



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511^S

Mercur

-1797, 27

MERCURE

FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE.

(N^o. 13.)

Décadi 10 Pluviôse, l'an 5.

Ce journal, composé de quatre feuilles *in-8^o*,
et quelquefois de cinq, paraît tous les
DÉCADIS. Il contient deux parties: l'une
consacrée aux SCIENCES, AUX LETTRES ET
AUX ARTS; l'autre à la POLITIQUE EXTÉ-
RIEURE, AUX séances du CORPS LEGIS-
LATIF, AUX NOUVELLES de Paris et des
départemens, ainsi que des ARMÉES de la
République.

*Le prix de l'abonnement de ce Journal est
en numéraire de 9 liv. pour trois mois, de 16
liv. pour six mois et de 30 liv. pour un an.*

CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

PLUIVOSE.

La Lune du mois a 92 jours. Du premier au 30 les jours croissent le matin de 45 min. & le soir de 47 min.

Ere Républicain.	Ere Vulgaire	J. de	PHASES de la		Temps moyen au midi vrai		
			L.	LUNE.	H.	M.	S.
1 primedi 1 ^{re} Décade.	21 vend.	1			0	3	20
2 duodi	22 same.	2			0	3	6
3 tridi	23 Dim.	3			0	3	52
4 quartidi	24 lundi.	4			0	2	37
5 quintidi	25 mardi	5	●	N. L.	0	2	22
6 sextidi	26 merc.	6	le 8 à 7		0	2	7
7 septidi	27 jeudi.	7	h. 3 m.		0	1	51
8 octidi	28 vend.	8			0	1	34
9 nonidi	29 Sam.	7			0	1	18
10 Decadi	30 Dim.	10			0	1	0
11 primedi II ^e Décade.	1 lundi.	11			0	0	43
12 duodi	2 mardi	12			0	0	25
13 tridi	3 merc.	13	○	P. Q.	0	0	7
14 quartidi	4 jeudi.	14	le 16 à 3		11	59	49
15 quintidi	5 vend.	15	h. 13 m.		11	59	30
16 sextidi	6 same.	16	du soir.		11	59	11
17 septidi	7 Dim.	17			11	58	52
18 octidi	8 lundi.	18			11	58	34
19 nonidi	9 mardi	19			11	58	18
20 Decadi	10 merc.	20			11	57	53
21 primedi III ^e Decad.	11 jeudi.	21	●	P. L.	11	57	33
22 duodi	12 vend.	22	e 2.		11	57	13
23 tridi	13 same.	23			11	56	52
24 quartidi	14 Dim.	24			11	56	35
25 quintidi	15 lundi.	25			11	56	15
26 sextidi	16 mardi	26	○	D. Q.	11	55	55
27 septidi	17 merc.	27	le 19.		11	55	24
28 octidi	18 jeudi.	28			11	54	4
29 nonidi	19 vend.	29			11	54	4
30 Decadi	20 sam.	30			11	54	25

1797, 1798.

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décad 10 Ploviose, an cinquieme
de la République Française.*

(Dimanche 29 Janvier 1797, vieux style.)

TOME XXVII.



A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins,
n^o. 18.

TABLE des Matières Littéraires du Tome XXVI.

ESSAI sur l'aliment, des plantes, etc. par M. Ingennour.....	Page 3.
Fin des réflexions sur les vues générales sur l'Italie, Malthe, etc.....	7.
Observations sur la lettre de Jacques-la-Fal. liste.....	28.
Lettre au Rédacteur sur la dernière révolution de Pologne.....	32.
Extrait du poëme intitulé <i>Les Vages</i>	34.
Idylles de Théocrite, traduites par J. B. Gail.....	65.
Des prisons de Philadelphie, par un Européen.....	82.
Sur le safon de l'an V.....	89 — 155.
Ouverture du Lycée républicain.....	99.
Note des divers objets arrivés d'Italie.....	100.
Sur nos relations commerciales et sur l'Angleterre.....	129. 138.
Épître sur la calomnie, par M. J. Chénies.....	144.
Vers à François (de Neufchâteau), sur son poëme des Vosges.....	162.
Spectacles.....	165.
Mémoires de l'académie royale de Suede 4 tomes XIV, XV et XVI.....	193. 321.
Lettre sur la Religion, de Diderot.....	212.
Les Soirées littéraires, tomes III et IV.....	218.
Elémens de chimie de J. A. Chaptal, 3 ^e édition.....	258.
Second voyage en Afrique, par F. Levaillant.....	264. 330.
Traduction du 1 ^{er} livre des odes d'Horace, par P. Didot aîné.....	279.
Suite des pensées et réflexions d'Helvétius.....	283.
Sur les lettres manuscrites du F. D. Huet, évêque d'Avranches.....	289.
Hymne à la beauté, par Delille.....	290.
Spectacles.....	293.
Essais littéraires de l'académie de Padoue, t. III.....	323.
Actes de l'académie des sciences de Sienne, t. VII.....	326.
Institut national des sciences et arts, séance du 15 nivôse.....	345.
Origines gauloises, etc. ou Recherches sur la langue, l'origine ou les antiquités des Celtes-Pretons de l'Armorique, par Latour-d'Auvergne-Corret.....	354.
Lettre sur le jugement que l'auteur des <i>Soirées Littéraires</i> a porté sur le philosophe Favorin et J. J. Rousseau.....	357.
Chant 1 ^{er} de la Veillée du Parnasse, par Lebrun.....	359.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 PLUVIOSE, l'an cinquième de la République.
(Dimanche 29 Janvier, 1797, vieux style.)

I N S T I T U T N A T I O N A L

Notice des travaux de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut, depuis vendémiaire an V jusqu'à nivôse de la même année, lue à la séance publique du 15 nivôse, par TALLEYRAND, l'un des secrétaires de cette classe.

Le cit. Tracy, membre associé, a communiqué deux mémoires sur l'analyse de la pensée, ou plutôt sur la faculté de penser qu'il nomme aussi la faculté de percevoir. Il demande que la science qui résulte de cette analyse soit nommée *idéologie*, ou science des idées, pour la distinguer de l'ancienne métaphysique. Il avoue que cette science est presque neuve encore, et possède peu de vérités constantes et reconnues, malgré les ouvrages de plusieurs hommes célèbres; et quoique, reposant sur des faits, elle soit susceptible de certitude aussi bien que les sciences qu'on nomme exactes. Il en indique pour causes, d'abord qu'elle n'a jamais été traitée avec méthode et liberté; ensuite, que jusqu'à ce jour elle n'a été l'objet direct des recherches d'aucun corps savant. L'ordre, suivant lequel il désirerait que la deuxième classe de

l'Institut s'en occupât, consiste, 1^o. à faire le dénombrement des vérités connues; 2^o. à perfectionner les instrumens qui sont ici les langues; 3^o. à convenir des observations et des expériences à faire pour éclaircir les points douteux.

Le cit. Tracy, pour remplir lui-même ce plan, présente dans ces deux mémoires le tableau sommaire des vérités *idéologiques* qu'il regarde comme constantes. Il établit que la faculté de penser, telle qu'elle est en nous, se décompose en cinq facultés distinctes et essentielles : la faculté *de sentir*, celle *de se souvenir*, celle *de juger*, celle *de vouloir*, et enfin celle *de se mouvoir*, laquelle lui semble, aussi bien que les autres, partie intégrante de la faculté de penser, et nécessaire à son action, attendu que la sensation du mouvement, par opposition à celle de résistance, donne lieu à exercer notre faculté de comparer ou juger. Il examine ensuite les relations de quatre de ces sensations avec celle *de vouloir*, et trouve qu'elles sont toutes, partie dépendantes, partie indépendantes de cette dernière. De là il explique la formation de nos idées en tant que connaissances, et de nos idées en tant que sentimens et passions. Il observe que la liberté est la faculté d'agir d'après sa volonté; et il en déduit que la liberté et le bonheur est une même idée considérée suivant le moyen et suivant la fin.

Le cit. Laromiguière a présenté des observations sur le système des opérations de l'entendement : son mémoire est divisé en deux parties. Dans la première il examine combien il était difficile de découvrir le système de Condillac. Il se place dans la supposition où il

serait encore inconnu, et il recherche par quelles suites de réflexions on pourrait être amené à le trouver. Dans la seconde, il expose ce système, qu'il modifie en quelques endroits, et auquel il ajoute quelques vues nouvelles.

Le cit. Laromiguière a lu un autre mémoire ayant pour titre : *De ce qu'on doit entendre par le mot idée.* — Il a divisé son mémoire en quatre chapitres. Après avoir présenté dans le I^{er}. des considérations générales sur la nécessité de déterminer le sens des mots, il fait voir, dans le II, que le mot *idée* est un de ceux dont la signification varie le plus chez les différens auteurs : que c'est mal-à-propos qu'on a confondu l'*idée* tantôt avec la *pensée*, tantôt avec la *première opération de l'entendement*, tantôt avec la *représentation des objets*, d'autres fois aussi avec la *connaissance de certains objets qu'on ne peut pas se représenter*. Dans le III^e. chapitre il essaie d'établir que nous n'avons d'*idées* qu'autant que nous distinguons les uns des autres ; en sorte qu'une sensation se transforme en idée à l'instant où elle est dé mêlée des autres sensations avec lesquelles elle se trouve confondue. Le IV^e. chapitre est destiné à la solution de quelques questions qui ont embarrassé les métaphysiciens, et dont toute la difficulté tient aux fausses déterminations du mot *idées*.

Le cit. Duvillard a communiqué à la classe la solution d'un problème d'arithmétique politique sur la *conversion de l'impôt territorial en un droit sur les héritages*. Il détermine, d'après l'âge des propriétaires, 1^o. quel doit être le rapport exact de ce droit avec la valeur de l'héritage pour qu'il soit l'équivalent de

l'impôt actuel en comptant l'intérêt à 3 pour 100 ; 2^o. quel serait dans ce cas le produit annuel de l'impôt territorial. Il résulte de ses calculs qu'il y aurait avantage pour l'État dans la conversion proposée ; qu'il y aurait aussi avantage pour les propriétaires , puisque ce serait un prêt que l'État leur ferait à l'intérêt de 3 pour 100 ; que ce serait un moyen de répartir, sur les générations futures, une portion des sacrifices que celle-ci fait pour leur bien-être ; qu'au reste , chaque propriétaire restant le maître de choisir entre ces deux manières d'acquitter sa contribution, il en pourrait résulter plus de facilité dans la perception de l'impôt territorial.

Le cit. Antoine Dianière a fait part d'un mémoire sur le crédit public et les dettes nationales. Il cherche à exposer les funestes effets du crédit, et à indiquer en même tems les moyens pour se procurer d'énergiques ressources, soit pendant la guerre, soit pendant la paix, sans accroissement d'impôts.

Le cit. Gosselin a terminé la lecture de son mémoire sur le golphe arabe. Cette dernière partie renferme les connaissances successives que les Grecs et les Romains ont eues de cette mer depuis la conquête de l'Égypte par Alexandre, jusqu'aux derniers tems de l'Empire. La carte de Ptolémée, si différente des nôtres au premier aspect, ramenée à ses principes élémentaires, indique, d'une manière très-précise, la position des lieux que les anciens ont fréquentés dans ces parages ; et que l'on a cherchés vainement jusqu'à nos jours. Un des points les plus importants à fixer était l'emplacement de l'ancienne Adulis. Le cit. Gosselin fait voir qu'il y a eu plu-

siècles villes de ce nom qui se sont succédées. Parmi les preuves multipliées de la retraite de la mer le long des côtes de l'Arabie, il cite l'ancien port de *Musa* qui est aujourd'hui à six lieues du rivage, et dont il croit que la fondation est de la même antiquité que la ville de *Saba* fréquentée par les Hébreux il y a vingt-huit siècles.

Le cit. Lévêque a lu un mémoire sur les *mœurs et usages des Grecs du tems d'Homère*. Il remarque que dans les ouvrages de ce poète on trouve des traces de l'origine des sociétés : les hommes ignorant les causes de tout, et créant autant de puissances supérieures qu'il existait de phénomènes à expliquer. On y découvre, ainsi que par l'inspection de la carte, que la Grèce a reçu du Nord sa population. Le gouvernement de ces tems était mêlé de monarchie, d'aristocratie, de démocratie. Un roi tout-puissant à la guerre gouvernait pendant la paix par le conseil des vieillards, et convoquait le peuple quand les affaires intéressaient le corps entier de l'État. Les hommes étaient féroces dans les combats, hospitaliers dans leur maison ; l'étranger et le pauvre étaient sacrés. Toujours on était en guerre, et il n'existait point encore d'art de la guerre. Les Grecs ne savaient point assiéger une place : ils n'avaient point de cavalerie ; ceux qu'on appelait cavaliers combattaient sur des chars. La marine était absolument dans l'enfance ; les vaisseaux n'étaient pas encore pontés ; on les mettait à flot à force de bras ; on les tirait à sec quand on prenait terre. Les mœurs intérieures étaient simples. Les rois n'avaient dans leurs palais que des servantes ; leurs domestiques mâles étaient dans les can-

pagnes ; un chien formait toute leur garde ; leurs épouses faisaient les habits de la famille : leurs filles allaient au lavoir ; et eux-mêmes avaient l'œil sur la métairie.

Le cit. Anquetil nous a fait part de trois mémoires ; l'un sur les Égyptiens, le second sur la nation helvétique, le troisième sur le Pérou. — Dans le premier, après une description de l'Égypte, de sa situation, de son fleuve, de ses productions, de ses animaux, de ses monumens, villes, pyramides, lac *muom*, lubirynthe, et de leurs ruines, il entre dans le détail des mœurs et coutumes, lois, superstitions, institutions civiles et religieuses ; il passe de là à l'histoire, et donne une idée des tems fabuleux, puis des tems héroïques ; enfin, des tems vrais où commence la suite des rois égyptiens qui ont gouverné l'Égypte pendant trois siècles. — Dans le second mémoire, le cit. Anquetil rapporte l'époque des premiers efforts militaires des Helvétiques au tems de César. Ils étaient dès-lors ce qu'ils sont maintenant, robustes, laborieux, guerriers, pleins de bonne foi, chastes dans leurs mariages, sobres dans leurs festins. Il les considère sous le gouvernement de leurs comtes et de leurs barons, protégés d'abord contre ces petits tyrans par les empereurs d'Allemagne, lesquels tâchèrent à leur tour de les asservir. L'effet de ces tentatives fut de les porter à se réunir contre les efforts de l'Empire germanique qui menaçait de les écraser. Il marque les dates de ces différentes réunions qui formèrent la ligue helvétique, et décrit les singularités naturelles, les mœurs, le gouvernement de chaque canton et de la ligue grise, ainsi que des

Valaisans et autres qui leur sont alliés. — Dans le troisième mémoire il décrit les moyens militaires et politiques employés par les aventuriers espagnols pour la conquête du Pérou; les factions des premiers conquérans qui se détruisirent les uns les autres; l'adresse de la cour d'Espagne pour se saisir de l'autorité, et pour la conserver; le gouvernement des vice-rois, tantôt favorable, tantôt funeste aux Indiens; les malheurs, la mort tragique des derniers Incas, et l'état actuel des Péruviens.

Le cit. Delisle de Sales a lu un mémoire sur Bailly. Il a exposé ses titres à la renommée comme littérateur et comme philosophe; et il a remis à un autre moment de peindre en lui le citoyen et l'homme public. Ce nom, que réclament à tant de titres les sociétés qui concourent à la splendeur des lettres et à la gloire des sciences, devait être célébré sans doute aussi dans cette classe de l'Institut, consacrée aux progrès de la morale et à la recherche de tout ce qui peut en fonder le culte parmi les hommes. Eh! quel homme appartient plus à la morale, dans l'acceptation la plus vaste de ce mot, que celui qui au faite des honneurs littéraires sut désarmer constamment l'envie par sa simplicité, qui, citoyen par tous ses goûts et par ses vertus long-tems avant la révolution, n'eut besoin d'aucun effort pour se trouver un de ses plus purs et de ses plus estimables défenseurs; qui ne se vanta jamais d'aimer la liberté, et toujours travailla pour elle; qui, à la tête d'une des plus grandes administrations, se dévoua sans relâche à ce qu'il crut être les intérêts du peuple sans jamais rechercher la popularité; enfin qui, victime de la

plus épouvantable faction qui ait désolé la terre, et trouvant mille morts au lieu de son supplice, ne se permit ni une plainte, ni un regret, ni même le secours de sa propre indignation, et mourut avec ce courage calme et céleste qui sera long-tems un modèle, malgré les nombreux exemples d'intrepidité qui ont signalé cette longue époque de sang et de tyrannie.

Notice des Mémoires de physique, présentés à la classe des sciences physiques et mathématiques, par ses membres ou associés, depuis le 15 vendémiaire jusqu'au 15 nivôse de l'an V. Par LACRÈDE, l'un des secrétaires.

Les premiers travaux présentés à la classe pendant les trois mois qui viennent de s'écouler ont eu la chimie pour objet. Les cit. Fourcroy et Vauquelin ont continué de l'entretenir du grand travail qu'ils ont entrepris sur les propriétés d'un des agens chimiques les plus intéressans à connaître, sur les divers phénomènes que présente l'acide sulfurique dans les différentes combinaisons dont il est susceptible. Lorsque la suite de ces recherches sera terminée, nous mettrons sous les yeux du public le résultat de leur ensemble, qui composeront véritablement l'histoire de cet acide, et qui, en complétant une partie très-curieuse de la chimie, montreront comment l'on doit désirer de voir perfectionner les autres branches de cette vaste science.

Le cit. Lamarck a examiné de nouveau les principes généraux sur lesquels s'élevent les théories de

la même science : dans plusieurs mémoires qu'il a lus à la classe, il a tourné particulièrement son attention sur le résultat des altérations que la nature ou l'art peuvent faire subir aux molécules essentielles des corps composés. Il a considéré les diverses combinaisons, ainsi que l'union plus ou moins grande des substances qui concourent à former ces molécules; et conduit par ces recherches à s'occuper des couleurs des objets, il a proposé une échelle graduée à laquelle il donne le nom d'*échelle chromométrique*, par le moyen de laquelle on pourra réunir sur des tableaux méthodiques, 2700 nuances absolument les mêmes dans tous les tems et dans tous les lieux, et qui par conséquent procurera des instrumens étendus et comparatifs à l'histoire naturelle, et à toutes les sciences dans lesquelles on a besoin d'indiquer les couleurs avec précision.

Un célèbre professeur d'Allemagne, Gitzanner, avait pensé qu'il fallait modifier un des points de la théorie moderne, créée par les chymistes français, et que l'on devait regarder le gaz hydrogène comme le radical de l'acide muriatique. L'un de nos associés, le cit. Van Mons, de Bruxelles, a fait parvenir à la classe une suite d'expériences faites avec un très-grand soin, et qui, en indiquant les apparences qui ont pu faire illusion à Gitzanner, constatent de nouveau le point de la théorie française, que le professeur étranger avait cru devoir révoquer en doute.

L'une des matières les plus précieuses dont les chymistes des différens âges aient fait l'objet de leurs méditations, l'or ne se montre presque jamais à la

surface ou dans l'intérieur du globe , qu'au milieu d'un sable métallique noirâtre et attiré à l'aimant. Le cit. Chaptal , associé , a voulu reconnaître la nature de cette substance. Il l'a soumise successivement à l'action de l'air , de l'eau , du calorique , du soufre , du carbone , des acides , des alkalis , des différens fondans ; et comparant les effets qu'il a obtenus dans toutes ces épreuves , il croit devoir regarder ce sable magnétique , comme une modification particulière du fer , produite par la nature.

Le cit. Chaptal a aussi appliqué la puissance dont la chimie dispose , à la recherche des qualités des sucs contenus dans plusieurs végétaux. Il a soumis particulièrement à des essais multipliés , les sucs gluans de plusieurs euphorbes , ceux d'autres plantes de la même famille , ou familles différentes ; les décoctions de quelques végétaux à tige ligneuse , et le lait de plusieurs graines émulsives. Il a extrait ces sucs par des procédés qu'il a variés , et réunissant les résultats de ses diverses expériences , il ne se contente pas de chercher à répandre de nouvelles lumières sur l'art de la teinture ; mais il montre la liaison des faits qu'il a observés , avec les premiers développemens de l'embryon végétal. Passant ensuite à de plus hautes considérations , il expose l'origine du carbone , l'un des trois principaux élémens de toutes les substances végétales ; il fait voir comment ce carbone circule et se dépose dans toutes les parties de la plante ; et s'appuyant enfin sur les ressemblances des produits que ses tentatives lui ont donnés , avec ceux que l'on obtient lorsqu'on soumet aux mêmes agens chimiques , le lait et le sang ,

ces sucs alimentaires de l'homme et des animaux, il va jusqu'à traiter de la manière dont ces derniers se nourrissent.

Le cit. Tessier a voulu, ainsi que le cit. Chaptal, jeter un nouveau jour sur les principes des végétaux; et il a eu pour but de ses recherches la plante la plus utile à l'homme, le blé. Il a examiné cette matière glutineuse que donne la farine du froment, et que l'on a nommée *végéto-animale*. Il a voulu savoir dans quelle proportion chaque espèce ou variété de froment, contenait ce gluten dont la quantité plus ou moins grande influe beaucoup sur la bonté du pain; et après avoir montré par des expériences, que la différence des engrais n'avait aucun rapport avec l'abondance plus ou moins grande de cette substance glutineuse, il a tracé aux amis de l'économie rurale, la route qu'il fallait suivre pour arriver à tous les résultats qu'il a désirés.

Le cit. Tenon a donné le précepte et l'exemple d'une manière particulière d'étudier l'organisation de l'homme et des animaux. Il a prouvé combien il serait avantageux d'examiner la conformation de chacune de leurs parties aux différentes époques de leur accroissement, de leur perfection, de leur dépérissement; et commençant par appliquer cette méthode à des portions très-dures et cependant très-variables, aux dents des animaux et particulièrement à celles du cheval; il a découvert des faits nouveaux d'autant plus remarquables, qu'ils servent à rendre raison d'autres faits déjà connus, mais difficiles à expliquer, et qu'ils doivent conduire à des principes de physiologie, féconds en conséquence.

Ce même animal dont l'organisation a été l'objet des travaux du cit. Tenon, l'a été aussi de ceux des cit. Huzard et Gilbert, sous le point de vue de sa conservation. Le cit. Huzard a lu à ce sujet un mémoire, dans lequel il expose la nature et les causes d'une des maladies les plus funestes à cette espèce, de celle à laquelle on a donné le nom de *vertige*. Il a aussi présenté à l'Institut, un travail dont le gouvernement a ordonné la publication, et qui est relatif, comme son premier ouvrage, à la santé d'animaux devenus nécessaires à l'homme, expose les caractères généraux et particuliers, les symptômes extérieurs et intérieurs, les causes, les progrès et le traitement d'une maladie inflammatoire qui a attaqué les bêtes à cornes d'une grande partie des départemens de l'Est. De la considération de cette maladie, l'auteur s'élevant à celle des maladies épidémiques en général, donne, avant de terminer son mémoire, des vues étendues sur les dangers des méthodes employées jusqu'à présent pour les guérir, ainsi que la simplicité de celles que l'on doit y substituer.

Un ouvrage qui sera l'objet de l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction publique, et particulièrement à ceux de la zoologie, vient d'être présenté à la classe par le cit. Cuvier. Sous le nom de *tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, cet ouvrage, destiné et à ceux qui cultivent la science, et à ceux qui la professent, et à ceux qui l'étudient, offre, dans un ordre méthodique et nouveau, les vérités les plus remarquables de celles qui ont servi jusqu'à présent à composer

l'histoire des êtres vivans et sensibles, fécondés, pour ainsi dire, par leurs rapprochemens et par les vérités nouvelles auxquelles elles sont alliées.

Nous devons encore dire au public que le cit. Desessart, poursuivant le travail très-considérable qu'il a entrepris sur la complication de la petite-vérole avec d'autres maux, a entre tenu la classe des effets que l'emploi du mercure peut avoir dans le traitement de cette maladie, et qu'en lui annonçant un nouveau mémoire sur ce point intéressant de l'art de guérir, il a continué de développer devant elle le plan de recherches qu'il lui avait déjà exposé.

Tels sont les mémoires relatifs aux sciences physiques, et présentés à la classe par les membres qui la composent. Mais ses travaux sur ces branches des connaissances humaines, n'ont pas été bornés aux ouvrages qu'ils lui ont soumis. Empressée de recueillir des vérités nouvelles, ou de faire servir à l'utilité publique des faits déjà connus, elle a chargé deux commissions, la première de s'occuper des moyens de remédier à une maladie qui attaque et fait périr les ormes et d'autres grands arbres; et la seconde d'éclaircir, par des recherches multipliées, des faits observés en Italie, en Allemagne et en Angleterre, sur l'action des gaz et sur l'influence de l'application des métaux relativement à l'irritabilité, ainsi qu'à la sensibilité; faits connus, dont le cit. Gayton lui avait fait le tableau, et pour l'établissement d'une partie desquels le gouvernement anglais vient de consacrer 2500 liv. sterl.

Nous ne croyons pas devoir parler d'un grand

nombre de rapports qui ont occupé les membres de la classe, et qui, demandés presque tous par l'autorité publique, et roulant sur des questions d'un vif intérêt pour les sciences, ou sur des procédés très-utiles dans les arts, ont exigé quelquefois d'assez longs travaux, et ont souvent rappelé, confirmé ou établi des principes importans.

Mais nous ne pouvons passer sous silence les différens voyages prolongés, entrepris ou projetés sous les auspices du gouvernement, et par des membres de la classe, dans le cours des trois mois qui viennent de finir.

Pendant que les cit. Méchain et Delambre ont continué de mesurer l'arc du méridien, compris entre Dunkerque et Barcelone; pendant que les cit. Dolomieu, Gilbert et Parmentier ont répandu, dans une partie de la France, des semences fécondes de connaissances en histoire naturelle, en agriculture et en vétérinaire; pendant que les cit. Berthollet, Monge et Thouin ont observé en Italie, et les grands phénomènes que la nature y fait naître, et les ruines augustes et éloquentes dont elle s'y est entourée, et les produits ingénieux de l'industrie manufacturière, et les ressources variées de l'art d'arroser et de fertiliser les champs; le cit. Michaud, associé de la classe, que ses voyages en Perse avaient depuis long-tems rendu cher aux naturalistes, venait, au milieu des tempêtes de l'Océan Atlantique, et malgré les horreurs d'un funeste naufrage, rapporter à sa Patrie et à l'Institut national, les richesses de la science, qu'il a recueillies en parcourant l'immense continent de l'Amérique septentrionale, depuis les
bords

bords glacés de la baie d'Hudson, jusqu'aux rives fécondes arrosées par le grand fleuve de Mississipi. Le cit. Broussonnet adressait à l'Institut, et l'exposition des avantages que les sciences et les arts doivent retirer d'un voyage dans le Maroc, et le desir ardent de revoir ces côtes de Barbarie déjà parcourues par notre collègue Desfontaines, de s'enfoncer dans le vaste intérieur de l'Afrique, et de conquérir à la science et au commerce cette partie du monde jusqu'ici dérobée aux regards curieux des voyageurs; par les déserts brulans qui l'environnent, et qui doit receler pour l'ami des sciences naturelles, des trésors bien plus précieux que l'or renfermé dans son sein. Notre associé Bruguières ne cessait d'énumérer les productions de la nature dans la Turquie, dans l'Egypte, et dans d'autres contrées orientales. Et enfin, la classe chargeait deux de ses membres d'offrir à la reconnaissance publique, dans un travail qui va être lu dans cette séance, les efforts heureux dont le cit. Martin est venu, des bords de l'Amérique méridionale, faire hommage à l'Institut national, et qui ont assuré dans la Guyane française la prospérité de ces épices devenues si nécessaires à l'Europe, qui ont successivement enrichi tant de nations fameuses, et qui, pendant longtemps resserrées dans un étroit Archipel indien, attachées à cette enceinte trop privilégiée, par le courage éclairé du célèbre Poivre, rendues, pour ainsi dire, à la nature qui les avait destinées à tous les climats favorisés du soleil, sont maintenant assez abondantes dans une de nos colonies, pour que

les récoltes qu'elles y donneront suffisent bientôt à la consommation de la France.

A peine l'Institut national existe-t-il depuis une année ; et avant peu de tems, une grande partie de la surface de la terre, aura été parcourue par plusieurs de ceux qui le composent. Pendant que la valeur de nos légions triomphantes fait flotter au loin l'étendard tricolor, ils vont faire entendre les accens de la science au milieu des glaces amoncelées des poles et des plages ardentes des contrées équatoriales, des cataractes retentissantes du nouveau continent, et des solitudes silencieuses de l'intérieur de l'Afrique, des forêts sauvages où l'homme ne pénètre qu'avec peine, et des régions depuis long-tems soumises à sa puissance. Par-tout, et la nature et l'art vont être forcés de répondre à leurs voix, pour la gloire des sciences et le bonheur du monde. Ah ! puisse la douce paix favoriser, accroître, multiplier ces généreux efforts ! puisse-t-elle, conduite par la sagesse, la liberté et la victoire, venir bientôt ranimer les arts, secourir le génie, et consoler l'humanité !

Notice des Mémoires de Mathématiques, par le cit. PRONR.

Le cit. Flaugergues, membre associé résidant à Vivier, a adressé à la classe un mémoire où il traite des effets du mouvement de la terre sur les phases des occultations d'étoiles par la lune. On a remarqué que les étoiles paraissent s'avancer sur le disque lunaire pendant quelques secondes avant leur occultation ; et Flaugergues, l'année dernière, avait donné

une explication de ce phénomène qu'il attribuait à la différence des aberrations de l'étoile et de la lune. Sa théorie avait paru aux géomètres et aux astronomes de l'Institut plus ingénieuse que solide, et ils avaient fait part à la classe du résultat de leurs réflexions et de leur examen; mais Flaugergues lui adressait, presque en même tems, le mémoire dont on parle, et qui a mis fin à la discussion; il y dit qu'un examen plus approfondi lui a fait reconnaître que quoiqu'à raison de l'aberration une étoile en conjonction doive paraître plus avancée que la lune, du côté où la terre se meut, néanmoins par une circonstance particulière des occultations, l'étoile ne peut pas paraître plus avancée que le bord de la lune. Il donne l'explication de cette espèce de paradoxe, et se trouve ainsi d'accord avec ses collègues.

Le cit. Flaugergues a envoyé à la classe un autre mémoire relatif à une observation curieuse de l'étoile de Mars; il a observé, le 18 avril 1796 (v. st.), au matin, l'étoile du sagittaire sortant de dessous le disque de Mars dont elle paraissait toucher le bord supérieur. Le résultat le plus important de cette observation est le lieu du nœud qu'il trouve de 1° 17', 58", 6" différent, en moins, de 2", 2" de celui donné par les tables.

Le cit. Delambre, l'un des astronomes chargés de la mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelonne, et qui doit servir à la détermination de l'unité fondamentale du nouveau système métrique, a donné le détail de la suite de ses opérations, jusqu'à l'époque où la mauvaise saison l'a obligé de se retirer à Evaux, où

il emploie son hiver à faire des observations astronomiques. Il résulte de son exposé qu'il a complété, à partir de Dunkerque, la mesure d'une longueur de 288000 toises de l'arc du méridien, à quoi il faut ajouter ce que Mechain a fait de son côté, en venant de Barcelonne, et dont il n'a pas encore rendu compte. Tout fait espérer que cette grande et mémorable opération sera terminée dans le cours de l'an VI, et la République Française aura signalé les premières années de son existence par l'établissement d'un système métrique dont la formation sera le résultat des connaissances perfectionnées acquises dans les sciences physiques et mathématiques, et aura même contribué à les enrichir de nouvelles découvertes.

BOTANIQUE.

Description du STRÉLITZIA regina, qui vient de fleurir au jardin des Plantes, par le cit. VENTENAT, membre de l'Institut national.

LE STRÉLITZIA *regina* qui avait fleuri il y a deux ans au jardin botanique de Paris, présente en ce moment aux yeux des amateurs toute l'élégance et toutes les richesses de sa fructification. Ses fleurs, parfaitement développées, permettent au naturaliste d'en saisir tous les caractères. Cette superbe plante est originaire du cap de Bonne-Espérance. On sait que cette partie de l'Afrique produit un grand nombre de végétaux appartenans à la famille des liliacées, et qu'elle est la patrie des *Aliehris*, des *Gladiolus*, des

Ixia, des *Moraea*, des *Hæmanthus*, des *Lachenalia*, etc. Le *Strélitzia regina* fut introduit en Europe l'an 1773, par M. Banks, président de la société royale de Londres. Ce célèbre naturaliste fit dessiner et graver cette plante, et il en existe une superbe figure dans l'*hortus Kewensis*.

Le *STRÉLITZIA regina* s'éleve à la hauteur de 4 à 5 pieds. Ses feuilles toutes radicales, et portées sur de longs pétioles, sont oblongues, très-entieres, ondulées sur leur bord inférieur, coriaces, traversées dans leur milieu par une nervure longitudinale, épaisse, de laquelle partent une foule de petites nervures transversales, très-fines, comme dans les *Bananiers*. La surface de ces feuilles est parfaitement glabre; leur couleur est d'un verd pâle en dessus, et glauque en dessous; elles sont persistantes, et sur une longueur d'un pied, elles présentent près de cinq pouces de large. Les pétioles qui les soutiennent sont engainés, presque comprimés, droits, glabres, longs de trois pieds et de la grosseur du pouce. Les fleurs naissent au sommet d'une hampe droite, cylindrique, plus élevée que les feuilles, et recouverte de gaines alternes, distantes, acuminées, de couleur verte et purpurine sur leurs bords. Elles sont d'abord renfermées dans une spathe monophylle, cymbiforme, acuminée, horisontale, de couleur semblable à celle des gaines de la hampe, longue de six pouces, et elles en sortent successivement munies chacune d'une spathe lancéolée, courte et blanchâtre.

Le calyce est à six divisions, dont trois extérieures et trois intérieures; les trois extérieures sont grandes,

presque égales, de couleur jaune et longues environ de trois pouces : deux d'entre elles plus rapprochées, oblongues, concaves, acuminées et droites forment une levre supérieure ; la troisième écartée, canaliculée, élargie et réfléchie sur les côtés, munie sur le dos d'une nervure longitudinale, rétrécie dans la partie supérieure, terminée en pointe, est un peu inclinée en dehors, et imite une levre inférieure. Les trois divisions intérieures sont alternées avec les extérieures, de couleur bleue et inégales. L'une d'elles très-courte, conformée en capuchon, contenant une liqueur mielleuse, est cachée au fond de la fleur entre les deux divisions extérieures rapprochées ; les deux autres, sortant du même plan que le calyce extérieur entre les interstices des deux levres, sont presque de la même longueur que la division extérieure, écartée, qui les embrasse par le haut ; elles sont à leur base rétrécies, canaliculées et ondulées sur un bord, munies vers leur milieu d'un appendice, élargies, toujours ondulées en dessus, et comme tronquées à leur sommet. Ces deux divisions étant agglutinées, et presque réunies d'un côté dans leur longueur, semblent faire corps, et former une gaine dans laquelle sont renfermés les organes sexuels. Les étamines, au nombre de cinq, attachées dans la partie rétrécie, et canaliculée des deux divisions intérieures, se prolongeant avec elles, sont recouvertes, savoir : deux par le bord d'une division, et les trois autres par le bord de la seconde division. Ces cinq étamines sont fertiles, et composées de filamens filiformes et d'authères linéaires, droites, très-longues. Il n'existe point de sixième étamine ; mais on trouve

dans le milieu de l'intérieur de la division confor-
mée en capuchon, une nervure saillante qui paraît
être le rudiment de cette étamine avortée. Le pistil
est formé d'un ovaire adhérent (*inférieur* l'), oblong,
obscurément trigone; d'un style filiforme, situé sous
le bord de la division intérieure qui ne renferme
que deux étamines, et de trois stigmates subulés, un
peu contournés, étroitement rapprochés, comme
agglutinés et saillans. Le péicارpe, que nous n'avons
pas eu occasion d'observer, est, selon Aiton, une
capsule presque coriace, oblongue, obtuse, obscu-
rément trigone, trilobulaire, trivalve; les semences,
selon le même auteur, sont nombreuses, disposées
sur deux rangs, et insérées sur un placenta central.
STRÉLITZIA, du nom de la reine d'Angleterre à qui
ce genre a été dédié.

On voit par la description du *Strelitzia regina* que
cette plante, soit par l'élégance de son port, soit par
la grandeur et la beauté de ses fleurs dont la cou-
leur des divisions extérieures, contraste agréablement
avec celle des divisions intérieures, mérite d'être
cultivée avec soin, et d'être recherchée par les ama-
teurs. Elle appartient à la pentandrie monogynie
du système sexuel, et elle doit être placée dans la
méthode naturelle tracée par le cit. Jussieu, après
l'*Heliconia*. En effet, le caractère énoncé prouve le
rapport de ce genre avec ceux de l'ordre des *Bana-
niers*, dont il reproduit les mêmes parties, mais con-
formées différemment; telles que la spathe générale
renfermant plusieurs fleurs munies chacune d'une
spathe particulière; les six divisions du calyce, dont
quelques-unes plus intérieures; six étamines, dont

une stérile; un ovaire adhérent, un seul style terminé quelquefois par trois stigmâtes, et un fruit à trois loges polyspermes.

L'*Heliconia alba* LS. doit appartenir, selon l'observation de Swartz, au genre *Strelitzia*; MM. Bouloub freres, Espagnols, très-versés dans la botanique et dans les autres parties de l'histoire naturelle, qui viennent de quitter l'Angleterre, m'ont appris que cette plante, dont le port ressemble à celui du *Musa paradisiac* l', avait fleuri à Kew en 1796. Aiton, directeur de ce jardin, a recueilli une certaine quantité de la liqueur contenue en assez grande abondance dans la cavité de la division courte du calyce intérieur; et en employant les procédés ordinaires, il est parvenu à en obtenir du sucre.

M O R A L E.

De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations; par madame la baronne Staël de Holstein. Un volume in-8°. A Lausanne, et à Paris, chez Fusch, libraire.

« QUAND une lecture, dit la Bruyere, vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentimens nobles et courageux, l'ouvrage est bon et fait de main d'ouvrier. »

Si telle est en effet la véritable règle d'après laquelle on doit juger d'un ouvrage et en apprécier l'auteur; si le meilleur livre est celui qui généra-

lement donne le plus de bons sentimens et de bonnes idées , qui anime de plus d'enthousiasme pour tout ce qui est grand , beau et vrai , qui inspire plus d'amour pour les hommes , plus de respect pour leurs vertus , plus d'indulgence pour leurs faiblesses , plus de pitié pour leurs douleurs ; si , pour tout dire en un mot , le meilleur livre est celui qui , apportant à l'honnête homme qui le lit un bon témoignage de lui-même , lui en fait l'auteur , comme il aime sa conscience ; c'est à ceux qui , en lisant l'ouvrage dont nous allons parler , sauront en recevoir les impressions , à prononcer ensuite sur le caractère propre et du livre et de l'auteur.

Ce n'est point l'analyse de ce livre que nous offrons ici à nos lecteurs. On peut analyser un écrit rigoureusement philosophique , où l'auteur n'a d'autre but que de démontrer une ou plusieurs vérités , par une suite de propositions identiques qui s'enchaînent l'une à l'autre , et dont l'identité n'est pas perceptible au premier aspect. Comme dans un tel ouvrage , l'auteur ne se propose uniquement que d'en venir à un résultat absolument nouveau , ou mal apperçu jusqu'à lui , et d'y venir par la voie la plus courte , il a besoin d'une marche rigoureuse qui enchaîne son imagination , et l'empêche de troubler les actes de sa pensée , soit en la partageant , soit en lui donnant une fausse direction. La seule chose qui l'occupe , et dont il veut occuper les autres , c'est l'examen rigoureux du rapport des idées et de leur convenance ou de leur disconvenance. Il est donc obligé , pour saisir mieux ce rapport , pour rendre plus sensible cette convenance ou cette dis-

convenance, de rapprocher le plus possible les signes de ces idées, c'est-à-dire, de parler une langue plus simple et plus précise. Tout ce qui dans de pareilles matières serait donné au besoin d'émouvoir, serait perdu pour le besoin d'instruire. Lorsqu'un livre a été conçu et exécuté dans cette vue systématique, lorsque toutes les parties ont été disposées de manière à s'éclairer et à se soutenir mutuellement, on peut donc, en suivant à la trace l'esprit de l'auteur, et le développement de son idée principale, en offrir aux autres, dans le même langage, le tableau général et méthodique.

Il n'en est pas de même d'un livre dont l'objet propre est moins de porter dans l'esprit la lumière de la démonstration sur des vérités abstraites de morale, que de réveiller tout ce qu'il y a de sensible dans l'ame humaine pour la rendre meilleure, pour lui donner, par ses propres affections, une direction plus conforme à ses forces et à ses besoins; d'un livre où la pensée de l'auteur ne se montre jamais à vous qu'au milieu de toutes les influences de son ame et de tous les mouvemens de son imagination; où il n'y a presque pas une abstraction de l'esprit qui ne soit revêtue d'une image, et qui n'ait éveillée un sentiment; où vous ne trouvez pas une page qui ne vous remplisse d'impressions. Ici comme le but est différent, les procédés de l'art ne peuvent être semblables. L'art d'émouvoir a bien sa métaphysique, comme l'art d'exposer des idées; et lorsque l'effet est produit, et que l'esprit le décompose par l'analyse, il y retrouve bien toujours la même direction de l'entendement; mais cette liaison est, pour

ainsi dire, purement intuitive ; et s'il est facile de la démêler en soi-même, en écoutant sa sensibilité, il est impossible de la rendre perceptible aux autres.

Nous croyons donc que le seul moyen de se faire une idée juste de l'ouvrage que nous annonçons, est d'en chercher dans le livre même, c'est-à-dire, dans les impressions qu'il produit, le caractère propre. Ce n'est pas par ce qu'on montrerait soit de vrai, soit d'inexact dans telle ou telle idée, de clair ou d'obscur dans telle ou telle phrase, qu'on pourrait croire avoir donné ou reçu à cet égard une opinion complète et juste. C'est par l'effet des différentes parties, et sur-tout par l'effet total de l'ensemble ; c'est par la disposition d'esprit et de cœur où l'on se trouvera en le lisant et après l'avoir lu, qu'on pourra le mieux apprécier le but moral et l'utilité réelle de cet ouvrage ; et alors, on jugera peut-être que cet ouvrage est le plus remarquable qu'on ait vu depuis long-tems, soit pour l'abondance et la nouveauté des idées, soit pour l'éclat du talent, soit pour cette manière grande et ferme de voir de haut et de loin, et pour ce caractère d'ame qui est aux productions de l'esprit, ce que la physionomie est à la figure humaine. Alors on dira avec l'auteur lui-même : « qu'en publiant ce fruit de ses méditations, il n'a fait que donner l'idée vraie des habitudes de sa vie et de la nature de son caractère. »

Le but général de cet ouvrage est de prouver que le bonheur est incompatible avec les passions ; que si l'absence de ces passions n'assure pas le bonheur, elle exempte du moins de grands maux ; que la-

philosophie , l'étude , la bienfaisance sont les ressources qui restent aux ames trop exposées à la tyrannie des passions.

« Le bonheur tel qu'on le souhaite , dit madame de Staël , est la réunion de tous les contraires. C'est pour les individus l'espoir sans la crainte , l'activité sans l'inquiétude , la gloire sans la calomnie , l'amour sans l'inconstance ; l'imagination qui embellirait à nos yeux ce qu'on possède , et flétrirait le souvenir de ce qu'on aurait perdu ; enfin , l'inverse de la nature morale , le bien de tous les États , de tous les talens , de tous les plaisirs , séparé du mal qui les accompagne. Le bonheur des nations serait aussi de concilier ensemble la liberté des républiques et le calme des monarchies , l'émulation des talens et le silence des factions , l'esprit militaire au-dehors et le respect des lois au-dedans. *Le bonheur tel que l'homme le conçoit , c'est ce qui est impossible en tout genre ; et le bonheur tel qu'on peut l'obtenir , le bonheur sur lequel la réflexion et la volonté de l'homme peuvent agir , ne s'acquiert que par l'étude de tous les moyens les plus sûrs pour éviter ses grandes peines. C'est à la recherche de ce but que ce livre est destiné. »*

La première partie de l'ouvrage de madame de Staël , et c'est le volume qu'on publie aujourd'hui , a pour objet l'influence des passions sur le bonheur des individus. La seconde partie traitera de cette influence sur le bonheur des nations : cette marche est très-naturelle , et très-conforme à l'ordre des idées et à l'ordre des choses. Le bonheur des nations n'est qu'une formule générale et abrégée , qui renferme et exprime toutes les especes particulieres de bonheur

individuel, et les passions n'agissent sur les États qu'après avoir agi long-tems sur les individus.

Ce volume est divisé en trois sections. Dans la première, madame de Staël considère l'influence qu'ont sur le bonheur de l'homme les passions de la gloire, de l'ambition, de la vanité, de l'amour, du jeu, de l'avarice, de l'ivresse, de l'envie, de la vengeance, de l'esprit de parti, du crime. — Dans la seconde, elle analyse les rapports qu'ont avec la passion ou la raison quelques affections de l'ame; telles que l'amitié, la tendresse filiale, paternelle et conjugale, et la religion. — La troisième offre le tableau des ressources qu'on trouve aussi, de celles qui sont indépendantes du sort, et sur-tout de la volonté des autres hommes, telles que la philosophie, l'étude, la bienfaisance.

La seconde partie traitera du sort constitutionnel des nations. L'esquisse qu'en a tracée madame de Staël, dans son *Introduction*, suffit pour faire juger du caractère de grandeur et d'intérêt qu'elle saura donner à cet ouvrage, et ceux qui auront lu ce morceau désireront sans doute autant que ses amis, que les accidens de la vie ou les peines du cœur, en bornant le cours de sa destinée, ne laissent pas à un autre le soin d'accomplir le plan qu'elle s'est proposé » (pag. 19).

« Je trouverai, dit madame de Staël, la cause de la naissance, de la durée et de la destruction des gouvernemens dans la part plus ou moins grande qu'ils ont faite au besoin d'action qui existe dans toute société. » Ceux qui ont lu avec quelque philosophie l'histoire de l'homme et des nations, sentirent bien toute la profondeur et la lumière de ce résultat,

« Il n'existe plus qu'une grande question, dit madame de Staël, qui divise encore les pensées ; savoir, si dans la combinaison des gouvernemens mixtes, il faut ou non admettre l'hérédité. »

Ceux qui pensent avec l'esprit de leur siècle, et non avec celui des siècles derniers ; qui ne prennent pas une expérience fautive pour une expérience vraie ; qui savent ce qui s'est passé avant eux, et ce qui se passe en ce moment ; qui observent sans préjugé de nation, d'âge et d'état, les mœurs actuelles, les lumières, les besoins, tous les principes d'action des nations modernes, ont assez généralement pris leur parti sur cette question. Tout ce que dit à cet égard madame de Staël, prouve parfaitement qu'elle n'ignore rien de ce qu'on peut alléguer pour ou contre sur cette matière. Aussi son opinion en acquiert-elle une plus grande autorité, lorsqu'elle dit ensuite : « Les privilèges héréditaires et ceux qui ne le sont pas, peuvent être revêtus de noms différens ; mais la division se fait toujours sur ces deux bases, l'on se sépare et l'on se rallie, d'après ces deux grands motifs d'opposition. Ne serait-il pas possible que le genre humain, témoin et victime de ce *principe de haine*, de ce germe de mort qui a détruit tant d'Etats, pût chercher et trouver la fin du combat de l'aristocratie et de la démocratie ; et qu'au lieu de s'attacher à la combinaison d'une balance qui, par son avantage même, par la part qu'elle accorde à la liberté, finit toujours par être renversée, on examinât si l'idée moderne du système représentatif n'établit pas dans un gouvernement un seul intérêt, un seul principe de vie. »

Tout ce qu'elle dit ensuite sur les avantages du système représentatif, de cette véritable aristocratie de la nature, de ce gouvernement des meilleurs et des plus éclairés, substitué au gouvernement des plus nobles et des plus riches ; des effets de l'esprit de place si différens de l'esprit de corps ; et qui donnent si bien tout ce que les autres promettent ; de l'influence des progrès de l'esprit humain sur la simplification des combinaisons politiques ; tout ce qu'elle dit à cet égard n'appartient qu'à un esprit très-étendu et très-éclairé.

« Tout invite la France, dit madame de Staël, à rester républicaine.... La France doit persister dans cette grande expérience, dont le désastre est passé, dont l'espoir est à venir. Mais peut-on assez inspirer à l'Europe l'horreur des révolutions ?..... Laissez-nous, en France, combattre, vaincre, souffrir, mourir dans nos affections, dans nos penchans les plus chers, renaitre ensuite peut-être pour l'étonnement et l'admiration du monde. Mais laissez un siècle passer sur nos destinées ; vous saurez alors si nous avons acquis la véritable science du bonheur des hommes ; si le vieillard avait raison, ou si le jeune homme a mieux disposé de son demain, l'avenir. Hélas ! n'êtes-vous pas heureux qu'une nation toute entière se soit placée à l'avant garde de l'esprit humain, pour affronter tous les préjugés, pour essayer tous les principes ? Attendez, vous, génération contemporaine ; éloignez encore de vous les haines, les proscriptions et la mort. Nul devoir ne pourrait exiger de tels sacrifices, et tous les devoirs au contraire son une loi de les éviter. »

Il est bien à craindre, dans l'état actuel des hommes et des choses en Europe, que ces conseils ne soient gueres écoutés, et que les ames sensibles n'aient à cet égard, plus de vœux à former que d'espérances à concevoir. Une des plus fortes têtes des tems modernes, Harrington, a écrit dans le dernier siecle, que les révolutions politiques ne sont point au pouver des hommes; qu'elles sont aussi inévitables, aussi nécessaires de leur nature, que les révolutions physiques. D'après cela, les révolutions politiques seraient, dans l'ordre moral, ce que la foudre est dans l'ordre physique, un moyen terrible mais nécessaire de rétablir l'équilibre, lorsqu'on n'a pas eu la prévoyance de placer des conducteurs. Le tems, dit Bacon, est le plus grand révolutionnaire qui existe; et tous les malheurs des nations viennent de ce qu'on croit être le maître de ne pas révolutionner avec lui.

La suite au numéro prochain.

LITTÉRATURE. PHILOSOPHIE.

Œuvres complètes d'HELVÉTIUS; quatorze volumes in-18.

A Paris, de l'imprimerie de DIDOT l'aîné, et se vend chez FERMIN DIDOT, libraire, rue de Thionville, n°. 116.

HELVÉTIUS n'a plus besoin d'éloge. Son nom, cher à la philosophie, aux lettres et à la vertu, appartient à la vaste république des hommes qui pensent. Ses ouvrages, traduits dans toutes les langues, ont exercé, dans tous les pays, la puissance du génie occupé
des

(36)
des progrès du perfectionnement de la raison, et du bonheur de l'humanité.

Montesquieu, Voltaire et Rousseau ont été ses contemporains; et les deux premiers, ses amis. Tous trois ont eu, chacun dans un genre différent, une grande influence sur leur siècle; mais Helvétius en produira peut-être une plus grande sur les siècles à venir. Si ces trois célèbres écrivains ont eu sur lui la supériorité d'un talent marqué d'un coin plus original et plus fortement imprimé, il a sur eux l'avantage d'avoir répandu un plus grand nombre de vérités, de ces vérités qui n'ont besoin, pour être senties, ni des formes piquantes du style, ni de ces émotions profondes qui séduisent et ébranlent plus souvent le cœur et l'imagination, qu'elles n'éclairent l'esprit, mais qui produisent des effets plus utiles, plus durables, et sur-tout plus indépendans de ces accessoires auxquels le goût attache un grand prix, mais qui, dépouillés de leur artifice par le travail d'une analyse sévère, ne laissent qu'un petit nombre de résultats pour l'avancement des connaissances humaines. Ce n'est pas qu'Helvétius n'ait eu, comme écrivain, le mérite assez rare d'approprier toujours son style à sa pensée, de réunir le goût à la justesse, et l'harmonie à la clarté, mais il a eu, par-dessus tout, le mérite plus rare encore de penser profondément.

Il n'est aucun de ses ouvrages qui ait paru, de son vivant, et même après sa mort, tels qu'il les avait composés. Le livre de l'*Esprit* a toujours été réimprimé avec les cartons que la prudence de ses amis obligea d'insérer dans la première édition. C'était

Tome XXVII.

Q

(24)
alors l'époque où les philosophes les plus courageux n'osaient publier que des demi-vérités, et où Montesquieu lui-même, tout partisan de la monarchie qu'il était, s'était vu contraint de jeter, à l'exemple de Tacite, sur son laconisme ordinaire, un voile qui dérobat ses idées à l'œil inquiet du despotisme.

Le livre de l'*Homme* ne fut imprimé, après la mort d'Helvétius, que sur une copie envoyée, en 1767, à un savant de Nuremberg, qui devait le traduire et le faire paraître d'abord en allemand, moyen qu'on avait cru propre à épargner de nouvelles persécutions à l'auteur. Le savant mourut avant d'avoir achevé sa traduction. L'on ne sait comment, sur cette copie, a été faite en Hollande la première édition de cet ouvrage, qui a servi depuis aux éditions multipliées, répandues en France et en toute l'Europe, avec les fautes nombreuses qu'y ont encore ajoutées l'ignorance et l'avidité des contrefacteurs. Depuis l'envoi de cette copie en Allemagne, Helvétius avait corrigé et perfectionné son ouvrage; beaucoup de notes en ont été retranchées ou fondues dans le texte; des chapitres entiers ont été refaits ou supprimés.

Les amis de la raison et de la saine philosophie doivent savoir gré au cit. Laroche, à qui Helvétius avait légué ses manuscrits, comme un témoignage de l'estime et de l'amitié qu'il lui portait, de publier aujourd'hui une édition exacte et complète des œuvres de ce grand homme. Elle n'a pas seulement le mérite que lui donnent les presses célèbres de Didot l'aîné; l'éditeur y a joint plusieurs pièces qui n'ont point encore vu le jour. Tels sont différens morceaux de poésie, genre qu'Helvétius avait cultivé.

avec succès, et dont il voulait faire les aimables délassemens de sa vieillesse ; sa correspondance avec plusieurs des hommes les plus célèbres de l'Europe, production dont le public est toujours avide, parce que c'est-là qu'il cherche l'homme encore plus que l'écrivain, et que dans cet abandon de l'ame et de l'esprit il aime à saisir les traits qui peignent l'une et l'autre, sans aucun de ces ornemens ambitieux que l'on pourrait appeller la toilette des auteurs ; des pensées et réflexions morales, fruit de ses lectures et de ses méditations, et où Hévétius s'est moins occupé, comme Laroche-foucault et Labruyere, à peindre quelques vices du cœur humain, et à en saisir les plus imperceptibles nuances, qu'à présenter le germe d'une foule d'idées profondes, et toujours dirigées vers les progrès de la raison et le bonheur des hommes, sentiment qui a formé le caractère dominant de ses actions comme de son esprit, et qu'il n'a jamais perdu de vue dans aucun de ses ouvrages.

Parmi ces différens morceaux, on remarque des observations infiniment justes sur l'esprit des lois, adressées à Montesquieu lui-même et à Saurin, leur ami commun, ou répandues dans ses réflexions morales ; d'autres sur la constitution d'Angleterre, qu'il a su apprécier sans préjugé comme sans enthousiasme ; d'autres sur la nécessité d'instruire le peuple, dans un tems où le peuple n'était compté pour rien, mais où l'auteur prévoyait qu'il ne tarderait pas à être compté pour tout. « En lisant ces différentes pieces, dit l'éditeur, on les croirait écrites pendant la révolution ; tant il est vrai qu'un philosophe qui a passé sa vie à méditer sur les droits des hommes et sur

es erreurs des gouvernemens , est en avant des idées de son siècle , et prévoit les effets que doit produire infailliblement le progrès des lumières et des véritables principes de l'ordre social. »

La publication des Œuvres complètes d'Helvétius, que l'on doit compter dans le petit nombre des livres classiques , est d'autant plus précieuse dans les circonstances actuelles , qu'il existe entre les ennemis de la liberté et de notre révolution , une coalition secrète qui s'efforce de rétablir l'empire des préjugés , de la superstition et du despotisme , sur les débris de la raison et de la philosophie ; hommes égarés par des passions politiques , qui voudraient faire reculer leur siècle vers les siècles d'ignorance et de servitude ! hommes inconséquens , qui combattent aujourd'hui les principes dont ils étaient autrefois les plus ardens apologistes ! Il suffirait , pour leur répondre , de les mettre en opposition avec eux-mêmes ; mais c'est aux écrits des grands hommes tels qu'Helvétius , à prémunir les esprits chancelans contre leurs insinuations perfides , et à fortifier les hommes libres dans l'amour de l'indépendance et de la liberté.

P O É S I E .

LE CHAT DU TEINTURIER. (Fable.)

L Chat d'un Teinturier , rusé , plein de courage ,
 Était l'effroi des rats du voisinage ;
 Il les guettait sans cesse , alerte et furibond ,

Et vous les croquait sans façon ,
 Comme un morceau de lard ou de fromage.
 Aussi le drôle avait-il l'embonpoint
 D'un reclus qui ne jaûne point ,
 Qu'engraisse saintement le don de ne rien faire.
 Un soir , le Raminagrobis ,
 Troublé dans ses exploits hardis ,
 Se laissa choir au fond d'une chaudiere ,
 Où se manipulait l'éclatante couleur
 A Rome toujours en honneur ,
 Qui des rois fastueux relève la parure ,
 Et souvent de leur cœur est la vive peinture.
 Notre Chat , lors pris en défaut ,
 A force d'employer et la griffe et la patte ,
 Et de commencer maint saut ,
 Sortit de sa prison teint d'un bel écarlate.
 La gent souri , trompée à cet aspect nouveau ,
 S'approche , se rend familiere ,
 Trotte , gambade autour de son museau :
 Mais , sous la magnifique peau ,
 Grac , s'élançe soudain la griffe meurtriere ,
 Qui par douzaine , au moins , vous les plonge au tombeau.
 Ennemis acharnés de notre République ,
 Au nom de citoyen remplis d'un vain courroux ;
 O zélés amateurs de l'éclat monarchique !
 Cette fable s'adresse à vous.

Par P. J. B. NONGARET.

É N I G M E.

On raconte de moi quantité de merveilles ;
 Je suis fait cependant comme maint animaux ,
 Sinon que je n'ai point d'oreilles ;

Est-ce un mal ? On entend de si mauvais propos !
 Je fais dans les rochers ma retraite ordinaire :
 Je m'avance à pas lents, et toujours gravement ;

Malgré cela je fais la guerre ,
 Ennemi redouté d'un insecte volant.
 Te rendre ma couleur, lecteur, c'est autre chose ;
 Je suis brun, jaune, verd, gris, et couleur de rose,
 Bleu, rouge, violet, noir ou blanc, c'est selon,
 Que te faut-il de plus pour deviner mon nom ?

L O G O G R I P H E.

AVEC six pieds je vous monte à la tête ,
 J'y porte de vaines terreurs ,
 Des noirs chagrins votre ame s'inquiète ,
 Charmante Eglé, je fais couler vos pleurs,
 Fuyez l'ennui dont vous êtes la proie ,
 Reprenez les ris et la joie
 Qu'autour de vous vous inspirez ,
 Par ce moyen vous me dissiperez.
 Je ne suis rien qu'un vain phantôme
 Dans l'obscuré nuit enfanté ;
 Je disparais au jour de la gaieté
 Sans les secours de docteur Pomme.
 Moquez-vous de la faculté ,
 Et des grands mots dont elle vous assomme ,
 Et de moi-même en vérité ,
 Je ne veux pas que l'on me nomme ,
A peine suis-je une réalité,
 Amusez-vous pour me connaître
 A diviser tous mes ressorts ;
 Vous verrez dans mon sein l'élément le plus traître ;
 Et l'enveloppe de nos corps ;

Un insecte dévorant ; une île ;
 Un passage dans une ville ;
 Une racine ; une ville au midi ;
 Ce qu'est un cœur dans l'innocence ;
 Renversés mes six pieds , je suis dans l'indigence.
 C'en est assez , et j'ai fini.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA COMIQUE NATIONAL.

Le sujet de *Lisbeth*, opéra, donné dernièrement au théâtre de la rue Favart, est le conte de Florian, déjà mis deux autres fois en scène sous le titre des *Commissionnaires* ; mais l'auteur du nouvel ouvrage a su se l'approprier par la manière nouvelle dont il a envisagé ce sujet, et par des accessoires de son invention. Les deux premiers ne l'ont traité que sous le rapport du raccommodement de la jeune fille séduite avec son ravisseur ; celui-ci a présenté sa réconciliation avec un père inflexible, et ce point de vue offre d'autant plus d'intérêt, que l'autre s'y trouve compris implicitement. L'auteur de *Lisbeth*, le cit. Favieres, a imaginé de placer dans son drame un personnage dont le nom seul suffit pour y répandre un nouvel intérêt ; c'est Gesner, auteur de la mort d'Abel et d'autres poésies allemandes, Gesner, retiré en Suisse, où la scène se passe, et qui se trouve médiateur entre la malheureuse *Lisbeth*, abusée par un jeune homme dont elle n'a plus de nouvelles, et son père qui, imbu des mœurs austères du pays qu'il habite, ne veut point distinguer la faiblesse du crime, et chasse loin de lui cette infortunée, accablée de sa malédiction. Mais son enfant, exposé sous les yeux de ce père trop sévère, et qu'il s'empresse d'adopter, amène un dénouement satisfaisant.

La musique de cet ouvrage est de Grétry ; on y trouve toute la fraîcheur de sa jeunesse, avec la force de l'expérience. C'est une excellente réponse à ceux qui traitaient que les nombreux ouvrages de cet homme célèbre ont épuisé son génie. C'est le plaidoyer de Sophocle. Honneur à ce musicien-poète !

La pièce est fort bien jouée en général. Madame Saint-Aubin sur-tout a été fort applaudie.

La décoration offre un des sites de ce pays magique, de ces montagnes suisses, qu'un auteur moderne appelle *les grands ateliers de la nature*. On n'a pas trouvé qu'ils fussent rendus avec vérité. On a paru plus satisfait des costumes des personnages et des tableaux introduits dans l'ouvrage même par le poëte; quoiqu'ils n'y soient pas amenés très-naturellement, ils produisent au moins un effet agréable.

Cette pièce, dont on a demandé les deux auteurs, qui n'ont point paru, a obtenu le plus grand succès.

A la seconde représentation, une couronne fut jetée des loges, avec une pièce de vers. On appella les auteurs; Grétry parut, amené presque de force par madame Saint-Aubin, qui, aidée de mademoiselle Carliné, plaça sur sa tête cette couronne bien due à ses talens et à cette suite de triomphes qui le rendront immortel.

THÉÂTRE DES ARTS.

Encore un nouvel ouvrage de Grétry, encore un nouveau succès. Après deux ou trois ans de repos, la verve de ce compositeur incpuisable s'est ranimée avec plus de vigueur que jamais. *Anacréon* qu'il vient de mettre en musique pour ce théâtre, peut être mis au nombre de ses meilleurs ouvrages. Voici le sujet du poëme :

Anacréon, jeté par une tempête sur l'isle de Samos, y trouve un jeune homme que les dieux lui avaient annoncé en songe. C'est *Olphide* qui, malgré sa naissance obscure, a trouvé le moyen de charmer *Anais*, fille de *Polycrate*, tyran de Samos. Un fils est le fruit de leur hymen secret. *Anacréon* veut sauver le pere, la mere et l'enfant dans la barque qui la conduit sur ce rivage. *Olphide* qui y entre le premier, est emporté par la violence des flots, et laisse, malgré lui, son fils et son épouse, à la merci des satellites de *Polycrate*, qui s'en saisissent ainsi que d'*Anacréon*. Celui-ci se fait connaître au tyran, qui, ami des arts, malgré son caractère feroce, est épris du mérite de cet homme célèbre; et, en sa faveur, pardonne à sa fille, mais à condition qu'elle oubliera l'objet de son amour. *Polycrate* veut savoir quel est l'enfant qu'*Anacréon* a pris sous sa garde: c'est, dit celui-ci, l'enfant du malheur; mais en me chargeant de sa destinée, je veux le consacrer au plaisir. Po-

tyrante proposé d'accomplir son vœu , en les retenant l'un et l'autre dans sa cour. Cet enfant lui plaît tellement qu'il l'adopte , et le tient sur ses genoux pendant la fête que le peuple donne , par ses ordres , à son nouvel hôte. Au milieu de cette fête , Olphide , rejeté par les vents sur le rivage de Samos , est arrêté par les gardes. La vue de son fils sur les genoux de Polycrate le jette dans l'erreur ; il se croit pardonné et détruit l'effet des soins d'*Anacréon* , en s'avouant le père de cet enfant que le tyran rejette loin de lui avec fureur. Le troisième acte ne contient que le changement gradué de cet homme inflexible , ramené à de meilleurs sentimens par les instances d'*Anacréon* et par les charmes de son art.

Cet ouvrage , bien écrit en général , offre plus d'intérêt et plus de situations qu'on n'en trouve ordinairement dans les drames destinés à ce théâtre. S'il y a quelques taches reprochées par le goût , on y trouve un plus grand nombre de détails infiniment agréables. L'auteur est le citoyen Gui.

Nous avons déjà dit que la musique est digne du meilleur tems de Grétry ; on retrouve presque par-tout la manière vraie , sensible , aimable et originale de ce compositeur célèbre. Les deux auteurs demandés ont paru.

Depuis long-tems on n'a rien vu de si beau que les costumes de cet opéra , monté avec le luxe le plus éclatant et les soins les plus recherchés. Cette magnificence , toujours soumise aux lois du goût , fait honneur à l'administration trop persécutée de ce théâtre.

Les rôles sont parfaitement remplis. Mademoiselle Henri justifie chaque jour l'opinion favorable que ses débuts ont donné d'elle.

Lais , comme on le pense bien , est chargé du rôle d'*Anacréon* , et y déploie un grand talent. Si ce chanteur célèbre était moins près de la perfection , moins digne d'y aspirer , nous ne hasarderions pas des conseils que son succès semble rendre inutiles. Quelquefois , à ce qu'il nous a semblé , Lais oublie que le compositeur n'a jamais oublié de rendre le chant d'*Anacréon* toujours aimable. Pourquoi ces éclats qui ne doivent exprimer , ni colere , ni passions violentes ? Cette voix , élançee sans motif et par secousses , contraste d'une manière trop forte avec les sons radoucis qui conviennent si bien à la voix de Lais , quand il en reste le maître. Veut-il montrer une grande voix , plutôt qu'une belle voix ? Si , comme il est plus vraisemblable , il ne veut que faire des oppositions , rappelions-lui que des oppositions ne sont pas

des disparates ; que la voix est l'instrument dont il faut le plus ménager le son ; et que , s'il le prodigue ainsi dans des situations douces , il ne lui resterait plus d'affets à produire dans les excès de la fureur. Nous ne voulons , au surplus , qu'attirer l'attention de ce chanteur , justement célèbre , sur cette partie d'un art qu'il connaît d'ailleurs si parfaitement.

A N N O N C E S.

Jacques-le-Fataliste et son maître, par Diderot ; précédé d'un hommage aux mânes de l'auteur, par Meister de Zurich. Trois volumes in-18 avec figures.

La Religieuse par Diderot ; deux volumes in-18 avec figures. A Paris, chez Gueffier le jeune, rue Cit-le-Cœur, n^o. 18 ; et Knapen fils, rue Saint-André-des-Arcs, n^o. 46.

Mémoires de Gibbon, suivis de quelques ouvrages posthumes et de quelques lettres du même auteur, recueillis et publiés par lord Sheffield, traduits de l'anglais. Deux gros volumes in-8^o, imprimés sur papier carré collé, avec des caractères de Didot, et enrichis d'une silhouette en pied de Gibbon. Prix, 6 liv. pour Paris ; et 8 liv. 10 sous, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez le Directeur de la *Décade Philosophique*, rue Thérèse, butte des Moulins. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Cet ouvrage, intéressant pour la littérature en général, est indispensablement nécessaire à ceux qui possèdent l'*Histoire du Déclin et de la Chûte de l'Empire Romain* de ce célèbre écrivain.

Reniers et Inscriptions au grand livre, par Saint-Aubin, professeur de législation aux Ecoles centrales du département de la Seine. Brochure in-8^o. Prix, 12 sols. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Cette petite brochure contient d'excellentes observations sur la nécessité et les moyens de faire hausser promptement les inscriptions sur le grand livre, en les recevant en paiement de biens nationaux, et en abolissant tous droits de transfert.

Éclair sur l'Association humaine, par l'auteur du *Livre des Erreurs et de la Vérité*. A Paris, au Cercle-Social, rue du Théâtre-Français, n^o. 4 ; et chez Maret, cour des Fontaines au palais Égalité. L'an V (1797).

Ce sujet intéressant est traité d'une manière particulière par l'auteur, connu déjà par d'autres productions dans un genre qui a fait beaucoup de prosélytes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 16 novembre 1796.

Le ministre de France, le cit. Adet, a notifié au secrétaire d'état la suspension de ses fonctions de plénipotentiaire auprès de notre République, en conséquence des ordres qu'il en a reçus du Directoire exécutif de France,

On voit, par une pièce, que le cit. Adet avait publiée précédemment, les motifs qui ont déterminé le gouvernement français à cette démarche.

On y dit « que la Grande-Bretagne, dans la guerre qu'elle a poussée contre la République Française, n'a cessé de mettre en usage tous les moyens qui sont en son pouvoir, afin d'ajouter à ce fléau des fléaux encore plus terribles..... qu'elle a fait saisir les vaisseaux neutres, et particulièrement ceux des Américains, jusques dans leurs ports, et en a fait enlever tous les Français et les propriétés françaises qui s'y trouvaient; pendant que la France, liée par un traité avec les États-Unis, éprouvait un désavantage réel par les articles qui l'obligeaient à respecter, à l'égal des propriétés américaines, les propriétés anglaises à bord des bâtimens américains..... que, d'après cela, on devait s'attendre que l'Amérique ferait des démarches pour s'opposer à la violation de sa neutralité; qu'un des prédécesseurs du sousigné, au mois de juillet 1793, présenta des réclamations à ce sujet au gouvernement des États-Unis; qu'elles furent sans succès. Cependant la Convention nationale, qui, par son décret du 9 mai 1793, avait excepté les vaisseaux américains de la saisie prononcée contre les proprié-

tés ennemies trouvées sur les vaisseaux neutres, fut bientôt obligée de rapporter l'exception favorable aux Américains..... Elle statua donc que l'ordre de saisir les propriétés anglaises, à bord des bâtimens américains, serait mis à exécution jusqu'à ce que l'Angleterre eût révoqué, d'une manière définitive, le même ordre qu'elle n'avait fait que suspendre par suite de l'embargo mis par le congrès, le 26 mars 1794. Mais peu de tems après, la Convention étant instruite que M. Jay était chargé de faire des réclamations sur les mesures vexatoires du gouvernement anglais, elle ordonna, par une loi du 13 nivôse an III, que les vaisseaux de la République Française respecteraient les vaisseaux américains..... La Convention nationale et le comité de salut public devaient se flatter que cette conduite franche et loyale déterminerait les Etats-Unis à mettre tout en usage pour faire cesser les vexations exercées sur leur commerce au détriment de la France.

» On fut trompé dans cet espoir, et quoique le traité de navigation et de commerce entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne eût été signé six semaines avant l'époque à laquelle la France adopta les mesures dont on vient de parler, les Anglais n'abandonnerent pas le plan qu'ils avaient formé, et ils continuèrent d'arrêter et de conduire dans leurs ports tous les vaisseaux américains relâchés dans les ports français, ou en revenant.

» Cette conduite fut l'objet d'une note que le souchigné adressa au secrétaire d'état le 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) : elle est restée sans réponse, et les bâtimens américains, relâchés dans les ports français, ou en revenant, ont continué d'être saisis par les Anglais.....

» Le gouvernement français se trouve donc vis-à-vis de l'Amérique dans des circonstances semblables à celles de 1795 ; il se voit forcé d'abandonner, à son égard, et à l'égard des puissances neutres en général, la conduite généreuse qu'il avait tenue, et de prendre d'autres mesures ; le blâme en appartient au

gouvernement britannique, dont le gouvernement français a été obligé de suivre la conduite. »

Du 7 décembre. Le président des Etats-Unis s'est rendu aujourd'hui dans la chambre des représentants du congrès, et y a adressé aux deux chambres réunies un discours, dans lequel il leur a rendu compte des affaires générales de la paix, ou commencées ou terminées depuis le jour de leur dernière réunion.

Nous allons citer quelques passages de son discours, trop long pour être rapporté en entier. La nécessité d'avoir une force navale pour protéger le commerce, a été un des objets sur lequel il a le plus insisté :

« Cette nécessité est évidente, a-t-il ajouté, dans les cas où cet Etat est forcé de faire la guerre. Mais n'avons-nous pas d'ailleurs appris par notre propre expérience, que la plus sincère neutralité n'est pas un préservatif suffisant contre les déprédations des nations belligérantes? Pour assurer le respect à un pavillon neutre, il faut une force navale, organisée et prête à le venger de toute insulte ou de toute agression : cela peut même prévenir la nécessité de faire la guerre, en détournant les puissances belligérantes de commettre de telles violations du droit de neutralité. D'après les meilleures informations que j'ai pu obtenir, je suis fondé à croire que notre commerce dans la Méditerranée, sans une force protectrice, sera toujours incertain et troublé, et que nos concitoyens seront exposés aux calamités qu'un grand nombre d'entre eux vient d'essuyer. Tous ces motifs doivent engager les Etats-Unis à s'occuper de la création graduelle d'une marine. Les progrès toujours croissans de leur navigation leur promettent, pour une époque peu éloignée, un nombre suffisant de matelots. Ils ont d'ailleurs beaucoup de moyens d'exécuter une telle entreprise. Leur situation particulière donnera du poids et de l'influence à une force navale médiocre qui sera en leur possession. Il serait donc utile de commencer sans délai à se pourvoir des matériaux nécessaires pour la construction et l'équipement des vaisseaux de guerre, et de procéder par degrés, à proportion que nos résourcés nous permettront de le faire sans inconvénient, de manière qu'une guerre future en Europe ne trouve pas

notre commerce dans le même état de non protection où celle-ci l'a trouvé. »

Il lui a paru que le Corps législatif devait s'occuper de l'éducation publique d'une manière particulière ; et il a proposé l'établissement d'une université nationale et d'une académie militaire.

« L'assemblée à laquelle je m'adresse, a-t-il dit, est trop éclairée pour ne pas sentir combien l'état florissant des sciences et des arts dans un pays contribue à sa prospérité nationale et à sa réputation..... Entre tous les motifs qu'on peut alléguer pour l'établissement de cette université, il en est un sur-tout dont l'importance doit frapper tous les esprits. C'est cette assimilation de principes, d'opinions et de mœurs de nos concitoyens, par l'éducation commune d'une partie de nos jeunes gens qui y seraient envoyés des différens États du pays. Plus nos concitoyens pourrout être reudus *homogenes* dans ces cas particuliers, plus nous pourrons espérer que notre union sera durable. L'objet principal d'une telle institution nationale sera d'instruire notre jeunesse de la science du gouvernement. Dans une république, quelle espèce de connaissances peut être aussi importante ? Et quel devoir plus pressant pour la législation, que d'adopter un plan qui doit communiquer ces lumières précieuses à ceux qui doivent être un jour les gardiens des libertés et du bonheur de leur pays. »

Il fait sentir ensuite les avantages d'une académie militaire pour le perfectionnement de l'art de la guerre, considéré comme moyen défensif d'une nation dont le système de paix est le système de politique générale ; mais qui ne pourrait espérer de jouir long-tems de ce bonheur, si elle ne se préparait à elle-même les moyens de le protéger contre les attaques du dehors.

« Quant à nos relations extérieures, a-t-il ajouté, pendant que d'une part quelques obstacles ont été enlevés, et quelques inconvéniens ont été affaiblis ; d'une autre part ; et j'en parle ici avec un vif sentiment de peine et de regret, quelques événemens sont arrivés en dernier lieu d'une nature bien désagréable. Notre commerce a essuyé et essuie encore des atteintes très-fortes dans les Indes occidentales, de la part des corsaires et agens de la République Française. Des communications ont été reçues de la

part de son ministre dans ce pays, qui indiquent que nous devons nous attendre à voir notre commerce troublé de nouveau par son autorité : ces communications, sous d'autres rapports, sont fort loin d'être agréables.

Mon désir le plus constant, le plus sincère est le plus vif, conforme en cela à celui de notre nation, a été de maintenir une cordiale harmonie, une intelligence parfaitement amicale avec cette République ; ce désir reste le même, et je m'efforcerai de le remplir jusqu'au terme extrême où il cesserait d'être d'accord avec le juste et indispensable respect que je dois aux droits et à l'honneur de mon pays. Je ne cesserai pas de nourrir l'agréable espérance qu'un esprit de justice, de candeur et d'amitié de la part de la République, en assurera à la fin le succès. En poursuivant ces objets, néanmoins je ne puis oublier ce qui est dû à la réputation de notre gouvernement et de la nation, et à mon entière confiance dans le bon sens, le patriotisme, la dignité et le courage de mes concitoyens. Je vous ferai part, dans un message particulier, d'une communication plus détaillée sur ce sujet intéressant.

Il a fini ainsi son discours :

« La situation où je me trouve maintenant, pour la dernière fois, au milieu des représentans du peuple des États-Unis, rappelle naturellement cette époque où commença l'administration de la présente forme de gouvernement. Je ne puis négliger cette occasion de vous féliciter, ainsi que mon pays, du succès de cette expérience. Je ne puis m'empêcher de réitérer mes ferventes prières au suprême ordonnateur de l'univers, au souverain arbitre des nations, pour que les soins de sa providence continuent toujours de s'étendre aux États-Unis, pour que la vertu et le bonheur de ce peuple se conservent long-temps, et que le gouvernement institué par ce peuple pour la protection de sa liberté, puisse être perpétuel. »

WASHINGTON.

Du 15 décembre. L'élection du nouveau président des États-Unis est consommée ; M. John Adams a été appelé, par une majorité de cinq voix, à la magistrature suprême. M. Adams a pour partisans le plus grand nombre des propriétaires, et tous ceux qui craignent pour ce pays une révolution nouvelle : il est ami de Washington. Il a été ministre plénipoten-

taire à Londres, ensuite vice-président des Etats-Unis, et président du sénat. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Défenses des Constitutions américaines*.

Le bruit se répand que les villes de Boston, de New-York et de Savannah ont éprouvé presque en même temps de violens incendies. Les deux partis s'accusent réciproquement de ces malheurs qui paraissent être l'œuvre du crime.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 janvier 1797.

Le nouvel empereur de Russie a fait, dit-on, notifier officiellement au prétendant à la couronne de France, la mort de sa mère, et son avènement au trône. C'est M. de Simolin, confirmé, par Paul I^{er}, dans le poste de ministre plénipotentiaire, où l'avait placé Catherine II, qui a dû présenter la lettre de notification. On ajoute, que dans cette lettre on a scrupuleusement observé le protocole établi dans les relations directes de monarque à monarque. Rien n'est assurément plus vain, plus insignifiant que toutes ces formalités de l'étiquette des cours. Cependant il n'est pas douteux, que si elles ont eu lieu on ne les ait regardées à la cour du prétendant, et parmi tous ses partisans de toutes les classes, comme des présages certains de faveurs beaucoup plus réelles, et beaucoup plus importantes. Nous embrassons avidement tout ce qui flatte nos desirs, nos passions, et il n'est point de chimères que ne réalise l'espérance. Les leçons de l'histoire, de l'expérience sont souvent perdues pour les hommes même les plus instruits et les plus éclairés. La démarche que l'on attribue à Paul I^{er}, et les formes que l'on prétend qu'il y a fait mettre, ne présentent rien d'in vraisemblable ; mais aussi il s'en faut bien qu'on en doive conclure que ce monarque soit déterminé à embrasser la cause du prétendant, et à intervenir à main armée pour sa défense. Lorsqu'après le traité de Hiswick, par lequel la France avait reconnu le prince d'Orange

d'Orange comme roi légitime des trois royaumes de la Grande-Bretagne, Louis XIV continua à *traiter en roi* Jacques II, personne même en Angleterre n'en alarma; et lorsqu'après la mort de ce roi sans Etats, le même Louis XIV, donna le même titre à son fils, il n'est pas probable qu'il eût résolu de s'armer pour conquérir à ce jeune prince le trône, dont il lui conférait les honneurs dans sa cour. Cette résolution ne fut que la suite des provocations de l'Angleterre. Le traitement accordé à Jacques III, comme celui qui avait été accordé à son père, n'était donc de la part du monarque français que courtoisie, déférence pour le malheur, ou, si on l'aime mieux, ostentation de générosité. On peut sans doute interpréter ainsi la conduite de Paul I^{er}.; en effet, comme il faut juger des principes et des sentimens de la plupart des hommes d'après la position où ils se trouvent et le rang qu'ils occupent, on peut croire facilement que ce prince, quelque philosophie qu'on lui suppose, doit regarder comme très-malheureux, l'homme privé d'un trône dont d'anciens usages avaient fait son patrimoine. Le souvenir de l'accueil qu'il a reçu à la cour de France, pourrait même suffire pour expliquer ses égards envers le second personnage de cette même cour. Mais l'influence des affections particulières, telles que la pitié ou la reconnaissance, si rare, quoique si honorable dans les relations de la vie commune, est nulle dans les délibérations politiques, où tout doit être subordonné à l'intérêt de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, la démarche vraie ou supposée de Paul I^{er}. a ressuscité cette armée russe, qui, depuis si long-tems, doit marcher contre la France. On donne le détail de sa composition; elle forme un total de soixante mille hommes. On ajoute que la moitié en sera à la solde de l'Angleterre; l'autre moitié, à la solde de l'empereur d'Allemagne. Mais comment ce prince pourrait-il subvenir à ce surcroît de dépense lorsque ses finances sont tellement épuisées, toutes ses ressources tellement taries, que depuis long-tems il a été obligé de recourir à un papier, qui peu de tems après de sa création ne jouissait

d'aucun crédit ? La marche des Russes est un fait faux ; nous croyons pouvoir l'assurer, et les arrangements que l'on dit avoir été pris par pour l'entretien de ces troupes auxiliaires ne peuvent que nous confirmer dans notre opinion à cet égard.

Il a paru dans le courant du mois dernier une ordonnance du roi de Danemarck, par laquelle il est permis aux étrangers d'apporter dans ce royaume toutes marchandises de l'Inde sur leurs vaisseaux. C'est à la sollicitation des Anglais que cette opération, extrêmement favorable à leur commerce, a été adoptée. Il en doit résulter la chute totale de la compagnie des Indes danoises qui depuis long-tems n'était pas très-florissante. Mais quelque grave que soit cet inconvénient, on a pensé apparemment qu'il pouvait être amplement compensé par l'avantage de faire de Copenhague, l'entrepôt commun des marchandises de l'Inde dans le Nord, avantage qui ne peut plus être disputé par les Hollandais, dont la guerre et les agitations intérieures ont suspendu l'activité commerciale.

Le jeune roi de Suede mene une vie très-retirée dans le petit château de Haga, situé à une lieue de Stockholm. Il s'y livre entièrement à l'expédition des affaires, et à l'étude des connaissances qui peuvent lui être les plus utiles. Il entretient à cet effet une correspondance avec les membres les plus distingués de l'université d'Upsal.

ITALIE. De Gênes, le 10 Janvier 1797.

Le traité d'alliance de la cour de Rome avec la cour impériale est en su conclu. Il paraît que le pape n'écoutant que sa haine contre la République Française, et cédant aux conseils, aux instigations fanatiques de quelques théologiens, a dédaigné toutes les considérations politiques qui eussent sans doute arrêté ceux de ses prédécesseurs qui, comme princes temporels, ont régné avec le plus de gloire ; mais qui-oubliant le caractère de Pie VI, sera peu étonné

de sa conduite dans les circonstances actuelles, et même a pu la prévoir. Voici comment en parlait un homme qui avait été à portée de l'étudier dans sa vie privée et dans sa vie publique. Il s'agissait des mesures à prendre pour engager le pape à se conformer, relativement aux jésuites, aux vœux des cours de France et d'Espagne. « Il serait dangereux, disait-il, dans une lettre écrite en 1778, de pousser à bout un pape du caractère de Pie VI, dont les premiers mouvemens sont violens, et qui, animé par des conseils fanatiques, pourrait se porter d'autant plus aisément à des déterminations imprudentes, qu'il ne connaît pas les cours, et qu'il se consolera peut-être de s'être attiré des disgrâces, par la vaine gloire d'être célébré comme un martyr de la bonne cause. »

Mais dans ce moment on compte à Rome sur des succès, et l'on n'entrevoit pas la possibilité des disgrâces. L'empereur promet de joindre aux troupes pontificales un corps de 10,000 hommes, de fournir des officiers expérimentés pour suppléer à l'inexpérience militaire des officiers romains; avec ce double secours en forces et en talens, on croit pouvoir braver les Français, ou du moins leur opposer une résistance contre laquelle se brisera leur courageuse impétuosité. On compte d'ailleurs sur l'esprit que l'on s'efforce d'inspirer aux troupes, et qui doit tripler leur énergie. Il ne part pas un régiment de Rome que par des sermons, par des actes de dévotion on ne l'ait rempli d'un enthousiasme religieux, dont on se promet les plus grands effets. Cependant on a vu jusqu'à présent dans cette guerre, que de tous les enthousiasmes, le plus fertile en miracles, était celui de la liberté. Au reste, les citadins de Rome se rassurent, en considérant l'espace qui les sépare du théâtre de la guerre, quoiqu'ils aient plus d'un exemple qui a dû leur apprendre que Buonaparte et sa valeureuse armée savent, par leur prodigieuse activité, rapprocher les distances.

Quoi qu'il en soit, c'est au milieu des préparatifs de la cour de Rome et de la cour impériale d'Allemagne, que la République Cispadane vient de se former et de se donner de la consistance, par les premières opérations de ses représentans. Ils ont décrété, à l'unanimité, le principe de l'unité et de l'indivisibilité; principe dont la scrupuleuse application doit faire la force de cette république naissante, et assurer son indépendance.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 14 janvier.

Le 23 du mois dernier il fut publié une proclamation sur l'armement des citoyens. En conséquence de cette nouvelle disposition, tous les habitans, depuis 15 ans jusqu'à 45, devront se pourvoir d'armes, et seront obligés de se rendre sur les frontières, de garder les places fortes, et de faire le service comme le soldat. Cette force bourgeoise sera divisée en brigades, bataillons, etc., et soumise à un réglemeut militaire et à une stricte discipline. Les individus, au-dessus de 45 ans paieront une contribution annuelle; les femmes et les filles, les domestiques même, n'en seront pas exempts. Ceux qui n'ayant point atteint l'âge de 45 ans, refuseront de prêter le serment, et de faire leur déclaration; ceux qui en 1787 se sont rendus coupables de pillage ou de mauvais traitemens envers les patriotes, paieront une triple contribution.....

Les travaux de l'Assemblée nationale qui paraissaient en quelque sorte suspendus, ont repris une heureuse activité. Les principes fondamentaux de la République, l'unité, l'indivisibilité, et la souveraineté du peuple ont été enfin reconnus et décrétés. On a aussi décrété les conditions requises pour être admis au droit de voter. La déclaration des droits et des devoirs de l'homme, proposée par la commission des VII, ayant été rejetée, le cit. Hartog en prépare une qui sera mieux adaptée aux convenances, au génie et au caractère du Peuple Batave.

ANGLETERRE. De Londres, le 14 janvier.

Si l'on en croit les nouvelles parvenues d'Irlande, et consignées dans tous nos papiers, les Français n'auraient pas reçu dans ce royaume l'accueil dont ils avaient pu se flatter, s'ils y eussent effectué une descente. Il paraît que tous les partis étaient réunis pour les combattre. On dit même que le fameux Grattam, le chef de l'opposition irlandaise, avait pris les armes pour servir en qualité de volontaire. Mais peut-être ne faut-il attribuer ces apparentes dispositions qu'à l'incertitude du succès; la descente effectuée, les mécontents se voyant soutenus, auraient peut-être manifesté d'autres sentimens.

Il vient de paraître une ordonnance du conseil du roi,

pour régler le commerce d'importation et d'exportation du cap de Bonne-Espérance. La principale disposition porte qu'aucune espèce de marchandise ne pourra y être portée, ni en être exportée que par les vaisseaux de la compagnie des Indes.

Le 11, le lord maire et le conseil commun de la cité se rendirent au palais Saint-James, et présenterent au roi une adresse, pour remercier sa majesté de la communication faite au parlement des mesures relatives à la déclaration de guerre de l'Espagne, et l'assurer des dispositions des citoyens de Londres à concourir aux moyens de soutenir avec vigueur cette agression de l'Espagne, qui n'a été provoquée par aucun motif légitime.

Hier, le premier paiement de 10 pour 100 sur le nouvel emprunt s'est fait à la banque. Quelques-uns des souscripteurs ont payé au-delà de ce qu'ils devaient acquitter du montant de leurs souscriptions.

La princesse de Galles est grosse de nouveau; ce qui paraît donner beaucoup de joie au peuple anglais. On peut bien lui appliquer le mot de Mezeray : *Avez-vous peur de manquer de maître ?*

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 nivôse au 5 pluviôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'organisation forestière. Villers applaudit aux vnes générales qui ont été présentées par la commission; mais il pense que les principes qu'elle a développés, n'ont pas reçu leur application entière dans le projet qu'elle a soumis. Ce projet lui paraît incomplet, en ce qu'on n'y traite qu'imparfaitement de l'aménagement des forêts, et qu'on y a oublié les bois résineux; et il observe qu'il conviendrait peut-être, en retranchant de l'ordonnance de 1669, les dispositions qui ne s'accordent pas avec le régime républicain, de cou-

server l'ensemble du système qu'elle établit, et dont l'expérience a démontré l'utilité. D'autres orateurs combattent aussi le projet de la commission; le conseil devant se former en comité général, ajourne la discussion.

Cambacérés a fait, le 27, la 3^e. lecture de son projet de code civil. Le conseil lui en donne acte, et ajourne la discussion à tridi de la première décade de pluviôse. Il sera question le même jour du projet relatif aux domaines congéables.

Chiappe presse l'établissement du régime constitutionnel dans la Corse. Une commission est nommée pour en présenter les moyens.

Réal fait ensuite adopter une série d'articles sur le régime hypothécaire.

Le conseil des Anciens approuve, le 25, la résolution qui fixe le mode de serment à prêter par les fonctionnaires publics, le 2 pluviôse prochain; savoir: haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la constitution.

Plusieurs orateurs sont entendus, dans les séances du 26 et du 27, dans la discussion sur la résolution relative aux canaux d'Orléans et de Loing. Après que Detorcy a eu parlé en sa faveur et Vernier contre, Fourcroy a résumé les différentes opinions qui avaient été émises, et a conclu au rejet. Le conseil a fermé la discussion et approuvé la résolution.

L'ordre du jour du 28 appellait la discussion sur la résolution concernant les transactions entre particuliers, Lafond-Ladébat appuie d'avis de la commission. Il pense qu'il fallait se borner à poser les principes propres à résoudre les difficultés qui s'élevaient à cet égard entre les citoyens, et laisser ensuite aux tribunaux le soin d'en faire l'application. La résolution est rejetée.

Dumas fait également rejeter celle qui donnait une préférence aux défenseurs de la patrie et aux septuagénaires, pour leur paiement à la trésorerie, la commission l'ayant regardée comme destructive de la propriété, et contraire à l'égalité.

Le conseil reçoit, le 29, et approuve la résolu-

tion du 28 nivôse, par laquelle des fonds sont mis à la disposition des commissions des inspecteurs des deux conseils.

Tronchet continue le rapport qu'il avait commencé hier sur la question intentionnelle. Il relève les vices des 8 articles qui composent la résolution, et en exprimant son vœu que l'on révoque les changemens apportés à la loi du 29 septembre 1791, il conclut au rejet. La discussion est ajournée.

Daunou fait adopter, au conseil des Cinq-cents, une partie de son projet d'instruction sur les assemblées primaires, communales et électorales. Ce projet contient une explication des conditions d'éligibilité et du droit de suffrage, consacrées par la constitution, et détermine les formes à suivre dans les délibérations de chacune de ces assemblées.

La discussion s'ouvre sur le projet présenté par Favart, dans l'une des dernières séances, et tendant à déclarer que toute demande en divorce non encore intentée, et qui ne serait fondée que sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur et de caractère, est provisoirement suspendue jusqu'après l'adoption du code civil.

Favart résume d'abord les motifs de ce projet, développés dans son rapport. Ne vous y trompez pas, dit-il, vous n'avez pas un instant à perdre, si vous voulez arrêter l'abus odieux que l'on fait du divorce. Une multitude de réclamations vous ont été adressées : vous y pouvez lire que dans toutes les parties de la République, on voit des époux qui, oubliant leur devoir, leur honneur, foulant aux pieds toutes les bienséances, violent les lois et les obligations les plus saintes, abandonnent sans remords leurs familles pour satisfaire des passions honteuses : il est tems de mettre un terme à cet excès de dépravation.

Le rapporteur avait invoqué le témoignage de l'opinion publique ; Oudot invite l'Assemblée à ne point prendre pour le langage de l'opinion publique, ni les plaintes de quelques citoyens, chez qui le spectacle des abus présens efface le souvenir ou affaiblit le sentiment des maux passés ; ni les disser-

tations de quelques écrivains périodiques, ni surtout les clameurs de la superstition renaissante. On fait à Paris, ajoute l'orateur, de l'opinion publique, comme on fait du tonnerre à l'Opéra.

A la suite de ce discours, il s'est élevé entre Boissy, Lecointre et Pons (de Verdun), une courte discussion relative au terme de l'ajournement à prononcer sur le projet de Favart. Le conseil paraît en général convaincu de la nécessité de limiter convenablement la faculté de divorcer pour cause d'incompatibilité d'humeur; on prescrira sans doute des délais, des formalités, des épreuves; on instituera des tribunaux de famille; on prendra les précautions que réclament la morale et la sainteté du mariage; mais faut-il, en adoptant la suspension proposée par Favart, se hâter si impatiemment de préjuger une si grave question, et d'accorder un triomphe provisoire, bien moins aux amis des bonnes mœurs qu'aux partisans de certains préjugés? On aura, ce semble, quelque peine à y déterminer le conseil: aujourd'hui il s'est contenté d'ajourner la suite de la discussion à duodi prochain.

La séance du 29 a été employée à la discussion du projet d'insurrection de Daunou, sur la tenue des assemblées primaires. Trois résolutions prises à cet égard méritent sur tout de fixer l'attention. 1°. L'inscription sur le registre civique, ne sera de rigueur que pour l'an VI, pourvu que l'on soit porté sur des rôles antérieurs au 4 brumaire an IV. 2°. Nul étranger ne sera admis aux prochaines assemblées, s'il n'est naturalisé. 3°. Ces assemblées ne pourront point discuter la moralité des candidats, et elles se borneront à s'assurer s'ils réunissent les conditions d'éligibilité prescrites par la constitution.

Le conseil s'est formé, le 30, en comité général.

Le Directoire exécutif appelle, le 1^{er} pluviôse, par un message, la sollicitude du conseil sur l'urgence de rendre une loi qui rétablisse, en numéraire métallique, la solde et les masses des défenseurs de la patrie en activité de service, telles qu'elles étaient avant la guerre, ainsi que les pensions de retraite accordées à ceux que leur grand âge et leurs

blessures ont mis dans l'impossibilité de poursuivre désormais l'ennemi de la République.

Renvoie à une commission spéciale composée de Fucheville , Gossuin , Rouhier et Savary.

Larue donne la seconde lecture de son projet de résolution sur la contribution mobilière , somptuaire et personnelle.

Mercier, organe d'une commission spéciale, présente un rapport sur le message du Directoire, qui proposait d'affecter les bâtimens de la Sorbonne pour une école de calcographie (art de graver sur le cuivre), à l'instar de celle qui existe à Rome. Il fait adopter les dispositions suivantes :

- 1^o. Ordre du jour sur la cession de la Sorbonne ;
- 2^o. Ajournement jusqu'à la paix de la question de savoir si un établissement de ce genre doit être formé aux frais de la République.
- 3^o. Le renvoi au Directoire d'une proposition faite par des artistes d'établir une pareille école, sans frais pour la République.

Bourdon (de l'Oise) prend la parole pour une motion d'ordre. La flûte le *Rhinocéros*, dit-il, arrivée à Bordeaux, a apporté à des particuliers des lettres des colonies; de Bordeaux, elles ont été portées à Toulouse, et de-là sont revenues à Paris.

Le gouvernement doit avoir reçu, par la même voie des renseignemens sur l'état de Saint-Domingue, et je ne vois pas pourquoi, depuis trois semaines environ que le *Rhinocéros* est arrivé, les bureaux de la marine ne publient aucune piece sur les colonies.

Je demande qu'il soit fait un message au Directoire, pour lui témoigner notre étonnement à ce sujet. Adopté.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Des commissaires sont nommés pour en faire le dépouillement.

Le conseil ajourne un projet de résolution sur les pensions de retraite à accorder aux officiers de la marine.

Le conseil se forme de nouveau en comité général. Après la lecture du procès-verbal l'on procède, le

1^{er}. pluviôse, chez les Anciens, au renouvellement du bureau. Ligeret est élu président.

Le dépouillement du scrutin a donné, au conseil des Cinq-cents, pour président, Riou; et poursecrétaires, Isos, Perès, Jouanne et Frescheville.

Bourdon (de l'Oise) réclame contre l'article de la dernière loi sur les douanes, qui permet l'exportation des poils de lapins et de lievres; il pense que cet article portera un coup funeste aux fabriques de Lyon; et en général au commerce de la chapellerie.

On demande le renvoi à une commission. Mais plusieurs membres appuyant la motion de Bourdon, le conseil rapporte l'article contre lequel il s'est élevé.

A une heure, l'Assemblée devient plus nombreuse. Tous les députés sont en écharpe.

Le président prend la parole : Il y a quatre ans, dit-il, que le dernier roi des Français a succombé sous le glaive de la loi; c'est le 21 septembre que la République a été fondée, et le 21 janvier qu'elle fut consolidée; c'est ce jour qui doit raffermir votre union, et faire le désespoir des ennemis communs qui s'efforcent de vous diviser.

Ce n'est point pour insulter à la cendre d'un homme qui repose dans la nuit du tombeau, que l'on célèbre cette fête, c'est pour nous réjouir de la consolidation de la République; c'est pour rappeler aux Français qu'ils doivent détester la tyrannie, et pour qu'ils aient sans cesse présents à la mémoire les crimes des Louis XI, des Charles IX, Henri III, Louis XIV, Louis XVI, et de leurs prédécesseurs. Royalistes, ne concevez plus de coupables espérances. Et vous, anarchistes, votre règne aussi est passé. Haine égale aux partisans des rois et des tyrans populaires! haine à Tarquin et à César! haine à Capet et à Robespierre! La République existera triomphante: j'en atteste le courage de nos bataillons: je vous en atteste, Jourdan, Pichegru, Hoche, Moreau, Buonaparte, et vous tous fonctionnaires publics, vous tous amis du gouvernement républicain et de la constitution de l'an III.

Riou jure ensuite haine à la royauté, à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III. Ce serment est répété par tous les membres du conseil successivement. Le discours du président sera imprimé.

La séance du 2, du conseil des Anciens, a été entièrement employée à la prestation du serment prescrit pour ce jour. Après le discours du président, fait en exécution du décret du Corps législatif, un secrétaire fait l'appel nominal, et chaque membre successivement jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III.

Corbel voulait jurer haine à la royauté *en France* et à toutes les tyrannies, mais on s'y oppose; on demande qu'il se conforme au décret, et Corbel est obligé de répéter la formule décrétée.

Dupont s'y conforme, mais il ajoute qu'il avoue l'exception de son collègue Corbel, en faveur de nos alliés.

Dussaulx fait la même déclaration; alors Giraud (de l'Aube), craignant que la contagion ne gagne, demande à grands cris que Dupont et Dussaulx soient rappelés à l'ordre.

Dussaulx répond qu'il a exécuté la loi; mais que, maître de son opinion, il déclare qu'il trouve l'opinion de Corbel sage et politique.

Cette affaire n'a pas de suite. Chaque membre continue à voter sans observations. On lit même le serment des secrétaires-rédacteurs, des messagers d'Etat, des huissiers et des commis du conseil.

L'ordre du jour appellait, le 3, dans le conseil des Cinq-cents, la discussion sur le code civil; mais on avait annoncé en même tems qu'il devait se former en comité général: cependant une discussion assez longue a eu lieu, mais seulement sur la question de savoir quels titres seraient examinés les premiers. Comme dans l'ordre établi, le titre sur le divorce se trouve fort reculé, et que les maux que cause la disposition de la loi relative à l'incompatibilité d'humeur, sont urgens, plusieurs membres ont insisté pour qu'on s'occupe du projet de Favard.

Il a été décidé qu'il sera discuté demain, et le code civil entamé sextidi.

Le conseil se forme en comité général. Il paraît que c'est toujours pour les finances.

On reprend, le 4, la discussion sur le divorce.

Mailhe appuie la suspension proposée par la commission. D'autres la combattent. La discussion continuera dans les séances suivantes.

Vacher, organe de la commission chargée d'examiner la résolution portant établissement du tachygraphe, en propose le rejet. Selon lui, la résolution est au moins inutile. Il existe déjà une publicité constitutionnelle des séances du Corps législatif; savoir le procès-verbal. A la vérité, il ne contient pas de dialogues, de débats bruyans; mais le public desire-t-il ces détails qui ne peuvent qu'avilir la représentation nationale? Si nous ne sommes pas assez sûrs de nous, ajoute-t-il, pour ne pas erindre une peinture fidèle, soyons du moins assez discrets pour n'en pas multiplier les copies? Essayons de parler comme nos procès-verbaux; ce que nous perdrons en éloquence, nous le gagnerons en dignité. Ajournement après l'impression.

Daunou a fait adopter, le 5, au conseil des Cinq-cents, le tableau qui détermine le nombre des députés à élire par chaque département.

Defermont a fait prendre une résolution qui avait été discutée en comité secret, sur le paiement des biens nationaux.

Le conseil s'est ensuite occupé du renouvellement de la commission des finances. Les nouveaux membres sont : Cambacérés, Chassey, Treilhard, Monnot, Guyton-Morveaux, Dubois, Bertrand et Mathieu.

Le conseil des Anciens a entendu, le même jour, deux rapports : le premier, sur la résolution concernant les notaires qui ont exercé des fonctions administratives et judiciaires; et le second sur celle relative à deux points de jurisprudence du tribunal de cassation.

PARIS. Nonidi 9 Pluviôse, l'an 5^e. de la République.

La cérémonie de la prestation de serment de haine à la

royauté et à l'anarchie, a eu lieu duodi dernier (21 janvier), dans la ci-devant église de Notre-Dame. La foule était immense. Le président du Directoire a prononcé un discours dans lequel il a retracé avec énergie tous les abus de la royauté et les maux de l'anarchie. Il n'a rien appris aux bons Républicains; mais il a prouvé à ceux de tous les partis qui concevoient encore des espérances criminelles, que le gouvernement était résolu de les combattre tous, et de faire triompher la République. Cette cérémonie n'a excité aucun enthousiasme, mais elle s'est passée sans trouble. Elle a excité beaucoup de clameurs de la part des journalistes de parti, et l'on devait s'y attendre. Cependant, il faut le dire, les nouvelles qui ne sont que du parti de la liberté, conviennent assez généralement qu'il ne doit y avoir, dans une République, d'autre commémoration solennelle, que celle qui rappelle sa fondation; car tous les événemens chers à la liberté sont compris dans le souvenir de cette époque.

Le général Malo, accompagné de quelques ordonnances, le même qui s'était si-bien conduit, lors de l'attaque insurrectionnelle contre le camp de Grenelle, passait il y a quelques jours derrière les Invalides. Quelques coups de fusil ont été tirés, une balle morte est venue frapper et blesser légèrement un cavalier à la cuisse. Il n'en a pas fallu davantage pour exciter de l'inquiétude sur la cause de cet événement. Quand on a été aux éclaircissemens, on a appris que c'étaient deux garçons boulangers qui tiraient imprudemment à la cible dans l'intérieur des murs des Invalides.

Plusieurs journaux ont publié les deux faits suivans :

Le curé de St. Jacques officiait jeudi dernier dans sa paroisse, avec la décence et la tranquillité que les bons ministres du culte catholique savent maintenir par-tout où ils sont écoutés; à l'heure où l'on chantait ordinairement le *Domine salvum fac regem*, une voix part de la foule, et entonne ce verset de toute la force de ses poumons. Le peuple reste muet et interdit : le curé fait fermer sur-le-champ les portes de l'église, envoie chercher un commissaire et main-forte, monte en chaire, prêche l'union, la paix, et sur-tout le respect aux loix, annonce que celui qui a chanté le *Domine salvum fac regem*, ne peut être qu'un ennemi du bien public, et annonce les mesures qu'il a prises pour s'en assurer. Il est écouté avec calme. Le commissaire arrive avec la force armée : on fait des perquisitions, on découvre le coupable. Qui était-ce? Un des membres du comité révolutionnaire de la section.

Un fait horrible, qui s'est passé au fauxbourg St. Honoré, le 7 de ce mois, fait naître les plus sinistres réflexions. Un homme, connu dans le quartier pour un terroriste furieux,

entre chez un boucher , lui demande la viande à 4 sols la livre ; celui-ci la lui refuse. Cet homme se saisit d'un coupe-ret qui était devant lui et l'en frappe ; sa femme accourt pour le défendre , elle est frappée au ventre par ce furieux ; un voisin , que leurs cris font venir dans la boutique , et qui veut désarmer l'assassin , est également frappé par lui ; enfin cet homme est arrêté. Ce matin on l'a trouvé , dans sa prison , mort d'un poison qu'il avait pris sur lui et qu'il avait caché. Au moment où on le conduisait en prison , il ne cessait de se féliciter d'avoir immolé 3 victimes. On désespère de les sauver.

Les bâtimens de guerre , employés à l'expédition d'Irlande , sont presque tous rentrés successivement dans nos ports ; on attend encore deux bâtimens qui ont été séparés de l'armée navale. La frégate la *Tortue* est tombée au pouvoir de l'ennemi ; il paraît que l'on a perdu de plus un vaisseau rasé de 74 canons. On peut regarder cette expédition comme manquée , et beaucoup de gens instruits l'avaient prévu ; la tentative était hasardeuse , dans une saison où la mer est si peu tenable ; mais si elle eût réussi , on l'aurait mise au nombre des opérations mémorables de la campagne. Il paraît que son mauvais succès ne doit pas être attribué aux obstacles que lui opposait un élément orageux ; un mal-entendu dans l'exécution des signaux et le peu d'intelligence qui a régné entre les troupes de débarquement et celles de la marine , en ont été la principale cause.

Le *Rédacteur* annonce que l'on fait de grands préparatifs pour une nouvelle expédition maritime. Il est peu probable qu'elle ait la même destination que la première. Ce qui le fait présumer , c'est que le général Hoche , après avoir débarqué à Rochefort , s'est rendu sur-le-champ à Paris , et qu'il a été nommé au commandement en chef de l'armée de Sambre et Meuse , qui avait été donné provisoirement à Moreau.

Les opérations des armées sur le Rhin sont peu importantes ; la rigueur de la saison les a obligés à une suspension , ou convenue , ou forcée ; le fort de Kehl ne s'est rendu , ou plutôt n'a été évacué , qu'après une résistance de deux mois et demi. La prise de cette bicoque a coûté aux Autrichiens 15 à 18,000 hommes et 20 millions. Beaucoup de nos écrivains officiels se sont étonnés de l'opiniâtreté que nous avons mise à défendre un point si peu important , puisqu'il nous restait d'autres communications avec la rive droite du Rhin ; mais l'événement a prouvé que cette résistance était très-importante pour faciliter les opérations de l'armée d'Italie , et empêcher l'archiduc de faire passer des renforts à Alvinzi.

La tête du pont d'Huningue est actuellement le seul

point où l'on se batte sur le Rhin. Les Autrichiens y portent de grandes forces, et les Républicains continuent à défendre ce poste avec leur courage ordinaire. On ne sait pas si, de part et d'autre, les combattans y attacheront une grande importance, après la victoire signalée que vient de remporter Buonaparte, et qui décide irrévocablement du sort de l'Italie. La fortune vient encore de couronner l'activité, l'intelligence et la bravoure de ce général. C'est au moment que les journaux dévoués à nos ennemis, publiaient ici dans leurs feuilles, l'évacuation du Milanais, qu'a retenti tout-à-coup la nouvelle des glorieux et incroyables succès de l'armée d'Italie. Buonaparte en a tracé les premiers détails sur le champ de bataille.

ARMÉE D'ITALIE. Extrait d'une lettre du général en chef, au général Clarke. — De Vérone, le 23 nivôse, an V de la République.

A peine parti de Roverbella, j'ai su que l'ennemi se présentait à Vérone. Massena faisait ses dispositions, qui ont été très-heureuses. Nous avons fait 600 prisonniers, et nous avons pris 3 pièces de canon.

Le général Brunè a eu sept balles dans ses habits, sans avoir été touché par aucune. C'est jouer de bonheur.

Nous n'avons eu que 10 hommes tués et 100 blessés.

Signé, BUONAPARTE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Roverbella, le 28 nivôse, an V.

Citoyens directeurs, il s'est passé, depuis le 23, des opérations d'une telle importance, et qui ont si fort multiplié les actions militaires, qu'il m'est impossible, avant demain, de vous en faire un détail circonstancié; je me contente aujourd'hui de vous les annoncer.

Le 23 nivôse, l'ennemi est venu attaquer la division du général Massena, devant Vérone, ce qui a donné lieu au combat de Saint-Michel, où nous l'avons battu complètement; nous lui avons fait 600 prisonniers et pris 3 pièces de canon. Le même jour, il attaqua la tête de notre ligne de Montebaldo, et donna lieu au combat de la Corona, où il a été repoussé; nous lui avons fait 110 prisonniers.

Le 24 à minuit, la division de l'armée ennemie qui, depuis le 19, était établie à Bevilaqua, où elle avait fait replier l'avant-garde de la division du général Augereau, jeta rapidement un pont sur l'Adige, à une lieue de Porto-Legano, vis-à-vis Anguaria.

Le 24 au matin, l'ennemi fit filer une colonne très-forte par Montagna et Caprino, et par-là obligea la division du général Joubert à évacuer la Corona, et à se concentrer à

Rivoli. J'avais prévu ce mouvement, je m'y portai dans la nuit, et cela donna lieu à la bataille de Rivoli, que nous avons gagnée les 25 et 26, après une résistance opiniâtre, et où nous avons fait à l'ennemi 13,000 prisonniers, pris plusieurs drapeaux et plusieurs pièces de canon; le général Alvinzi, presque seul, a eu beaucoup de peine à se sauver.

Le 25, le général Guyeux attaqua l'ennemi à Anguiani, pour chercher à le culbuter avant qu'il eût entièrement effectué son passage; il ne réussit pas dans son objet, mais il fit 300 prisonniers.

Le 26, le général Augereau attaqua l'ennemi à Anguiani, ce qui donna lieu au second combat d'Anguiani; il lui fit 2000 prisonniers, s'empara de 16 pièces de canon, et brûla tous ses ponts sur l'Adige; mais l'ennemi, profitant de la nuit, débla droit sur Mantoue. Il était déjà arrivé à une portée de canon de cette place; il attaqua St.-Georges, fauxbourg que nous avons retranché avec soin, et ne put pas l'emporter. J'arrivai dans la nuit avec des renforts, ce qui donna lieu à la bataille de la Favorite, sur le champ de bataille où je vous écris. Les fruits de cette bataille sont 7000 prisonniers, des drapeaux, des canons, tous les bagages de l'armée, un régiment d'hussards, et un convoi considérable de grains et de bœufs, que l'ennemi prétendait faire entrer dans Mantoue. Wurmser a voulu faire une sortie, pour attaquer l'aile gauche de notre armée; mais il a été reçu comme à l'ordinaire, et obligé de rentrer. Voilà donc, en trois ou quatre jours, la cinquième armée de l'empereur entièrement détruite.

Nous avons fait 23,000 prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, deux généraux, 6000 hommes tués ou blessés, 60 pièces de canon, et environ 24 drapeaux. Tous les bataillons de volontaires de Vienne ont été faits prisonniers; leurs drapeaux sont brodés des mains de l'impératrice.

L'armée du général Alvinzi était de près de 50,000 hommes, dont une partie était arrivée en poste de l'intérieur de l'Autriche.

Du moment que je serai de retour au quartier-général, je vous ferai passer une relation détaillée, pour vous faire connaître les mouvemens militaires qui ont eu lieu, ainsi que les corps et les individus qui se sont distingués.

Signé, BUONAPARTE.

ERRATA du n°. 12. Page 364, vers 14; au lieu de: Et je te rends ces mains qui ne sont plus à toi! lisez; Et je te tends, etc.

LENOIR-LAKOCHÉ, Rédacteur.

Extrait du Catalogue des Livres qui se trouvent chez
DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français,
N.º 9, au coin de la Place.

Nota. Les ouvrages suivans viennent d'être mis en vente.

OEUVRES MORALES ET GALANTES DE DUCLOS DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, SUIVIES DE SON VOYAGE EN ITALIE, avec le portrait de l'Auteur, dessiné par Cochin, 4 vol. in-8º, belle édition; aussi soignée que correcte. On a tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin. — Prix des 4 vol., papier ordinaire, 10 liv. à Paris et 13 liv. 4 s. francs de port dans toute l'étendue de la République. L'exemplaire en papier vélin, avec le portrait, également sur papier vélin, se vend 18 liv. à Paris et 21 liv. 4 s. franc de port pour les Départemens.

On désiroit depuis long-temps l'édition que nous annonçons des Oeuvres morales et galantes de Duclos. C'est la première fois qu'on a réuni les ouvrages de ce philosophe aimable. Cependant aucun de ceux qui composent cette édition n'a eu un succès médiocre. Tous ont été lus et recherchés avec avidité. On y trouve en effet cette originalité piquante qui n'appartient qu'aux écrivains du premier ordre, et qui forme leur cachet. Le philosophe n'y est point un froid dissertateur; on y trouve un peintre, dont tous les tableaux intéressent et qui sait embellir tour-à-tour la morale des charmes de la fiction et de la vérité.

Cette édition est composée des ouvrages suivans :

Considérations sur les mœurs de ce siècle. Peu de livres ont eu un succès plus brillant et plus soutenu. On y voit la peinture la plus vraie du cœur humain. Les tableaux qu'il offre attachent au point qu'il est difficile de quitter cette lecture. On apprend à y connoître les autres et à s'y connoître soi-même. C'est un des meilleurs livres sur la morale qui aient paru sur la fin de ce siècle.

*Les Confessions du Comte de *** , l'Histoire de la Baronne de Lux , les Mémoires sur les mœurs , et Acajou* sont des romans qu'on aime toujours à relire. Chacune de ces productions a son genre d'originalité, mais toutes sont écrites d'un style charmant. On pourroit peut-être reprocher à l'auteur de la prétention au bel esprit et une sorte d'afféterie; mais ces légères taches sont rachetées par tant de beautés, par un talent si vrai, qu'il est impossible de ne pas placer Duclos au rang des meilleurs écrivains de notre siècle.

L'édition est terminée par le *Voyage de Duclos en Italie.*

Il est difficile qu'un ouvrage de ce genre paroisse dans des circonstances plus favorables que celles où nous nous trouvons. L'Italie, par le sort des armes, vient de changer son existence politique. Presque

tous les pays dont Dublos a fait la description en 1767, n'ont plus la même forme de gouvernement. On se plaira à comparer leur état ancien, leurs mœurs, leurs coutumes, avec leur existence actuelle. Ce qu'il y a de piquant dans les voyages de Duclos, c'est cet esprit observateur à qui rien n'échappe et qui sait apprécier le bien et le mal qui s'offre à ses regards. *Rome, Naples, Florence, Venise, Gènes, Turin, Milan*, etc. etc. exercent tour-à-tour les pinceaux du peintre philosophe. Si la lecture de ce voyage laisse quelques regrets, c'est que l'auteur n'ait pas donné plus d'étendue à son ouvrage; mais il sera toujours recherché par tous les amateurs comme un monument d'une critique aussi sage qu'utile et d'une philosophie précieuse et profonde.

Comme il y a une sorte de courage à publier de bons livres et à les offrir à la méditation des âmes honnêtes et sensibles, dans un moment où la littérature n'a plus d'attraits que pour un petit nombre de lecteurs, nous espérons au moins que ceux qui ont conservé le goût des beaux arts seconderont notre entreprise.

PROCÈS FAMEUX JUGÉS AVANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION, contenant les circonstances qui ont accompagné la condamnation et le supplice des grands criminels et des victimes qui ont péri sur l'échafaud. 13 v. in-12, par Des Essarts. Le 14e. qui est sous presse paroîtra incessamment. On trouve dans les volumes qui ont paru, entr'autres procès ceux de *Carrion*, de *Lebon*, de *Fouquier de Tinville*, de *Chabot*, de *Bazire*, de *Despagnac*, de *Bailly*, de la femme du ministre *Rolland*, de *Camille des Moulins*, de la veuve de ce député, de *Phéliepeaux*, de *Loiserolle père*, de *Anakarsis Cloots*, du général *Ronsin*, de l'Evêque de Paris, *Gobel*, de *Hébert*, connu sous le nom du père Duchêne, du fameux Procureur de la Commune, *Chaumette*, etc. etc. Chaque vol. se vend séparément 2 liv. à Paris, et 3 liv. franc de port pour les Départemens.

Le prix de la collection des 13 volumes est de 24 liv. ; on se charge des frais d'emballage et de remettre les paquets à la Messagerie.

SATYRES ET POESIES DIVERSES DE GILBERT, 1. v. in-8°, papier ordinaire, 1 liv. 10 s. ; pap. velin 3 liv. pour Paris, et 10 s. de plus pour les départemens, par la poste.

Cette nouvelle édition des œuvres du jeune Gilbert, qui annonçoit un talent si original et si rare, et dont la mort a été si tragique, sera recherchée, dans tous les tems, par les amateurs de la belle poésie. La satire du 18c. siècle, et celle intitulée : *Mon Apologie*, ont eu le plus grand succès.

Nota. Il est essentiel d'affranchir les lettres de demande et le port de l'argent : sans cette précaution elles restent au rebut.

A.

AWACHANSIS (voyage du jeune) , 7 v. in-8°, reliés, avec atlas,	40 l. s.
<i>Idem.</i> broché,	32
Almanach des Muses , collection de 24 années, jusques et compris 1789, rel.	72
Annales de Tacite , édit. du Louvre, 3 vol. in-12, r. d. s. tr.	15
Adèle et Théodore , par Madame Genlis, 3 vol. in-12, rel.	12
Ancedotes , tirées de l'Histoire de tous les peuples, 27 vol. rel.	82
Amours de Psyché , 1 v. in-4°, 6 édit. de Saugrain, sup. épreuves,	36
B.	
Bibliothèque orientale de d'Herbelot , nouvelle éd. par Des Essarts, 6 vol. in-8°, br.	24
<i>Id.</i> — de campagne, 10 v. in-12, r.	30
Buffon (Oeuvres de) , 54 v. in-12, br.	150
C.	
Cérémonies Religieuses , in-fol., r. en v. d. s. t. avec fig., par Bernard Picard.	120
Causes célèbres , par Des Essarts, — 18 années de 12 v. chacune, rel. en 48 vol.	150
Choix de causes célèbres , 15 vol. in-12, br.	30
Contes de Bocace , 10 vol. in-8°. avec fig., r.	60
Cours de Mathématique , par Bezout, 6 v. in-8°, br.	36
Cours de Mathématique de Bossut , 5 vol. in-8°, br.	30
D.	
Dictionnaire universel de Police , par Des Essarts, 8 vol. in-4°, br.	40
<i>Id.</i> de l'Académie française, 2 vol. in-fol., rel.	36
<i>Id.</i> de la Martinière, 6 v. in-fol., r.	108
Description de l'Arabie , par Nieburg, 2 vol. in-4°, rel.	21
Dictionnaire des gens de Lettres , 6 vol. in-8°, rel.	42
<i>Id.</i> de la Langue française, par Ferraud, 3 v. in-4°, rel.	36
— Géographique , par Vosgien, 1 v. in-8°, rel.	6

E.

Encyclopédie , 35 vol. in-fol., édit. de Paris,	600 l.
Essai sur l'Histoire générale des tribunaux de tous les peuples, par Des Essarts, 9 vol. in-8°, br.	36
Essai sur les Mœurs des Nations , par Voltaire, 5 vol. in-8°, br.	20
Emile de J. J. Rousseau, 4 vol. rel.	12
Eléments d'histoire de France , par Millot, 3 vol. in-12, rel.	9
Etudes de la Nature , par Bernardin de Saint-Pierre, 5 vol. in-12, rel. dor. s. tr.	25
Essais sur Paris , par Sainte-Foi, 7 vol. in-12, rel.	21
Elite de poésies fugitives , 5 vol. in-12, rel.	15
F.	
Fables de la Fontaine , 4 vol. in-8°, rel. fig.	30
Fabulistes (les trois) Esopé, Phèdre et la Fontaine, nouvelle édit., par Gail, avec les notes de Chamfort, 4 v. in-8°, pap. ord. br.	12
<i>Id.</i> pap. g. r. vél. sat. br.	30
Faublas , 13 vol. in-18, br.	21
G.	
Galatée , édit. de Desfer Maison-Neuve, in-4°, papier v., fig. col.	36
Grammaire de Restaut , 1 v. in-12, r.	3 10
<i>Id.</i> de Wailly, 1 vol. in-12, rel.	3 10
<i>Id.</i> Anglaise, par Syret, 1 vol. in-8°, br.	2
<i>Id.</i> Espagnole, 1 vol. in-8°, br.	3
H.	
Histoire philosophique de Raynal , 10 v. in-8°, avec atlas, r. d. s. tr.	54
<i>Id.</i> broc.	40
Histoire de France , par Vely, 20 v. in-12, rel.	90
<i>Id.</i> de la décadence de l'Empire Romain, traduit de l'anglais de Gibbon, 18 v. in-8°, rel.	90
<i>Id.</i> de France, par Mézerai, 14 vol. in-12, rel.	40
<i>Id.</i> d'Angleterre, 6 vol. in-12, rel.	18

de l'Espagne, 5 vol. in-12, rel.	151.	s.	— de Sénèque, 6 v. in-8°, rel.	30	l.	s.
Militaire des Suisses, 8 vol. in-12, rel.	24		— d'Helvétius, 5 v. in-8°, rel.	30		
de Clarisse, traduite par Letourneur, 10 vol. in-8°, rel. en veau,	60		<i>Id.</i> broc.	25		
J.			— de Montesquieu, 5 v. in-8°, r.	30		
Joseph, poëme, par Bitaube, 1 vol. in-12, rel.	2	10	<i>Id.</i> broc.	25		
Jerusalem délivrée, 2 v. in-12, rel.	6		— de Diderot, 6 v. in-12, br.	12		
L.			— de Boulanger, 5 vol. in-8°, rel.	30		
l'esprit de la Fronde, 5 v. in-12, rel.	30		— <i>Id.</i> broc.	25		
— de la Ligue, 3 vol. in-12, rel.	16		— de Thomas, 4 vol. in-12, rel.	12		
l'intrigue du Cabinet, 4 v. in-12, r.	16		— de Scarron, 7 vol. in-8°, rel.	42		
Louis XIV, sa Cour et le Régent, 4 vol. in-12, rel.	16		— de Boileau, 2 vol. rel.	6		
les liaisons dangereuses, 4 vol. p. in-12, rel. f.	10		— de Molière, 8 vol. in-12, rel.	24		
<i>Idem.</i> broc.			— de Racine, 3 vol. in-8°, br.	7	10	
lettres de Madame de Sévigné, 3 vol. in-12, rel.	24		— de Hume, 3 vol. in-12, rel.	9		
<i>Idem.</i> broc.	16		— de Mably, 22 vol. in-12, br.	44		
lettres Persannes, 2 v. in-12, br.	4		— de Darnaud, 12 vol. in-18, rel.	36		
— Provinciales, 4 v. in-12, rel.	12		— de Palissot, 7 vol. in-18, rel.	24		
Péruviennes, 2 v. in-12, br.	4		— de Chaulieu, 2 vol. in-12, rel.	6		
de Madame de Maintenon, 2 v. r.	5		— de Lucien, 6 vol. in-8°, rel.	36		
M.			— du Comte de Tressan, 12 vol. in-8°, rel.	60		
aison Rustique, 2 v. in-4°, rel.	30		— choisies de Dorat, 3 v. br.	9		
moires secrets, tirés des archives des Souverains, 24 vol. rel.	72		P.			
moires du Duc de Richelieu, 4 v. in-8°, rel.	20		Plante, traduit par Guendeville, 10 vol. in-12,	30		
<i>Idem.</i> d'un Homme de qualité, 8 v. in-12, rel.	24		Pansaunias, 4 vol. in-8°, rel.	24		
<i>Idem.</i> de Sully, 8 v. in-12, rel.	24		Philosophie (la) de la nature, 7 v. in-8°, rel.	42		
J. J. Gd. de Bastien, 6 v. in-8°, cart.	24		R.			
Mélanges de Littérature, par d'Alembert, 4 vol. in-12, rel.	12		Ruines de Volney, 1 v. in-8°, rel.	7	10	
N.			S.			
Nuits d'Yong, 2 vol. in-12, rel.	6		Synonymes français, par Roubaud, 4 vol. in-12, br.	12		
uma Pompilius, par Florian, traduit en anglais, 4 v. in-18, br.	10		<i>Id.</i> par Girard, 1 vol. in-12, br.	3		
O.			T.			
OEuvres complètes de Voltaire, 70 vol. in-8°, pap. à 6 liv., rel. en veau éc.	450		Théâtre de Voltaire, 7 v. in-12, br.	14		
<i>Id.</i> 92 vol. in-12, pap. à 50 s. rel. en v. d. s. tr.	300		<i>Id.</i> de Diderot, 2 vol. in-12, br.	5		
<i>Id.</i> 92 v. in-12, pap. à 30 s., rel.	210		<i>Id.</i> de Sophocle, 2 v. in-8°. r. d. s. t.	13		
— de J. J. Rousseau, 17 vol. in-4°. superbe éd. avec fig., rel.	200		V.			
			Voyage en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, 3 v. in-8°, rel.	18		
			<i>Id.</i> de deux Français dans le Nord, 5 vol. in-8°, rel.	30		
			<i>Id.</i> de le Vaillant, 2 v. in-8°, br.	10		
			<i>Id.</i> de Pallas, 5 vol. in-4°, rel. d. s. t., avec fig. et atlas,	84		
			<i>Id.</i> en Espagne, 2 v. in-8°.	8		
			<i>Id.</i> Capitaine Cook (abrégé du), 3 v. in-8°.	15		

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 PLUVIÔSE, l'an cinquième de la République.
 (Mercredi 8 février 1797, vieux style.)

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N°. 13.

Le mot de l'Énigme est *Caméleon* ; celui du Logogriphe est *Vapeur*, dans lequel on trouve *eau, peau, ver, Ré* (iste de), *vue, rave, Pau, pur, pauvre.*

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Memorie di Matematica e Fisica d'ella Società italiana,
 etc. etc. ; ou *Mémoires de Mathématiques et de Physique de la Société italique de Véronne. Tome VI, in-4°.*
De Véronne, 1793.

Ce recueil est composé d'un grand nombre de mémoires sur différentes questions de géométrie, d'algebre et de physique.

Le premier, du pere Isidore Bernareggi, traite de l'usage des fractions décimales dans la multiplication des nombres.

Le second, du célèbre géometre D. Pietro Paoli, est intitulé : *Recherches sur l'intégration des équations qui ne satisfont point aux conditions d'intégralité.*

Dans le troisieme, Antoine Cagnoli expose un nouveau moyen de reconnaître la figure de la terre.

Ce moyen a paru très-ingénieux aux savans d'Italie. Nous allons essayer de l'expliquer en peu de mots. Mais il faut partir de quelques courtes notions

Tome XXVII.

E

sur les parallaxes, et sur l'usage qu'on a fait jusqu'ici de ce moyen, pour remplir le même objet (1).

La parallaxe d'un astre est la distance des points dans lesquels cet astre se voit, observé du centre de la terre et d'un point de sa superficie. Si un observateur se plaçait au centre de la terre, et un autre à la superficie, le premier verrait l'astre plus près de son zénith que le second; de manière que la parallaxe diminue, pour ainsi dire, la hauteur de l'astre sur l'horison, ou plutôt qu'elle est la mesure de cette diminution apparente.

Le triangle formé par le rayon de la terre, appartenant au point de la superficie où l'on suppose un des observateurs, et par les deux lignes tirées de l'astre à l'observateur et au centre de la terre, se nomme triangle parallactique : l'angle qui s'ouvre en partant de l'astre s'appelle angle de la parallaxe, et le rayon de la terre, base de la parallaxe. Il est aisé de concevoir qu'en diminuant la base de ce triangle, c'est-à-dire le rayon de la terre, on diminue en même tems aussi l'angle opposé, c'est-à-dire la parallaxe ; et puisque la différence des demi-diamètres de la terre emporte celle des parallaxes et *vice versa*, la détermination de l'une dépend de celle de l'autre.

Tel est le raisonnement d'où sont partis Newton, Manfredi, Maupertuis, etc. pour arriver à la connaissance de la vraie figure de la terre par celle de la parallaxe de la lune, qu'ils ont choisie de préférence, parce que la lune est de tous les astres celui dont la pa-

(1) Nous ne faisons ici que resserrer l'extrait du *Journal littéraire* de Naples.

parallaxe est la plus considérable à notre égard. Ce raisonnement, au reste, n'a pas conduit au but des recherches et des essais. En effet, supposé que l'applassissement ne passe pas le trois-centième du demi-diamètre, la différence entre la parallaxe à l'équateur, et celle à la latitude de soixante minutes, n'est que de neuf secondes : or, cette différence est si petite qu'elle s'évanouit dans les erreurs inévitables commises par les plus habiles observateurs. Notre auteur observe cependant qu'elle produit encore des effets sensibles sur la durée de l'occultation d'un astre derrière la lune ; attendu qu'il y a des cas où la différence d'une seule minute en espace, peut en produire une de vingt-neuf ou trente secondes en durée, en prolongeant ou diminuant le tems de l'occultation.

Pour bien concevoir cela, l'on doit se souvenir que la durée de l'occultation d'une étoile est proportionnée à la longueur de l'arc qu'elle décrit derrière le disque de la lune ; et par conséquent, le tems en est d'autant plus grand, que l'étoile passe plus près du centre de cette planète. Supposons que la direction de l'étoile soit perpendiculaire à la verticale de la lune, et qu'en admettant la figure parfaitement sphérique de la terre, et par suite la parallaxe d'une mesure donnée, on trouve, au moyen des tables et du calcul, que l'étoile doit passer au-dessous du centre de la lune à la distance de trois quarts de rayon par exemple, et qu'en résultat l'occultation doit durer un nombre déterminé de minutes : si l'on mesure alors avec une montre bien exacte, le tems de cette occultation ; et s'il se trouve

moindre que celui du calcul, on conclura que l'étoile a passé à plus de trois quarts de rayon du centre de la lune, et que la lune était au-dessus du lieu que le calcul avait fourni; d'où il s'ensuivra que la parallaxe est moindre que celle calculée, et conséquemment aussi la base ou le rayon de la terre plus court dans le lieu de l'observation; en d'autres mots, que la terre est aplatie dans ce point. Voilà quelle est la théorie de Cagnoli. On lui objecte qu'il se trouvera peu d'occultations qui réunissent toutes les circonstances exigées : mais il suffit qu'il y en ait quelques-unes; si l'on sait en profiter, elles peuvent servir à déterminer avec plus de précision la véritable figure de la terre.

Cagnoli trouve que l'occultation d'une étoile ayant lieu dans les circonstances ci-dessus, et l'étoile passant à trente secondes de distance du point le plus inférieur du disque lunaire, chaque seconde de différence entre le tems de la durée de l'occultation du calcul, et celui de l'occultation observée, donne une différence de cinq cents pieds dans la longueur des rayons de la terre.

Il serait utile d'essayer cette méthode, avec le soin qu'exige l'importance de la matière.

Le mémoire suivant est de Lorgna; il est intitulé :
Loix inséparables du principe fondamental de Castelli, touchant le mouvement et la mesure des eaux courantes.

Les matières de mathématiques sont terminées par un mémoire de Pietro Paoli, sur plusieurs problèmes

de mécanique. Il y traite de la pression d'un corps sur divers points d'un plan horizontal et d'un plan incliné.

Les sujets de physique , de médecine et d'histoire naturelle occupent onze mémoires.

Nouveau Thermometre à indicateur.

Le pere Giovambatista de Saint-Martin, décrit un thermometre à indicateur de son invention. Quoiqu'il ait quelque raison de regarder cet instrument comme supérieur à tous ceux du même genre, connus jusqu'à ce jour, il convient de bonne-foi que pour les expériences délicates, le meilleur de tous les thermometres est le thermometre ordinaire au mercure, qui joint à la plus grande sensibilité, cette simplicité si précieuse dans les instrumens de physique.

Sur un vent chaud d'hiver.

Dans la nuit du 30 janvier 1791, après plusieurs jours d'un froid vif, accompagné de neiges abondantes, il survint tout-à-coup à Belluno, un vent extrêmement chaud, soufflant du nord. Dans la journée du 1^{er}. février, la chaleur du vent augmenta beaucoup : mais après avoir duré 24 heures révolues, il céda de nouveau la place au froid qui devint plus aiguë qu'auparavant. Tel est le phénomène dont l'abbé Joseph Toaldo rend compte avec beaucoup de détail. Il rappelle qu'en 1770, le 25 janvier, on en avait déjà vu un semblable ; et il hasarde ses conjectures sur la cause qui peut changer ainsi subitement la température de l'air. Selon lui, ce vent est

un véritable *scirocco* réfléchi par les montagnes : et ce *scirocco* tire son origine de certaines explosions brûlantes, auxquelles sont dues également les tremblemens de terre et les météores enflammés qui accompagnent toujours les chaleurs imprévues.

Sur la plus grande pesanteur apparente de l'eau électrisée.

La cause de l'élévation de l'aréomètre dans l'eau électrisée positivement, est l'objet d'un second mémoire du pere Giovambatista de St.-Martin. Ce phénomène, observé déjà par plusieurs physiciens, paraît au premier coup-d'œil dépendre d'une plus grande gravité spécifique, acquise par l'eau dans son électrisation. Mais notre auteur présente une suite d'expériences, d'où il semble résulter que cette élévation, qui n'a jamais passé quatre-vingt-douze centièmes de degré de son aréomètre, dépend uniquement de la force expulsive et répulsive, que la tendance à se répartir également dans tous les corps voisins, produit dans l'électricité.

Outre les expériences sur l'eau électrisée négativement, que l'auteur dit n'avoir pas eu la commodité de faire, il n'eût point été peut-être hors de propos d'en tenter quelques autres pour déterminer si l'état du verre dont l'aréomètre est composé, et l'air électrisé qui se trouve dans son intérieur, n'entrent pour rien dans le phénomène, et s'il aurait également lieu l'aréomètre étant absolument privé d'air, ou son intérieur armé de métal à la manière de la bouteille de Leyde. Ces expériences et plusieurs autres semblables auraient sûrement rendu plus com-

plette la série de celles que l'auteur s'était tracées ; elles l'auraient mis plus en état d'expliquer un fait qui mérite encore les recherches des physiciens.

Sur les oppositions d'Uranus.

Dans un très-savant mémoire d'astronomie, le célèbre Slop de Cademberg rend compte des observations que son fils a calculées, pour déterminer les oppositions d'Uranus, dans les années 1786, 87, 88 et 89.

Observations sur les conferva irritables.

Des expériences physiques et chymiques sur les conferva irritables, et sur leur mouvement progressif vers la lumière, forment le sujet du premier mémoire d'histoire naturelle, qui est de l'abbé Joseph Olivi. Les recherches de l'auteur semblent restituer ces corps singuliers au regne végétal, dans lequel Adanson, leur inventeur, les avait placés, et leur enlever le caractère animal que leur avaient attribué Carly, Saussure et Fontana. Cependant l'auteur ne néglige point de comparer les observations de ces derniers naturalistes avec les siennes : mais il prouve que c'est à tort qu'on a donné le nom de tremelles aux conferva dont il est question. Il détermine le nombre et le caractère des espèces connues jusqu'à présent, dont il résume l'histoire en peu de mots ; et d'après ses remarques, il paraît certain que le mouvement très-lent, par lequel elles se réunissent et se dirigent, de concert, vers les lieux éclairés de la lumière du soleil, est purement mécanique ;

comme les mouvemens analogues des autres plantes terrestres, et celui de la matière verte de Priestley dont Sennebier avait soupçonné d'abord, et dont notre auteur a démontré depuis la nature. C'est par des expériences très-délicates et faites avec la plus grande exactitude, que ce dernier prouve encore maintenant que la quantité du mouvement progressif se proportionne à celle de l'air vital, ou du gaz oxygène dégagé. Ces expériences méritent sans doute toute l'attention des savans; et partant des principes de Lavoisier, elles présentent un essai d'aréologie des plantes, qui se rattache naturellement aux théories pneumatochymiques de Priestley, d'Ingenhouz et de Sennebier.

Sur la constitution de l'air atmosphérique.

Le comte Morozzo rapporte quelques observations sur la constitution de l'air atmosphérique, dont l'objet est de confirmer ce qu'il avait déjà avancé dans le journal de physique en 1784, et de prouver, par de nouvelles raisons, que cet air n'est pas composé de 73 parties de moffette et de 27 d'air vital, comme l'établissent les chymistes français. Dans son traité élémentaire de chymie, Lavoisier assure que 73 parties du fluide aëriiforme qui se dégage des substances animales, par le moyen de l'acide nitreux, et 27 parties d'air vital retiré de la chaux de mercure, connue sous le nom de *précipité per se*, forment, en s'unissant, un fluide parfaitement semblable à l'air de l'atmosphère, et qui en a toutes les propriétés. Suivant Morozzo, l'union des deux gaz, faite dans

Les proportions indiquées, produit un fluide qui jouit en effet de quelques propriétés de l'air atmosphérique, mais qui diffère beaucoup de lui par plusieurs autres.

Depuis quelque tems, la chymie pneumatique est attaquée avec une nouvelle force en Italie, en Allemagne et même en France, où elle a été réduite en système. Si ses principes reposent sur des bases solides, comme nous le pensons, ces attaques ne feront qu'en rendre la solidité plus évidente et plus sensible; et s'il s'est glissé des erreurs dans l'application trop étendue de quelques faits principaux, il est de l'intérêt même des chymistes pneumatiques, que ces erreurs soient éclaircies et relevées. Dans les deux cas, la discussion ne peut que tourner au profit de la science. Notre opinion particulière, que nous sommes d'ailleurs toujours prêts à réformer sur de nouveaux faits bien concluans, ne nous empêchera donc point de rendre compte des opinions contraires; et bien loin d'atténuer les argumens produits en leur faveur, nous voudrions leur prêter une nouvelle force, pour hâter le moment où les objections étant épuisées, les savans ne pourront plus être divisés sur ce point essentiel.

Quoi qu'il en soit du terme et du dernier résultat de la querelle, on doit convenir qu'il est difficile d'assigner une constitution générale et fixe à l'air atmosphérique : elle varie sans cesse, suivant les lieux, suivant les saisons, et même, à ce qu'il paraît, suivant les heures du jour; et dans les expériences auxquelles on soumet cet air, il est sans doute indispensable de tenir compte de toutes les

circstances qui le modifient, et de cette multitude de matières étrangères qui troublent presque partout sa pureté.

La suite au numéro prochain.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Voyage en Hollande et sur les frontières occidentales de l'Allemagne, fait en 1794, traduit de l'anglais par CANTWEL. Deux volumes in-12. A Paris, chez BUISSON, rue Haute-feuille.

ENCORE un voyage ? Eh, pourquoi pas ! ... L'homme riche voyage, parce qu'il est tourmenté par l'inquiétude que Celse appelle la maladie des grands, le besoin de changer de lieu, *mutatio loci morbus procerum* ; l'homme instruit voyage pour s'instruire encore ; l'espion des cours voyage pour observer et étudier les moyens secrets de force, de défense, etc. Toutes ces causes dureront long-tems ; nous aurons donc long-tems des voyageurs, et des récits de voyage. Le plus mauvais fournira aussi quelque observation utile ; et c'est au journaliste à l'extraire du fatras des récits, pour l'offrir au philosophe moraliste et à l'économe-politique. Nous allons remplir ce devoir.

Le voyage en Hollande présente peu de choses neuves, ou intéressantes. -- Quelques-unes des maisons qui environnent le marché de Rotterdam ont leur date marquée sur des tuiles vernies (on dit *vernissées* lorsqu'il s'agit de poteries) : elles furent construites

dans la longue guerre qui délivra les Provinces du joug des Espagnols ; dans un tems où on aurait pu les supposer trop occupés (lisez, sans doute, *occupées*) de résister à l'ennemi, et de chercher des subsistances, pour songer à construire des bâtimens. C'est toutefois dans ces circonstances que les Hollandais étendirent et embellirent leurs villes, qu'ils préparèrent leur pays à devenir le centre de leur commerce, et qu'ils commencèrent presque toutes les entreprises qui furent la source de leur étonnante prospérité.

Si les habitans des campagnes en France marquent sur leurs maisons et sur leurs granges la date de la construction, on lira souvent 1794, 95, 96. — Dans un jeu d'arquebuse à Delft, le premier qui frappe dans la tâche blanche d'un bouclier, a sa boisson de l'année franche de toute imposition ; mais pour rendre la tâche plus difficile, on suspend par les pattes une cicogne à une corde qui traverse tout le bouclier, et qu'en se débattant l'oiseau fait mouvoir sans cesse.... On la laisse pendre très-proche de terre, absolument à l'abri du coup, et probablement sans intention de lui faire du mal, car les Hollandais n'ont pas coutume de mêler la cruauté à leurs amusemens.... Belle réflexion de la part d'un Anglais, dont les compatriotes prennent plaisir à voir des coqs se déchirer, et leurs concitoyens se frapper et se couvrir de meurtrissures !

— Telles sont (dit du gouvernement hollandais en 1794, avant l'entrée des Français, notre voyageur) les principales formes d'un gouvernement qui a conservé, durant deux siècles, une portion de liberté civile et religieuse, au moins égale à celle de tout

autre pays de l'Europe, en résistant aux chances de dissolution que le gouvernement contient en lui-même, et aux moins dangereux projets de destruction inventés au-dehors par la jalousie d'intérêts arbitraires. Il est aisé d'apercevoir la délicatesse de ce gouvernement compliqué; mais les objections, à cet égard, ont été jusqu'à présent fondées beaucoup plus sur des maximes prétendues universelles, que sur les considérations que la situation particulière d'un peuple exige. On ne s'est point assez occupé de connaître à quel point le succès des mesures de prospérité politique dépend du caractère et du génie des peuples qu'on veut en faire jouir. On a négligé cette étude, parce qu'elle ne présente ni l'éclat, ni la facilité des spéculations générales, parce qu'elle ne peut pas donner à ses systèmes l'importance de ceux qu'on suppose convenables à tous les pays et à tous les hommes. L'ambition des guerriers est d'étendre le succès de leurs armes; celle des écrivains, et particulièrement des écrivains politiques, est d'étendre leur système. Il serait plus sage et plus utile de perfectionner l'application des principes, que de l'étendre. Un essai de cette espèce conduirait à l'examen des circonstances de situation et de caractère national, qui doivent régler cette application. Une évaluation plus modeste des moyens qu'ont les hommes pour faire le bien, indiquerait les gradations qu'ils doivent indispensablement parcourir, avant d'atteindre au degré de perfection dont ils sont capables. Plus d'intégrité dans les vues ferait convenir que les moyens doivent être aussi honnêtes que la fin qu'on s'en propose. On tâcherait de calculer,

d'après les mœurs d'un peuple, et son caractère national, le degré de prospérité politique dont il est susceptible. En négligeant ces considérations, au lieu de faciliter les progrès, on crée des obstacles, et le philosophe commence ses expériences pour l'amélioration de la société, aussi prématurément qu'un sculpteur qui voudrait polir sa statue, avant d'en avoir formé tous les traits.

On a répété jusqu'à la satiété, les recherches minutieuses qui ont été faites en France pour découvrir des fleurs-de-lis cachées; et l'on a reproché amèrement les persécutions dont elles ont été quelquefois suivies. Le philosophe gémit sur les dernières; mais il rit des premières, parce qu'il sait que cet excès est de tous les pays et de tous les tems. — A la Haye, tous les habitans portaient (en 1794) des rubans de couleur orange, les uns à leur chapeau, les autres à leur boutonnière. Les pauvres, car il y en a plus à la Haye qu'ailleurs (*résidence de la cour*), avaient toujours quelque chose de cette couleur: on l'attachait au bonnet des enfans, et cette pratique était portée à un excès aussi ridicule que la défense que les magistrats firent en 1785 de porter ou de montrer, quoi que ce fût de couleur orange, pas même des fruits ou des carottes.....

— Philippe II avait été, si frappé de la beauté du bois ou parc de la maison de campagne des princes d'Orange, que dans la campagne de 1574, il défendit à ses officiers de le détruire; et parmi les choses dont la jouissance ne lui était pas personnelle, c'est peut-être la seule dont ce destructeur de la race humaine et de sa propre famille ait ordonné la con-

servation. Louis XIV ayant probablement entendu faire l'éloge de cette indulgence, laissa subsister le mail d'Utrecht, pour servir de monument à sa sensibilité, dans une invasion sans motif qui coûta la vie à plus de dix mille hommes.

— Nous vîmes avec plaisir, dans une occasion, les efforts patients, mais non pas très-actifs, des marins hollandais contre les obstacles du vent qui chassait violemment à la côte. Nous aperçûmes, pour la première fois, ce que depuis nous eûmes souvent l'occasion d'observer; que l'industrie hollandaise, si généralement admirée, en obtiendrait à peine le nom en Angleterre. En Hollande, l'homme de peine est rarement oisif; mais je n'en ai jamais vu travailler fort et ferme, dans l'acception que nous donnons chez nous à cette expression. Pour la persévérance, le soin et la patience, les Hollandais n'ont point d'égaux; mais l'adresse, la force et l'activité d'un matelot ou d'un ouvrier anglais leur sont absolument inconnus. Vous ne verrez jamais un Hollandais entreprendre ce qu'exécutent journellement nos portefaix; vous ne les verrez pas non plus, à la vérité, se livrer comme eux au repos durant une partie de la journée. Les Hollandais ne portent jamais de fardeaux: à Amsterdam, où les voitures sont très-embarrassantes, pour transporter un bœillon de vingt pintes, on se sert d'un cheval et d'un traîneau.

— La tranquillité des grands en Hollande est vraiment étonnante: on traverse des rangées de palais sans rencontrer une voiture, ou même un domestique. Les habitans de ces superbes édifices ne sont

pas toutes fois occupés moins sérieusement que ceux dont l'agitation fait beaucoup de tapage ; la différence consiste en ce que les premiers se contentent des jouissances qu'ils peuvent se procurer sans se donner le mouvement des autres. Ils attendent paisiblement la fin de l'année qui doit augmenter leurs richesses, ou au moins la masse de leur argent. Ils savent que chaque jour le produit de l'intérêt accroît leur principal, et ils laissent couler le tems, dont le cours fixe exclusivement leur attention, parce que c'est lui seul qui augmente leurs trésors. L'amour de l'argent, pour le posséder sans en jouir, est la passion dominante de tous les Hollandais sans exception, quels que puissent être à d'autres égards leurs dispositions et leur caractère : depuis l'enfance jusqu'à la caducité, cette passion est chez eux ardente, enracinée, indestructible et universelle.

— Les terres du duché de Clèves ne sont pas très-mal cultivées. Je n'ai jamais, à la vérité, aperçu entre la culture des pays absolus et celle des pays libres, une différence marquante qui ne m'aurait pas échappée. La terre y produit autant qu'ailleurs ; mais l'air hâve et misérable des habitans atteste qu'ils ne disposent que d'une faible partie de ses productions. — La duchesse de Saxe-Teschen, ci-devant gouvernante de la Belgique, venait de quitter le château de Popelsdorff près de Cologne, où elle s'était retirée lorsque les Français s'étaient approchés de Bruxelles. On nous montra ses appartemens. Dans la première pièce nous vîmes de petits morceaux de bois peint répandus sur une table. La réunion de ces fragmens formait une croix. On nous dit que l'assemblage,

difficile à retrouver, servait à la princesse d'exercice pieux et de passe-tems. Le rang et la fortune auraient-ils donc assez peu d'influence sur le bonheur, pour que ceux qui les possèdent soient réduits à de si tristes moyens de rendre leur vie supportable ?

Le Goodsberg, district voisin de Cologne, fournit un sujet de roman ou de drame que nous devons présenter à nos lecteurs.....Les trois plus hautes des sept montagnes qui contribuent à enrichir la perspective de Goodsberg, sont connues sous les noms de Drakenfels, Wolkenbourg et Lowenbourg; chacune était jadis couronnée par un château, et les ruines de deux de ces forteresses sont encore visibles. On raconte à leur sujet une histoire. Trois freres ayant formé le projet d'être la souche de trois différentes familles, se servirent de l'expédient alors en usage. Chacun des trois construisit une forteresse, d'où il faisait des excursions pour rançonner les habitans de la plaine, et s'approprier, par le droit du plus fort, le fruit de leur industrie. Les sommets de Drakenfels, Wolkenbourg et Lowenbourg, où l'on ne parvient aujourd'hui qu'avec beaucoup de peine et de fatigue, étaient inaccessibles lorsqu'ils avaient pour défense un château fortifié. Au moyen des brigandages que les maîtres des trois châteaux appelaient des succès à la guerre, ils devinrent les personnages les plus opulens et les plus distingués de l'Empire.

Ils avaient une sœur nommée Adelaïde, célèbre par sa beauté, qui dépendait d'eux depuis la mort de leur pere. Un jeune chevalier, nommé Roland, dont le château était situé sur le bord opposé du Rhin,

Rhin ; lui fit la cour et parvint à s'en faire aimer. Soit que les frères se fussent flattés de trouver pour leur sœur un parti plus brillant, ou qu'il y eût entre eux et Roland quelque vieille inimitié de famille, ils résolurent de ne point lui donner Adelaïde, mais d'éviter aussi l'offensante dureté d'un refus formel. Ils exigèrent de lui qu'il allât servir un certain nombre d'années dans les guerres de la Palestine, et promirent d'accueillir sa demande à son retour.

Roland prit congé d'Adelaïde, et partit pour la guerre, où sa valeur lui acquit bientôt de la célébrité. Adelaïde resta dans le château de Drakenfels, où, constamment occupée de son amant, elle attendait son retour avec impatience ; mais ses frères avaient résolu d'anéantir son espoir. Un de leurs vassaux, déguisé en pèlerin, vint au château déclarer qu'il arrivait de la Terre-Sainte, et que le jeune Roland, dont il avait reçu les derniers soupirs, l'avait chargé d'assurer Adelaïde qu'il lui était resté fidèle jusqu'à la mort.

Trompée par cette supercherie, l'infortunée Adelaïde résolut de passer sa vie à gémir sur la perte de Roland. Elle refusa tous les partis qui se présentaient, et ne voulut plus souffrir d'autre société que celle de quelques religieuses d'un couvent voisin de sa résidence. Enfin, le silence de la solitude devenant nécessaire à la situation de son âme, elle voulut prendre le voile et fonder un couvent. Ses frères encouragèrent fortement un projet qui devait mettre entre elle et son amant une barrière éternelle. Elle fit choix d'une île du Rhin, entre le château de son frère et celui de Roland, qu'elle pouvait contempler

alternativement des fenêtres de son monastere. Elle y passa quelques années, occupée des devoirs de son état qu'elle remplissait d'une maniere exemplaire.

Roland revint, et les deux amans découvrirent la cruelle tromperie qui les séparait pour toujours. Adelaïde resta dans son couvent et succomba bientôt à sa douleur. Roland imita sa fidélité; et se vouant comme elle à la solitude, bâtit, à l'extrémité de son domaine, un château d'où l'on voyait l'isle du Rhin; il y languit le reste de sa vie, en nourrissant ses regrets et sa mélancolie de la triste vue des murs du couvent où gissait les restes de sa fidelle amante.

— Dans la vallée d'Andernâch, entre Cologne et Coblentz, les angles saillans d'un bord du Rhin répondent en général si exactement aux angles rentrans de l'autre, qu'ils semblent justifier l'opinion de ceux qui attribuent leur séparation à un déchirement occasionné par un tremblement de terre, où les eaux se sont précipitées et ont formé la rivière.

On sait aujourd'hui combien Buffon s'est égaré, en généralisant le fait particulier des angles correspondans.

— Ce n'est ni aux agrémens, ni aux ressources de Coblentz, qu'il faut attribuer le long séjour que les princes émigrés et la noblesse française ont fait dans cette ville; mais à l'honorable et généreuse hospitalité de l'électeur, et à la commodité de la situation pour recevoir des nouvelles de France, et entretenir avec les autres pays des relations. L'élec-

teut tint une cour en faveur de la noblesse française, et lui continua, par considération, le spectacle d'une partie du cérémonial dont elle avait l'habitude. Les Français obtenaient aussi facilement de l'argent sur des propriétés ou des emplois en France; ceux qui n'en avaient point apporté, en trouverent sans peine, et cette ressource encouragea malheureusement ceux qui en avaient, à continuer leurs dépenses ordinaires. Nous savons d'une manière certaine, qu'au commencement de la marche sur Longwy, on en sollicita d'accepter de l'argent à quatre pour cent, et que de très-fortes sommes furent refusées.

On forma ici et dans les environs 60 à 70 escadrons de cavalerie, composée principalement de ceux qui avaient occupé un rang dans le militaire; chaque cavalier se monta et s'équipa à ses dépens. Nous entendîmes souvent des membres de cette petite armée parler avec confiance de leur prochaine arrivée à Paris; mais les individus qui débitaient ces anecdotes sont dans l'infortune, et nous ne pouvons plus nous permettre de les répéter.

La première ville de poste après Coblenz est Montabaur. Son aspect n'est pas moins sombre que celui de plusieurs autres endroits, dont nous avons précédemment donné la description; et nous ne pourrions que nous répéter sans cesse, si nous voulions peindre avec exactitude la misère et la malpropreté, qui caractérisent en général les villes d'Allemagne; nous n'aurions pas même présenté si souvent ce repoussant tableau, si la négligence des

autres écrivains à cet égard ne nous avait pas désagréablement trompé, en nous faisant concevoir des idées proportionnées à la fausse importance de plusieurs villes célèbres, et cependant très-misérables.

— En contemplant les ruines qui environnaient Mayence, après les sièges de 1792 et 1793, où la violence a détruit, en un instant, l'industrie et les travaux d'un grand nombre d'années, un Anglais doit naturellement penser avec plaisir à la sécurité que son pays tient de la nature, et se féliciter, en réfléchissant, que quand même sa nation aurait l'imprudence de rejeter la sage politique qui devrait la faire renoncer à tout intérêt sur le continent (ce n'est pas celle de M. Pitt), à l'exception de ceux du commerce qu'on peut protéger avec une marine, sa patrie sera toujours à l'abri des invasions, et que si les énormes frais de la guerre y répandent la pauvreté, elle n'aura pas du moins à supporter les horreurs et les dévastations des pays qui en sont le sanglant théâtre.

Le premier volume de ce voyage est terminé par le journal des opérations militaires dont Mayence fut le théâtre en 1792 et 1793. On trouve à la suite une réflexion que nous devons rappeler, et qui, étant toute à la louange des Prussiens, doit rejaillir cependant sur les Français, Voltaire, d'Argens, Maupertuis, etc., dont le séjour à Berlin a contribué à polir ce peuple guerrier. — Les habitans de Mayence sont asservis à loger la garnison. Par-tout où il y a des officiers, leurs noms sont écrits avec de la craie sur la porte, et il est défendu de l'effacer, parce qu'il faut que leurs soldats sachent qu'

les trouver. Une famille que nous visitâmes logeait quatre officiers et leurs domestiques ; mais il faut convenir que les officiers , loin d'aggraver cette incommodité par une conduite irrégulière , étaient d'une politesse et d'une attention dont on ne saurait trop faire l'éloge. Jamais , à la vérité , nous n'avons vu des officiers prussiens se comporter autrement ; et nous n'hésitons pas à certifier qu'ils sont aussi supérieurs à ceux des Autrichiens par l'amabilité et l'éducation , qu'ils ont la réputation de l'être par les talens militaires.

(*La suite au prochain numéro.*)

ÉCONOMIE RURALE.

École d'agriculture pratique , suivant les principes de M. SARCEY de SUTIERES, par M. de G...., revue par F.... agriculteur à Genève. Un volume in-12 de 307 pages. Prix, 30 sols, et 40 sols par la poste. 1796.

QUE dire d'une école pratique d'agriculture publiée en 1796 , dans laquelle on lit plusieurs pages contre les étuves des grains , et contre les prairies artificielles ? ... dans laquelle il est encore prescrit de laisser des jachères ? ... dans laquelle on parle toujours des acides de l'air , de la graisse des terres , des terres laiteuses , etc. ? ... dans laquelle enfin il n'est fait aucune mention de la méthode de planter le bled ; procédé qui est le complément de la bonne agriculture du comté de Norfolk , et dont les essais faits aux environs de Paris , ont parfaitement réussi ?

Ce ne sont, dira-t-on, que les méthodes mises en pratique par M. de Sutières, il y a 30 ans, que l'on redonne au public. Nous le demandons à tous les cultivateurs, est-il nécessaire de leur rappeler qu'il faut donner quatre labours aux terres, avant que de les semer; former avec la charrue des planches bombées, au lieu de sillons multipliés; établir des sangsues, ou des puisards dans les terrains humides? chauler les semences; ne mettre que la quantité d'engrais qui suffit à chaque terrain; ne confier à chaque nature de terre que l'espèce et la quantité de grains qu'elle peut porter; enfin, enterrer ces grains avec la herse, et non avec la charrue? *Tels sont mes principes en général*, dit M. de Sutières, pag. 262. Veut-on faire rétrograder de 30 ans notre agriculture? La chose n'est heureusement pas possible; car, comme l'a dit avec tant de vérité un des auteurs de ce journal, la fin de ce siècle marche à grands pas vers le mieux, et l'Europe avance continuellement vers les principes.

Voilà la part faite pour les critiques: donnons quelque chose à l'encouragement. On trouve à la page 102 les observations du célèbre minéralogiste Wallerius, sur l'art d'avancer la vertu multiplicative des semences; morceau plein de vues saines et conformes à la véritable physiologie végétale. Le chap. I^{er}. présente un moyen de reconnaître les différentes natures des terres, par l'inspection des plantes qui y croissent spontanément. Ce moyen peut suffire pour l'usage de la plupart des cultivateurs. Mais nous devons dire pour la consolation des Français qui désirent la prospérité de leur pays, que plusieurs cul-

tivateurs sont en état aujourd'hui de déterminer ces différences, par des moyens moins mécaniques, et quelques-uns même par des procédés chimiques.

La charrue de Brie y est gravée, décrite, et recommandée avec chaleur. On y voit proposé un des plus sûrs moyens d'éviter les maladies des bestiaux; c'est d'isoler ses moutons, ses bœufs, ses chevaux, et d'éviter sur-tout dans les routes et les foires l'approche du bétail étranger. M. de Sutières donne de bons préceptes sur la construction et la propreté des granges, sur la destruction des charansons. On ne peut être en général de son avis sur la préférence à donner, pour le labourage, aux chevaux sur les bœufs. Point de règle générale sur cet objet, qui est subordonné aux localités..... Et la bêche, si utile pour labourer, quand on a assez de bras pour pouvoir s'en servir..... croirait-on qu'il n'en dit rien!

Ce recueil est terminé par l'indication d'une graine dont la farine fournirait une excellente poudre à poudrer; à laquelle on ne trouverait pas l'onctuosité reprochée aux farines du marron d'Inde, de la fève blanche, du bled de Turquie, etc. Cette graine est la nielle (*nigella*) qui empoisonne les terres à bled.

« Un arpent semé avec cette graine produirait autant
 » de farine que trois arpens de bled. On retirerait
 » de cette culture deux avantages; le premier, de
 » faire de la poudre supérieure en qualité; et le
 » second, de manger le bled qu'on emploie à faire
 » de la poudre. »

M O R A L E.

ZÉLINCA et les Prétendans de Benarès.

CONTE INDIEN.

ZÉLINCA avait quinze ans. Son pere avait compris qu'à Benarès sur-tout, il n'est pas bon qu'à cet âge, jeune fille soit long-tems sans mari. Zélinca était belle, et il avait senti bien d'avantage cette vérité. Un jour qu'il l'avait trouvée plus rêveuse et plus solitaire, il jugea qu'il était tems de lui expliquer le dessein où il était de lui donner un époux. A cette proposition, Zélinca rougit d'abord; puis elle dit: Ah! mon pere, je suis si heureuse avec vous! que manque-t-il à mon bonheur? Laissez-m'en jouir avec délices; votre Zélinca n'a rien de plus à desirer. Son pere avait de l'expérience; il savait très-bien qu'à Benarès comme ailleurs, le *non* d'une jeune fille qui rougit, se traduit toujours par *oui*. Je sais apprécier, lui dit-il avec tendresse, tous les sentimens de ton cœur; mais ce cœur ne doit pas parler toujours pour ton pere. Quand il parlera pour un autre, Zélinca, je ne veux pas être le dernier à l'entendre. Choisis toi-même ton époux; car c'est pour toi que tu formes un si charmant lien. Quel que soit l'objet de ton choix, sois sûre de mon approbation; la sensible et vertueuse Zélinca ne saurait mal placer ses affections. Les peres en agissaient ainsi à Benarès, et l'on assure que les mariages en étaient plus heureux.

Le pere fit annoncer, dans les petites affiches de

Benarès, le projet où il était de marier sa fille selon son cœur. Le pere était riche, et la fille était belle; on peut juger du nombre des prétendants. Le premier qui se présenta, était le grand Abdeïmul; son maintien était grave comme son costume, et l'on voyait à ses traits, que huit lustres au moins avaient déjà passé sur sa tête. Belle Zélinca, dit-il, mon nom est assez fameux dans toutes les contrées de l'Inde; les livres de Confuzée et de Zoroastre me sont connus; j'ai commenté le *Vidam*, l'*Exourvedan* et le *Bagadgéta*. Je possède la langue sacrée; tous les mysteres de la nature m'ont été révélés, et je suis de toutes les académies de l'Orient. Aucun sage de l'Inde ne peut me le disputer; vous serez environnée de l'éclat de ma gloire, et en vous voyant, chacun dira: c'est la femme du célèbre Abdeïmul.

Zélinca lui répondit modestement: Vous êtes, je le sais, le plus grand bramire de l'Inde; je respecte fort les livres saints, la langue sacrée et les académies; mais tant et de si sublimes connaissances sont au-dessus de mon esprit. J'ai grand'peur que de tant de secrets que vous possédez, vous en ayez négligé un auquel j'attache quelque prix; et je crains, excusez ma franchise, que vous aimiez trop la renommée pour aimer jamais assez votre femme... Le grand Abdeïmul fut congédié avec tous les égards et la politesse en usage à Benarès; et il alla faire un livre, où il tâcha de prouver que Zélinca était une petite begueule, laide et sotte; et son pere, un ennemi des sciences, et sur-tout de la religion.

Un autre vint: c'était le plus riche marchand de Benarès. Sa parure était fastueuse, mais sans goût;

les plus beaux diamans étincelaient à ses doigts, et sa ceinture était moins ornée que surchargée d'une triple guirlande des perles les plus fines de l'Orient. Malgré le ton confiant que donne la richesse, on voyait à son abord qu'il déguisait mal la rudesse et la grossièreté de ses manières. Je n'aurai point recours, dit-il à Zélinca, à tous les beaux compliments d'usage; je pourrais vous comparer aux étoiles, à la Lune et au firmament, comme disent nos petits poètes de Benarès; mais ma harangue sera courte. Je m'appelle Aboulmédor (ce qui veut dire *le Riche*); mes vaisseaux couvrent les mers; j'ai dix factoreries dans les différens comptoirs de l'Inde; je mets à vos pieds vingt millions de roupies. On sent bien qu'il n'oublia ni son cuisinier, ni son hôtel, ni ses chevaux, ni sa loge à l'Opéra.

Zélinca répondit toujours avec la même modestie: J'apprécie, comme je le dois, vos offres superbes; mais tant de richesses ne sauraient m'éblouir; si dans la balance de nos communes destinées, vous aviez à choisir entre votre or et le bonheur de Zélinca, je tremblerais à chaque instant de vous mettre à une aussi dangereuse épreuve.... Aboulmédor sortit avec humeur, et il alla payer un gazetier qui fit paraître le lendemain, dans le *Courier de Benarès*, un paragraphe sanglant contre Zélinca et son père.

Un autre vint: il était suivi d'un cortège nombreux et d'une foule d'esclaves. C'était le premier ministre du Zamorin ou de l'empereur de l'Indostan. Céléste Zélinca, dit-il, l'éclat de vos charmes s'est répandu dans Benarès et l'Indostan, et votre père n'est pas moins estimé par ses vertus que par sa for-

tune. Je viens vous offrir le second rang de l'empire ; vous seriez digne du premier. Je me flatte qu'en partageant les dignités et les honneurs dont je suis revêtu, vous serez sensible à une offre et à un sort qu'envieront vos rivales. Venez jouir de leur humiliation, de votre triomphe, ainsi que de ma grandeur.

Zélinca répondit, avec encore plus de modestie ; mais toujours avec la même franchise : Seigneur, je devrais m'enorgueillir d'avoir attiré vos regards et fixé votre choix ; mais que ferais-je d'un rang qui m'exposerait à la jalousie et à la haine de tant de rivales. Si la fortune inconstante vous en faisait descendre un jour, qui pourrait me répondre que l'amour de Zélinca vous consolât des regrets de l'ambition. Elle ajouta encore beaucoup de ces jolies choses dont une fille spirituelle, bien née, et belle, sait colorer un refus ; mais ce refus n'en blessa pas moins vivement la vanité du premier ministre ; et il alla dénoncer au zamorin Zélinca et son père comme des sujets *suspects et mal intentionnés*.

Tous les incroyables de Benarès vinrent successivement grossir la foule des prétendants. Ils parurent dans un costume si ridicule, et s'exprimerent dans un langage si nouveau, que Zélinca crut entendre le gazouillement des colibris ; elle les prit pour des convalescens qui commencent à reprendre l'usage de la parole ; elle les plaignit, car elle avait le cœur bon ; mais elle les congédia de la meilleure grâce du monde... En sortant, chacun d'eux disait : *C'est incroyable* ; et ils jurèrent tous de ne jamais danser avec Zélinca au bal rouge, ni au bal blanc de Benarès.

Zélinca commençait à se lasser de tant de recherches qui lui avaient paru plus importunes qu'agréables; mais elle en avait tiré une grande leçon pour son bonheur. Elle était plus résolue que jamais de n'accorder sa main qu'à celui qui par ses agrémens, ses qualités et son amour, serait digne de toute sa tendresse. Elle voulait aimer, mais en même-tems elle voulait être aimée. Qu'est-ce que l'hymen sans cette réciprocité de sentimens et d'affections? Elle en causait dans le jardin avec son pere qui avait loué sa prudence et sa sagesse, lorsqu'on vint leur annoncer qu'un jeune Indien les attendait dans le salon. Zélinca aurait bien voulu consulter un instant son miroir sur l'arrangement de sa toilette qu'elle avait un peu négligée ce jour-là. Elle n'en eut pas le tems; mais on se doute bien qu'un peu de négligence ne faisait rien perdre à l'éclat de ses charmes. A mesure qu'elle approchait, elle reconnut dans l'Indien un jeune homme qu'elle avait rencontré plusieurs fois dans les promenades de Benarès, et dont elle avait remarqué la physionomie douce et expressive, la taille élégante et la parure modeste.

Fidéïm, c'est ainsi que se nommait le jeune Indien, ne put contenir son trouble à la vue de Zélinca; il fut quelques instans sans pouvoir proférer une parole. Zélinca s'en aperçut; et déjà elle lui tenait compte de cet embarras. Le jeune Indien avait tout dit pour elle, avant même d'avoir parlé. Cependant Fidéïm, après s'être un peu rassuré: « Que puis-je espérer de ma démarche, dit-il à Zélinca d'une voix douce et tremblante? Je n'ai à vous offrir ni la

célébrité, ni les richesses, ni l'éclat des grandeurs. je ne sais qu'aimer; mais si pour plaire à Zélinca il fallait acquérir célébrité, grandeur, richesse, Fidéïm saurait tout entreprendre pour mériter son cœur... Il ne put en dire davantage. Zélinca qui l'avait vu avec intérêt, ne l'avait pas entendu sans émotion. Elle ne répondit rien; mais elle tourna vers son père des regards si expressifs, qu'ils semblaient lui dire: Ne voyez-vous pas qu'il sait aimer; faudra-t-il le congédier. Le père de Zélinca qui avait interprété le silence de sa fille par ses regards, fit au jeune Indien l'accueil le plus favorable, et lui accorda la permission de revoir Zélinca. Fidéïm en usa comme un amant passionné; il ne pouvait se rassasier du plaisir d'entretenir sa jeune amante, et chaque jour Zélinca découvrait en lui de nouveaux droits à sa tendresse.

Le jour était pris pour serrer leur amour d'un lien solennel, lorsque le père de Zélinca reçut du zamorin l'ordre de paraître sur-le-champ à sa cour. Le grand Aurengzeb regnait alors sur le Mogol et l'Indostan; c'était un prince sévère, mais juste. Le père de Zélinca se présente à lui avec confiance. Aurengzeb lui dit: Des plaintes grayes sont parvenues jusqu'à moi; je ne te parlerai, ni des gazettes ni des propos de courtisans, je sais les apprécier; mais le bramine Abdéïmul t'accuse d'avoir méprisé le culte de Brama; et mon ministre, de conspirer contre ma puissance. Qu'as-tu à répondre? — August ezamorin, dit le vieillard, ta puissance est grande dans l'Orient, mais ta justice égale ta puissance. J'ai voulu marier ma fille selon son cœur. Abdéïmul s'est présenté; il n'a parlé que de sa science; ma fille l'a refusé, et il est sorti notre ennemi.

Aboulmedor s'est présenté; il a parlé de ses richesses; ma fille les a dédaignées, et il est sorti notre ennemi. Ton premier ministre s'est présenté, il a parlé de son crédit et de son rang; ma fille n'en a pas été touchée, et il est sorti notre ennemi. Le jeune Fidéim s'est présenté; il a parlé de son amour, et il s'est fait écouter. Voilà la vérité. Juges à présent si je suis un impie et un conspirateur.

Aurengzeb satisfait de cette réponse, prit des renseignemens secrets qui en confirmèrent l'exactitude. Il manda de nouveau le pere de Zélinca, et lui dit : Je te loue d'avoir dit la vérité; mais je te loue davantage d'avoir accompli le devoir d'un bon pere. Il y a long-tems que je soupçonnais les gazetiers de mensonge; les prêtres, d'hypocrisie; et les ministres, de vengeance : tu viens de m'en donner la preuve. J'ai besoin d'un homme sage pour m'éclairer de ses conseils; reste auprès de moi, tu es digne de ma confiance.

Le pere de Zélinca se prosterna devant le zamorin, et lui dit : Je te remercie de tes offres, je ne puis les accepter. Pour savoir être pere, je n'ai eu besoin que d'écouter la voix de la nature; mais pour t'aider à gouverner un empire, il faut des talens que la nature seule ne donne pas. Le pere de Zélinca se retira; il unit bientôt après sa fille à Fidéim. Tous trois vécutent obscurs et heureux; et tout cela parut fort extraordinaire à Benarés.

M É L A N G E S.

Suite des Pensées et Réflexions morales d'HELVÉTIUS.

SUR LES FEMMES.

LA vertu d'une femme, quoi qu'en puissent dire de petits philosophes, consiste dans le respect pour soi-même, et l'amour de la chasteté. Sans doute l'incontinence publique est l'excès de la corruption dans une femme, mais ce n'est jamais un vice national. Ce n'est jamais, dans l'état le plus corrompu, que le petit et très-petit nombre se voue à l'incontinence publique, à prendre ce mot dans le sens naturel. La perte de la vertu précède toujours l'incontinence publique, et n'en est pas toujours suivie. Une fille qui a un amant, une femme même qui en a un, sont encore loin d'être des femmes perdues, si elles n'ont d'autre guide que l'amour et la véritable tendresse. La corruption des femmes consiste, à parler correctement, à n'avoir d'autre motif dans leurs faiblesses que l'amour et la recherche du plaisir, sans que le goût personnel y influe. Celle qui a été entraînée par une foule de sentimens vers l'objet de son amour, celle qui a aimé long-tems avant de penser au but de l'amour, celle qui n'a cédé aux desirs de son amant que parce que l'amour dominait son ame avant d'agir sur ses sens, elle peut être coupable, mais n'est point une femme perdue: elle aura manqué aux lois de la société, mais elle n'a point violé celles de la pudeur: elle est assurément bien loin de l'incontinence publique.

Les bons législateurs n'exigent point une certaine gravité de mœurs; ils se bornent à établir par des lois indirectes la pureté des mœurs; et cela est plus aisé qu'on ne croit. Avec cette gravité de mœurs la société domestique est dure, impérieuse, tyrannique, et ce n'est pas là le but d'une bonne législation, car ce

n'est pas le but de la nature. Que si l'on me demande comment on établit la pureté des mœurs par des lois indirectes, je réponds que c'est en favorisant les mariages et le divorce, en rendant les successions égales entre frères et sœurs, les charges non héréditaires, et sur-tout par l'institution nationale bien éclairée.

SUR LES TRIBUNAUX DOMESTIQUES.

Combien chez les Romains il résultait d'inconvéniens du tribunal domestique ! 1°. La moitié du genre humain était en quelque façon esclave : 2°. l'arbitraire était introduit, non-seulement dans la punition des crimes, mais encore dans l'estimation : 3°. les enfans étaient amenés par degrés à n'honorer que le pere, parce qu'il avait seul une vraie autorité : 4°. les femmes n'étaient plus regardées comme les compagnes de leurs maris; et dès-lors on ôtait à la nature un des plus puissans ressorts pour adoucir les mœurs des hommes.

Je n'aime point à voir les lois, et moins encore un tribunal domestique et arbitraire, décider de ce qu'on se doit à soi-même. C'est l'éducation seule qui doit nous en instruire. On ne doit être puni qu'autant que l'on manque aux autres. Si l'on ne manque qu'à soi, on sera puni par les suites nécessaires de ses fautes.

L'adultère soumis à une accusation publique est le délire de la législation. Le mari ou la femme ont droit de se séparer en pareil cas, parce que la séparation est faite par l'adultère même. Mais à quoi servent les punitions en ce genre ? Le crime est si difficile à prouver, et quand il devient commun il échappe si aisément à la punition, il cesse si facilement d'être regardé comme un crime, et enfin ce crime est tellement fait pour l'ombre et le silence, autant vaut ne pas le rechercher. Il suffit de laisser la liberté du divorce.

SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

L'éducation publique et commune est très-favorable

rable à la liberté. Si l'éducation particulière s'introduisait jamais dans une république, je tremblerais pour sa liberté. Les peres sont timides, parce qu'ils ont des enfans; les enfans n'y apprendraient qu'à être insolens, parce qu'ils seraient toujours entourés de valets, c'est-à-dire d'esclaves passagers et mercenaires. Insolens avec eux, ils seraient lâches avec leurs supérieurs; c'est une conséquence infaillible.

SUR LES MŒURS DANS LA MONARCHIE.

Dans une monarchie, presque personne n'est bon citoyen; car on n'y cherche généralement que ses avantages, à l'exclusion des autres. La seule chose à désirer, c'est qu'on les connaisse bien, et qu'on sache sur-tout qu'il ne faut pas les chercher à l'exclusion des autres: c'est-là la source de tous les maux politiques; c'est au gouvernement à y veiller. Dans l'état monarchique, comme dans le despotique, tout tend, tout conspire à l'exclusif; la faveur est le dieu qu'on invoque. On n'y est rien qu'en s'approchant du maître: on est donc nécessairement mauvais citoyen. Comme y serait-on homme de bien?

P O É S I E.

ALEXIS. *Seconde Églogue de Virgile; traduction du cit.*

FIRMIN DIDOT.

CORIDON adorait, sans espoir de retour,
 Eucharis, de son maître et l'orgueil et l'amour:
 Tous les jours ce berger des forêts les plus sombres
 Allait chercher au loin les solitaires ombres;
 Là, sa plainte inutile attristait les déserts.

O cruelle Eucharis, tu dédaignes mes vers!
 Tu veux donc que j'expire, objet trop inflexible!
 Les troupeaux maintenant goûtent l'ombre paisible;
 Les buissons au lézard offrent un doux abri;
 Thestyle, aux moissonneurs brûlés par le midi,

Tome XXVII.

G

Prépare l'ail piquant, et la sauge odorante ;
 Pour moi, bravant des cieus la chaleur dévorante ,
 Je te cherche, Eucharis ; et de ses tristes sons
 La cigale avec moi fatigue les buissons.

O que n'ai-je d'Isis supporté la colere ,
 Et ses dédains astiers ! Que n'ai-je aimé Glycere !
 Son front n'a pas du tien l'éclat et la fraîcheur ;
 Mais dois-tu, belle enfant, compter sur ta blancheur !
 La sombre violette avec soin est cueillie ,
 Le blanc troëne meurt sur sa tige flétrie.

Tu dédaignes mes vœux ! mais sais-tu qui je suis !
 Combien j'ai de troupeaux ! combien de lait exquis !
 Mille brebis, d'Enna couvrant les pâturages ,
 L'hiver comme l'été, m'offrent de doux laitages :
 Je modale ces airs qu'Amphion autrefois
 Chantait, lorsque ses bœufs, rassemblés à sa voix,
 Gagnaient de l'Hélicon la cime solitaire :
 Enfin mes traits n'ont rien qui doive te déplaire ;
 Un jour, les vents en paix laissaient dormir les flots ;
 Je me suis contemplé dans le crystal des eaux ,
 Et sur moi, si la mer nous peint bien notre image ,
 Daphnis, même à tes yeux, n'aurait pas l'avantage.

Viens habiter nos champs, viens sous nos humbles toits ;
 Ensemble nous irons percer l'hôte des bois ,
 Ou près de mes chevreux, guidés par ta houlette ,
 Chanter les airs que Pan chantait sur sa musette.
 C'est Pan qui, le premier, sut joindre les roseaux ;
 Il a soin des bergers, il a soin des troupeaux ;
 Ne crains pas d'offenser ta bouché délicate ;
 Pour apprendre ces airs que n'eût point fait Comate !
 Je possède un hautbois ou l'on voit sept tuyaux
 Unis et disposés par degrés inégaux ;
 Damatas me donna cette flûte champêtre ;
 Il me dit en mourant, sois-en le second maître ;
 Il le dit, et Comate en fut jaloux envain.

J'ai trouvé, depuis peu, dans le fond d'un ravin
 Deux chevreux, marquetés de taches les plus belles ;
 Chacun d'une brebis épuise les mamelles ;
 Je te les garde ; Eglé les veut depuis long-tems ,
 Et puisque ton orgueil rebute mes présens ,
 Il faudra bien qu'Eglé les obtienne à ta place.

Viens, belle enfant, pour toi les nymphes avec grace
 S'empressent d'apporter des corbeilles de lys ;
 Viens ; pour toi, de sa main, la charmante Nais

Va cueillir les pavots, la pâ'e violette,
 Et a rose odorante, et l'humble campanette,
 Elle y joint la jonquille ; et variant ces fleurs,
 Mêlé aux plus doux parfums les plus belles couleurs ;
 Je veux cueillir le cois qu'un duvet doux argente,
 La chataigne sortant de sa robe piquante ;
 Et j'ajoute à ce fruit, qu'aimait la belle Iris,
 La prune, à qui ton choix doit donner plus de prix ;
 Myrthe, joins au laurier tes fleurs et ton feuillage !
 Vos parfums mariés nous plaisent davantage.

Corydon, tes présens sont vus avec mépris ;
 Eh ! s'il faut des présens pour toucher Eucharis,
 Avant toi, vil pasteur, l'otas doit lui plaire.
 Qu'ai-je fait, malheureux ! dans l'onde la plus claire,
 J'ai fait moi-même entrer les saugliers fangeux,
 Et j'ai livré mes fleurs à l'Autan orageux.

Pourquoi me fuir ! Paris se plut dans les prairies ;
 Laissons Pallas aimer les jours qu'elle a bâties ;
 Pour nous, aimons les bois ; ils ont su plaire aux dieux.

Le lion sur le loup s'élançe furieux ;
 Le loup cherche l'agneau ; l'agneau, la marjolaine ;
 Moi je te suis ; chacun cède au goût qui l'entraîne.
 Vois le soc renversé pendre au joug de ces bœufs ;
 L'ombre croît, le jour fuit ; et rien n'éteint mes feux :
 Ah ! l'Amour sous ses lois permet-il qu'on respire.

Corydon, Corydon, vois quel est ton délire !
 Ta vigne attend tes soins pour s'unir aux ormeaux ;
 Va, te livrant enfin à d'utiles travaux,
 Aux joncs entrelacés joindie l'osier flexible ;
 Va ; quelqu'autre Eucharis sera moins insensible.

OBSERVATIONS.

Le cit. Firmin Didot nous a permis d'insérer, dans notre journal, la pièce qu'on vient de lire, quoi- qu'elle soit encore sur le métier. Décidé comme il paraît l'être, à donner en français la traduction de tous les poètes bucoliques anciens, il a besoin, dans le cours de ce long travail, des encouragemens et des conseils du public. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur faire connaître tous les morceaux que ce jeune traducteur, si intéressé et comme artiste et comme homme de lettres, voudrait bien laisser échapper de son porte-feuille. Les vers

vers sont assez rares ; et ceux qui promettent de devenir meilleurs de jour en jour , ont un double intérêt pour les vrais amateurs. On aime à suivre les progrès d'un bon écrit , comme ceux d'un jeune homme qui donne de grandes espérances. On se plaît à voir dans quelle progression et par quels moyens la nature et l'art perfectionnent leurs ouvrages ; et les méthodes qui peuvent diriger véritablement le talent gagnent peut-être beaucoup plus à ce genre de considérations expérimentales , qu'aux réflexions purement théoriques les plus profondes ou les plus fines.

Nos lecteurs ont dû remarquer , dans la pièce du cit. Didot, une grande fidélité de traduction, et cette précision de phrase et de vers qui fait elle-même partie de la fidélité. Il lui arrive souvent de rendre le mot par le mot, le vers par le vers ; et quoique les spondaïques latins aient plusieurs syllabes de plus que les alexandrins français ; quoique sur-tout ces spondaïques soient des vers de Virgile , le plus précis de tous les poètes . c'est-à-dire , celui qui a resserré le plus d'impressions dans le moins de mots . l'églogue française n'a gueres que douze vers de plus que l'églogue latine ; et rien cependant n'est omis , rien n'est tronqué. On a dû voir aussi que la manière du cit. Didot est simple et naturelle , ou plutôt qu'il n'a point de manière du tout ; ce qui sûrement est beaucoup plus difficile en français que dans aucune autre langue , soit à cause du dédain avec lequel il repousse les choses communes , soit à cause du goût un peu blâsé de notre public , qui voudrait sans cesse être réveillé par des traits piquans.

Il nous semble même que le cit. Didot pousse jusqu'à l'excès , cet amour de la simplicité qu'il a puisé dans l'étude des anciens. Son stile est en général correct et pur ; mais il est quelquefois trop dépourvu d'ornement. Il faut que la richesse soit naturelle ; mais il faut aussi que la simplicité soit riche ; et la poésie doit tout embellir comme tout au nerf.

Nous croyons encore devoir observer au cit. Didot,

que s'il a toujours bien rendu le sens de son original, il n'en a peut-être pas toujours reproduit le mouvement. Le mouvement est à la poésie, ce qu'est la démarche à la beauté. *Et vera incessu patuit dea.* Notre Delille, si bon juge en ce genre, en a déjà fait l'observation. Un ouvrage ne doit pas venir morceau à morceau; il doit être conçu dans l'ensemble et fondé d'un seul jet. Alors le mouvement en est toujours vrai, la marche en est pour ainsi dire vivante: chaque partie a la couleur qui lui convient, et chaque ornement est naturel, parce qu'il est à sa place. Quand on traduit, il faut vouloir composer; il faut concevoir et penser comme son auteur, afin de pouvoir écrire d'une manière qui le rappelle. Ainsi donc traduire vers à vers, ou même paragraphe à paragraphe, ne serait pas une bonne méthode: on rendrait les pensées et les images; mais le lien secret qui les unit, qui leur prête une vie commune, pourrait manquer alors à la traduction d'ailleurs la plus fidelle: au lieu que des inexactitudes de détail n'empêchent pas que celles où le mouvement est bien conservé, ne fassent sentir le caractère de l'original.

Le cit. Didot nous pardonnera ces remarques, dictées par l'intérêt le plus vrai pour les progrès de son talent. Pour achever avec beaucoup de gloire le grand ouvrage qu'il vient de commencer, il n'a besoin que d'apprendre à se servir, de tous ses moyens.

É N I G M E.

JE fonds en larmes,
Et durcis sous les armés.

L O G O G R I P H E.

Je jette par-tout l'épouvante.
Qu'on me coupe la tête, hélas! c'est encore pis.
La moitié de mon corps est un objet qui tente;
L'autre augmente nos jours, et souvent nos soucis.

A N N O N C E S.

Primedi prochain 21 pluviôse an V^e. (jeudi 9 février 1797, v. s.), on mettra en vente, à Paris, rue des Poitevins, n^o. 18, la 61^e. livraison de l'Encyclopédie méthodique; elle est composée :

De la 18^e. partie des planches d'Histoire naturelle, contenant cent planches des Insectes.

Du tome IV, 1^{re}. partie du dictionnaire de Botanique; par le cit. Lamarck.

Du tome VII, 2^e. partie de l'Histoire naturelle, *Insectes*.

Le prix de cette livraison est de 33 liv. brochée, et 31 liv. en feuilles.

Le port de chaque livraison est au compte des souscripteurs.

Les Bataves, par Bitaubé, membre de l'Institut national de France et de l'Académie des sciences et belles-lettres de Prusse. Un volume in-8^o. Prix, 3 liv. 12 sous, et 4 liv. 10 sous franc de port. A Paris, chez Garnery, libraire, rue Serpente. L'an V. (1797.)

Nous reviendrons incessamment sur cette intéressante production d'un homme de lettres connu avantageusement par son poème de *Joseph* et sa traduction d'*Homère*.

Mirano ou les Sauvages, histoire américaine, traduite de l'anglais de Richardson, par Théodore-Pierre Bertin. Un volume in-18. Prix, 20 sous, et 24 sous franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue de la Sounerie, n^o. 1; et Pigeon, libraire, place Saint-Germain-l'Auxerrois.

De l'influence des Passions sur le bonheur des individus et des nations; par madame la baronne Staël de Holstein. Seconde édition revue et corrigée. Deux volumes. Prix, 2 liv., et 3 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Dufart, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n^o. 22; et Desenne, libraire, au Palais-Egalité. An V. (1796.)

Constitution de la République Française de l'an III, avec des notes instructives et les lois y relatives, ainsi que celles qui concernent les assemblées primaires et électorales: nouvelle édition très-soignée. Prix, 1 liv. 10 sous, et 2 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Dufart, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n^o. 22.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

B A R B A R I E.

De Tripoly, le 31 octobre (10 brumaire).

LE cit. Guys, agent de la République Française, a eu une entrevue avec le pacha, qui, étant occupé à visiter les chantiers de ses corsaires, l'invita à entrer dans sa felouque, où il le fit placer à côté de lui, et lui fit l'accueil le plus affectueux. Une distinction aussi nouvelle, sur-tout pour un agent non accrédité, prouve combien il honore la République Française, dont la gloire et les triomphes, tant militaires que politiques, s'annoncent avec tant d'éclat dans toutes les parties du monde.

Il paraît qu'en allié fidèle, le gouvernement français n'a rien négligé pour déterminer les puissances barbaresques à suivre envers la République Batave, le même système qu'elles ont eu le bon esprit d'adopter envers la France ; et l'on ajoute que le cit. Guys a parfaitement réussi à désabuser notre pacha sur le compte de cette république, sur la situation de laquelle les ministres étrangers avaient cherché à l'égarer, jusqu'au point de lui faire révoquer en doute l'authenticité de ses lettres.

Le même agent a obtenu un délai de quatre mois à l'exécution de la résolution de courir sur les bâtimens suédois ; mais ce prince a exigé en entier le chargement du bâtiment suédois qu'il avait relâché ; en outre il demande 200 mille piastres d'Espagne, ou 100 mille et une frégate ou un brick chargé de munitions navales, et 22 mille, tous les trois ans ; il en demande autant au Danemarck.

Le prince ayant égard au firman de grand-seigneur,

dont le commandant d'un bâtiment prussien était nanti, a cru devoir le relâcher, quoiqu'il eût été déclaré de bonne prise ; mais le capitaine a essuyé plus d'une avançie.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 25 janvier 1797.

On m'écrit de Constantinople que l'ambassadeur français, Aubert Dubayet, a proposé une alliance offensive et défensive avec la France. Cette proposition, à laquelle doivent donner tant de poids, et les succès de la nouvelle République, et les services qu'elle a déjà rendus à la Porte, et les circonstances dans lesquelles se trouve cette puissance, cirçonstances moins critiques sans doute que lorsque Catherine II vivait encore, mais toujours telles qu'elle ne peut trop multiplier les précautions pour sa défense ; parce que les sentimens pacifiques qu'annonce maintenant Paul Ier. peuvent changer ; parce que d'ailleurs le prince n'est pas immortel, et que les cabinets politiques, dans les Etats monarchiques, n'ont point de système fixe et constant ; parce qu'enfin l'Autriche, par son état de guerre, sortie des embarras de la guerre qu'elle soutient, pourrait rendre bientôt son voisinage dangereux ; cette proposition, disons-nous, est maintenant soumise aux délibérations du Divan. Il est présensible qu'elle sera accueillie ; qu'elle le sera même avec reconnaissance. En effet, l'alliance doit être avantageuse aux deux peuples ; mais il nous semble qu'elle le sera plus particulièrement aux Turcs. Après la crise qu'a dû produire l'établissement de son indépendance, la France, si imposante par sa position ; par l'étendue et l'énergie de ses moyens ; par le souvenir de ses triomphes, aura peu à craindre d'être provoquée à la guerre ; et les maximes de son gouvernement ne lui permettront pas de la provoquer elle-même, tandis que la Turquie y est sans cesse exposée, autant par la nature de son

gouvernement, et de celui des peuples qui l'entourent, que par sa position géographique.

On a répandu dans l'Allemagne une déclaration faite par M. de Wuckassovich aux directeurs du cercle du Bas-Rhin, par ordre de l'empereur de Russie.

» Quoique dans les circonstances actuelles, dit ce chargé d'affaires russes, l'empereur, son auguste souverain, ne croie pas devoir mettre à exécution une résolution de feu l'impératrice, son auguste mère, cependant sa majesté impériale ne sera pas attachée avec moins de fidélité et de constance aux alliances et engagements que feu l'impératrice a contractés à l'occasion de la guerre actuelle, et elle est fermement résolue de les maintenir dans toute leur intégrité; ces considérations, de même que l'intérêt et la sollicitude que l'empereur n'a pu cesser de prendre pour la prospérité et le bonheur du corps Germanique, peuvent seules l'engager à exhorter les Etats et membres qui constituent l'Empire, à réunir tous leurs efforts à ceux de S. M. l'empereur, en remplissant envers le chef suprême de l'Empire les devoirs que la constitution exige et prescrit, attendu que c'est seulement de-là que dépendent le salut et la prospérité de l'Empire.

Cette déclaration a donné lieu à beaucoup de commentaires. On a cherché sur-tout à deviner quelle pouvait être cette *résolution* de Catherine II, que Paul I^{er}. ne croit pas devoir mettre à exécution, quoiqu'il reste fidèle aux engagements contractés par sa mère à l'occasion de la guerre actuelle. Deux autres déclarations, dont à la vérité on ne connaît pas le texte, mais dont on connaît la substance, paraissent devoir fixer toutes les incertitudes : l'une est adressée à la cour de Londres, l'autre à la cour de Vienne.

La première, dit-on, est d'un laconisme qui approche de la sécheresse : cependant elle renferme la promesse vague d'une flotte au printemps prochain, promesse au reste dont un grand nombre de circonstances pourraient excuser et même justifier l'inexécution. Le monarque russe entre dans d'assez longs détails avec la cour de Vienne. Il lui déclare qu'il a trouvé son armée si délabrée, si mal organisée, qu'un

corps de 15 mille ou de 20 mille hommes tout au plus serait le seul secours qu'il pourrait lui offrir ; mais il ne se dissimule pas combien il serait disproportionné aux besoins de la guerre. Quant aux subsides, l'épuisement, les embarras de ses finances sont tels qu'il se trouve dans l'obligation la plus impérieuse d'user d'une sévère économie, et qu'avec la meilleure volonté, il prévoit qu'il lui serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de satisfaire aux engagements de sa mere.

D'après ces considérations, il croit devoir inviter la cour de Vienne à revenir à des vues, à des sentimens de paix, dont il sent le besoin pour lui-même comme pour son allié. Il annonce que pour parvenir à faire cesser le fléau de la guerre, il emploiera tous les bons offices qui peuvent dépendre de lui ; et qu'en conséquence il a déjà écrit au roi de Prusse pour l'engager à employer sa médiation entre le gouvernement français et la cour de Vienne ; il ajoute que la réponse qu'il attend de Berlin aura une influence décisive sur le parti qu'il aura à prendre.

Les dernières lettres de Pétersbourg renferment les détails suivans :

Le feld - maréchal comte de Romanzow est mort à la suite d'un coup d'apoplexie ; sa charge a été conférée au comte Iwan Soltikow.

Les peuples du Caucase, qui s'étaient soulevés contre les Russes, viennent d'essuyer un échec considérable : rassemblés au nombre de 10,000 hommes d'élite, sous la conduite du Chan Moutai, ils s'avancèrent contre un corps de 5000 Russes, campé aux environs de Kuban, et qu'ils espéraient enlever avec d'autant plus de facilité, que la grande armée russe était éloignée de plus de 50 lieues. Le 30 septembre, tout le corps de Tartares attaqua 300 chasseurs russes, postés dans un bois ; ceux-ci soutinrent le choc avec tant de fermeté, qu'un régiment d'infanterie eût le tems de tourner les Tartares ; alors la cavalerie était également arrivée, il y eut un carnage horrible. Plus de 2000 Tartares, au nombre desquels furent le fils du Chan et cinq autres chefs, demeurèrent sur le champ de bataille. Cette défaite a répandu une grande consternation parmi

les peuples du Caucase , et il est fort apparent qu'ils ne chercheront plus à se mesurer avec les Russes.

La cour d'Espagne a fait déclarer aux villes de Hambourg, Brême et Lubeck, que si elles ne rompaient point toutes les relations commerciales avec l'Angleterre, non-seulement on s'emparerait de tous les vaisseaux des villes anseatiques, mais que l'on confisquerait aussi les effets de leurs négocians qui se trouvent en Espagne, et que l'on évalué à une valeur assez considérable. Nous ignorons encore quelle résolution ces villes ont prise ou prendront. Il paraît bien difficile de rompre les relations de commerce avec l'Angleterre.

On apprend de Berlin que le 13 de ce mois, S. M. la reine Elisabeth-Christine, née princesse de Brunswick, veuve de Frédéric-le-Grand, tante du roi régnant, est décédée ici à l'âge de 82 ans. Cette princesse s'était fait chérir par ses vertus et sa bienfaisance. Avant-hier, la cour a pris le deuil pour six mois, à l'occasion de cet événement.

De Francfort-sur-le-Mein, le 28 Janvier.

Le chef de l'Empire a adressé aux électeurs une circulaire, dans laquelle il se plaint de la conduite inconstitutionnelle du roi de Prusse, qui, profitant des progrès des Français en Allemagne, envahit sur ses co-états une partie de leurs possessions. L'empereur ne craint pas de représenter Frédéric-Guillaume comme l'ennemi bien prononcé de la constitution germanique. Il n'est pas probable que ces insinuations hostiles produisent un grand effet, et arrêtent la décadence de l'influence autrichienne dans les affaires de l'Allemagne. Les électeurs ecclésiastiques sont à-peu-près sans moyens; presque toutes les autres puissances, si elles ne sont pas ses ennemies, ont du moins embrassé la neutralité. Il ne lui reste que l'électeur palatin. Ce prince faible, que l'âge et les voluptés ont énervé, est une créature de la cour de Vienne, quoiqu'aucun prince d'Allemagne

n'ait autant d'intérêt que lui à voir la puissance de cette cour réduite à des bornes étroites. On assure qu'il a répondu à la circulaire impériale en protestant de son attachement à la constitution germanique, ainsi qu'aux volontés légales de son chef. On ajoute qu'il a déclaré qu'il était prêt à fournir, pour la campagne prochaine, l'argent et les troupes nécessaires pour soutenir la cause commune.

L'aigreur éclate de part et d'autre entre la cour de Vienne et celle de Berlin; on n'en est encore qu'aux hostilités diplomatiques; mais il paraît qu'on en a banni les détours, les ménagemens qui en faisaient autrefois une science très-compiquée et très-subtile. Le langage du roi de Prusse n'est pas moins âpre que celui de l'empereur. Il a déclaré dernièrement qu'il regarderait comme lui étant personnelle l'exécution des menaces que le cabinet impérial a faites contre ceux de ses co-états d'Allemagne qui avaient traité séparément avec la République Française. Quel sera le résultat de cette lutte? On peut prévoir que la grandeur de la maison d'Autriche aura le sort de toutes les grandeurs humaines. Depuis le commencement de ce siècle elle a toujours décliné. François II, en s'obstinant à poursuivre la guerre, que son père a si follement entreprise, en précipite la ruine.

§ U I S S E. *De Basle, le 19 janvier.*

Le résultat de l'examen, par le petit conseil de Basle, de l'affaire des trois officiers, a été qu'il est constant qu'un corps d'Autrichiens s'est montré pendant la nuit du 10 au 11 frimaire, sur le territoire de Basle; et vu les contradictions sur la conduite de ces officiers, on a décidé, à la pluralité d'une voix, qu'ils sortiraient de prison, et qu'ils resteraient suspendus de leurs fonctions militaires jusqu'à sentence définitive.

Le petit conseil a chargé le conseil secret de lui donner, après en avoir délibéré avec les représentans, un préavis sur toutes les circonstances de la violation du territoire par les Autrichiens. Ensuite le conseil secret présentera un autre préavis sur l'opinion à concevoir de la conduite de ces officiers, et le jugement à prononcer.

D'après une dénonciation faite au gouvernement de Neufchâtel, sur la conduite d'un capucin de Landeron, ce gouvernement a adressé aux membres du clergé une exhortation et l'ordre même de respecter dans les discours publics et même particuliers, toutes les religions et tous les gouvernemens.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 25 janvier.

Les opérations de la Convention nationale prennent cet heureux caractère de sagesse et de modération qui doit lui faire des ennemis de tous les partis extrêmes, mais qui lui concilie l'estime et l'approbation de tous ceux qui, exempts de haine et d'envie, ne sont animés que de l'amour du bien public. Elle a conservé le droit inaliénable du peuple de concourir à la nomination des fonctionnaires publics. Mais ce droit, il l'exercera par des électeurs de son choix. — L'amalgame des dettes qui étaient une conséquence du principe de l'unité, a été décrété. — Quelques anarchistes avaient voulu provoquer l'établissement d'une assemblée qui aurait exercé sur la Convention une espèce de censure. Leurs mesures ont été arrêtées. Une proclamation sagement et éloquemment rédigée, a éclairé le peuple sur les dangers de cet établissement.

ITALIE. De Gênes, le 20 Janvier 1797.

Tandis que la cour de Rome, égarée par l'orgueil et le fanatisme, adopte des mesures qui doivent être si fatales à sa puissance temporelle, plus nécessaire qu'elle ne le pense peut-être au maintien de sa puissance spirituelle, dont elle affecte d'être si jalouse; la cour de Naples, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, paraît avoir abandonné de bonne foi les anciens errements de sa politique, et être disposée à en suivre d'absolument contraires. Elle se rapproche de l'Espagne; on dit même qu'elle doit envoyer des troupes au camp de Saint-Roch; nous ne garantissons point ce fait; mais ce dont nous sommes certains, c'est que les agens de la République Française se louent des facilités qu'ils éprouvent dans leurs communications avec la cour de Naples, et de la franchise dont on use envers eux. Les Anglais ont perdu leur ascendant, leur influence, et ils en ont été avertis de la manière la plus frappante par la joie

que le peuple a manifesté à la nouvelle de la paix, et que la cour a encouragée par son exemple.

La résolution que tout porte à croire que l'empereur a prise, de faire une nouvelle campagne, a probablement fait cesser les ménagemens que le gouvernement français, desirant sincèrement la paix, avait conservés jusqu'alors pour y parvenir plus sûrement. On assure que le général Buonaparte a déclaré, au nom du Directoire exécutif, aux Milanais, qu'ils seraient libres et indépendans. Les Milanais font des préparatifs pour assurer cette révolution, en joignant aux secours puissans qu'ils doivent attendre des Français, tous leurs moyens et des forces étrangères. Ils ont accepté, dit-on, de concert avec les villes cispadanes, l'offre que leur a fait le Polonais Doubrowsky d'un corps de 15,000 hommes, qu'il s'est engagé de lever en trois mois, et qui sera composé de ceux de ses compatriotes qui ont été forcés d'émigrer. On ajoute que le canton d'Uri doit leur fournir 2000 hommes. Les derniers succès des armées françaises, succès dont l'éclat et la rapidité étonnent l'imagination, donnent une grande consistance à ces arrangemens.

ANGLETERRE. De Londres, le 28 janvier.

Les deux chambres du parlement d'Irlande viennent de voter une adresse au lord-lieutenant, pour qu'il indique un jour où l'on puisse offrir à Dieu l'hommage de la reconnaissance publique, à l'occasion de la dernière délivrance de ce pays.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues du Bengale sont assez fâcheuses. Il paraît que les réglemens militaires que notre gouvernement y avait envoyés en dernier lieu, pour calmer le mécontentement de nos troupes, n'ont pas produit l'effet qu'on s'en était promis. Il faut que les choses y soient dans une situation bien critique, puisque à la réception de ces nouvelles, le marquis de Cornwallis a reçu l'ordre de partir sur-le-champ pour l'Inde, en qualité de gouverneur général du Bengale. M. Dundas, secrétaire d'Etat, chargé du département de l'Inde, a ajouté dans la lettre qu'il lui écrivait à ce sujet, qu'à son refus il serait obligé de partir lui-même pour le Bengale.

On écrit de Yarmouth, en date du 23, que la mer du Nord est infestée de corsaires qui ont fait un grand nombre de prises, parmi lesquelles on croit qu'il y a trois bâtimens de ce port.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 Pluviôse.

Les baux à longues années doivent-ils être compris dans la classe des baux emphytéotiques ou des baux simples? Telle est la première question présentée dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents, par une commission spéciale. De sa décision dépend la question de savoir, s'ils seront sujets à résiliation. Le rapporteur propose de les déclarer baux simples. Plusieurs membres s'opposant au projet, l'ajournement en est prononcé.

On annonce un message du Directoire qui, avant que d'être arrivé, cause par avance le plus grand tumulte de joie, ce qui laisse présager la plus heureuse nouvelle. En vain les huissiers crient *silence*, et font beaucoup de bruit pour l'obtenir; en vain le président invite au calme; en vain il observe que le message n'est pas encore sorti des Anciens, et que le conseil peut, en attendant, s'occuper de quelque objet à l'ordre du jour, rien n'arrête la gaité bruyante qui se manifeste des gestes et de la voix.

Enfin le message arrive; le plus grand silence succède au plus grand tumulte.

Un secrétaire lit :

« Citoyens législateurs, le Directoire se hâte de vous informer des succès prodigieux que vient d'obtenir la brave armée d'Italie. Voici le dernier résultat et la série des actions qui ont eu lieu, depuis le 23 nivôse jusqu'au 16 inclusivement, contre l'ennemi qui s'avançait pour opérer le déblocement de Mantoue.

„ 23,000 prisonniers autrichiens. (*Bravo ! bravo ! bis ! bis !*) — Le secrétaire reprend : 23,000 prisonniers, parmi lesquels 3 généraux et tous les batail-

lons des volontaires de Vienne. (Nouveaux cris de joie.) 6000 ennemis tués ou blessés; 60 pièces de canon et 24 drapeaux enlevés, dont un brodé pour la légion des volontaires, par sa majesté l'impératrice-reine; tous les bagages de l'armée saisis, avec un régiment d'hussards qui était à la tête; tous les convois en grains et en bœufs que l'ennemi se proposait de faire entrer dans Mantoue, lui ont été également enlevés. D'après d'aussi heureuses nouvelles, il y a tout lieu d'espérer que la prise de cette importante forteresse bornera enfin les travaux de l'invincible armée d'Italie et de son brave général. » (Les applaudissemens recommencent.)

On demande que le message soit lu une seconde fois, ce qui a lieu; et tous les citoyens présens à la séance, tant législateurs qu'assistans, se lèvent par un mouvement spontané, et redoublent les cris de *vive la République!*

Le conseil, au milieu de ce concert vraiment patriotique, déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Jean Debry, après une vive sortie contre les détracteurs de nos armées et de leurs généraux, et en particulier contre les calomnieux de Buonaparte, de ce héros dont les victoires sont l'unique réponse aux impudentes déclamations de ses ennemis, demande que les drapeaux plantés au milieu du camp des ennemis, à la bataille d'Arcole, par les généraux Buonaparte et Augereau, soient donnés à ces deux chefs, comme un témoignage honorable et parlant de leur courage et de leurs exploits.

Cette proposition est adoptée.

Après d'aussi agréables nouvelles, le président déclare que la séance est levée.

Le Directoire invite, le 7, le conseil, par un message, à s'occuper des moyens de raviver les arts et le commerce dans la commune de Lyon, et à lui rendre son ancienne splendeur. Renvoyé à une commission.

Deux motions incidentes, l'une sur les maisons de jeu, et l'autre sur les colonies, impriment au conseil une grande agitation et occupent une grande partie de

de la séance. Il est enfin décidé que le rapport sur le premier objet sera fait décadi prochain par Pastoret, et que le conseil se formera le lendemain en comité général, pour entendre la lecture des nouvelles pièces sur les colonies, que Bourdon déclare contraires à celles précédemment reçues.

On donne lecture, le 8, de diverses pétitions particulières qui sont renvoyées à l'examen de commissions spéciales.

Ozun propose de fixer la maison nationale de St. Vincent, à Metz, pour l'établissement de l'école centrale du département de la Moselle. Impression et ajournement.

La discussion s'ouvre sur le projet de Fermont, tendant à décharger les habitans des départemens de l'Ouest, de leurs contributions arriérées.

Pelet (de la Losere) veut qu'il soit fait une distinction entre les citoyens en état et ceux hors d'état de payer.

Lecointre rappelle que ces contrées ont été ravagées par les ordres du gouvernement, à plusieurs époques; que leurs habitans ont été dépouillés par les réquisitions multipliées de ses agens, qu'ainsi ils ont payé leurs contributions plus exactement, plus rigoureusement qu'aucun autre département. Il ne pense pas qu'on puisse léser les propriétaires par un impôt auquel ils ne peuvent satisfaire.

Duprat convient de tous ces faits. Mais il croit la mesure inconstitutionnelle, en ce que les contributions doivent être réparties également sur tous les départemens. Il croit que les départemens de l'Ouest ne méritent pas seuls cette faveur. Il demande que le principe soit généralisé.

Goupilleau partage l'avis de Lecointre, et Camus celui de Duprat.

Delaunay (d'Angers) dit que, si l'on exige des propriétaires le paiement des contributions arriérées, ils ne pourront que répondre : prenez les maisons à moitié démolies, car nous n'avons pas même de quoi les faire reconstruire. Après quelques débats, le projet de Fermont est adopté.

On se forme en comité général.

Dumas fait, le 6, au conseil des Anciens à l'occasion de la nouvelle victoire remportée par l'armée d'Italie, un discours dans lequel il expose que ces nouvelles conquêtes doivent être un moyen d'échange, et faire concevoir une juste espérance que l'empereur ne sera plus si difficile sur les conditions de la paix. Sans doute il avait compté sur un dernier effort; mais ses espérances sont détruites, et l'armée d'Italie en combattant ses troupes fraîches, va le forcer à demander une paix qu'il n'a pas voulu accepter.

La séance a été employée à renouveler la commission des inspecteurs de la salle.

Picaut propose, le 7, de rejeter la résolution qui déclare qu'il n'y a point d'incompatibilité entre les fonctions de juré de la haute-cour et d'autres fonctions. Attendu que cette résolution n'est pas nécessaire, et que la haute cour a déjà rendu un jugement qui reconnaît la compatibilité de ses fonctions avec d'autres; qu'elle aurait le danger d'introduire une loi nouvelle dans le cours d'une instance criminelle; qu'elle est incomplète en ce qu'elle ne parle pas des hauts jurés qui sont en même-tems commissaires du Pouvoir exécutif. Ce qui supposerait qu'ils ne pourraient exercer les fonctions de haut juré. Le conseil rejette la résolution.

Il reçoit et approuve celle qui porte que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, ainsi que celle qui accorde aux généraux Buonaparte et Augereau, les drapeaux qu'ils ont portés à la tête des troupes à Arcole.

Sur le rapport de Lacombe-Saint-Michel, il rejette la résolution relative à la composition des conseils de guerre, pour juger les officiers généraux, attendu qu'en donnant au ministre de la guerre le droit de nommer l'accusateur et le rapporteur de l'affaire, on le rend en quelque sorte juge et partie en même-tems.

Gilbert-Desmolieres fait, le 9, au conseil des

Cinq-cents, la seconde lecture du projet de résolution sur la contribution foncière.

Delleville : Les bruits les plus étranges et les plus contradictoires circulent sur les opérations du Directoire, concernant les radiations des listes d'émigrés, ce qui doit faire désirer des renseignemens précis; je demande qu'il soit fait un nouveau message au Directoire sur cet objet. Adopté.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le code civil. Les deux articles suivans sont adoptés :

L'enfant a pour pere celui que le mariage désigne ou celui qui l'adopte.

La présomption de paternité résultant du mariage cesse, lorsqu'il y a impossibilité physique que l'enfant soit engendré du pere.

Ozun dénonce, le 10, les excès qui viennent d'être commis à Toulouse, Peres les attribue aux royalistes qui ont voulu se venger de ce que la municipalité de Toulouse n'avait pas été cassée. Il assure qu'ils tiennent des assemblées clandestines auxquelles ils appellent des ouvriers qu'ils indemnisent de la perte de leurs journées. Maille prétend au contraire que les exclusifs appuyés par les officiers municipaux eux-mêmes sont les seuls auteurs des délits dénoncés et des trames qui s'ourdissent dans la commune de Toulouse. Une grande agitation se manifeste dans le conseil. On demande que Maille signe les faits qu'il a déclarés. Plusieurs membres s'y opposent. Le débat se termine, en convenant qu'il serait fait un message au Directoire, pour lui demander compte des mesures qu'il a prises pour rétablir la tranquillité à Toulouse, et que les faits exposés de part et d'autre lui seront communiqués.

On reprend, le 9, au conseil des Andiens, la discussion sur la résolution relative à deux points de jurisprudence du tribunal de cassation. Après avoir entendu Lacoste qui l'a combattue, le conseil rejette la résolution. Il approuve ensuite celle du 29 nivôse, interprétative de la loi du 9 frimaire dernier, relative aux patentes.

L'ordre du jour appelle, le 10, la discussion sur

la résolution relative aux successions. Le conseil, après avoir entendu plusieurs orateurs, prononce un nouvel ajournement.

Les troubles survenus à Toulouse font également naître une discussion assez vive. Dupont demandait la censure du bureau, pour n'avoir fait part au conseil, de la lettre du représentant Mazade, qu'au bout de trois jours; mais sa motion n'a pas eu de suite, et il a été seulement arrêté que des renseignemens seraient demandés au Directoire.

La discussion sur les successions a ensuite continué.

Eschasseriaux l'aîné fait adopter, le 11, par le conseil des Cinq-cents son projet de résolution sur l'organisation de l'imprimerie nationale. Les dépenses de cet établissement n'excéderont pas cent mille livres pour l'an V.

Sur le rapport de Dumolard, le président de la haute-cour de justice fixera l'indemnité à accorder aux témoins, laquelle ne pourra être moindre de 3 liv., ni plus forte que 8 liv.

Chapelain soumet à la discussion son projet concernant le mode à suivre pour la liquidation des rentes viagères et des usufruits dus aux émigrés et acquis à la nation. Il propose de les faire liquider d'après les bases décrétées les 1^{er} germinal et 23 floréal an II, sans égard aux décrets postérieurs au 3 juin 1793. Ajournement

La question de la suspension du divorce occupe une partie de la séance du 12. Bancal prononce un discours peut-être moins propre à éclaircir la question qu'à inspirer pour la moralité de l'auteur une vénération profonde. Bancal ne veut aucune espèce de divorce.

Dumolard rétablissant l'état de la question, pense que la suspension du divorce ne serait, ni inconstitutionnelle, ni dangereuse.

Pons (de Verdun) dit que suspendre l'application d'une loi qu'on n'abroge pas, est un acte peu régulier, peu réfléchi, et d'une funeste exemple. C'est user avec imprudence du pouvoir législatif, si ce

n'est pas en excéder les limites , en dénaturant le caractère.

Le président interrompt cette discussion en invitant le conseil à entendre la lecture d'un message du Directoire exécutif. Ce message est d'une grande importance; on le trouvera ci-après (art. PARIS.)

La discussion s'ouvre, le 13, sur le projet de Chassey, dont voici le texte :

1°. Les arrérages des rentes et pensions, et les intérêts de capitaux exigibles, dont les titres ont une date antérieure au 1^{er}. juillet 1790, échus à cette époque et qui peuvent être encore dus, ainsi que ceux échus depuis le 1^{er}. vendémiaire, an IV, et qui échoiront à l'avenir, pourront être exigés, dès la publication de la présente, en numéraire métallique.

2°. Pareillement les arrérages des rentes et pensions et les intérêts des capitaux exigibles, dont les titres ont été créés dans l'intervalle du 1^{er}. juillet 1790, et du 12 vendémiaire an IV, et qui ont été stipulés payables en numéraire métallique dans les tems où il a été permis de stipuler ainsi, échus depuis le 1^{er}. vendémiaire an IV, et qui échoiront à l'avenir, seront acquittés en numéraire métallique.

3°. Les rentes et autres prestations stipulées en grains, denrées ou marchandises, continueront d'être acquittés en nature, aux termes convenus entre les parties.

4°. Le taux de l'intérêt et les retenues à faire seront provisoirement réglés suivant que les contractans l'auront stipulé dans l'aete, et, à défaut d'explication, selon les lois qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

Duplantier rappelle que le principal motif qui a déterminé le conseil des Anciens à rejeter la première résolution prise sur cet objet, c'est qu'on s'était occupé des intérêts et arrérages, avant de s'occuper des capitaux. Il retrouve le même vice dans le projet actuel, et demande qu'il ne reparaisse qu'avec des dispositions précises sur les capitaux dus, avant de traiter des arrérages échus.

Favart s'y oppose : il fait sentir l'urgente nécessité

d'une loi sur les transactions, et il fait valoir les besoins et la misere des rentiers.

Le conseil déclare qu'il y a urgence, et le projet est mis aux voix article par article, et adopté.

Sur la demande de la commission des finances, le conseil se forme en comité-général.

Le conseil s'est formé, le 14, en comité-général, pour s'occuper des mandats. Il a été résolu que les mandats cesseront d'avoir cours forcé entre particuliers.

La discussion est reprise, le 11, au conseil des Anciens, sur la résolution concernant les successions.

Goupil a fait un long discours qu'il a terminé en votant contre la résolution. Le conseil ordonne un nouvel ajournement.

Il approuve, le 10, celle relative à la taxe des témoins appelés devant la haute-cour.

La discussion s'ouvre, le 13, sur la résolution concernant l'organisation de la gendarmerie.

Lacombe Saint-Michel parle contre cette résolution. Depuis long-tems, dit-il, on n'a fait que des organisations provisoires. Il est tems d'en faire une bonne et dernière. On ajourne la discussion, pour reprendre celle sur les successions, qui n'est pas elle-même terminée.

Sur le rapport de Dumolard, il a été arrêté, le 15, au conseil des Cinq-cents, que les condamnés par les tribunaux révolutionnaires, dont les jugemens n'ont pas été exécutés, pourront se pourvoir au tribunal de cassation.

La discussion s'engage sur la question de savoir si les postes et messageries seront affermées ou mises en régie.

Bion, organe de la commission, dit qu'elle persiste à croire que la régie intéressée est le projet le plus utile à la République. Rien de décidé.

Le reste de la séance est employée à la lecture des piéces relatives à la conspiration.

Le conseil des Anciens a approuvé, 1^o. la résolution qui rapporte l'art. XXX de la loi du 19 vendé-

miaire an IV, 2^e. celle concernant les rentes entre particuliers qui procèdent de contrats antérieurs à l'émission du papier-monnaie.

PARIS. Nonidi 19 Pluviôse, l'an 5^e. de la République.

Deux évènements occupent l'attention publique, et produisent des impressions diverses, selon la diversité des intérêts et des passions qui agitent toujours les esprits dans des tems de révolution.

Le premier n'est qu'un fait particulier, mais s'il est vrai dans tous ses détails, ce fait particulier se lie à des considérations d'intérêt public. Celui qui le premier a donné connaissance au public de ce fait, est le cit. *Fievée*, rédacteur de la *Gazette Française*, journal connu par un esprit d'opposition au gouvernement actuel.

Il raconte que le cit. Poncelet, (ex-abbé, propriétaire du *Courier Républicain*), était à sa campagne près Paris. Dans la matinée du 7 de ce mois, deux individus vêtus en uniforme de gendarme se présentent, et lui disent qu'ils ont un mandat d'amener décerné contre lui. Poncelet les suit sans défiance, et même sans se faire représenter le mandat d'amener. On le conduit au Luxembourg, en le faisant entrer par la cour des Fontaines. Il est introduit dans des appartemens que l'on dit faire partie de ceux de Barras, l'un des membres du Directoire. Là, après un déjeuner et même un dîner servis dans des vases d'argent, on le traite de la manière la plus outrageante. L'historien ne s'explique pas sur le genre de traitement, mais il donne à entendre, et il est aujourd'hui avéré qu'on lui a fait subir le plus cruelle fustigation, en lui disant que c'était pour le punir des calomnies qu'il avait imprimées dans le *Courier Républicain*, contre Barras; après quoi on l'a renvoyé chez lui.

En effet, il avait été imprimé dans le *Courier Républicain*, un fait bien odieux. On y disait que les maisons royales n'étaient point étrangères à Barras, qu'il avait été envoyé à Bicêtre pour fausses lettres-de-change, etc.

Les journaux ont parlé diversement de cette aventure, sans contester son résultat. Les uns ont prétendu que la fustigation avait eu lieu sur les marches de l'Odéon, ci-devant la Comédie française; d'autres, dans un mauvais lieu; d'autres ont persisté à dire que c'est dans l'appartement de

Barras. Comme le cit. Poncelet a rendu plainte devant le juge de paix, et que l'affaire s'instruit juridiquement, il est naturel d'attendre les renseignemens ultérieurs, pour en connaître les véritables circonstances. Au reste, cette affaire prouve de plus en plus la nécessité d'une loi repressive de la calomnie; car quelle ressource reste-t-il au citoyen outragé, si la société ne lui garantit pas la certitude de trouver justice devant les tribunaux.

Le second événement qui a presque fait oublier le premier, parce qu'il est d'un intérêt plus directement général, c'est la découverte d'une nouvelle conspiration qui a tous les caractères du royalisme. Le Directoire en a instruit d'abord les deux conseils dans un message du 12 de ce mois. Voici de quelle manière cette conspiration a été découverte.

Trois individus se sont présentés chez le cit. Malo, commandant d'un régiment de dragons, le même qui avait montré une conduite si ferme dans l'affaire de Grenelle. Ces individus étaient Dumand, se disant épicier en gros et ayant deux domiciles; Berthelot de Lavilleurnois, ci-devant maître des requêtes; l'abbé Brottier, neveu de l'éditeur de Plin et de Tacite, impliqué déjà dans l'affaire de Lemaitre. Ils avaient essayé de corrompre Malo, et par lui le régiment qu'il commande. Malo eut l'air d'entier dans leurs vues, et il avertit le ministre de la police et deux membres du Directoire. Il leur donna un nouveau rendez-vous chez lui, à l'École Militaire, pour le 11 au matin. Il fit placer deux personnes pour entendre la conférence. Les trois individus revinrent et exposèrent le plan de la conspiration. Ils promirent 50,000 écus à Malo, et en passerent leur engagement par écrit. A un signal convenu, ils furent arrêtés et conduits à la police par 50 dragons et un juge de paix qui avait été prévenu. On saisit toutes les pièces qu'ils avaient sur eux; les scellés furent mis à leur domicile. Plusieurs personnes impliquées ont été arrêtées.

Dans le même-tems, un baron de Poly cherchait à séduire le cit. Ramel, commandant des grenadiers de la garde du Corps législatif; il lui avait fait part de ses projets; ce Poly a également été arrêté. C'était au nom et pour Louis XVIII, que cette intrigue contre-révolutionnaire était ourdie.

Nous allons donner quelques détails de la conspiration d'après les pièces saisies.

« On devait poser des corps-de-gardes de gens sûrs à

toutes les barrières et aux murs de clôture ; ne laisser entrer que les approvisionnemens et les fidelles attendus , lesquels répondaient au mot d'ordre convenu ; ne laisser sortir personne dans les premières vingt-quatre heures ; s'emparer des Invalides , de l'École militaire , des magasins des Feuillans , des Télégraphes , des Tuileries , du Luxembourg et des maisons des ministres ; s'assurer du cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Paris ; 300 hommes de Versailles , de Séves ou de Paris auraient suffi pour s'emparer de Mendon ; on se serait aussi emparé des poudrières d'Essone , de Corbeil , du donjon de Vincennes , pour en faire une prison ou pour protéger la retraite en cas de besoin ; les habitans de Vincennes sont bons , dit la pièce : on devait établir au Temple le quartier-général et la résidence des représentans du roi ; intercepter les ponts ; contenir les faubourgs Antoine et Marceau , par tous les moyens militaires ; établir une batterie à Montmartre , pour contenir Paris et éclairer les routes du Nord.

» Si la promesse de l'amnistie ne ramène pas chaque directeur , mettre leur tête à prix et les déclarer traîtres au roi et à la patrie ; consigner les membres des deux conseils dans leurs maisons , sur-tout empêcher leur réunion ; et leur inspirer de la terreur ; s'assurer des municipalités , des jacobins et des principaux terroristes ; rétablir la juridiction prévôtale et les anciens supplices : au premier propos incendiaire , faire juger prévôtalement ; brûler les journaux jacobins du *Pere Duchêne* , des *Hommes Libres* , de la *Sentinelle* , de l'*Ami des Lois* , du *Rédacteur* , des *Défenseurs de la Patrie* , etc. ; arrêter leurs auteurs ; mettre en liberté tous ceux qui ne seraient pas en prison pour crime ; proclamer une amnistie au nom du roi ; annoncer la paix comme prochaine ; ordonner aux juges de paix , aux tribunaux de continuer provisoirement leurs fonctions au nom du roi ; faire une proclamation honorable pour les armées et amicales pour les puissances étrangères ; faire garder honorablement , mais avec surveillance , les ambassadeurs étrangers , jusqu'au retour des couriers qui seront expédiés à leurs cours ; ordonner à tous les fournisseurs et agens de continuer leurs services ; faire circuler dans les rues de nombreuses patrouilles ; ordonner l'ouverture des boutiques ; faire un approvisionnement de grenades , c'est le meilleur moyen de dissiper les attroupemens ; rendre à la gendarmerie son nom de *maréchaussée* , et lui donner un chef ; lui faire faire le service de Paris ; envoyer des proclamations

dans les provinces aussi-tôt que le roi aurait été proclamé à Paris ; déployer la plus grande sévérité contre les royalistes qui se livreraient à des vengeances dans le moment où l'indulgence serait proclamée au nom du roi ; nommer M. Vauvilliers directeur général des approvisionnemens, que personne ne peut mieux administrer que lui ; nommer M. Havin, ancien premier commis, ministre des affaires étrangères ; laisser Benezech à l'intérieur ; mettre à la marine M. de Fleurieu ; à la justice, Siméon ; aux finances, M. Vignolle des Granges, demeurant rue St. Florentin, vis-à-vis l'hôtel de l'Infantado ; au ministère des Indes, Barbé-Marbois ; au ministère de la police, laisser Cochon ou y mettre Portalis. Mais Cochon a voté la mort du roi, ce serait trop effaroucher les royalistes. Réunir les anciens agens de la police et les charger de remonter cette partie ; abolir sur-le-champ les décades et le comput républicain ; charger M. de Bar, ancien major de la garde de Paris, de recréer cette garde ; ordonner aux anciens intendans de se rendre dans les provinces ; ordonner à M. Villiere de reprendre la direction générale des ponts et chaussées ; être avare du sang français, et se souvenir qu'aucun gouvernement n'a le droit de faire mourir que pour l'exemple. »

Voici le résultat des premiers interrogatoires :

« Lavilleurnois reconnaît toutes les piéces, mais il prétend qu'il n'a jamais eu l'intention de renverser le gouvernement actuel. Seulement, comme il prévoyait que la dissolution en pouvait être bientôt opérée par quelque mouvement anarchique, il s'est occupé de la rédaction des plans à suivre dans cette circonstance, pour le rétablissement de la royauté.

» Brottier ne dénie aucun fait, aucune piéce ; mais il refuse expressément d'indiquer aucun de ses complices ; il ne veut donner aucun renseignement au-delà de ceux contenus dans les papiers qu'on a saisis.

» Dunan a été plus réservé encore ; il ne se souvient d'aucune des circonstances, sur lesquelles on l'interroge : il se déclare épicier, âgé de 33 ans, né dans le département de la Nièvre. Ce personnage est l'objet de beaucoup de conjectures ; on a trouvé sur lui, 10 à 11 mille livres en or, et un passe-port pour Hambourg, portant faculté d'aller et venir librement : le jour de son arrestation, il s'est présenté plusieurs hommes armés pour le délivrer ; ce fait est constaté dans les procès-verbaux : on ajoute que ces complices lui témoignaient de grands égards.

Conformément à la disposition de plusieurs lois, le Directoire a nommé une commission militaire pour juger les prévenus, attendu qu'il s'agit d'embauchage. Nous ferons connaître la suite de cette conspiration très-compiquée dans ses détails, mais très-extravagante dans ses moyens.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE. Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. — Au quartier-général, à Vérone, le 29 nivôse, an V.

Citoyens directeurs, je m'étais rendu à Bologne avec 2000 hommes, afin de chercher, par ma proximité, à en imposer à la cour de Rome, et lui faire adopter un système pacifique dont cette cour paraît s'éloigner de plus en plus depuis quelques tems.

J'avais aussi une négociation entamée avec le grand duc de Toscane, relativement à la garnison de Livourne, que ma présence à Bologne terminerai infailiblement.

Mais le 13 nivôse, la division ennemie qui était à Padoue se mit en mouvement; le 19 elle attaqua l'avant-garde du général Augerau qui était à Bevilacqua, en avant de Porto-Legnago. Après une escarmouche assez vive, l'adjudant-général Dufaux qui commandait cette avant-garde, se retira à Saint-Zéno, et le lendemain à Porto-Legnago, après avoir eu le tems, par sa résistance, de prévenir toute la ligne de la marche de l'ennemi.

Je fis passer aussi-tôt sur l'Adige les 2000 hommes que j'avais avec moi à Bologne, et je partis immédiatement après pour Vérone.

Le 23, à six heures du matin, les ennemis se présentèrent devant Vérone, et attaquèrent l'avant-garde du général Massena, placée au village de Saint-Michel. Ce général sortit de Vérone, rangea sa division en bataille, et marcha droit à l'ennemi, qu'il mit en déroute, lui enleva trois pièces de canon, et lui fit 600 prisonniers. Les grenadiers de la 75^e. enlevèrent les pièces à la bayonnette; ils avaient à leur tête le général Brune, qui a eu ses habits percés de sept balles.

Le même jour et à la même heure, l'ennemi attaquait la tête de notre ligne de Montebaldo, défendue par l'infanterie légère du général Joubert; le combat fut vif et opiniâtre; l'ennemi s'était emparé de la première redoute, mais Joubert se précipita à la tête de ses carabiniers, chassa l'ennemi, qu'il mit en déroute complète, et lui fit 110 prisonniers.

Le 24, l'ennemi jeta brusquement un pont à Anguillara,

et y fit passer son avant-garde , à une lieue de Porto-Legnago : au même-tems , le général Joubert m'instruisit qu'une colonne assez considérable filait par Montagna , et menaçait de tourner son avant-garde à la Corona. Différens indices me firent connaître le véritable projet de l'ennemi , et je ne doutai plus qu'il n'eût envie d'attaquer , avec ses principales forces , une ligne de Rivoli , et par-là arriver à Mantoue ; je fis partir dans la nuit la plus grande partie de la division du général Massena , et je me rendis moi-même à Rivoli , où j'arrivai à deux heures après minuit.

Je fis aussi-tôt reprendre au général Joubert la position intéressante de Saint-Marco ; je fis garnir le plateau de Rivoli d'artillerie , et je disposai le tout afin de prendre , à la pointe du jour , une offensive redoutable , et de marcher moi-même à l'ennemi.

A la pointe du jour , notre aile droite et l'aile gauche de l'ennemi se rencontrèrent sur les hauteurs de Saint-Marco ; le combat fut terrible et opiniâtre.

Le général Joubert , à la tête de la 33^e. , soutenait son infanterie légère que commandait le général Vial.

Cependant , M. Alvinzi , qui avait fait ses dispositions le 24 , pour enfermer toute la division du général Joubert , continuait d'exécuter son même projet ; il ne se doutait pas que pendant la nuit j'y étais arrivé avec des renforts assez considérables pour rendre son opération non-seulement impossible , mais encore désastreuse pour lui. Notre gauche fut vivement attaquée , elle plia , et l'ennemi se porta sur le centre.

La 14^e. demi-brigade soutint le choc avec la plus grande bravoure. Le général Berthier , chef de l'état-major , que j'y avais laissé , déploya dans cette occasion , la bravoure dont il a fait si souvent preuve dans cette campagne.

Les Autrichiens , encouragés par leur nombre , redoublaient d'efforts pour enlever les canons placés devant cette demi-brigade ; un capitaine s'élança au-devant de l'ennemi , en criant : *14^e. laissez-vous prendre vos pieces ?* En même-tems , la 31^e. , que j'avais envoyée pour rallier la gauche , paraît , reprend toutes les positions perdues , et conduite par son général de division Massena , rétablit entièrement les affaires.

Cependant il y avait déjà trois heures que l'on se battait , et l'ennemi ne nous avait pas encore présentés toutes ses forces. Une colonne ennemie qui avait longé l'Adige , sous la protection d'un grand nombre de pieces , marche droit au plateau de Rivoli pour l'enlever , et par-là menace de tourner la droite et le centre. J'ordonnai au général de cavalerie Leclercq

de se porter pour charger l'ennemi, s'il parvenait à s'emparer du plateau de Rivoli, et j'envoyai le chef d'escadron Lasalle, avec cinquante dragons, prendre en flanc l'infanterie ennemie qui attaquait le centre, et la charger vigoureusement. Au même instant le général Joubert avait fait descendre des hauteurs de Saint-Marco quelques bataillons, qui plongèrent le plateau de Rivoli. L'ennemi qui avait déjà pénétré sur le plateau, attaqué vivement et de tous côtés, laisse un grand nombre de morts, une partie de son artillerie, et rentre dans la vallée de l'Adige. A-peu-près au même moment, la colonne ennemie qui était déjà depuis long-tems en marche pour nous tourner et nous couper toute retraite, se rangea en bataille sur des pitons derrière nous. J'avais laissé la 75^e. en réserve, qui non-seulement tint cette colonne en respect, mais encore en attaqua la gauche qui s'était avancée, et la mit sur-le-champ en déroute. La 18^e. demi-brigade arriva sur ces entrefaites, dans le tems que le général Rey avait pris position derrière la colonne qui nous tournait. Je fis aussitôt canonner l'ennemi avec quelques pièces de 12; j'ordonnai l'attaque, et en moins d'un quart d'heure, toute cette colonne composée de plus de 4 mille hommes fut faite prisonnière.

L'ennemi, par-tout en déroute, fut par-tout poursuivi, et pendant toute la nuit on nous amena des prisonniers. 1500 hommes qui se sauvaient par Guarda, furent arrêtés par 50 hommes de la 18^e., qui du moment qu'ils les eurent reconnus, marchèrent sur eux avec confiance, et leur ordonnerent de poser les armes.

L'ennemi était encore maître de la Corona, mais ne pouvait plus être dangereux; il fallait s'empresse de marcher contre la division de M. le général Provera, qui avait passé l'Adige le 24, à Anguiani; je fis filer le général Victor avec la brave 57^e., et rétrograder le général Massena, qui, avec une partie de sa division, arriva à Roverbella, le 25.

Je laissai l'ordre, en partant, au général Joubert, d'attaquer, à la pointe du jour, l'ennemi, s'il était assez téméraire pour rester encore à la Corona.

Le général Murat avait marché toute la nuit avec une demi-brigade d'infanterie légère, et devait paraître, dans la matinée, sur les hauteurs de Montebaldo qui dominent la Corona; effectivement, après une résistance assez vive, l'ennemi fut mis en déroute, et ce qui était échappé à la journée de la veille, fut fait prisonnier: la cavalerie ne put se sauver qu'en traversant l'Adige à la nage, et il s'en noya beaucoup.

Nous avons fait, dans les deux journées de Rivoli, 13 mille prisonniers, et pris neuf pièces de canon: les généraux

taux Sandos et Meyer ont été blessés en combattant vaillamment à la tête des troupes.

Combat de Saint-Georges.

M. le général Provera, à la tête de 6 mille hommes, arriva le 26 à midi au fauxbourg de Saint-Georges ; il l'attaqua pendant toute la journée, mais inutilement ; le général de brigade Miolis défendait ce fauxbourg ; le chef de bataillon du génie, Samson, l'avait fait retrancher avec soin ; le général Miolis, aussi actif qu'intrepide, loin d'être intimidé des menaces de l'ennemi, lui reponoit avec du canon, et gagna ainsi la nuit du 26 au 27, pendant laquelle j'ordonnai au général Serurier d'occuper *la Favorite* avec la 57^e. et 18^e. demi-brigades de ligne et toutes les forces disponibles que l'on put tirer des divisions du blocus ; mais avant de vous rendre compte de la bataille de *la Favorite*, qui a eu lieu le 27, je dois vous parler des deux combats d'Anguiari.

Premier combat d'Anguiari.

La division du général Provera, forte de 10 mille hommes, avait forcé le passage d'Anguiari ; le général de division Guieux avait aussi-tôt réuni toutes les forces qu'il avait trouvées, et avait marché à l'ennemi : n'ayant que 1500 hommes, il ne put pas parvenir à faire repasser la rivière à l'ennemi ; mais il l'arrêta une partie de la journée, et lui fit 300 prisonniers.

Deuxieme combat d'Anguiari.

Le général Provera ne perdit pas un instant, et fila sur-le-champ sur Castellara. Le général Augereau tomba sur l'arrière-garde de sa division, et après un combat assez vif, enleva toute l'arrière-garde de l'ennemi, lui prit 16 pieces de canon, et lui fit 2000 prisonniers. L'adjudant-général Dufaux s'y est particulièrement distingué par son courage. Les 9^e. et 18^e. régimens de dragons, et le 25^e. régiment de chasseurs s'y sont particulièrement distingués. Le commandant des hulans se présente devant un escadron du 9^e. régiment de dragons, et par une de ces fanfaronades communes aux Autrichiens : *Rendez-vous*, crie-t-il au régiment. Le cit. Duvivier fait arrêter son escadron : *Si tu es brave, viens me prendre*, crie-t-il au commandant ennemi. Les deux corps s'arrêtent, et les deux chefs donnerent un exemple de ces combats que nous décrit avec tant d'agrément le Tasse. Le commandant des hulans fut blessé de deux coups de sabre ; les troupes alors se chargerent, et les hulans furent faits prisonniers.

Le général Provera fila toute la nuit, arriva, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, à Saint-Georges, et

l'attaqua le 26 ; n'ayant pas pu y entrer , il projeta de forser la *Favorite* , de percer les lignes du blocus , et secondé par une sortie que devait faire Wurmser , se jeter dans Mantoue.

Bataille de la Favorite.

Le 27 , à une heure avant le jour , les ennemis attaquèrent la *Favorite* , dans le tems que Wurmser fit une sortie , et attaqua les lignes du blocus par Saint-Antoine ; le général Victor , à la tête de la 57^e. demi-brigade , culbuta tout ce qui se trouva devant lui. Wurmser fut obligé de rentrer dans Mantoue presque aussitôt qu'il en était sorti , et laissa le champ de bataille couvert de morts et de prisonniers. Le général Serrurier fit avancer alors le général Victor , avec la 57^e. demi-brigade , afin d'acculer Provera au fauxbourg Saint-Georges , et par-là le tenir bloqué. Effectivement , la confusion et le désordre étaient dans les rangs ennemis ; cavalerie , infanterie , artillerie , tout était pêle-mêle ; la terrible 57^e. demi-brigade n'était arrêtée par rien ; d'un côté elle prenait trois pièces de canon , d'un autre elle mettait à pied le régiment des chasseurs de Herdendy. Dans ce moment , le respectable général Provera demanda à capituler ; il compta sur notre générosité , et ne se trompa pas. Nous lui accordâmes la capitulation dont vous trouverez ci-joint les articles : 6000 prisonniers , parmi lesquels tous les volontaires de Vienne , 20 pièces de canon furent le prix de cette journée mémorable.

L'armée de la République a donc , en quatre jours , gagné deux batailles rangées et six combats , fait près de 25,000 prisonniers , parmi lesquels un lieutenant-général et 2 généraux , 12 à 15 colonels , etc. , puis 20 drapeaux , 60 pièces de canon , et tué ou blessé au moins 6000 hommes.

Je vous demande le grade de général de division pour le général Victor ; celui de général de brigade pour l'adjudant-général Vaux : toutes les demi-brigades se sont couvertes de gloire , et spécialement les 32^e. , 57^e. et 18^e. de ligne , que commandait le général Massena , et qui , en trois jours , ont battu l'ennemi à Saint-Michel , à Rivoli et à Roverbella. Les légions romaines faisaient , dit-on , 24 milles par jour ; nos brigades en font 30 , et se battent dans l'intervalle.

Le cit. Dessain , chef de la 4^e. demi-brigade d'infanterie légère ; Marquis , chef de la 19^e. ; Fournesy , chef de la 17^e. , ont été blessés. Les généraux de brigade Vial , Brune , Bon et l'adjudant-général Argod se sont particulièrement distingués.

Les traits particuliers de bravoure sont trop nombreux pour être tous cités ici.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. Au quartier-général de Vérone, le 1^{er} pluviôse, an V.

Citoyens directeurs, je vous envoie onze drapeaux pris sur l'ennemi, aux batailles de Rivoli et de la Favorite. Le citoyen Bessieres, commandant des guides, qui les porte, est un officier distingué par sa bravoure et l'honneur qu'il a de commander à une compagnie de braves gens qui ont toujours vu fuir devant eux la cavalerie ennemie, et qui, par leur intrépidité, nous ont rendu, dans la campagne, des services très-essentiels.

Signé, BUONAPARTE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE. Extrait du rapport fait par le général de division Dufour, au général Ferino, commandant en chef l'aile droite de l'armée. — Huningue, le 10 pluviôse, an V.

Conformément à vos intentions, mon cher général, j'ai ordonné une sortie des ouvrages de la tête du pont d'Huningue, dans la nuit d'hier; j'ai concerté cette opération avec les citoyens Cassagne, chef de brigade et commandant au fort; Alise, chef de brigade d'artillerie; et Poitevin, chef de bataillon et commandant du génie, tous les trois officiers très-distingués dans l'art militaire et d'un courage bien éprouvé. L'attaque a eu lieu à quatre heures moins un quart du matin du 10; l'ennemi a été partout culbuté avec beaucoup de perte. Les volontaires l'ont poursuivi au-delà de sa première parallèle, ont encloué plusieurs batteries, canons et obusiers, ont ramené avec eux deux pièces de 7. Des travailleurs, conduits par des officiers du génie, ont comblé une partie de la troisième parallèle, et ont rapporté plus de 200 outils laissés par l'ennemi, ainsi qu'une centaine de fusils. On a ramené aussi (ce qui est rare dans une sortie de nuit) une quarantaine de prisonniers, dont le chef des travaux. Enfin, cette sortie a été des plus heureuses.

Les soldats ont montré le plus grand courage, et les officiers y ont ajouté beaucoup d'intelligence; notamment les citoyens Martin, capitaine, et Faggat, lieutenant des grenadiers du 1^{er} bataillon de la 89^e demi-brigade. Beaucoup d'autres se sont aussi particulièrement distingués; je vous ferai connaître leurs noms, lorsqu'ils me seront parvenus. Signé, DUFOUR.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 30 PLUVIOSE, l'an cinquième de la République.
 (Samedi 18 Février 1797, vieux style.)

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Memorie di Matematica e Fisica della Società italiana, etc. etc. ; ou Mémoires de Mathématiques et de Physique de la Société italique de Vérone. Tome VI, in-4°. De Vérone, 1793.

SECOND EXTRAIT.

Sur la nouvelle nomenclature chymique.

LE pere Erménégilde Pini consacre un long mémoire à combattre la nouvelle théorie et la nouvelle nomenclature chymiques, comme inadmissibles en minéralogie. Nous ne le suivrons point dans cette discussion ; nous nous contenterons de dire qu'elle a pour but de prouver que la nouvelle nomenclature obscurcit et confond les idées, au lieu de les éclaircir, et que, dans la nouvelle théorie, que l'auteur appelle *métachymique*, parce que, selon lui, elle rapporte les faits à des causes abstraites (1), les

(1) Jamais pareil reproche ne fut fait plus hors de propos. Certainement la manière de philosopher des nouveaux chymistes est entièrement purgée de la mauvaise métaphysique.

principes fondamentaux ne sont pas assez démontrés. En payant un ample tribut d'éloges à Lavoisier et aux compagnons de ses travaux, il admet leurs expériences; mais il rejette plusieurs des conclusions qu'ils en ont tirées: et quant à la composition de l'eau, d'oxygène et d'hydrogène, il dit que ce n'est pas une production véritable, mais un développement: car, selon son opinion, qu'il essaie de prouver par quelques expériences, ces deux gaz sont eux-mêmes composés d'eau, mise dans un état aëriiforme; l'hydrogène, par un principe combustible ou calorifique inflammable; l'oxygène, par un principe cause simple de la chaleur, mais non susceptible de combustion, et qu'il appelle *termio*. C'est ainsi qu'il explique les phénomènes de la composition et décomposition de l'eau, la combustion, etc., qui sont les points les plus essentiels de la nouvelle théorie.

Sur la conservation des peintures à l'huile.

Dans le mémoire de Lorgna sur la peinture à l'huile, il y a des détails intéressans pour la science, et des vues sur la préparation des couleurs, dont il paraît que l'art peut tirer quelque fruit. Après avoir

que le critique italien semble supposer; et si l'on parvient jamais à les combattre avec avantage, ce ne sera qu'en les imitant dans leur méthode de faire des expériences et de raisonner les faits, c'est-à-dire, en philosophant comme eux.

fait sentir toute la supériorité de la peinture à l'huile sur celle à fresque, à la détrempe, au pastel, il observe que la cire punique, dont les anciens se servaient pour fondre leurs couleurs, étant un vrai savon, composé de cire et de la substance qui porte chez eux le nom de nitre, c'est-à-dire de natrum ou alcali de soude (1), leur manière de peindre diffère beaucoup de la fresque et de la détrempe, et qu'elle se rapproche de celle à l'huile simple.

Ce procédé des anciens le conduit à chercher par quelle méthode les peintures à l'huile pourraient être garanties des altérations que le temps leur fait éprouver, et qui, selon lui, dépendent uniquement de ce que la matière grasse combinée avec des couleurs, se rancit; ensorte que toutes les teintes changent de caractère, tous les clairs jaunissent, les contrastes de la lumière et des ombres cessent d'être dans de justes rapports, l'harmonie générale s'altère, mais principalement l'intensité des obscurs se renforce, et par conséquent les couleurs, le dessin, le coloris, les proportions, tout change et se déforme. Pour remédier à ces inconvéniens, l'auteur, éclairé par les lumières de la chimie, propose de combiner avec l'huile de noix et celle de lin dont se servent les peintres, le natrum ou alcali minéral. Le mélange qui en résulte est, dit-il, aussi docile au pinceau que l'huile même, et il a par-dessus de n'être pas sujet à se rancir, pourvu qu'il soit fait avec des huiles d'une bonne qualité. Après beaucoup d'essais qui

(1) L'auteur a publié sur la cire punique, une dissertation imprimée à Véronne en 1785.

lui ont fait connaître les justes proportions dans lesquelles les deux substances doivent être combinées, l'auteur s'est déterminé pour la formule suivante :

Prenez de soude pure, deux parties ;
de chaux vive, une partie ;

Faites dissoudre dans cinq ou six parties d'eau, et laissez en digestion pendant quelques minutes : versez peu-à-peu, huit parties d'huile récente de noix, en agitant quelque-tems le mélange, afin que les diverses substances s'incorporent uniformément et d'une manière complète. Après avoir laissé reposer le tout pendant huit ou dix jours, on rejette le fluide qui s'est séparé du savon, et l'on conserve celui-ci pour l'usage dans un vaisseau bien fermé.

Il s'emploie comme l'huile simple, pour broyer et fondre les couleurs sur le porphyre.

Avec le tems tous les savons durcissent, par la plus intime combinaison des substances dont ils sont formés. La même chose arrive à celui de Lorgna. Mais lorsqu'il a pris trop de consistance, il suffit d'y ajouter un peu d'esprit-de-vin ou d'eau ; ce qui doit se faire dans le moment même où l'on emploie la peinture. Par ce moyen, les couches s'étendent avec facilité, et les teintes viennent bien, du moins à ce que prétend l'auteur.

Pour confirmer ses vues par une expérience plus décisive, il a fait peindre une tête de jeune homme à l'huile composée. Cette tête est de Paolo Cagliari de Véronne. Lorgna assure que la peinture en a parfaitement réussi ; et il ajoute que celles faites avec son savon, sont susceptibles de passer au feu et de

recevoir l'émail : il suffirait pour cela d'ajouter dans la fabrication même du savon, à la quantité d'huile déterminée ci-dessus, une partie de cire liquéfiée.

On connaît les inconvéniens des peintures à l'huile simple ; on ne connaît pas encore ceux des peintures à l'huile composée. Ce n'est peut-être qu'au bout de plusieurs siècles qu'on peut juger de l'utilité d'une pareille innovation. Les personnes instruites savent que l'altération des peintures à l'huile tient, en grande partie, à la mauvaise préparation des couleurs. L'art de les broyer et de les combiner, exige beaucoup de frais et de précautions : et voilà pourquoi les tableaux de Raphaël, de Santi di Tito, du Titien, d'André del Sarto n'excitent pas moins encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs, par la fraîcheur du coloris, que par la perfection du dessein et la beauté de l'expression. On sait quelle attention particulière ces peintres fameux apportaient dans le choix et dans la préparation de leurs couleurs. Ils ne confiaient le soin de les mêler avec l'huile, et de les passer sur le porphyre, qu'à des élèves dont ils étaient sûrs, et qu'ils dirigeaient eux-mêmes dans cette opération.

Sur un vomissement urineux extraordinaire.

Le seul mémoire de ce recueil qui se rapporte à la médecine, contient l'histoire d'un vomissement urineux, compliqué de divers symptômes extraordinaires, lequel s'est terminé par une fièvre aiguë mortelle au moment où la malade et ses médecins commençaient à se flatter du plus heureux succès. D'après

l'ouverture du cadavre, il paraît que la maladie étoit un spasme des ureteres. La vessie a été trouvée vide et sans la moindre odeur urineuse. Les reins étoient tuméfiés, enflammés; mais leur odeur annonçoit qu'ils avoient rempli jusqu'au dernier moment les fonctions que la nature leur attribue. Les ureteres étoient contractés, et l'eau injectée dans l'un et l'autre, par leur embouchure renale ne se rendoit point dans la vessie. Le droit n'en laissa passer aucune goutte; et si le gauche en transmit un peu, ce ne fut qu'à la suite de grands efforts. L'oblitération de leur canal et la coalition de ses parois s'explique naturellement par la durée des spasmes, auxquels on sait du reste que ces organes sont fort sujets. Les douleurs atroces des lombes et de l'épine, dont les retours continuels forcerent d'administrer l'opium aux doses les plus fortes, étoient le symptôme dominant: mais la malade avoit aussi manifesté plusieurs fois une disposition si prochaine à la rage, que dans l'emploi de ce remède, les médecins dirigeaient encore leurs vues vers le caractère hydrophobique.

Cette maladie est fameuse en Italie depuis longtemps; Morgagni en parle dans ses *Lettres anatomiques*, et Haller la cite dans sa *grande Physiologie*. Les faits en avoient été revoqués en doute du vivant de la malade, *Maria Galvani*, véronnaise. Zeviani les confirme par d'autres exemples d'Ischuries Rebelles, accompagnées de vomissemens urineux, et dans lesquelles l'abus de l'opium avoit produit des effets analogues.

*Sur les volcans qui se trouvent dans les environs de
Veronne, Vicence et Trente.*

C'est à l'histoire naturelle que se rapportent les cinq derniers mémoires du recueil.

Le premier a pour objet de constater les traces des anciens volcans qui se retrouvent encore dans les Alpes vicentines, trentines et veronnaises. L'auteur Gioyani Arduino, voulant répondre d'une manière positive aux allégations d'un minéralogiste étranger qui niait leur existence, décrit avec exactitude les anciens cratères, en détermine la place, et cite les lieux encombrés de matières volcaniques.

Sur les nerfs olfactifs des oiseaux.

Dans le second mémoire, Vincent Malacarne expose, avec l'exactitude qui lui est propre, la distribution des nerfs de la première paire, et la structure des organes destinés dans les oiseaux au sens de l'odorat. Ce mémoire est extrait de son exposition anatomique du cerveau des oiseaux : il fait partie du cinquième traité. Sans entrer dans des détails que l'esprit de notre journal et la nécessité d'abrégé nous interdisent également, nous nous contenterons de noter, d'après lui, ou plutôt d'après ses observations : 1°. que les nerfs olfactifs des oiseaux de proie n'ont point cette plus grande délicatesse que Pline leur attribue, relativement à ceux de l'homme ; 2°. qu'il y a lieu de douter beaucoup de l'opinion

de Buffon, qui prétend que grand nombre d'oiseaux sont privés de narines, et reçoivent par conséquent l'impression des odeurs seulement par la bouche.

Sur les volcans des environs de Padoue.

Le troisieme mémoire est de l'abbé Fortis. Arduino lui avait adressé les observations dont nous venons de dire un mot. L'abbé Fortis, dans un voyage fait avec le comte Nicolo de Rio, l'abbé Olivi et quelques autres naturalistes, a reconnu aussi de son côté que les montagnes de Padoue, où l'on avait également nié toute trace de volcan, étaient au contraire par-tout remplies de produits volcaniques. La description qu'il en donne ne laisse aucun doute à cet égard. Il a joint à cette description, beaucoup de remarques intéressantes sur l'état de la culture et de l'industrie dans tout ce territoire.

Sur les prétendus ossemens des géans.

Dans le quatrieme mémoire, Gaetano combat savamment les fables adoptées par les anciens, et répétées même par quelques modernes, sur l'existence des géans. Il prouve que les ossemens des grands animaux peuvent facilement être pris pour ceux d'hommes d'une stature gigantesque; que le fémur, le tibia, l'humerus et les vertebres, qui sont les os cités en preuve par les physiciens infatués de ces contes, se ressemblent singulierement dans l'homme et dans plusieurs autres especes; mais que l'anatomie comparée en faisant cesser cette con-

fusion, met à nud tout le ridicule des hypothèses par lesquelles on explique un fait évidemment faux.

Sur les révolutions du globe.

Le dernier mémoire est du même pere Ermenegilde Pini que nous avons déjà cité. Il traite des révolutions du globe produites par l'action des eaux. Sans se servir de l'autorité divine de l'écriture, il prétend, à l'aide de simples observations de zéologie, et des raisonnemens purement physiques qu'il en tire, prouver la nécessité d'un déluge universel : il tâche aussi de faire voir qu'on explique facilement par là tous les changemens dont le globe offre encore partout l'empreinte. C'est peut-être s'y prendre bien tard pour ressusciter des opinions qui n'ont jamais pu soutenir un examen sérieux, et qui paraissent aujourd'hui peu capables de reprendre racine dans l'esprit des naturalistes et des physiciens.

V O Y A G E S.

Voyage en Hollande et sur les frontieres occidentales de l'Allemagne, etc. ; traduit de l'anglais par CANTWEL.

Deux volumes in-8^{vo}.

SECOND EXTRAIT.

DE Mayence, le voyageur anglais continue sa route vers la Suisse. Ses descriptions, quoique multipliées comme les villes des bords du Rhin, inté-

ressent. Il les entrecoupe souvent de réflexions pleines de sagacité. En parlant des négocians de Francfort, dont la conversation est intéressante, parce que le commerce multiplie les rapports, le voyageur dit... — La facilité de faire une harangue, ou de débiter un discours est assez généralement considérée comme la preuve de très-grandes facultés intellectuelles, convenables à toutes circonstances; il est cependant très-connu dans les pays où les orateurs publics sont assez nombreux pour en fournir l'observation, que des hommes peuvent avoir acquis, par l'habitude de parler en public, la facilité de s'exprimer avec élégance, et manquer toutefois de la sagesse et du discernement nécessaires dans les délibérations; que ces hommes peuvent s'être accoutumés à un choix de mots et à une texture de phrases saillantes, sans être capables d'extraire un seul rayon de lumière du chaos obscur de bien et de mal, que les tems difficiles présentent aux yeux du politique, et sans savoir distinguer entre des inconvéniens le moins funeste, ou indiquer à leurs compatriotes trop confians une seule vérité utile. Il est aussi absurde d'apprécier les facultés intellectuelles d'un individu qui a fait de l'art oratoire une étude, par ses succès dans la pratique de cet art, que de juger de la force corporelle par celles d'un bras dont l'exercice et l'art peuvent avoir considérablement augmenté la vigueur.

L'auteur ne manque jamais l'occasion de faire connaître le véritable caractère des troupes autrichiennes. — Au milieu d'Appenweyer, située près de Carlsrhuë, nous entendîmes avec surprise les sons

brûyans de la musique militaire, et nous aperçûmes des troupes qui entraient par la porte opposée ; elles formaient l'avant-garde de plusieurs régimens autrichiens qui allaient renforcer l'armée des alliés dans les Pays-Bas. Notre postillon s'était rangé pour leur laisser autant de place qu'il lui était possible ; mais ils marchaient avec si peu d'ordre, qu'ils s'arrêtaient quelquefois en grand nombre autour de notre voiture, et nous eûmes tout le tems d'observer que leur air répondait parfaitement à l'opinion qu'on a généralement de la soldatesque autrichienne; ils n'ont du soldat que l'habit et les armes, et pas la moindre apparence de son activité, ni de sa gaité ordinaires. On n'appërçoit pas plus chez eux de traces de la discipline militaire que de la vivacité de la jeunesse ; ils ont l'air gauche, indolent, cruel et timide ; ils paraissent se flatter que leurs longues moustaches imprimeront la terreur. Nous ignorons s'ils paraissent à leurs ennemis fort redoutables, mais il est certain qu'ils le sont pour de paisibles voyageurs ; et quoique sous les yeux de leurs officiers, lorsque nous les rencontrâmes, ils eurent beaucoup de peine à se défendre de nous insulter et de porter les mains sur notre bagage.

— Dans une plaine auprès de Bingen, le roi de Prusse, marchant en 1792 sur Paris, passa en revue le corps nombreux des émigrés qui s'étaient joints à lui. Un gentilhomme qui occupait dans ce corps un poste supérieur, nous répéta une partie du discours que le roi leur tint dans cette occasion. « Messieurs, soyez tranquilles et satisfaits ; dans peu de tems je vous reconduirai dans votre patrie et dans vos mai-

sons. » La manière dont le roi de Prusse les traita après sa retraite ne répondit pas plus à ce discours, que les événemens n'y avaient répondu. — Lorsque les ordres furent donnés pour la retraite, le roi de Prusse en donna un second pour le licenciement de toute l'armée des émigrés, qui composait soixante-dix escadrons de cavalerie, et pas un n'eut la liberté de conserver son cheval ni ses armes. Les Prussiens étaient seuls pour en faire l'achat, et en conséquence de cet ordre, des chevaux qui avaient coûté cinquante louis chacun, furent donnés pour quatre ou cinq, quelques-uns même pour un louis; au moyen de quoi l'armée prussienne se remonta en chevaux à presque aussi bon compte que si elle les eût enlevés à Dumourier.

Une méprise dans la rédaction des passe-ports accordés à Mayence pour la Suisse, empêcha notre voyageur d'y pénétrer. Il s'embarqua sur le Rhin pour revenir chercher en Hollande quelque bâtiment qui pût le reconduire en Angleterre. Cette partie de son voyage ajoute peu à ce qu'il avait déjà dit des mêmes contrées qu'arrose ce beau fleuve. On y trouve cependant quelques détails intéressans sur les bois flottés du Rhin, ces masses énormes de 700 jusqu'à 1000 pieds de longueur, et de 50 à 90 pieds de largeur.

Le voyageur, en rendant justice aux travaux de quelques savans d'Allemagne, fait observer l'ignorance et l'abrutissement des paysans et de la classe moyenne de l'Allemagne. Il dit..... — Le matérialiste (expression hasardée, parce qu'on ne s'en sert que dans les discussions métaphysiques) n'en aurait

point trouvé la cause dans le climat ; le politique aurait pu peut-être le présumer, en considérant la nature du gouvernement arbitraire ; mais cette explication ne paraît pas satisfaisante ; lorsqu'on se rappelle les rapides progrès que les sciences, les arts, le commerce et l'industrie firent en France sous le règne de Louis XIV, qui gouvernait ses Etats plus despotiquement que la plupart des souverains de l'Allemagne. La seule manière d'expliquer cette différence des effets produite par des causes à-peu-près semblables, est peut-être d'observer que la vaste étendue du territoire de la France, et ses ressources immenses pour le commerce, facilitèrent à Louis XIV les moyens de satisfaire sa passion pour le faste et la gloire, et qu'il encouragea les succès ou les moyens de prospérité de ses sujets, parce que son ambition avait besoin de leur opulence. L'Allemagne, morcelée en petites souverainetés, ne renferme pas une seule puissance opulente ; la solde des armées absorbe presque par-tout la totalité des revenus, et les riches particuliers y sont très-rares. L'empereur, décoré de cinquante-six titres différens, ne tire pas un floirin de sa dignité principale ; c'est au moins ce que Granvelle, ministre de Charles-Quint, affirma dans l'assemblée des princes, et son assertion ne fut point contestée. L'électeur Palatin est presque le seul souverain d'Allemagne dont les établissemens politiques et militaires, joints à l'entretien de sa maison, n'absorbent point les revenus, et quoique dans un état de société perfectionnée, ou chez les nations opulentes, ce qu'on appelle patronage ou récompense soit rarement nécessaire ; quoiqu'elle soit

même peut-être aussi funeste au bonheur de celui qui la reçoit, qu'avilissante pour sa dignité; il n'est pas moins vrai que tous les pays ont eu des tems durant lesquels les libéralités du prince, ou des institutions de récompenses moins arbitraires, ont été nécessaires pour encourager l'étude et répandre l'instruction et les sciences. De fortes largesses, dirigées par le discernement ou même par la vanité, épandaient le désir général d'acquérir quelque talent qui pût mériter l'attention de la cour; c'est par cette raison que le despotisme de Louis XIV produisit des effets fort différens de celui des princes allemands ses contemporains, dont les extorsions ne produisirent jamais un revenu suffisant pour qu'ils pussent contribuer involontairement, par leur faste, à répandre parmi leurs sujets le goût des arts et des sciences.

Emmerick rappelle un trait de vertu, que nous aimons à retracer à nos lecteurs. Lorsque Philippe II combattait contre les Provinces Unies, cette ville était demeurée neutre. Elle représenta au général Mendoza que sa neutralité la dispensait de recevoir des troupes dans son enceinte. Le général promit d'avoir égard à ces réclamations. Mais sans égard pour sa promesse, il fit bientôt après entrer quatre cents soldats dans la ville; il protesta en même-tems que ce nombre ne serait point augmenté, et il fit même jurer, en présence des habitans, par le colonel espagnol qui les commandait, de n'en plus admettre, quand même ils se présenteraient à la porte.

Mendoza jugeait probablement du colonel par

lui-même, et ne considérait ce serment que comme un moyen d'éviter la résistance des habitans; en conséquence, il ne tarda pas à envoyer de nouvelles troupes, avec un ordre au colonel de les introduire; mais ce loyal Espagnol répondit: « Quoique le général m'en ait donné l'exemple, je ne violerai pas ma foi. »

Où poserons-nous à ce beau trait d'un militaire, le projet sanguinaire d'un évêque de Munster? Pourquoi pas! — La probité naturelle au genre humain est presque toujours du côté de ceux qui se défendent. En lisant l'histoire d'un siège, on incline presque toujours pour ceux qui le soutiennent. A l'exception des tems où ils furent dominés par quelque influence étrangère, les Hollandais se bornèrent toujours à la guerre défensive, depuis le commencement de leur incroyable résistance contre Philippe II, jusqu'au tems où ils furent attaqués. A l'instigation de Charles II d'Angleterre, par l'évêque de Munster, qui eut le sang-froid de déclarer au lord Temple, qu'il avait mûrement réfléchi aux chances de son entreprise, et que s'il échouait, il ne s'en embarrassait guère, car il pourrait toujours aller à Rome acheter un bonnet de cardinal; mais qu'il voulait avant, faire un peu parler de lui dans le monde.

Arrivé en Angleterre, le voyageur parcourt les comtés de Lancastre, le Westmoteland et le Cumberland. Les répétitions des points de vues, les descriptions de lacs, de villages, de montagnes, reviennent si souvent, qu'elles peuvent à peine intéresser un Anglais qui aurait passé les premières

années de sa jeunesse dans ces contrées. Nous n'en extrairons que deux endroits dont la lecture fera naître quelques réflexions utiles. — La ville de Kendel, bâtie sur les flancs d'une montagne dont le sommet domine la principale rue, présente un obélisque dédié à la liberté et à la révolution de 1688, qui annonce le vœu des habitans pour l'indépendance. Dans un tems où on tâche d'avilir la mémoire de cette révolution et de détruire la liberté, en lui imputant artificieusement les crimes de l'anarchie, nous n'avons pas cru devoir passer sous silence un acte de vénération pour le succès de cet heureux événement.

— Ceux qui auront la curiosité de fréquenter les environs des lacs écartés, seront frappés de la modeste simplicité de leurs habitans. Eloignés des grandes villes et des exemples de l'égoïsme fastueux, ils n'occupent leur imagination que de leurs travaux paisibles. La funeste envie ne les détourne jamais de leurs affaires pour gémir sur les succès des autres, ou se réjouir de leurs revers. Ils sont serviables sans bassesse ; leurs manières simples et franches ne sont ni brusques, ni grossières. On ne leur voit point faire des révérences hypocrites et rampantes ; leur abord présente la modeste assurance de l'homme libre ; ils ne sont ni importuns ni avides d'un gain au-dessus de l'ordinaire. En recevant leur petite gratification, les valets d'auberges témoignaient autant de surprise que de satisfaction. Un enfant qui nous avait ouvert cinq à six portes, entre Shap et Bampton, rougit lorsque nous lui donnâmes quelques menues monnaies. Ceux qui, sur la route, remplaçaient
quelque

quelque dérangement des harrois, ou qui nous rendaient d'autres petits services, passaient le plus souvent leur chemin sans nous laisser le tems de les en remercier. La confusion de ceux auxquels nous donnâmes une petite récompense, nous fit présumer qu'ils la jugeaient trop faible; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'ils ne s'attendaient point à en recevoir.

L I T T É R A T U R E .

LES BATAVES, par BITAUBÉ, membre de l'Institut national de France, et de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse. In-8°. de 399 pages. A Paris, chez GARNERY, libraire, rue Serpente; et VARIN, libraire, rue du Petit-Pont.

P R É M I E R E X T R A I T .

L'AUTEUR du poëme de *Joseph*, si connu, et toujours lu avec un nouvel attendrissement, vient de chanter la formation de la République des Provinces-Unies.... LES BATAVES : tel est le titre du poëme, divisé en dix livres, et écrit en prose. L'auteur en fixe lui-même les époques dans sa préface. « J'ai voulu réunir dans un tableau moral, que l'esprit embrasserait sans peine les événemens les plus mémorables de cette histoire, digne d'être présentée sous toutes les formes capables d'intéresser et d'instruire. L'action principale que j'ai choisie, à laquelle toutes les autres sont subordonnées, est la fondation de la République des Provinces-
Tome XXVII. K

„ Unies ; elle se termine à l'union d'Utrecht ; ce qui
 „ la suivit n'est placé dans cet ouvrage que comme
 „ en perspective. Je me suis attaché à conserver le
 „ fond historique ; et ne me suis permis, en faveur
 „ de mon plan , qu'une transposition d'un petit
 „ nombre de faits , soit pour le tems , soit pour le
 „ lieu de la scene. Par exemple , je retarde un peu
 „ la mort d'Egmont et de Horn ; je prolonge de
 „ quelques mois le commandement que le duc
 „ d'Albe avait en chef de l'armée espagnole , ne le
 „ faisant partir pour Madrid qu'après la fin du siège
 „ de Leyde , quoique ce siège ait seulement com-
 „ mencé par ses ordres. J'ai puisé dans les meilleurs
 „ historiens , tels que de Thou et Grotius. L'arrivée
 „ de Guillaume au camp français , les secours que
 „ lui donna Coligni , sont des faits historiques ; il
 „ en est de même de l'inondation d'une grande
 „ partie de la Zélande , et de l'invention des bombes ,
 „ qu'on place au tems de ces guerres de Flandre. »

Le héros de ce poëme est le fondateur de la Ré-
 publique , Guillaume de Nassau. Voici son portrait
 tracé par Grotius , l'ami du vertueux Barneveldt.....

„ Nul n'égala sa prudence , son activité , sa dou-
 „ ceur. Son ame était grande , ses desseins impéné-
 „ trables. Jamais on ne fut plus exempt des vices
 „ odieux de la cruauté et de l'avarice. Les sciences
 „ les moins analogues à ses travaux ordinaires furent
 „ l'objet de ses recherches , et sa mémoire était im-
 „ mense. ... » Voilà les bases sur lesquelles le cit.
 Bitrabé a élevé son édifice poétique. Nous allons
 en parcourir la vaste enceinte.

Après une invocation à la Liberté , le poëte peint

Le Belge et le Batave accablés sous le joug de l'implacable fils de Charles-Quint; son farouche ministre Albe triomphant dans les murs de Bruxelles; Egmont et Horn dans les fers; le brave Guillaume de Nassau courant loin de ces contrées désolées solliciter les secours du petit nombre d'amis qui restaient encore à la Liberté. Coligni, le plus généreux de tous, campé sur les bords de la Loire, s'entretenait avec le jeune Henri de Navarre (qui fut depuis Henri IV) sur le sort de Guillaume, et des Bataves. Tout-à-coup se présentent aux portes du camp les trois Nassau, Guillaume, Louis, Adolphe, avec Maurice fils de Guillaume. Ils sont reçus à bras ouverts. On leur demande le récit de leurs malheurs. Guillaume commence ce récit par une courte exposition de l'histoire des Bataves sous les Romains, sous les ducs de Bourgogne, et sous l'empire de Charles-Quint. Ce souverain abdique la couronne; remet dans Bruxelles le sceptre à Philippe II, en lui recommandant les Belges et les Bataves. Mais Philippe tient une conduite entièrement opposée; il enfreint les capitulations des Belges; il s'éloigne de leur pays, et y laisse, pour exécuter ses noirs desseins, Marguerite, le cardinal Granvelle, et le tribunal odieux de l'inquisition.

Coligni intercepte des lettres de Philippe à Médicis; ils se concertaient pour asservir le Belge et le Français. En vain les peuples opprimés portent des plaintes à Marguerite, à Philippe; en vain ceux-ci leur promettent-ils justice et vengeance contre les ministres oppresseurs: l'inquisition allume des bûchers de toute part, et les plus courageux des Belges

sont jetés dans les fers. Alors Guillaume , Egmont et Horn rassemblent quelques serviteurs fideles ; ils jurent d'imiter leurs courageux ancêtres , et de secouer le joug espagnol. Guillaume va chercher dans la Germanie des troupes qui lui avaient été promises. Son éloquence les obtient sur-le-champ , et il les amene au camp des Bataves sur les bords de la Meuse. Mais Egmont et Horn n'y sont plus. Aldegonde apprend à Guillaume que les deux héros et son fils , Buren , ont été arrêtés par l'ordre d'Albe ; les deux premiers lorsqu'ils allaient lui faire des représentations , et Buren enlevé par surprise.

Les armées d'Albe et de Guillaume se livrent un combat sanglant , après lequel l'armée espagnole se retire à la faveur des ombres de la nuit. Les secours promis par Coligni arrivent , et les Français réunis aux Bataves livrent un nouveau combat. Guillaume resté seul , blessé , se traîne dans une forêt voisine , où il est recueilli par les siens. Un transfuge envoyé par Albe pour annoncer aux Guises des troupes espagnoles destinées à accabler Coligni , apprend ce projet à Guillaume , qui vole au secours de l'amiral , son vertueux ami. Là finissent le récit de Guillaume , et l'exposition du poëme.

Pendant le séjour des Bataves dans le camp de Coligni , les Français cherchent à amuser ces généreux alliés par des fêtes et des jeux. Ceux-ci s'éloignent , quelquefois et parcourent les lieux voisins du camp. Dans une de ces promenades ils sont attirés vers un temple solitaire , où les génies , créateurs des arts et de la philosophie , exposent à leurs yeux étonnés le spectacle des héros et des sages qui ont combattu ou écrit

pour la liberté.... Caton, Timoléon, Brutus, Doria, Guillaume Tell avec ses compagnons, Everard libérateur des Frisons, Guillaume de Nassau lui-même. A cette noble vision succède celle des maux effroyables que l'anarchie a causés à la France pendant la révolution. Les hommes célèbres par leurs talens ou leurs vertus viennent chasser les tristes impressions qu'avait laissées ce triste spectacle... Homère, Virgile, les auteurs tragiques et comiques, les historiens, les astronomes, Descartes, Newton, etc.

Du haut des Alpes où la Liberté a placé son palais, cette divinité jette un coup-d'œil sur le Batave opprimé. Elle s'arme et se transporte dans les contrées où l'insolent Albe fait élever une statue, qui le représente foulant aux pieds les Belges et les Bataves vaincus. Cet outrage acheve d'enflammer la colère des Bataves, ils s'agitent dans plusieurs cantons. La Liberté les contemple avec plaisir. Elle a vu l'Asie, l'Afrique et l'Amérique espagnole repousser son culte; dans l'Europe même, l'Helvétien seul lui présenter un hommage digne d'elle, tandis que l'Anglais, le Germain, le Génois et le Vénitien n'adoraient rien que son ombre. En France, quelques réformés combattent seuls pour elle; mais quelle joie lui cause l'avenir préparé pour cette fertile contrée..... Le trône des rois renversé, les bastilles abattues, les Droits de l'Homme proclamés, la ligue universelle des rois et des prêtres repoussée et dissoute,

La Liberté veut prêter aux Bataves une main favorable. Elle se transporte dans ces isles fortunées, placées au centre de l'Océan, entre les deux hémis-

phères, où demeure le vieil Ocanor, souverain des mers. Elle invoque sa protection pour les Bataves; et l'ayant obtenue, elle vole vers le camp de Coligni; où elle apprend à Guillaume, dans un songe, que les provinces de Zélande et de Hollande s'arment contre Philippe. Des envoyés de ces provinces, annoncent cette heureuse nouvelle, et Guillaume avec les Français réunis aux Bataves s'embarquent à la Rochelle; après avoir fait de tendres adieux à Coligni et à Henri. Ocanor conduit les navires sur les côtes de la Hollande. Mais la Tyrannie et son compagnon inséparable, le Fanatisme, s'opposent à la descente, excitent une violente tempête, et poussent le navire de Guillaume jusqu'aux mers d'Amérique;

Ocanor aperçoit ce navire précieux, jouet des vents, il les appaise, il conduit Guillaume dans une isle où vivaient heureux et paisibles des Bataves qui avaient fui le regne sanguinaire de Philippe, et des Péruviens échappés à la barbarie des Espagnols. Ces insulaires préparent un superbe navire pour ramener Guillaume en Europe; et deux jeunes amans, Ithur et Idalyre s'attachent à la suite de Nassau. Le héros aborde à Vorn en Zélande; les guerriers montés sur sa flotte s'en étaient emparés pendant son absence. A sa voix, la Zélande et la Hollande se déclarent libres. Leurs cris sont portés par la Tyrannie aux oreilles de Philippe. Étonné, ce despote rassemble son conseil; Granvelle propose le rétablissement de l'inquisition dans les provinces Belges, et le supplice des principaux chefs. Mais le vieux, le juste, le compatissant Figueroa ose seul parler de clémence, de respect pour les lois des Belges, des

droits de l'humanité et de tolérance. Granvelle le combat, persuade Philippe; et Buren, l'infortuné fils de Guillaume est près d'être assassiné par les ordres du tyran. Figheroa entre dans sa prison, lui apprend que Philippe voulant enchaîner Guillaume par la crainte et l'amour paternel, lui rend la vie; il lui annonce les succès de son père et des Bataves.

Albe part pour dompter les Bataves. Il fait précéder son départ par le supplice des braves Horn et Egmont. A peine le premier est-il tombé sous la hache, que l'on amène à Egmont ses fils pour ébranler son courage, et lui proposer de se joindre aux Espagnols. Mais il meurt sans opprobre, et Sabine, sa vertueuse épouse, tombe expirante aux pieds d'Albe, en lui annonçant l'avenir redoutable qui l'attend. L'épouse de Horn apporte à Guillaume les cendres de son mari et un étendard teint du sang des deux premières victimes de la liberté.

Avant que les bataillons d'Albe aient pénétré jusqu'à Guillaume, la Tyrannie et le Fanatisme portent aux Bataves un coup funeste. Ils invoquent la Tempête, qui, docile à leurs voix, abandonne le pôle septentrional, son antique séjour. Elle soulève les mers, brise les digues, et submerge en un jour presque toute la généreuse Zélande. Le fort de Vorn, où était renfermée l'élite des Bataves, allait subir le même sort; lorsqu'Osamor, dont le destin avait jusque-là enchaîné la puissance, apaise les flots, et rend le calme aux mers. Cependant Albe se prépare à assiéger Leyde, le boulevard de la Hollande. Les Bataves délibèrent; le riche Altamore propose de s'embarquer, et de se réfugier dans les paisibles isles

de l'Océan. Mais Barneveld repousse cet avis pusillanime. Il est secondé par tous les chefs. Guillaume charge le poète et guerrier Douza de défendre Leyde, tandis qu'il va combattre la flotte de Philippe. Douza jure sur les cendres de Horn de ne rendre jamais cette ville importante.

L'armée d'Albe marche contre Leyde, et le Génie de la guerre la contemple avec complaisance. Il examine attentivement les différens corps dont elle est composée. Il frémit en voyant les Bataves inondés dans la moitié de leurs propriétés, attaqués par les forces incalculables de Philippe. Il est près de se décider en leur faveur ; mais le Destin l'enchaîne au char de la Tyrannie ; et il doit tout entreprendre pour elle. L'Etna vomissant des rocs embrasés avec des torrens de flamme, lançant ses rochers dans le vaste espace des airs, lui suggère l'idée des foudres nouvelles, mille fois plus terribles que les canons. Les mortiers et les bombes sont inventés. Les Bataves attaquent les Espagnols. Aremborg combat Adolphe, frère de Guillaume, et ils meurent percés, en même tems. L'armée d'Albe plie, Guillaume s'est emparé des canons malgré la valeur de Serbellone. Mais l'explosion des nouveaux tonnerres porte l'étonnement dans le cœur des Bataves. Guillaume lui-même est ébranlé. Bientôt après cependant il les ramène à la charge, et il parcourt les rangs, suivi de la veuve de Horn qui porte les cendres révérees. Il parvient à jeter du secours dans Leyde, et se retire ensuite sur ses vaisseaux.

Pendant le fils d'Albe prend Harlem d'assaut, passe au fil de l'épée les généreux habitans, et ap-

porte à son père les têtes de ces infortunés. Plus barbare encore, Albe les fait jeter dans l'enceinte des murs de Leyde. Les assiégés les relevent avec respect, et jurent, par ces glorieux restes, de ne jamais se rendre à l'Espagnol. Albe donne un assaut, et les femmes de Leyde partagent l'honneur de la défense avec leurs maris. Les assiégeans font jouer les mines, lancent des bombes, attaquent un magasin à poudre que les habitans font sauter. En vain les assiégés développent un courage au-dessus de toute expression, la Famine accourue du sein de la Lybie, et suivie de l'épouvantable Contagion, exercent dans Leyde des ravages affreux.

Les jours de Guillaume sont près d'être tranchés par un lâche émissaire du fanatisme. Jauregui, digne soutien de l'inquisition, lui tire un coup de fusil, qui le blesse mortellement. Albe fait répandre dans Leyde que Guillaume a succombé. Les assiégeans ne pouvant communiquer avec le camp des Bataves, emploient une colombe, qui, messagere fidelle, leur rapporte des nouvelles consolantes avec l'espoir d'un prompt secours. Guillaume échappé des portes du trépas, fait percer les digues de la Hollande, pour submerger les Espagnols, et entre dans Leyde, porté sur la mer courroucée. Il y dépose des armes, des vivres et y conduit de nombreuses cohortes. Albe en frémit; leve le siège, et veut tenter la fortune sur mer. Il ordonne à l'amiral Bossut d'attaquer les vaisseaux de Guillaume. Là se livre un combat des plus cruels, mais qui doit décider du sort des Bataves. La péruvienne Alzaide immole cent victimes espagnoles, et se donne la mort, de peur de succomber.

sous les coups de leurs vengeurs. Ithur périt en défendant les tristes restes de sa chère Idalyre. Clazon fait sauter son navire, plutôt que de se rendre aux Espagnols. Louis, frère de Guillaume, succombe sous les coups d'Avila. Mais le Batave triomphe, et Albe fuit avec ses vaisseaux et ses remords.

Guillaume triomphant reçoit les députés de six provinces Bataves qui viennent unir leur sort à celui de Zélande et d'Hollande. — Utrecht est désigné pour le lieu où doit se célébrer cette heureuse réunion. En traversant Leyde, le héros donne pour récompense à cette ville généreuse, la noble prérogative d'être le siège du savoir et des talens, et de former aux sciences et aux vertus la jeunesse Batave. Une fête brillante consacre dans Utrecht cette réunion mémorable; Guillaume jure de ne vivre et mourir que pour les Bataves; le peuple prodigue les témoignages de reconnaissance aux héros qui l'accompagnent, les plus tendres regrets aux restes précieux de Louis, d'Ithur, et de tous ceux que la Parque a moissonnés. Guillaume a une vision prophétique. Il lit les destinées de la Hollande, les guerres qu'elle aura à soutenir, la tolérance qu'elle adoptera, il voit les philosophes persécutés, réfugiés dans son sein, Il voit enfin le Batave secouer de nouvelles chaînes, devoir aux Français de nouveaux secours pour l'aider à conquérir la liberté; l'Escaut ouvert, une constitution libre, et une paix éternelle. Ici finissent la vision de Guillaume et le poème des *Bataves*.

La suite au numéro prochain.

V A R I É T É .

Almanach de Göttingue pour l'année 1797; petit in-12.

Chez J. C. DIETRICH.

QUOIQUE nous ne fassions pas mention d'ouvrages éphémères, tels que les *Almanachs*; nous dirons un mot de celui-ci. Il s'est long-tems distingué des autres par les tableaux de toutes les mesures, de tous les poids et de toutes les monnaies de l'Europe. On y trouve cette année un abrégé de ces tableaux, les découvertes et conjectures d'Herschel sur le soleil, le récit des principaux événemens qui ont accompagné l'éruption du Vésuve en 1794, etc. Mais ce qui lui fait assigner une place dans notre journal, est l'article suivant: « Nous sommes requis de toute part de donner additionnellement à notre almanach de l'année courante le *nouveau calendrier français*. Nous voulons bien satisfaire à cette demande, d'autant plus juste, qu'on se plaint qu'il s'est glissé des fautes essentielles dans celui qui a eu cours jusqu'à présent en Allemagne. Pour le présenter aux yeux du lecteur aussi succinctement que possible, ce qu'on nous demande également, nous ne ferons que la comparaison concentrée de 5 en 5 jours; toutefois de façon que chaque premier jour du mois du *calendrier français* a été comparé au grégorien plus particulièrement, et celui-ci au français à son tour. Nous recommandons sur ce sujet un écrit très-instructif dans le *Reichs-Anzeiger*, 1795, n°. 152. Je pense

au reste qu'il est très-inconvenant de rendre les nouvelles dénominations des mois du calendrier français en allemandes, ou de me servir de celles que la manie de traduire tout a déjà mises à la mode.... »
 « Comparons le zèle des savans d'Allemagne pour connaître notre calendrier républicain, à l'affectation de nos merveilleux, même d'un de nos astronomes célèbres, dans son voyage au Mont-Blanc, de se servir toujours de l'ancien calendrier; et jugeons.

P O É S I E.

SUR LA PRISE DE MANTOUL.

ENFIN, il est chassé de la belle Italie
 Cet Aigle impérial qui bravait le génie
 D'un héros invaincu !

Qu'il vole, accompagné de sa honte constante,
 Cacher, sous les dehors d'une pompe insolente,
 Son orgueil abattu !

D'un trop long abandon vengé par la victoire,
 Le berceau de Virgile a recouvré sa gloire.

Avec la liberté !

Poursuis : malgré l'éclat de tes jeunes années,

Tu n'as pas accompli tes hautes destinées.

Heureux Bonaparté !

Va, cours à l'Éridan associer le Tibre :

Le Capitole antique attend, pour être libre,

Ta force et tes vertus :

En thiare à briser est un succès facile ;

Mais relève , en dépit de ce peuple imbécile ,
L'image des Brutus.

Vous , qui d'un roi-pontife abhorrez l'esclavage ,
Songez que des Catons c'est le noble héritage

Qu'il vous faut conquérir :

Et , quand la République à vos vœux s'intéresse ,
Sachez , en recueillant les fruits de sa sagesse ,
Les garder ou mourir.

T.....

*Vers de ROUCHER à sa fille , à l'occasion de quelques fleurs
d'automne qu'elle lui avait envoyées dans sa prison , le
1^{er} novembre 1793.*

O vous ! en qui la nature déploie
Le jeu brillant des plus riches couleurs ,
Dans les ennuis où mon ame est en proie ,
A mon secours , quelle main vous envoie ,
Êtres charmans , fraîches et tendres fleurs ?

Tant que Zéphir , de sa féconde haleine ,
A varié les graces du printems ;
Tant que l'épi s'est joué dans la plaine ,
Et que des fruits , dont sa corbeille est pleine ,
Pomone encore a mûri les présens.

Libre d'errer dans l'empire de Flore ,
D'en observer , et les mœurs et les lois ,
Vous m'avez vu , quand l'aube allait éclore ,
Jusqu'à l'instant où tout se décolore ,
Linnée en main , vous poursuivre à mon choix.

Quels charmes purs ! quelles pures délices
 Vous répandiez sur mes rapides jours !
 J'étais heureux d'admirer vos caprices,
 Et la corolle, unie à vos calices,
 Lit nuptial dressé pour vos amours.

J'étais heureux, dans les bois solitaires,
 Au bord des eaux, sur la croupe des monts ;
 J'étudiais vos traits, vos caractères ;
 De vos vertus, je sondais les mystères,
 Et pénétrais l'énigme de vos noms.

Que sais-je encore ? à l'aspect des prodiges
 Dont vous frappez les regards curieux,
 L'ame livrée à d'innocens prestiges,
 Je projettais, amoureux de vos tiges,
 De vous chanter dans la langue des Dieux.

Mais qui dira l'intime jouissance
 D'un cœur ouvert au plus doux des plaisirs ;
 Quand cette enfant, qui me doit la naissance,
 Ma fille, encor dans l'âge d'innocence,
 Par ses progrès, devançait mes desirs ?

Elle était là, m'accompagnant sans cesse,
 Cherchant, comptant vos pistils maternels,
 Les séparant, par une heureuse adresse,
 De l'étamine, où mûrit la richesse,
 L'amas doré des germes paternels.

Elle était là, poursuivant la science,
 De ses regards, plus perçans que les miens ;
 Puis racontant, mais avec défiance,
 Ce qu'avait vu sa jeune expérience,
 Elle en semait nos doctes entretiens.

Ivre d'orgueil ensemble, et de tendresse,
 Comme j'aimais à la suivre des yeux!
 Dans mon délire (excusable faiblesse)
 Je croyais voir un jour, dans ma vieillesse,
 De mon bonheur, plus d'un pere envieux.

Ah ! désormais, sortez de ma mémoire,
 Tableaux rians, dont je ne jouis plus.
 Tableaux cruels ! vous m'invitez à croire.
 Que mes plaisirs feraient un jour ma gloire ;
 Gloire, plaisirs, tous mes vœux sont déçus.

Voilà qu'aux goûts d'une innocente vie,
 Un sort barbare a succédé pour moi ;
 Dans un donjon, l'injustice me lie,
 Et l'avenir, sur mon ame flétrie,
 Pèse, chargé d'un immobile effroi.

Quand du soleil, la brillante lumière,
 Me luit, obscure, à travers des barreaux,
 Je vois pleurer la vertu prisonnière ;
 Sous des verroux, j'entends, la nuit entière,
 Des malheureux s'irriter de leurs maux.

Adieu, jardins, dont j'espérais encore
 Cueillir les dons ; charmans jardins, adieu !
 Loin des beautés que ses pas font éclore,
 Il faut languir dans cet horrible lieu....

Non, je renais à la vie, à l'étude ;
 L'aimable aspect des branchages fleuris
 Vient éclaircir ma noire solitude ;
 Ma fille a su, dans sa sollicitude,
 M'environner de ces rameaux chéris !

Sa pitié naïve , ingénieuse ,
 A trouvé l'art de corriger mon sort :
 Ces beaux *asters* , à tête radieuse ,
 Et cette *intule* , à taille ambitieuse ,
 Vont , sous mes doigts , triompher de la mort.

Oh ! quand ces fleurs orneront le parterre ,
 Que la science ouvre aux plans desséchés !
 Oh ! puisse alors ma fille , solitaire ,
 Sur ces rameaux , bienfaiteurs de son pere ,
 Tenir par fois ses regards attachés.

Puis , les baignant de ses pieuses larmes ,
 Leur dire : O vous , qu'en ma jeune saison ,
 J'osai cueillir , dans nos grands jours d'alarmes ,
 Je vous salue , ô fleurs , de qui les charmes ,
 Ont de mon pere adouci la prison.

DISTIQUE en dialogue.

Le moderne COTIN volé.

ON vient de me voler — Que je plains ton malheur !
 Tous mes vers manuscrits. — Que je plains le voleur !

Par **LEBRUN**.

Ce distique vient d'être bien ridiculement estropié dans plusieurs journaux qui l'ont imprimé de la manière suivante :

ON m'a volé — Je plains votre malheur.
 Tous mes vers manuscrits. — Oh ! je plains le voleur.

ENIGME.

 É N I G M E .

JEUNE IRIS , l'on dirait qu'un bizarre destin
 S'est fait un jeu cruel de me rendre funeste,
 Jadis je fus fatale à tout le genre humain ,
 Et jadis j'allumai la discorde céleste.
 Cependant , soit hasard , ou bien fatalité ,
 Des maux que j'ai causés c'est à tort qu'on m'accuse ;
 Mon crime est , belle Iris , celui de la beauté ,
 Sa curiosité doit me servir d'excuse.
 Mais pourquoi tant d'efforts pour me justifier ?
 Des belles envers moi contemple la conduite ;
 Tu ne les vois jamais de moi se méfier ,
 Et je leur plais toujours , loin d'en être maudite.
 Toi-même très-souvent tu m'accordes l'honneur
 De paraître à tes yeux et d'embellir ta table ;
 En me faisant , Iris ! une telle avur ,
 Ah ! c'est tout décider ; je ne suis point coupable .

 L O G O G R I P H E .

COMME l'amour j'ai des caprices ,
 Je suis aveugle comme lui ,
 Comme lui je fais tes délices ,
 Et souvent cause ton ennui .
 Je suis sujette à l'inconstance ,
 Je fais quelquefois des heureux ,
 Je donne à tous de l'espérance .
 Tout mortel m'adresse des vœux .
 Mon nom , si tu le décompose

Tome XXVII.

L

Comme moi , peut te contenter ;
 Il t'offrira plus d'une chose ,
 Dont on est aise de tâter ;
 Cherche ce qui pourra te plaire.
 Je présente un stônë à tes yeux ;
 J'y joindrais pour te satisfaire
 Le métal le plus précieux ;
 Une pierre tendre ; . . . une nuë ;
 Un endroit pour cuire ton pain ;
 Un bois d'une grande étendue ;
 Ce qui te rend fort de la main ;
 Le nom d'une ville de Flandre ;
 Celui d'un assez bon poisson ;
 Ce que l'écolier doit attendre
 Quand il ne sait pas sa leçon ;
 Un fruit qu'on trouve dans la terre ;
 Le grand ennemi des lapins ;
 Un endroit bâti pour la guerre ;
 Le nom qu'on donne aux grands chemins ;
 Une partie de son visage ;
 Le plus subtil des élémens.
 Je n'en dirai pas davantage ;
 Tu me connais depuis long-tems.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 14.

Le mot de l'Énigme est *la Cire à cacheter* ; celui du Logo-
 griphe est *Orage* , dans lequel on trouve *rage* , *or* , *âge* .

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE LA RUE FAYDEAU.

Par quel hasard la plupart des piéces données nouvellement sur nos divers théâtres roulent-elles sur la séduction, et présentent-elles le tableau peu édifiant d'une jeune fille coupable d'une faiblesse, avec l'enfant qui en est le fruit? Tel est encore le sujet du *major Palmer*, opéra en trois actes, donné avec succès au théâtre de la rue Feydeau. Nos mœurs doivent-elles s'applaudir beaucoup de ces rapprochemens extraordinaires? Au moins dans l'ouvrage dont nous parlons, la séduction n'est pas traitée avec autant de légèreté que dans d'autres; la peine ne porte pas sur la seule victime des passions d'un sexe plus fort et plus habile; le séducteur n'y est pas présenté sous des couleurs agréables, et n'en est pas quitte pour offrir une réparation tardive et les plaintes faibles d'un vain repentir. La mort des deux coupables conduit l'un à une mort presque assurée, et cause à l'autre la perte de la raison; voici le sujet :

Palmer, major du régiment prussien de Brown, admis chez M. Plumenthalt, dans la ville de Bamberg, pour prix de la confiance qu'on lui a accordé, a séduit sa fille, l'innocente et jeune Amalie. Son frère découvre leur liaison, cherche querelle au major, ils se battent, et Plumenthalt se perce lui-même du fer de son ennemi. Palmer désespéré, n'osant plus se montrer aux regards d'une mère qu'il a privée de deux enfans, s'enfuit, et Amalie, abandonnée, tombe dans un délire qui la prive de toute raison. Pendant ce tems le régiment de Brown se distinge dans une affaire contre l'armée autrichienne, et le *major Palmer* n'y était pas ! il est condamné par le roi Frédéric

comme déserteur ; cependant madame Plumenthalt , pour s'éloigner des lieux où elle a éprouvé tant de malheurs , se retire en Silésie , où son ami le général Ausbourg lui achete une maison. Mais la guerre l'y poursuit , et le jour où elle en prend possession , Ausbourg y place un détachement pour la défendre de toute attaque. Palmer , livré à ses remords , à la crainte d'être reconnu comme fugitif , arrive dans ce même lieu : il y trouve son Amalie et l'enfant qui a vu le jour depuis son absence ; mais sa victime , n'est plus en état de le reconnaître , et le bonheur d'embrasser son enfant lui est interdit. Toute la famille lui déclare qu'il s'est rendu indigne de former jamais les nœuds qu'il offre de serrer. Amalie ne peut donner la main au meurtrier de son frere. Mais l'ennemi attaque le château ; Ausbourg , qui jusqu'ici avait repoussé Palmer , sent qu'il peut compter sur son courage ; il le met à la tête des paysans ; Palmer , ainsi qu'un brave pandour qui s'est attaché à lui dans sa fuite , y font des prodiges de valeur ; Palmer sauve la vie à Ausbourg , et fait décider la victoire : cette action , jointe à l'expression non équivoque de ses remords , fléchit cette famille ; Ausbourg , par reconnaissance , intercede pour lui , et Amalie , qui doit le retour de sa raison à l'effroi que lui causent le tumulte des armes et l'incendie d'une partie du château , Amalie lui est accordée ; mais il n'ose prétendre à ce bonheur. Ausbourg , durant l'action , a reçu des dépêches de Frédéric ; elles contiennent la sentence de Palmer , et l'ordre de la mettre sur-le-champ à exécution. Ce malheureux général se voit obligé de faire punir lui-même celui dont il tient la conservation de ses jours. On juge du désespoir d'Amalie : elle allait y succomber , lorsque le pandour , qui n'a point perdu , pendant le combat , le souvenir de la fatale sentence , est allé se jeter aux pieds de Frédéric , et lui raconte l'action d'éclat par laquelle il a réparé sa faute. Ce roi , sévère observateur

de la discipline , écrit à Ausbourg qu'il demeure inflexible , et que la condamnation portée contre Palmer ne peut être révoquée ; mais qu'il vient d'apprendre qu'un inconnu vient de sauver l'armée ; qu'il l'en récompense en lui donnant le titre de *baron* , sous lequel il servira désormais. Cette idée ingénieuse , qui amène un dénouement satisfaisant , a été extrêmement applaudie.

Cet ouvrage , plein d'intérêt , a eu un succès complet. Le trait de Frédéric avait déjà été traité au théâtre dans *la Discipline du Nord* et dans *le comte de Waltron* ; mais il s'y trouve placé dans un cadre moins heureux que celui de ce nouveau drame. Le dialogue en est rapide et plein de traits , comme tout ce qu'écrivait le cit. Pigault-Lebrun , qui en est l'auteur. La musique du cit. Bruni est parfaitement assortie au sujet et digne de la réputation de ce compositeur. La pièce est jouée avec une perfection au-dessus de tout éloge par mademoiselle Lesage , qui a su rendre d'une manière neuve et attachante le délire de la douleur , déjà employé au théâtre , mais dans des situations moins fortes. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : cette jeune actrice peut prétendre au plus haut rang dans l'art où elle se distingue de si bonne heure ; le cit. Gavaux déploie dans cet ouvrage ce talent auquel le public est si bien accoutumé : le cit. Dessaux , moins connu , s'est montré digne de l'être , par une diction noble , pure , pleine de chaleur ; les autres rôles n'ont pas été exécutés avec moins de soin.

THÉÂTRE DE LA RUE DE LOUVOIS.

Une comédie allemande de Richter , qui parut à Vienne , en 1777 , sous le titre du *Créancier* , a fourni le sujet , le fonds , et plusieurs scènes de *Cécile* ou *la Reconnaissance*.

L'original allemand est en trois actes; l'imitation française est réduite à un seul.

Sainville, riche négociant, a éprouvé plusieurs banqueroutes qui le rendent chagrin et défiant; il ne veut plus ni prêter de l'argent, ni faire de grâce à ses débiteurs. Un d'entr'eux, nommé *Florival*, vient encore à lui demander pour 60,000 liv. Il se décide à le poursuivre avec la dernière vigueur, et en donne l'ordre à son caissier.

Cécile sa fille, dans un voyage qu'elle a fait, a été attaquée par des voleurs, délivrée de leurs mains par un jeune et aimable inconnu, pour lequel elle a conçu une reconnaissance mêlée d'un sentiment plus tendre.

Son libérateur n'est autre que *Florival* fils. Ce jeune homme vient chez Sainville demander du temps et des facilités pour son père. Il est éconduit par le négociant; mais sa fille qui le voit et le reconnaît, saisit cette occasion d'acquitter la dette de son cœur. Elle engage ses bijoux, et fait payer les 60,000 l.

Ce trait généreux se découvre, et trahit l'amour de Cécile pour le jeune *Florival*, qui de son côté, comme on s'en doute bien, n'aime pas moins qu'il est aimé. Sainville consent à leur union.

Cette petite pièce est un essai du cit. Sourigneur dans la carrière comique, et cet essai a été heureux. L'amour de la jeune personne est un peu romanesque, et sa déclaration un peu brusque; mais ces légers défauts sont rachetés par quelques scènes bien faites, un dialogue naturel, une versification facile et soutenue. La pièce, d'ailleurs bien jouée, est très-applaudie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 15 décembre 1796.

Nous avons fait connaître précédemment le discours prononcé par le président Washington, le 7 de ce mois, à l'ouverture du sénat. Le 11, à midi, le sénat en corps lui porta une adresse en réponse. Voici quelques passages du discours que M. Adams, vice-président, prononça dans cette occasion. Après les complimens d'usage et les remerciemens pour les communications faites à la chambre par le président, sur l'état des affaires, M. Adams rappelle les craintes que la conduite des croiseurs français dans les Indes occidentales a fait naître, à l'égard du commerce américain.

« Nous nous flacons encore, ajoute-t-il, que la justice et la considération de nos intérêts mutuels ramèneront les conseils de cette nation à des sentimens plus modérés ; mais nous connaissons aussi la situation dans laquelle les événemens peuvent nous placer, et nous n'avons pas négligé de nous préparer à un système de conduite compatible avec la dignité d'une nation respectable, et que la nécessité peut nous obliger de poursuivre.....

« Nous reconnaissons avec vous que les États-Unis ont, sous leur gouvernement fédératif, éprouvé un accroissement rapide de prospérité ; nous ne pouvons nous dispenser de les attribuer à notre excellente constitution et à la sagesse de nos lois ; mais nous manquerions à la justice et à la reconnaissance, si nous ne faisons hommage d'une partie de ces avantages à votre vertu, à votre fermeté et aux talens que vous avez déployés dans le cours de votre administration, et qui se sont montrés avec tant d'éclat dans des circonstances extrêmement délicates et difficiles.

„ Lorsque nous nous rappelons les diverses époques de votre vie publique, si long-tems et si heureusement employées dans les fonctions les plus difficiles, tant civiles que militaires, dans les combats que nous avons eu à soutenir pendant la révolution américaine, et dans les mouvemens convulsifs que l'Etat a éprouvés encore tout récemment, nous ne pouvons envisager votre démission sans vous témoigner notre tendre attachement, et sans que notre plus vive sollicitude vous accompagne dans votre retraite. Mais il nous reste, en vous perdant, l'idée consolante que votre exemple influera sur la conduite de vos successeurs, et que les Etats-Unis continueront de jouir d'une administration également sage, juste et énergique. ”

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 5 février 1797.

On ignore encore quel est le résultat des délibérations du divan sur la proposition qui lui a été faite d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la République Française. En attendant, tout porte à croire que les dispositions amicales du grand-seigneur envers cette puissance, loin d'éprouver quelque altération, se fortifient chaque jour par les soins de M. Aubert Dubayet. L'ambassadeur nommé pour aller résider à Paris est peut-être en route en ce moment. Cependant les préparatifs militaires se ralentissent, dit-on, et les travaux sont arrêtés dans l'arsenal de Constantinople. Mais il ne nous paraît pas qu'on doive en rien conclure contre l'espoir fondé de voir les propositions de la France accueillies. Ce ralentissement s'explique par la mort de Catherine II, par le caractère de son successeur, et par les intentions pacifiques qu'il a manifestées.

Ce prince a donné, comme nous l'avons déjà dit, sa première attention au militaire. Il en a sur-tout réprimé le luxe, que sa mère au contraire, qui, malgré l'élevation de son génie, et la grandeur de ses vues, avait conservé beaucoup des goûts frivoles de son sexe, se plaisait à encourager. Il est très-rare maintenant, nous mande-t-on de Pétersbourg, de voir les

officiers des gardes en voiture ; ils vont , trois ou quatre ensemble , en traîneaux très-simples et sans pelisses. Les nouveaux uniformes ne se distinguent des anciens , que parce qu'ils ne sont pas garnis de tresses , et qu'ils sont d'un drap moins fin. Il y a tous les matins une parade , ordonnée sur un autre pied qu'autrefois. L'empereur , les grands-ducs , tous les généraux et officiers y assistent constamment , pour donner des ordres , publier les promotions , faire les rapports et infliger les punitions. Les mêmes lettres de Pétersbourg nous annoncent la mort du maréchal de Romanzow. Paul I^{er}. , pour honorer la mémoire de ce vieux guerrier , que de grands succès ont rendu célèbre , a ordonné que l'armée porterait le deuil pendant trois jours.

Après avoir rendu la liberté à Kosciusko , l'empereur de Russie semble chercher à lui faire oublier , par des égards et des marques d'estime , les tourmens de sa longue captivité. On assure qu'il a eu une très-longue conférence avec lui , à la suite de laquelle il le présenta lui-même à l'impératrice et à ses enfans , en le conduisant par la main.

Kosciusko doit se rendre en Amérique. Mais sa santé est tellement délabrée , qu'il ne peut maintenant entreprendre ce voyage. On croit qu'il ira d'abord en Italie pour chercher à réparer , par l'influence d'un climat plus doux , et l'usage des bains , ses forces épuisées.

L'empereur de Russie vient aussi d'étendre sa générosité sur le prince Poniatowski , neveu du roi de Pologne , qui se trouve ici depuis un certain tems. Sa majesté l'a réintégré dans la jouissance de tous les biens qu'il avait perdus par la révolution de Pologne. En conséquence , le prince a prêté , mardi dernier , serment de fidélité entre les mains de l'ambassadeur de Russie. Il doit se rendre incessamment à Pétersbourg , pour remercier son bienfaiteur , et ensuite il ira reprendre possession de ses terres.

De Francfort-sur-le-Mein , le 10 février.

Nous avons reçu la semaine dernière l'agréable

nouvelle, que le Directoire exécutif de France avait consenti à la neutralité de notre ville pour toute la durée de la guerre. Il s'agit maintenant d'obtenir la même faveur du gouvernement autrichien, et l'on assure que nos magistrats viennent de faire des démarches à ce sujet près de l'archiduc Charles. La chancellerie et la caisse militaire devaient être établies ici, mais des réclamations ayant été faites à ce sujet, on a suspendu l'ordre jusqu'à ce qu'il soit décidé si nous serons déclarés neutres ou non.

Le roi de Prusse a réclamé, pour la troisième fois, près la diète de Ratisbonne, le remboursement des frais relatifs au siège de Mantoue. On dit que le mémoire présenté par le comte de Schliez, ministre de S. M. prussienne, était conçu en termes péremptoires. L'on attend avec impatience la résolution de la diète sur cette démarche du cabinet de Berlin.

L'ordre Teutonique, sur les ruines duquel s'est élevée la maison de Brandebourg, ne soutenait, depuis plusieurs siècles, son existence, presque uniquement nominale, que par la dignité de ses grands-maîtres, et par quelques restes de souveraineté sur quelques petites villes ou bourgades. Ellingen dépendait de cet ordre : le roi de Prusse s'en est emparé, ne laissant à l'ordre que ses propriétés territoriales.

Voici comment le ministère prussien rend compte de cet événement.

Dans diverses feuilles publiques, les événemens qui ont eu lieu à Ellingen, dans les premiers jours de l'année courante, ont été rapportés, peut-être, à dessein, d'une manière si fautive et si chargée, qu'il est important de les vérifier.

Une déclaration publiée de la part de S. M. le roi de Prusse, a suffisamment prouvé que la souveraineté de la ville d'Ellingen appartient à la principauté d'Anspach, quoique les droits de propriété n'y soient point contestés à l'ordre Teutonique.

Les fonctionnaires publics et les habitans avaient prêté, il y a déjà long-temps, le serment de fidélité au roi, et c'est surtout lors de la présence des armées françaises dans ces contrées, qu'ils ont éprouvé et reconnu les effets salutaires de la protection prussienne.

» Vers la fin de décembre dernier, une commission chargée de la conscription militaire se rendit à Ellingen. Les habitans oubliant leur serment et ces bienfaits, s'y refusèrent, et excités par des malveillans, ils se disposèrent à la révolte et à une résistance armée. L'on tâcha même, quoiqu'en vain, d'attirer dans le complot les habitans de quelques villages voisins.

» Naturellement fallait-il rétablir l'obéissance et l'ordre ; un détachement militaire, proportionné au cas, y fut destiné ; il trouva, à la vérité, les portes d'Ellingen fermées ; mais à la suite des représentations convenables, il entra dans la ville sans aucune résistance, et sans avoir été obligé de recourir à des voies de fait.

» Les habitans d'Ellingen ont exprimé leur reconnaissance de la bonne conduite et de l'exacte discipline des troupes prussiennes, et avouant leurs torts, en déclarant que leur résistance n'avait été opérée que par des instigations, ils ont sollicité leur pardon qui leur a été accordé, et la commission de la régence, chargée d'examiner juridiquement la chose, a été rappelée.

» Les troupes ont également été d'abord retirées, la conscription s'est faite fort tranquillement, et les coupables ne paieront leur erreur que par les frais de l'exécution militaire, qui seront toutefois arbitrés légalement par le tribunal compétent. »

L'électeur de Cologne, grand-maître de l'ordre Teutonique, a fait, de son côté, publier la pièce suivante :

« Maximilien François, etc., etc., nous avons vu avec la plus grande sensibilité, par le rapport que vous avez fait à notre régence, sous la date du 29 du mois dernier, l'attachement et la fidélité que les sujets du grand bailliage dont l'administration vous est confiée, et particulièrement la bourgeoisie d'Ellingen, ont montrés à l'occasion du nouvel empiétement que le gouvernement d'Anspach s'est permis, en voulant introduire la conscription militaire.

» Nous regarderons toujours comme un des premiers devoirs de notre souveraineté, de chercher, par tous les moyens qui seront en notre pouvoir, et par les voies qui dérivent de la constitution germanique et des lois particulières des cercles de l'Empire, à préserver nos fideles sujets de toute oppression et acte de violence étrangère.

» Dans le cas où, contre notre attente, les moyens que

nous avons déjà employés , et ceux que nous emploierons encore n'opéraient aucun effet , ou bien si la force étrangère venait à exiger , avec une coaction précipitée , de nos sujets des choses qui , telles que la conscription et une levée de recrues pour une puissance étrangère , privent peut-être pour toujours les sujets de leur liberté et de leurs enfans , en les transportant dans des contrées éloignées ; alors notre cœur paternel saignera par le sentiment de l'impuissance où nous serons d'empêcher efficacement de pareilles violences ; alors nous devons laisser à nos fideles sujets le soin de faire ce qu'ils croiront le plus convenable pour leur liberté personnelle et leurs droits , dont il s'agit principalement dans ce cas-ci.

» Nous ne pouvons que leur recommander la modération , et leur représenter les dangers d'une chaleur prématurée et impuissante , et d'une exaltation téméraire. C'est ce dont nous vous chargeons particulièrement. Vous ne devez , en conséquence , ni flatter par de vaines espérances , ni induire par des promesses sans force. Il faut leur mettre devant les yeux les suites de la résistance , afin que nos chers sujets soient en état de peser mûrement le degré du danger et des forces d'une part et de l'autre.

» C'est un avetü bien déplorable à faire , que par cette guerre où l'Empire est engagé et où les troupes impériales et d'Empire se trouvent occupées au loin contre l'ennemi commun , la force , qui fait notre appui et celui du lien constitutionnel , se trouve paralysée dans un moment que la régence d'Anspach a choisi de sa propre impulsion. Malgré cela , nous ne pourrions jamais nous résoudre à abuser de notre dignité au point de commander nous-mêmes à nos fideles sujets de se soumettre à une force étrangère et illégale , qui commence à exercer sa nouvelle autorité , en privant les sujets subjugués de leur liberté personnelle , et qui veut les soumettre à un système de conscription et de recrutement qui lui est particulier.

» L'on doit espérer et attendre que , lorsque la tranquillité sera rétablie en Allemagne , les lois et la constitution recouvreront leur ancienne force , et peut-être encore une vigueur plus efficace , et qu'alors toutes les injustices commises au milieu de la confusion qui règne maintenant , seront réprimées comme elles doivent l'être. Mais jusqu'à ce moment , sans doute , l'anarchie continuera de régner , et , lorsque la loi est impuissante , l'on ne peut qu'user de ses propres forces.

» Pour déterminer la justesse de l'emploi de ses forces , il faut mettre dans la balance les dangers et les maux qui se

trouvent des deux côtés, ainsi que les moyens que l'on peut employer dans un cas et dans l'autre. Nous devons laisser uniquement à nos fideles sujets de décider de quel côté la balance penche, attendu que, dans cette occasion, il s'agit principalement de leur liberté personnelle, et qu'ils doivent connaître mieux que personne la portée de leurs forces. »

ITALIE. De Gènes, le 30 Janvier 1797.

Nous avons reçu de Bologne les détails suivans, sur le congrès cispadans :

Le congrès s'ouvrit le 27 au matin, composé de 36 représentans bolonais, 20 ferrarais, 22 modenais et 22 reggiens. Après qu'on eut mutuellement exprimé les sentimens les plus affectueux de bonne-foi et de fraternité, on forma une députation des quatre provinces, et on élut un président dans la personne du docteur Charles Facci, de Ferrare. On nomma ensuite des secrétaires et on prit la résolution qu'on ne voterait pas par scrutin secret, mais par assis et levé. La séance fut ensuite terminée.

Le soir, à six heures, le congrès se rassembla et fut séant jusqu'à deux heures de nuit. Plusieurs députés parlèrent avec beaucoup de force et d'éloquence sur le grand objet de l'union des quatre provinces. Après une longue discussion, le congrès décréta l'union indivisible de la république cispadane, et arrêta qu'on formerait un comité des représentans des quatre provinces, pour discuter et convenir des moyens les plus propres à cimenter cette union et à la rendre avantageuse aux quatre peuples.

Dans la séance du 28, les députés milanais, qui étaient venus pour fraterniser avec les représentans cispadans, furent introduits dans l'assemblée. Un d'eux prononça un discours éloquent, auquel le président répondit, en les invitant à assister à la séance.

Le congrès se déclara ensuite permanent. A trois heures après-midi, le son des trompettes annonça au peuple que les séances étaient publiques. En un moment, toutes les tribunes de la salle furent remplies de citoyens. Le député Fera, de Bologne, étant monté à la tribune, fit un éloquent discours sur l'union des représentans et sur la présence du peuple de Reggio, qui avait l'honneur de voir chez lui le berceau de la nouvelle république. Il invita ensuite les représentans à renouveler l'acte par lequel la république avait été déclarée une et indivisible. Tous les représentans

se levant et agitant leurs chapeaux , approuverent solennellement le décret ; et les applaudissemens des spectateurs se mêlerent à ces démonstrations.

Le 30 , le congrès fit publier une proclamation , adressée aux quatre peuples , par laquelle il leur faisait part des résolutions déjà prises par leurs représentans.

Le 3 janvier , le congrès a adressé aux citoyens de Bologne un arrêté , par lequel il leur fait savoir « qu'il s'occupe à faire une constitution qui unisse sous le même gouvernement et les mêmes lois les peuples qu'il représente , et qui assure en même-tems leur commune prospérité. Cette constitution sera aussi celle des Bolognais. Ces considérations ont engagé le congrès à décréter que la constitution acceptée par le peuple de Bologne , avant la réunion , ne sera pas mise en activité. »

Nous apprenons de Rome que , dans une congrégation de cardinaux convoquée pour discuter les propositions de paix de la République Française , ces propositions furent rejetées à la presque-unanimité. Il n'y eut que le cardinal Antici , qui a des idées justes en politique , qui osa faire envisager les funestes conséquences d'une rupture. Ce qu'il a prédit , et ce qu'il n'était pas difficile de prévoir , va se vérifier. Le système de gouvernement d'une vaste étendue de pays va changer ; Rome dépouillée de toutes ses possessions va rester avec ses reliques , ses indulgences et ses bénédictions , et même l'on peut croire que ces richesses de la superstition ne conserveront pas long-tems leur valeur morale aux yeux du peuple. En attendant , toutes les presses sont devenues à Rome des espèces d'arsenaux ; on y prépare des armes contre les Français , c'est à dire les écrits qui doivent faire lever le peuple en masse. On assure que le manifeste rédigé par le cardinal Maury est un modèle d'éloquence incendiaire. Quelques cardinaux ont conseillé à sa sainteté de l'appeler à la congrégation d'état ; mais on croit que le pape ne l'appellera qu'après la rupture , ou pour mieux dire après les hostilités. L'explosion aura lieu bientôt.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 5 février.

Il est entré , dans le courant de l'an dernier , 875 bâtimens dans les embouchures de la Meuse ; il en est sorti 874 : l'année précédente il en était entré 366 , et sorti 406.

On vient de lancer trois vaisseaux neufs , l'*Olden-Barneweldt* , de 68 ; la *Concorde* , de 44 ; et le *Lieure* , corvette. Ce spectacle avait attiré un concours immense.

On a appris que Surinam était bloqué par une flotte anglaise.

La municipalité de Delft a fait arrêter et poursuit deux libraires , distributeurs d'une brochure provoquant le rétablissement du stathoudérat.

L'administration provinciale a cédé au vœu du peuple , qui réclamait contre la proclamation du 30 décembre , tendant à empêcher les assemblées de s'occuper de la nomination des magistrats : les assemblées de la province sont convoquées pour le 4 février.

L'assemblée nationale a arrêté les principes fondamentaux d'une déclaration de droits. L'on s'est vivement disputé sur la nature de la liberté civile. On a fait entrer la religion comme base de l'ordre social. Il y aura deux conseils formant le corps législatif. Les électeurs ne pourront être choisis qu'en prouvant une certaine fortune. On ne pourra être élu représentant que dans et par son district.

Il y a près de soixante-dix articles du plan de constitution d'arrétés.

ANGLETERRE. *De Londres , le 2 février.*

Plusieurs frégates ont reçu ordre de croiser entre la côte de France et les Dunes , afin de surveiller les mouvemens de l'escadre française qu'on croit prête à partir à chaque instant de Dunkerque pour l'expédition depuis long-tems méditée contre les côtes nord-ouest de notre île.

Une lettre de Stockholm , du 1^{er} janvier , annonce que des ordres viennent d'être envoyés de Pétersbourg à Revel , pour contremander l'expédition de la flotte russe , destinée originairement pour l'Angleterre.

Un grand nombre d'amis de la liberté se sont réunis à Edimbourg , le 26 janvier , pour célébrer l'anniversaire de la naissance de M. Fox. Après avoir porté les toasts analogues à la circonstance et à l'esprit de l'assemblée , tels que les santés de M. Fox , de M. Shéridan , de M. Erskine , de lord Lauderdale de la vertueuse minorité des deux-chambres , on a porté les deux toasts suivans : — *Remercimens au général Fitz Patrick , pour l'humanité qu'il a montrée dans la cause de l'infortuné Lafayette. — Au général Kosciusko. Puissent les progrès de la vraie liberté ne s'arrêter que lorsqu'elle sera arrivée jusqu'aux Polonais !*

D'après des lettres récentes de Saint-Domingue , du 7 décembre , les troupes britanniques se sont réunies aux habitans de la partie espagnole de l'isle qui ont refusé de se ranger sous les lois de la République Française pour former une attaque sur le Cap et sur les Caves. Une division de notre escadre croisait devant cette place. Don Garcias , qui commandait les espagnols dans cette isle , s'est mis à la tête des rebelles. Après avoir remis aux officiers français les différens postes que sa cour lui avait ordonné de rendre , il donna sa démission et se réunit aux propriétaires de l'isle ; il a lui-même des propriétés considérables dans la colonie. Il a dirigé les négociations des insurgés avec les Anglais. Les Républicains , de leur côté , éprouvent toutes les horreurs de l'anarchie et des divisions.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Stances des deux Conseils , du 15 au 25 Pluviôse.

Le conseil des Cinq-cents a renvoyé à une commission le message qui lui a été adressé hier par le Directoire , relatif au mal que font les journaux , et ordonne l'envoi aux départemens des piéces de la conspiration.

Dans le conseil des Anciens , Lecouteux , au nom d'une commission , fait un rapport sur deux différentes résolutions. La première , en date du 5 de ce mois ,
est

est relative aux acquéreurs de domaines nationaux et au service du département de la guerre.

La seconde est relative à l'entier retirement des mandats. Il propose de les adopter toutes les deux.

Le conseil les approuve malgré les objections de Lafond-Ladebat, qui voit dans ces résolutions une violation de la foi publique. Lorsque ce papier fut émis, on en garantit la solidité; bientôt on ne le reçut plus qu'au cours, ce qui facilita les moyens de précipiter sa chute. Lafond craint que le reproche n'en puisse être fait au gouvernement. Enfin, aujourd'hui on retire les mandats en leur faisant perdre 99 pour 100.

Johannot a répondu que les inconvéniens de cette loi seraient moindres que ceux de l'état actuel des choses. 44,000 percepteurs des deniers publics se servent des mandats qu'ils ont dans leurs caisses pour agioter, ils ne le pourront faire. La résolution est juste parce qu'elle n'emploie pas les moyens de péremption pour anéantir les mandats; ils seront toujours reçus, à la valeur du dernier cours, en paiement des biens nationaux.

Le conseil reçoit et approuve de suite une résolution prise hier, portant que les jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires seront sujets à cassation.

Sur le rapport de Larmagnac, il approuve une résolution qui comprend le cit. Brillat-Savarin au nombre des juges ou suppléans composant le tribunal de cassation.

Après avoir entendu Detorcy, Durand-Maillane et Tronchet, dans la discussion sur les successions, le conseil ajourne de nouveau.

Pastoret, dans la séance du 17 du conseil des Cinq-cents: Le Directoire vient d'arrêter que les individus prévenus de la conspiration royale seront traduits devant un conseil de guerre. Il importe que cette affaire ait la plus grande publicité, que les formes soient lentes et solennelles; l'intérêt public et l'intérêt particulier le demandent. Ainsi, je demande

la formation d'une commission, pour prendre à cet égard une mesure sage.

Viltard : Les prévenus sont des embaucheurs, et sous ce rapport compris dans l'art. IX de la loi du 13 brumaire dernier, relative au crime d'embauchage. Ainsi, c'est un délit militaire, dont une commission militaire doit connaître.

Dumolard vient à l'appui de Pastoret. Il dit que la constitution défend de distraire les citoyens de leurs juges naturels. Les conspirateurs de Grenelle ayant été arrêtés les armes à la main, pouvaient être justiciables d'un conseil de guerre; mais ceux-ci, conspirateurs comme Babœuf, quoique dans un sens inverse, paraissent devoir être renvoyés aux tribunaux ordinaires.

Berlier observe qu'une plus longue discussion sur cet objet serait injurieuse au Corps législatif; et que la loi étant formelle, elle doit avoir son exécution. Il propose l'ordre du jour, qui est adopté.

On donne, le 18, lecture de nouvelles pièces relatives à la conspiration royaliste. La première est l'interrogatoire du cit. Vauvilliers, ex - professeur de langue grecque au collège de France, désigné, par les commissaires royaux, comme directeur des approvisionnement de Paris. Il a dit avoir vu Berthelot une ou deux fois, mais n'avoir eu aucune liaison, aucune correspondance avec lui; ne connaître l'abbé Brottier que comme homme de lettres, et n'avoir aucune idée de Poly. Il a nié être l'auteur de trois brochures trouvées chez lui, savoir : 1°. *Réflexions sur la fête du 21 janvier*; 2°. *Questions sur les sermens ou promesses politiques en général*; 3°. *Rapport à S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre*; a déclaré n'avoir rien fait imprimer depuis six ans, et avoir acheté lesdites brochures comme un homme de lettres qui rassemble, qui confronte les diverses opinions pour et contre, qui peuvent servir au tableau des hommes et des évènements. Il a reconnu être l'auteur d'un manuscrit intitulé : *Idées sommaires et générales d'une assemblée représentative*. Les idées qu'il y a rassemblées, a-t-il dit, étaient destinées à servir de travail prépa-

ratoire aux opinions et discussions qui pourraient avoir lieu dans le Corps législatif, où le vœu de ses concitoyens semblaient l'appeler aux dernières élections : souveraineté du peuple, inviolabilité des représentans, telles sont les bases principales de cet ouvrage.

La seconde est l'interrogatoire du général Labarriere, capitaine au 1^{er} régiment d'artillerie avant la révolution. Il a dit ne connaître ni Dunan, ni Brottier, ni Poly, ni Berthelot, et n'avoir jamais eu de relation directe ni indirecte avec le prétendu Louis XVIII.

La troisième est l'interrogatoire d'Antoine-François Lachaussée, architecte, qui a déclaré ne connaître aucun des individus qui lui ont nommés, à l'exception de Berthelot avec lequel il a eu affaire, à l'occasion de la vente d'un cheval de cabriolet.

La quatrième est l'interrogatoire de Poly : il ne roule que sur ses liaisons et sa conduite politique dans la commune et la société populaire de Troyes.

La cinquième est une lettre d'un nommé Gabiot à Labarriere, dans laquelle il lui dit qu'on a employé divers moyens pour le séduire, et qu'il a résisté à tout.

La sixième est une autre lettre, par laquelle un anonyme prie Labarriere de faire annoncer dans les journaux une gravure de Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, dans son costume de prison.

La septième est une lettre de Malo au ministre de la police, contenant une explication sur la radiation du nom de Dumas, que les conjurés avaient désigné comme ministre de la guerre.

La huitième est une lettre de Ramel au ministre de la police; il se plaint de ce que dernièrement, à la tribune du conseil des Cinq-cents, Lamarque a semblé jeter des doutes sur sa véracité; il se félicite d'avoir encouru la haine des royalistes et des anarchistes; il se promet de faire connaître, dans le cours du procès, des faits qui lui ont été révélés par Poly et un nommé Fedouville, qui n'est pas

M 1

encore arrêté, lesquels convaincront les incroyables de la connexité des deux factions.

La neuvième et dernière, est une lettre du commissaire du pouvoir exécutif dans le département du Morbihan, qui instruit le ministre de la police des moyens de séduction employés par les chouans vis-à-vis des défenseurs de la patrie, pour les faire désertter et les engager à aller à Paris.

Le conseil ordonne l'impression de toutes ces pièces et le renvoi à la commission.

Le conseil a pris, le 19, deux résolutions portant : la première, que les assignats de 100 liv. et au-dessous sont assimilés pour le trentième de leur valeur, quelle que soit leur coupure, aux mandats, dont le retirement est ordonné par la loi du 16 de ce mois, qui pour le surplus leur reste commune. La seconde, qu'il ne sera plus imposé de taxe pour l'emprunt forcé, et que celles imposées pourront, d'ici au 1^{er} germinal, être payées, les dix-neuf vingtièmes, en inscriptions, ordonnances de ministres ; et le dernier vingtième, en numéraire ou mandats au cours.

Dubois-Crancé a proposé un message au Directoire, pour qu'il fasse constater les mesures qu'il a prises contre les provocateurs à la révolte, et qu'il soit ordonné aux inspecteurs de la salle de faire évacuer les tribunes particulières. La première proposition est adoptée ; mais la seconde, vivement appuyée par les uns et fortement combattue par les autres, a été enfin rejetée par l'ordre du jour.

Regnier, rapporteur de la commission chargée d'examiner la résolution sur les successions, obtient la parole et dit qu'il n'entreprendra pas de répondre aux objections qui lui ont été faites, parce qu'il pense qu'il n'y a rien à ajouter aux solutions données par le cit. Tronchet ; mais que ce représentant ayant néanmoins opiné pour le rejet, à cause des vices qu'il a cru trouver dans la rédaction des art. I, II et V, il va prouver qu'elle est conforme aux principes. Après que Regnier a été entendu, on a réclamé la clôture de la discussion, et celle-ci étant fermée, la résolution a été approuvée.

La discussion de la résolution sur les marchandises ayant occupé une partie de la séance du 18 et celle du 19, a été adoptée. On a entamé de suite celle relative à l'établissement du journal tachigraphique : elle sera continuée le 20 et jours suivans, s'il y a lieu.

La discussion sur les délits de la presse, reprise le 19, a continué le 20 au conseil des Cinq-cents.

Chassey, dans un discours bien fait, a paru avoir présenté cette question délicatè sous son vrai point de vue. Il s'agit, dit-il, de savoir si pour justifier l'imputation d'un délit, il sera permis au dénonciateur de prouver la vérité de l'action. Certes elle mérite un mûr examen. Je ne sache pas qu'en aucun pays cette jurisprudence ait été admise. Partout on avait pensé que la vérité du libelle ne pouvait servir d'excuse, parce que toute accusation doit se faire sous les yeux de la loi. Tout citoyen a le droit de dénoncer les délits qui emportent une peine afflictive ou infamante, même ceux qui ne méritent qu'une correction de police. Ayant la faculté de dénoncer aux tribunaux, il a également celui de dénoncer à l'opinion publique, d'après la liberté de la presse. S'il commence par elle, il devient dénonciateur en cas de litige. Il suit de là qu'il ne doit être admis à prouver la vérité que des actions qu'il peut dénoncer.

Siméon demande aussi que l'écrivain ne soit point admis à faire la preuve des imputations de délits qui ne sont pas prévus par le code pénal, sans quoi la dénonciation civique, garantie du gouvernement républicain, serait absolument nulle. La discussion est ajournée.

Le conseil des Anciens a entendu, dans sa séance du 20, Rabaud-Pommier qui a parlé contre l'établissement du journal tachigraphique, ainsi que Dalphonse, Rogée, Ducos et Comberousse ont, au contraire, voté en sa faveur. Comme les moyens présentés de part et d'autre sont à peu près les mêmes que ceux qu'ont fait valoir les braveurs du conseil des Cinq-cents, nous nous bornerons à annoncer que la résolution a été rejetée.

La discussion sur les délits de la presse a occupé les séances du 21 et du 22 du conseil des Cinq-cents. En retranchant les personnalités et les nombreuses divagations qui ont eu lieu, il ne sera ni long, ni pénible d'en faire connaître le résultat. Couche y a fait un discours préparé dont voici le précis. Ce n'est pas quand une imputation est imprimée qu'elle est calomnie ; c'est quand elle est appuyée sur des faits faux. La manière dont est rédigé le projet de la commission donnerait lieu aux mesures les plus inquisitoriales. La plupart des articles sont minutieux, vagues et sujets à de très-graves inconvéniens. J'admire les recherches scrupuleuses du rapporteur de la commission ; mais je lui observe qu'en voulant prévoir et spécifier tous les cas, il a mis tous les écrivains dans l'impossibilité absolue d'échapper aux poursuites arbitraires et inquisitoriales des particuliers et des juges. Il leur a ôté tous les moyens de faire connaître la vérité, sans s'exposer à des vengances sans nombre.

Saint-Martin appuie le projet de Chassey. Lahaye demande qu'on arrête seulement le principe de la punition des calomniateurs, et qu'on renvoie à une nouvelle commission l'examen des moyens d'exécution.

Chassey s'étonne que Couchery, en critiquant le projet de Daunou et le sien, n'ait rien proposé à la place. Il appuie la proposition faite par Simeon. Cette proposition est enfin adoptée par le conseil en ces termes : Nul ne pourra être admis à faire la preuve d'un délit non qualifié par le code pénal, à moins que cette preuve ne soit par écrit. Est réputée calomnie, jusqu'à ce qu'elle soit prouvée, toute imputation imprimée d'une action qualifiée de délit par les lois.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 22, la résolution sur le retirement des mandats, et celle qui n'assujettit les inscriptions à ne payer qu'un franc pour droit de mutation, d'ici à la fin de l'an V.

Noailles fait, le 23, un rapport sur la liquidation des créances exigibles prescrites par les articles 15

et 27 du décret du 24 vendémiaire, an II. Il propose de rapporter ces deux derniers articles et de décider qu'à l'avenir les créances que le liquidateur général fera inscrire sur le grand livre de la dette publique dans le cours d'un semestre, n'y auront la jouissance de leur inscription qu'à compter du premier jour du semestre suivant : les intérêts dus à des capitaux exigibles pour le tems qui précédera le premier jour du semestre suivant, seraient alors cumulés avec le capital qui les aura produits. — Impression, ajournement.

Gossuin fait adopter son projet de résolution sur la réorganisation des conseils d'administration dans les troupes de la République :

1°. Ceux des demi-brigades seront composés d'un chef de brigade, d'un chef de bataillon, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous lieutenant, d'un sergent et de deux soldats.

2°. Ceux des bataillons ou escadrons, d'un commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un sergent, d'un caporal et d'un soldat.

3°. Ils seront en exercice pendant six mois :

4°. En seront exclus pendant un an ceux qui, depuis le même espace de tems auraient subi une punition quelconque.

On donne lecture d'un message du Directoire, ainsi conçu :

« Mantoue s'est rendue le 14, à dix heures du soir. La garnison est faite prisonnière de guerre. Le Directoire fera connaître les articles de la capitulation. La brave armée d'Italie ne se reposa point après ce brillant succès ; elle poursuivit l'ennemi jusqu'à Saint-Michel et lui fit 900 prisonniers. Une autre colonne entra d'autre part sur le territoire du pape. Les grenadiers de la légion lombarde attaquèrent l'armée du pape, la tournerent en passant la rivière de... au gué, et le moment du choc fut celui de sa déroute ; ils ont enlevé deux batteries à la bayonnette, fait 1.000 prisonniers, dont 26 officiers, ont tué 4 à 500 hommes, pris 8 drapeaux, 14 pièces de canon et 8 caissons, car c'est tout ce qu'avait l'ennemi. Les hussards de

la division Junéau ont chargé la cavalerie papale pendant dix milles, sans pouvoir l'atteindre. »

Le conseil a déclaré que la brave armée d'Italie ne cessait de bien mériter de la patrie, et la séance a été levée au milieu des cris répétés de *vive la République!*

On a repris, le 24, la discussion sur la fixation de la contribution foncière et personnelle. Le conseil n'a rien décidé.

Le Directoire exécutif envoie les renseignements qui lui ont été demandés sur les troubles occasionnés, par les prêtres réfractaires, dans le département du Bas-Phin. Il annonce que ce n'est pas seulement dans cette partie de la République, mais dans presque toutes les autres, qu'ils organisent la guerre civile. Il sollicite des mesures promptes et vigoureuses, et néanmoins moins sévères que les précédentes, parce que leur rigueur a nui à leur exécution. On nomme une commission pour faire un rapport.

Il rend compte en même-tems des motifs de l'arrestation de certains fournisseurs de l'armée d'Italie, accusés de prévarication. Le conseil passe à l'ordre du jour sur la dénonciation.

Celui des Anciens s'est occupé, dans les séances des 23 et 24, de la résolution sur la question intentionnelle. Perria dit que le conseil des Cinq-cents a sagement fait de substituer la moralité du fait à la question intentionnelle. Il n'est pas nécessaire de poser celle-ci dans beaucoup de circonstances; et cependant, si on laissait à la volonté du tribunal de la poser ou non, il en résulterait un arbitraire dangereux. Il convenait donc de la remplacer par celle relative à la moralité du fait.

Loisel est au contraire d'avis que la résolution est inconstitutionnelle, parce qu'en confondant l'intention avec la moralité, l'on présente aux jurés une question complexe. La discussion est ajournée.

Un message du Directoire annonce au conseil la prise de Mantoue. Lacombe Saint-Michel dit qu'elle assure la liberté de l'Italie; Dumas la regarde comme le gage le plus certain d'une paix glorieuse avec

l'Europe entière. Leurs discours seront imprimés.

Sur le rapport de Villers, le conseil des Cinq-cents prend, le 25, une résolution portant, que le commerce des grains sera entièrement libre dans l'intérieur de la République.

Pères (de la Haute-Garonne), après avoir observé que le moment des élections approche, et qu'il convient, pour mettre les électeurs à l'abri de la séduction des riches, de leur fixer une indemnité, propose une commission pour la déterminer. Adopté.

La discussion s'ouvre sur les domaines congéables; elle est interrompue par un message du Directoire, qui envoie de nouvelles pièces relatives à la conspiration.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution relative à la nouvelle organisation de la gendarmerie. Il a rejeté celle concernant les reprises faites sur les ennemis par les troupes de la République.

PARIS. Nonidi 29 Pluviôse, l'an 5^e. de la République.

On ne parle plus de l'aventure de *Poncelin* et fort peu de la dernière conspiration de *Brottier* et *Lavilleurnois*. La prise de Mantoue, les nouveaux succès de Buonaparte, sa marche rapide sur Rome; les événemens extraordinaires qui doivent en résulter, tout cela absorbe l'attention de ceux qui s'intéressent vivement à la gloire de la République. Le reste n'est occupé que de spectacles et de bals de toutes les couleurs, et sous toutes les dénominations, bals rouges, bals blancs, bals des victimes, bals des pauvres, bals de *Richelieu*, bals de *Wentzel*, bals de *Marboeuf*, etc. etc. Au milieu de ce tourbillon de nouvelles ou de plaisirs, à peine songe-t-on aux élections prochaines qui doivent cependant influer plus qu'on ne paraît se le persuader, sur le sort de la République et l'affermissement de la constitution.

Poncelin avait déclaré dans sa plainte, et d'autres avaient répété pour lui, que les appartemens de Barras étaient le lieu où s'était passée la scène outrageante de la fustigation. *Poncelin* y a été conduit en présence du juge de paix et du ministre de la police, et après avoir parcouru tous les appartemens, il a déclaré ne pas les reconnaître. Depuis cet aveu, l'affaire est tombée insensiblement dans l'oubli; les journaux de parti qui en avaient parlé avec le plus de chaleur, ont gardé tout-à-coup le silence. Quelle est la cause d'un aussi

singulier assoupissement ? Poncelet et les siens ont-ils voulu tirer parti d'un accident très-réel et, comme on le pense, très-sensible, en l'attribuant à un membre du Directoire, auquel ils ont dû supposer un grand ressentiment, ou bien leur conscience a-t-elle été éclairée, sur leur erreur, par des preuves irrésistibles ? C'est ce qu'on n'est gueres tenté d'éclaircir ; quoi qu'il en soit, il n'y aura de bien démontré, dans cette affaire, que le fait et sa publicité.

Chaque jour on découvre de nouvelles pièces relatives à la conspiration de Lavilleurnois, Brottier et Dunand. Le maire de Calais a apporté lui-même un porte-feuille venant d'Angleterre, avec 24,000 liv. en or, le tout à l'adresse de Dunand, dont on ne connaît point encore le véritable nom. Le porte-feuille et toutes les autres pièces ont été renvoyées au conseil de guerre, actuellement saisi de cette affaire. L'opinion la plus saine et la plus générale s'accorde assez à regarder ce complot comme un des derniers efforts du parti du prétendant en France ; efforts misérables et impuissans, plan étroit, mal concerté, moyens et instrumens plus misérables encore. Quelle différence de ce complot extravagant avec les conspirations de Babœuf ! tout l'honneur de la conception reste aux terroristes. Mais il n'en est pas moins vrai que les uns comme les autres doivent être comprimés et punis. On s'étonne peut-être que tant de journaux soupçonnés de royalisme, aient si mal traité cette conspiration. C'est qu'il est des royalistes qui ne sont point pour les partis violens, et qui veulent arriver à leur but par des voies bien autrement détournées. Ceux-ci s'élèveront toujours contre toute attaque brusque, qui aura pour objet de renverser à force ouverte le gouvernement. Ils ne réussiront pas mieux que les autres ; mais ils sont plus dangereux et méritent d'être plus sérieusement observés. Quoi qu'il en soit, le conseil militaire a déjà commencé d'interroger les principaux prévenus qui sont renfermés au Temple ; il est probable qu'ils seront jugés pour fait d'embauchage seulement, quoique le délit principal soit plus grave. Si l'on eût pu compter sur l'impartialité d'un jury ordinaire, on n'aurait pas divisé sans doute deux délits qui paraissent se lier ; voilà où conduit l'esprit de prévention ; quand on oublie l'intérêt public et les devoirs inflexibles de la justice, on force quelquefois à s'écarter des règles.

On ne lira pas sans intérêt l'article suivant, extrait du *Rédacteur*, et relatif à un général, qui dans l'ancien régime fût peut-être, à 50 ans, parvenu au grade d'officier de fortune, si la maîtresse de quelque grand seigneur eût daigné le prendre sous sa protection.

Aussi-tôt l'arrivée du courrier, porteur de la nouvelle officielle de la reddition de Mantoue, les employés des bureaux du Directoire tinrent conseil entre eux sur les moyens de payer, à la brave armée d'Italie; leur part de la reconnaissance publique. Une pétition présentée au Directoire, il y a quelques jours, par le cit. Augereau, marchand fruitier, rue Mouffetard, leur avait appris qu'il est le père de l'immortel général de ce nom, digne compagnon de Buonaparte, et dont la renommée n'a cessé de publier les hauts faits depuis l'ouverture de la campagne. C'est en la personne de ce respectable vieillard, âgé de 75 ans, qu'ils déterminent d'honorer l'armée d'Italie. Une députation lui est envoyée pour le prier de se rendre à un banquet frugal et fraternel. Un fauteuil l'attendait au haut de la table, et un bouquet de laurier, orné d'un ruban tricolor, lui est présenté au nom de la société. Des couplets analogues à la fête, et inspirés par l'enthousiasme, sont chantés pendant le modeste repas, dont la gaieté fit les plus grands frais. Après le dîner, une nombreuse députation reconduisit chez lui le vénérable vieillard. Tout le voisinage était en alarme de ce qu'il avait tardé à revenir jusqu'à 10 heures; de bonnes voisines s'étaient imaginé, dans leur inquiétude, que le voisin avait été enlevé par quelques ennemis de la République; mais l'allégresse fut extrême; quand l'on vit le Bon papa sain et joyeux, reparaitre décoré de son bouquet de laurier. Chacun se dispute le plaisir de l'embrasser, ainsi que la députation qui l'accompagnait. Le vieillard fait apporter la goutte nationale, et on ne se sépara pas sans avoir porté un nouveau toast à la brave armée d'Italie et à la République.

HAUTE-COUR DE JUSTICE. Le 17 pluviôse.

La maison de justice, quant au général, jouit de la paix; mais si l'on entre dans les détails, la mésintelligence croît avec la certitude d'un jugement. Les accusés sont aussi tranquilles avec leurs gardiens, qu'ils le sont peu avec leurs co-accusés. Quatre partis, fortement prononcés, se montrent les dents et se mesurent avec audace. Les reproches personnels sont vigoureux; les menaces aussi fermement prononcées que vivement senties. Le premier de ces partis est celui de Babœuf; il avouera tout. Le second est celui de Germain; il dira tout; et s'il périt, les ex-conventionnels partageront son échafaud. Le troisième est celui des ex-conventionnels; ils craignent tout et font tout pour gagner un silence précieux que Germain leur refuse. Enfin, le quatrième est celui de ceux qui sont peu chargés; et qui aspirent hautement après le débat. Détestés, abhorrés par les autres, ils sont continuellement acablés d'injures,

et se voient obligés de prendre des précautions. Ceux qui ne veulent point de jugement sont résolus d'apporter au procès toutes les entraves imaginables ; déjà les rôles sont distribués : discours éternels , incidens renouvelés , maladies et faiblesses en pleine audience , sont les moyens qui doivent être mis en usage pour gagner du tems. Jusqu'à ce jour , la sûreté de la maison n'a point été compromise.

Du 18 pluviôse. La mésintelligence croît parmi les détenus ; la défiance s'étend , les haines s'accroissent ; déjà on se chante mutuellement , et le doigt ou l'œil désigne le personnage du couplet. Quelques-uns ont même déjà passé les chansons ; ceux-là se disputent ou se reprochent ; deux ont délogé forcément de leurs chambres , et ont été obligés de s'établir seuls. Plusieurs se disposent à demander l'isolement ou la séparation. Enfin , plus le débat approche , moins l'on s'aime , moins on s'unit : les intérêts ont tout isolé , tout divisé.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE. *Le général en chef de l'armée d'Italie , au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Vérone , le 9 pluviôse , an V.*

Citoyens directeurs , la division du général Augereau s'est rendue à Padoue : de - là elle a passé la Brenta et s'est rendue à Citadella , où elle a rencontré l'ennemi , qui a fui à son approche.

Combat de Carpenedolo.

Le général Massena s'est rendu à Vicenze , de-là à Bassano , et a poursuivi l'ennemi qui s'est retiré au-delà des gorges de la Brenta. Il a envoyé le brave général Menard à sa poursuite ; celui-ci l'a atteint à Carpenedolo , et lui a fait 800 prisonniers , après un combat assez vif. Les grenadiers de la 25^e. demi-brigade ont passé le pont de la Brenta à la bayonnette , et ont fait une boucherie horrible de ce qui s'est opposé à leur passage.

Combat d'Avio.

La division du général Joubert est en marche pour suivre l'ennemi dans les gorges du Tyrol , que la mauvaise saison rend difficiles. Il a rencontré hier à Avio l'arrière-garde de l'ennemi , et lui a fait 300 prisonniers , après un léger combat.

La division Rey a accompagné les prisonniers.

Rien de nouveau au blocus de Mantoue.

Signé , BUONAPARTE.

Idem. Au quartier-général de Bologne, le 13 pluviôse, an V.

Citoyens directeurs, je vous ai rendu compte, par mon dernier courrier, des combats d'Avio et de Carpenedolo. Les ennemis se retirèrent sur Mory et Torbole, appuyant leur droite au lac et la gauche à l'Adige : le général Murat s'embarqua avec 200 hommes, et vint débarquer à Torbole.

Le général de brigade Vial, à la tête de l'infanterie légère, après avoir fait une marche très-longue dans les neiges et dans les montagnes les plus escarpées, tourna la position des ennemis, et obligea un corps de 450 hommes et 12 officiers à se rendre prisonniers. On ne saurait donner trop d'éloges aux 4^e. et 17^e. demi-brigades d'infanterie légère que conduisait ce brave général; rien ne les arrêtait; la nature semblait être d'accord avec nos ennemis; le tems était horrible; mais l'infanterie légère de l'armée d'Italie n'a pas encore rencontré d'obstacle qu'elle n'ait vaincu.

Le général Joubert entra à Roderedo; l'ennemi, qui avait retranché avec le plus grand soin la gorge de Calliano, célèbre par la victoire que nous y avons remportée lors de notre première entrée dans le Tyrol, parut vouloir lui disputer l'entrée de Trente.

Le général Béliard chercha à tourner l'ennemi par la droite, dans le tems que le général de brigade Vial continua à marcher sur la rive droite de l'Adige, culbuta l'ennemi, lui fit 300 prisonniers, et arriva à Trente, où il trouva, dans les hôpitaux de l'ennemi, 2000 malades ou blessés, qu'il a recommandés à notre humanité, en fuyant. Nous y avons pris quelques magasins.

Dans le même-tems, le général Massena avait fait marcher deux demi-brigades pour attaquer l'ennemi, qui occupait le château de la Scala, entre Feltro et Primolazo. L'ennemi a fui à son approche, et s'est retiré au-delà de la Prado, en laissant une partie de ses bagages.

Le général Augereau s'est approché de Trévise; le chef d'escadron Duvivier a culbuté la cavalerie ennemie, après lui avoir enlevé plusieurs postes.

Signé, BUONAPARTE.

Kilmaine, général divisionnaire, commandant de la Lombardie, au ministre de la guerre. — Milan, le 17 pluviôse, an V.

Citoyen ministre, je profite d'un courrier que le général Buonaparte expédie de la Romagne (pour annoncer la déroute des troupes du pape) pour vous annoncer la prise de Mantoue, que j'ai reçue hier au soir par un courrier de Mantoue même. Je crois nécessaire de vous faire cette an-

nonce , parce que le général Buonaparte , occupé dans la Romagne à anéantir les troupes de sa sainteté , aura bien pu n'avoir pas su cette nouvelle au départ de son courrier.

La garnison est prisonnière de guerre , et sera de suite envoyée en Allemagne , pour être échangée. Je n'ai pas reçu les articles de la capitulation ; le général en chef les enverra sûrement par le premier courrier. *Signé, KILMAINE.*

Buonaparte , général en chef de l'armée d'Italie , au Directoire exécutif. Au quartier-général de Faenza , le 15 pluviôse , an V.

Citoyens directeurs , je vous ai rendu compte hier de l'arrivée de nos troupes à Trente ; le général Joubert , arrivé dans cette ville , envoya aussitôt à la poursuite de l'ennemi.

Le général Vial , à la tête de l'infanterie légère , occupa la ligne du Lawis ; les débris de l'armée autrichienne étaient de l'autre côté. Le général Vial passa le Lawis à pied , à la tête de la 29^e demi-brigade , poussa l'ennemi jusqu'à Saint-Michel , lui fit 800 prisonniers , et joncha la terre de morts. La jonction des généraux Massena et Joubert est faite , et le dernier général occupa la ligne du Lawis qui couvre Trente.

L'aide-de-camp Lambert , l'adjoint Camillon se sont particulièrement distingués.

Je me suis attaché à montrer la générosité française vis-à-vis de Wurmser , général âgé de 70 ans , envers qui la fortune a été , cette campagne-ci , très-cruelle , mais qui n'a pas cessé de montrer une constance et un courage que l'histoire remarquera. Enveloppé de tous côtés après la bataille de Bassano , perdant d'un seul coup une partie du Tyrol et son armée , il ose espérer de pouvoir se réfugier dans Mantoue , dont il est éloigné de quatre à cinq journées , passe l'Adige , culbute une de nos avant-gardes à Cerca , traverse la Molinella , et arrive dans Mantoue. Enfermé dans cette ville , il a fait deux ou trois sorties , toutes lui ont été malheureuses , et à toutes il était à la tête. Mais outre les obstacles très-considérables que lui présentaient nos lignes de circonvallation , hérissées de pièces de campagne , qu'il était obligé de surmonter , il ne pouvait agir qu'avec des soldats découragés par tant de défaites , et affaiblis par les maladies pestilentielles de Mantoue. Ce grand nombre d'hommes qui s'attachent toujours à calomnier le malheur , ne manqueront pas de chercher à persécuter Wurmser.

Le général Serrurier et le général Wurmser ont dû avoir hier une conférence pour fixer le jour de l'exécution de la capitulation , et s'accorder sur les différends qu'il y a entre l'accordé et le proposé.

Le division du général Victor a couché , le 13 , à Imola ,

premiere ville de l'Etat papal. L'armée de sa sainteté avait coupé les ponts, et s'était retranchée avec le plus grand soin sur la riviere de Senio, qu'elle avait bordée de canons. Le général Lasne, commandant l'avant-garde, aperçut les ennemis qui commençaient à le canonner; il ordonna aussitôt aux éclaireurs de la légion Lombarde d'attaquer les tirailleurs papistes; le chef de brigade Lahoz, commandant la légion lombarde, réunit ses grenadiers qu'il fit former en colonne serrée pour enlever, bayonnette au bout du fusil, les batteries ennemies. Cette légion, qui voit le feu pour la première fois, s'est couverte de gloire; elle a enlevé 14 pieces de canon sous le feu de 3 ou 4,000 hommes retranchés. Pendant que le feu durait, plusieurs prêtres, un crucifix à la main, prêchaient ces malheureuses troupes. Nous avons pris à l'ennemi 14 pieces de canon, 8 drapeaux, 1,000 prisonniers, et tué 4 ou 500 hommes. Le chef de brigade Lahoz a été légèrement blessé. Nous avons eu 40 hommes tués ou blessés.

Nos troupes se portèrent aussitôt sur Faenza; elles en trouverent les portes fermées, toutes les cloches sonnaient le tocsin, es une populace égarée prétendait en défendre l'issue. Tous les chefs, notamment l'évêque, s'étaient sauvés; deux ou trois coups de canon enfoncerent les portes, et nos gens entrèrent au pas de charge. Les lois de la guerre m'autorisaient à mettre cette ville infortunée au pillage; mais comment se résoudre à punir aussi sévèrement toute une ville pour le crime de quelques prêtres! J'ai envoyé chez eux 50 officiers que j'avais fait prisonniers, pour qu'ils allassent éclairer leurs compatriotes, et leur faire sentir les dangers qu'une extravagance pareille à celle-ci leur faisait courir. J'ai fait, ce matin, venir tous les moines, tous les prêtres, je les ai rappelés aux principes de l'évangile, et j'ai employé toute l'influence que peuvent avoir la raison et la nécessité, pour les engager à se bien conduire; ils m'ont paru animés de bons principes. J'ai envoyé à Ravenna le général des Camaldules, pour éclairer cette ville, et éviter les malheurs qu'un plus long aveuglement pourrait produire; j'ai envoyé à Cézene, patrie du pape actuel, le pere dom Ignacio, prieur des bénédictins.

Le général Victor continua hier sa route, et se rendit maître de Forli; je lui ai donné ordre de se porter aujourd'hui à Cézene. Je vous ai envoyé différentes pieces qui convaincront l'Europe entiere de la folie de ceux qui conduisent la cour de Rome. Vous trouverez ci-joint deux autres affiches, qui vous convaincront de la démence de ces gens-ci; il est déplorable de penser que cet aveuglement coûte le sang des

pauvres peuples, innocens instrumens, et de tout tems victimes des theologiens. Plusieurs prêtres, et entre autres un capucin, qui prêchaient l'armée des catholiques, ont été tués sur le champ de bataille.

Signé, BUONAPARTE.

Bulletin de l'armée d'Italie. — Au quartier-général de Vérone, le 12 pluviôse, an V.

Des renseignemens plus précis sur le combat de Carpenetto, méritent d'être connus de l'armée, pour que les braves qui s'y sont distingués reçoivent le tribut d'estime qui leur est dû.

Les grenadiers et éclaireurs de la 25^e. demi-brigade de bataille, ayant à leur tête le chef de bataillon Morangier et le cit. Antier, aide-de-camp du général Menard, y ont déployé la plus grande valeur; ce sont eux qui ont franchi les premiers le pont de Carpenetto, défendu par 2 pièces de canon et 3000 hommes. Ce sont encore eux qui, après le passage du pont, ont terrassé l'ennemi, qui se défendait pas à pas avec la plus grande opiniâtreté.

Le général Menard fait le plus grand éloge des cit. Faugier, capitaine d'éclaireurs; Fourtine, adjudant-major; Giro, lieutenant des grenadiers, qui tous trois ont été blessés. Il se loue beaucoup aussi des cit. Bazancourt, capitaine de grenadiers; Philippe, sous-lieutenant de grenadiers; Pille, lieutenant; Durand, sergent de grenadiers, et du nommé Meyssonier, qui le premier a franchi le pont.

Le 9 pluviôse, le général Augereau a ordonné une reconnaissance sur Trévizo.

L'adjudant-général Lorcet, à la tête du 9^e. régiment de dragons, s'y est rendu; un corps ennemi à cheval a été chargé, en arrivant, par son avant-garde, et il s'est replié sur un plus fort. Aussi-tôt l'adjudant-général Lorcet a de nouveau commandé la charge; mais les Autrichiens n'ont pas pu résister long-tems à l'impétuosité des dragons du 9^e. régiment, dirigé par l'intelligence et le sang-froid de leur intrépide chef, le cit. Duvivier; l'ennemi a été culbuté et mis en fuite; il a eu quelques hommes de tués et un très-grand nombre de blessés; nous avons fait en outre dix prisonniers de guerre et pris douze chevaux. Nous n'avons eu, de notre part, que trois blessés.

Signé, A. BERTHIER.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 VENTÔSE, 1 an cinquième de la République.
(Mardi 28 février 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Ueber des Kantische princip fur die natur-geschichte, etc.
Sur les principes de Kant en histoire naturelle : Essai
touchant la manière de traiter cette science philosophi-
quement ; par le docteur CHRISTOPHE GIRTANNER. Ho-
lstein in-8^o. de 423 pages. A Göttingue, 1796.

POUR PEUQU'ON soit au fait de ce qui se passe dans le monde savant, on ne peut ignorer l'espece de révolution que la philosophie de Kant fait en Allemagne. Nous nous sommes proposés plusieurs fois d'en entretenir nos lecteurs ; mais les ouvrages où l'on dit que cette philosophie est exposée le plus clairement, ne nous sont point encore parvenus ; et l'impression qui nous est restée de ceux que nous avons eu l'occasion de lire, étant peu d'accord avec l'enthousiasme d'une grande partie du nord de l'Europe, et ce qui nous inspire encore plus de réserve, avec l'admiration de beaucoup d'hommes véritablement éclairés, nous avons cru devoir attendre des documens ultérieurs, plus étendus sur cet objet. Dans les écrits des élèves de Kant, nous n'avons gueres jusqu'ici trouvé d'intelligible, que des choses qui courent les rues depuis deux mille ans, mais qu'on a rajeunies avec assez d'artifice par un langage mystérieux et singulier ; et dans le petit nombre d'ouvrages de Kant

lui-même qui nous sont tombés entre les mains, nous avons vu qu'il n'était pas étranger à cette pratique, mais qu'il joignait à des idées libérales et philanthropiques, une imagination forte et brillante, et cette manière solennelle de style, qui, sans être à beaucoup près le cachet de la vérité, transforme les opinions en dogme, commande l'assentiment, et l'obtient presque toujours.

On peut se souvenir d'une lettre du feu roi de Prusse, datée de Konisberg, où des affaires l'avaient obligé de s'arrêter quelque tems. Privé de la conversation de ses amis, et n'entendant parler de personne avec qui il pût causer, Frédéric prit le parti d'aller aux sermons d'un prédicateur dont on disait beaucoup de bien. Ce prédicateur était Kant. Le roi trouva qu'il méritait une partie de sa réputation. « C'est, dit-il, l'homme qui débite le plus noblement des pauvretés. »

Nous ne répondrions pas qu'il n'en fût de la philosophie de Kant, comme de ses sermons (1).

Au reste, sa morale repose sur la dignité de l'homme et sur la liberté; ses principes agitent les esprits, et leur action se confondant naturellement avec celle de la révolution française, brise sourdement les fers de ces généreux germains, si dignes du bonheur. Graces soient rendues à Kant. Mais cette nation sensible et réfléchie étant bien plus portée à l'enthousiasme, qu'on ne le pense communément, on peut craindre, avec trop de raison, que l'école de Kant, comme celle de Rousseau, ne fasse presque

(1) Encore une fois, ceci n'est point un jugement, nous n'avons pas les pièces du procès.

autant de mal aux hommes, par des idées fondamentales très-fausSES et par de mauvaises habitudes d'esprit, que de bien par les idées grandes et belles, par les sentimens élevés et bons qu'elle s'attache véritablement à répandre.

Kant est professeur de philosophie à Königsberg; mais il ne s'est pas seulement occupé de métaphysique et de morale; il a porté aussi ses regards sur l'histoire naturelle, et en particulier sur celle de l'homme. Les philosophes allemands pensent qu'on ne peut étudier avec fruit l'entendement et les affections de l'homme, sans connaître préalablement son organisation, ses facultés, ses besoins, en un mot, sa nature physique; et en cela sans doute ils ont grandement raison. Ils embrassent même ces deux points de vue du physique et du moral, dans un seul corps de science, désignée sous le nom d'*Anthropologie* ou science de l'homme, laquelle s'enseigne avec éclat dans tous les grands établissemens d'instruction.

Comme Kant écrit d'une manière obscure, à l'imitation des sectaires de l'antiquité, et qu'il se sert d'une langue particulière afin de mieux séparer ses adeptes du reste des penseurs, il a fallu l'expliquer, le commenter, le traduire en langue vulgaire; et comme chaque commentateur conservait toujours beaucoup de l'esprit et de la manière du maître, il a fallu des commentaires sur les commentaires, des traductions sur les traductions.

On a commencé, comme de raison, par ce qu'il y avait de plus ténébreux, par sa métaphysique: on s'est beaucoup moins embarrassé de ce qui se présentait sous des formes plus vulgaires et plus simples,

de ce qui pouvait être directement plus utile et s'appliquer à la pratique de la science. Autant les philosophes allemands se sont efforcés de déterminer ses idées sur l'essence, sur les propriétés et les devoirs des natures intelligentes, autant ils ont négligé ses vues sur l'histoire naturelle qu'il a répandues dans trois mémoires touchant les différentes races d'hommes. C'est ce vide que le docteur Gi'tanner, déjà célèbre dans les sciences physiques et chimiques, cherche à remplir par l'ouvrage que nous annonçons.

Selon lui, le principe établi par Kant, relativement aux races d'hommes, est une loi générale qui s'étend à toute la nature organisée.

Le livre se divise en deux parties, dont la première expose la théorie, et dont la seconde explique cette théorie par des exemples, et en démontre l'application à la pratique.

Dans la première, l'auteur établit ses bases. Il distingue, avec Kant, la *physiographie* ou l'histoire naturelle d'aujourd'hui, de la *physiogenie*, qui, selon le même, est la seule véritable histoire naturelle. Il montre la différence des espèces et des races, des races et des variétés ou des accidens.

Il traite d'abord de l'organisation, de la force vitale, de la faculté plastique ; il expose ensuite les diverses théories sur la génération ; ensuite il revient à la doctrine de Kant.

Cette théorie se trouve renfermée dans les propositions suivantes :

1°. Tous les animaux et toutes les plantes qui, par leur union, produisent des petits, sont de la même espèce. — On sait que ce principe est établi depuis

long-tems par Buffon, qui l'a fortifié de beaucoup d'observations, et de tout l'éclat de son style.

2°. Dans toute la création animée, les especes restent immuables, quoique les individus puissent subir quelques changemens. — Ce principe est encore établi par Buffon; mais Buffon l'énonce d'une maniere plus exacte et plus précise, en considérant comme des races, les variétés qui se perpétuent.

3°. La tige originelle de chaque espece de corps organisés, contient en elle-même une multitude de différens rejettons ou d'ébauches naturelles, dont la force plastique développe tantôt l'une, tantôt l'autre, tandis que le reste demeure enveloppé dans ses langes; de-là les diverses races, les accidens et les variétés, qui se rapportent pourtant à une seule et même tige. — C'est-à-dire, en termes plus simples, que les especes sont susceptibles d'éprouver des changemens: Buffon a dit encore cela plus nettement, et même il en a donné quelques raisons plausibles, tirées de l'observation des faits relatifs aux habitudes et à la durée de la vie de chaque espece.

6°. Dans tout ce qui concerne la nature organisée et la propagation de chaque race, il y a toujours un but, et tout est disposé pour le remplir. La faculté d'engendrer est liée, dans chaque espece, à la nécessité de ne mettre en jeu, dans l'acte de la génération, que ce qui tend à développer quelqu'une des ébauches qui se rapportent à cette espece. — Si des effets réguliers supposent un but antérieur, le but n'est pas moins dans les mouvemens des corps célestes, soumis aux simples lois de la gravitation, que dans les phénomènes de la vie animale et végétale; on

doit également le reconnaître dans la cristallisation des sels, et dans les affinités chimiques. En effet, aux lois de la gravitation, sont liées la figure et la disposition respective de la terre et des eaux, le retour des saisons, l'alternative du jour et de la nuit, les diversités des climats, les règles auxquelles sont assujetties la reproduction et la végétation des plantes, la génération des différens animaux, le sommeil et la veille, et sans doute aussi beaucoup d'autres phénomènes de l'économie animale. Aux lois de la cristallisation et des affinités, tient la formation d'un grand nombre de substances solides, et de fluides aëriiformes, sans lesquels ni les végétaux, ni les animaux ne pourraient exister, et qu'il faut par conséquent que la philosophie des causes finales embrasse dans ses vues sur l'organisation, si elle veut être un peu raisonnable et conséquente. Mais quoi donc ! est-ce la peine de vivre à la fin du 18^e. siècle, pour nous ramener encore à cette philosophie stérile et bornée, pour en faire la bête d'une science qui doit puiser toutes ses richesses dans l'observation des objets et dans l'étude pratique de leurs rapports !

7^e. Chaque race d'êtres organisés, transplantée sous un autre ciel que celui qui lui est propre, résiste à toute altération ultérieure de la part du climat. — Qu'est-ce que cela veut dire ? Les races transplantées sont-elles ou ne sont-elles point modifiées par le climat ? Dans le cas de l'affirmative, jusqu'à quel point le climat agit-il sur elles ? Quand cesse-t-il d'agir ? Voilà ce qu'il est curieux de savoir, et ce que Kant ne dit pas. Cette résistance dont il

parle est-elle autre chose que la confirmation de certaines lois établies, qui durent tant que des causes plus puissantes qu'elles-mêmes ne viennent pas les changer? Mais alors, c'est dire que tout mouvement régulier résiste à sa cessation, tend à se perpétuer; rien n'est plus évident, quand il est de sa nature d'être perpétuable, et qu'il est assez fort pour vaincre les obstacles. Mais c'est dire, en mots savans et pompeux, une vraie niaiserie, ou du moins une grande trivialité.

8°. En conséquence, les races préexistantes, pourvu qu'elles ne se mêlent point avec d'autres, ne peuvent plus s'éteindre. — Voilà une assertion bien positive, qui mériterait d'être appuyée sur des faits concluans: mais malheureusement les observations, et sur-tout les expériences qui peuvent seules lui donner du poids, nous manquent encore. L'assertion est donc prématurée: elle repose uniquement sur des hypothèses, sur ces raisonnemens *à priori* dont Kant paraît faire si grand cas, et qu'il porte dans les sciences naturelles, comme dans la métaphysique et dans la morale.

9°. Dans les corps organisés, rien n'est inutile: il faut absolument y supposer un plan et un but, si nous voulons soumettre ces corps à des recherches profitables: l'existence et la certitude de ce but est une idée fondamentale, qui doit diriger l'*usage pratique* de notre raison. — Toujours des causes finales! Les conditions de l'existence d'un être sont nécessaires à son existence; cela est très-certain: quand ces conditions changent, ce n'est plus la même existence; cela est encore vrai. Mais elle

ne cesse pas toujours alors ; elle peut ne faire que changer. Au reste , nous le répétons , dans tous les phénomènes quelconques de l'univers , tout ce qui concourt à les produire est utile , et toutes les circonstances comptent dans ceux même qui paraissent les plus mécaniques et les plus grossiers.

11°. L'on ne peut admettre aucune influence de l'imagination sur l'acte de la propagation des espèces , qui soit capable d'en altérer les produits : on doit rejeter aussi tout pouvoir de la part de l'homme , de produire des changemens artificiels dans le type originel des espèces , ou d'introduire ces changemens dans la faculté générative , et de les rendre susceptibles de se perpétuer. — Que de questions résolues par une seule sentence ! Des siècles d'observations et d'expériences , faites sur un plan uniforme et bien entendu , ne suffiront peut-être pas pour nous mettre en état de les bien poser. Mais les hommes qui pensent que des rêves raisonnés peuvent expliquer la nature , ont besoin d'aller plus vite.

12°. Dans le mélange de deux races de la même espèce , le caractère des êtres engendrés est dénaturé d'une manière régulière , et ils offrent des signes évidens de leur nature mitoyenne. — Toujours la même précipitation , toujours des résultats , avant qu'on ait rassemblé les données du problème ! Plusieurs faits constans prouvent , au contraire , que rien n'est plus irrégulier que l'influence du père et de la mère de deux races différentes , sur le caractère distinctif des individus qu'ils produisent ensemble. Il s'en faut de beaucoup que ceux-ci conservent également des traits de l'un et de l'autre : il n'est pas même cer-

tain qu'ils aient toujours une grande ressemblance avec l'un des deux. Expérimentons long-tems encore, avant d'assigner ses lois à la nature.

13°. En examinant la couleur des corps organisés, particulièrement celle des hommes, il faut distinguer soigneusement l'essentiel de l'accidentel, la teinte propre de la peau, des *souillures* ou des altérations superficielles dont elle est susceptible, et qui dépendent uniquement du climat.— Il n'est pas douteux que si la distinction est possible, elle sera fort utile. Mais ce n'est point par des raisonnemens, ni par des vues fondées sur les classifications, qu'on peut y parvenir. Les classifications sont des méthodes artificielles pour aider la mémoire : mais elles ne sont rien de plus ; et sur-tout il faut bien se garder d'y chercher les secrets de la nature.

Après avoir établi ces points de théorie, l'auteur passe aux applications : c'est l'objet de la seconde partie.

La suite au numéro prochain.

L I T T É R A T U R E.

LES BATAVUS, par BITAUBÉ, membre de l'Institut national de France, et de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse. In-8°. de 399 pages. A Paris, chez GARNERY, libraire, rue Serpente; et VARIN, libraire, rue du Petit-Pont.

SECOND EXTRAIT.

QU'IL est doux, au milieu des tumultes révolutionnaires et des clairons belliqueux, d'entendre

résonner la lyre épique ! L'éloge de la liberté sied si bien au chantre des mœurs patriarcales !

Après avoir offert à nos lecteurs les principaux traits des *Bataves*, et leur ensemble, nous allons les entretenir du mérite littéraire de ce poëme. Le style est généralement noble, varié selon les images. L'exposition est simple et naturelle. Les épisodes abondent et intéressent. Dans le premier livre, on voit avec admiration quatre cents guerriers belges s'acheminer deux à deux vers le palais de la Gouvernante pour réclamer leurs droits violés. Arrivés près d'elle, ils se taisent encore, et déposent en silence dans ses mains le code de leurs privilèges et de leurs lois. Quelle éloquente leçon ! — Sabine, essayant de détourner son époux Egmont d'aller faire des représentations au farouche d'Albe, présente un tableau du Poussin... « Si tu dois me remplacer auprès de » ces enfans, n'oublie pas que je te les confie. Quel- » ques pleurs paraissent encore sur la paupière de » cette épouse ; et à travers sa douleur luisent des » rayons d'espérance, comme les feux naissans du » soleil étincellent dans la rosée. Leurs enfans, les » yeux attachés sur leur mère, laissent tomber leurs » mains. Il demeure encore au milieu de l'enceinte ; » il prend le plus jeune de ses fils dans ses bras ; » mais il le dépose aussi-tôt sur le sein de la mère » désolée, et s'arrache à ces lieux. »

Les Génies, créateurs des arts, des sciences et de la philosophie, apparaissent dans le III^e. livre aux *Bataves*, et mettent en action les brillantes époques passées et futures de ces trois bienfaiteurs de l'humanité. Cet épisode est riche, pompeux, et fait une

heureuse diversion au récit des combats. « Un grand
 » homme, il naîtra français (*Descartes*), ouvrira et
 » tracera la route à la plus étonnante des sciences.
 » Albion, tu t'enorgueillis justement d'avoir donné
 » le jour à celui qui lui succède. Il tient en ses mains
 » la balance qui doit peser le soleil et les planetes
 » dans leurs cours. Déjà se composent les élémens
 » du miroir de la nature ; elle le remettra aux mêmes
 » mains : décomposant ce qu'il y a de plus subtil,
 » un rayon de lumiere en sept rayons peignant à
 » l'œil étonné les couleurs primitives, il portera ses
 » regards dans le vaste atelier où la nature, de son
 » pinceau, colore l'univers : et le dernier pas de ce
 » géant dans la carrière qu'il a remplie, y posera
 » un terme qu'il est incertain que l'homme franchisse
 » jamais.

» Je pourrais annoncer les progrès de l'esprit
 » humain en d'autres sciences ; la foudre arrachée
 » au ciel ; le feu, cette ame universelle de la na-
 » ture, évoqué et brillant aux regards ; les élémens
 » décomposés, l'air invisible coulant en eau ; la con-
 » quête d'une planete, étendant le vaste empire du
 » soleil dans les régions célestes ; des récits fabuleux
 » réalisés, l'homme naviguant dans les airs ; de nou-
 » veaux fanaux animés de la voix de la Renommée,
 » et le rendant comme présent en divers lieux, etc. »

L'épisode de la Tyrannie et du Fanatisme, dans
 le livre V^e. , est beau et hardi. Le conseil que tient
 Philippe dans le VI^e. , et le caractere pacifique, tolé-
 rant de Figheroa , attachent fortement. L'attendris-
 sement est porté au plus haut degré par le supplice
 de généreux Egmont et Horn. La description du

séjour de la Tempête dans le VII^e. livre est très-poétique. « Vers le pôle septentrional , séjour ténébreux de la Tempête , s'élevent du sein de l'Océan jusqu'au ciel , d'énormes rochers formés par les glaces , et qui , tandis que les monts s'affaissent et que les vallées croissent , reposent depuis l'origine des siècles sur leurs anciens fondemens. L'œil de l'univers ne les regarde point , ou ne leur jette que des regards obliques ; ses rayons , loin de les embrâser , y perdent leur chaleur et la vie ; on y voit des forêts de glaces , et s'il y coule une source désaltérante , elle est soudain arrêtée en son cours. L'alcyon , l'ami des mers , ne dépose point ici ses œufs , sa chère espérance ; jamais les habitans de l'air n'y modulerent leurs sons ; l'oiseau même de la nuit frémit en voyant de loin ces lieux où l'on n'entend que le tumulte horrible des vents et des flots , et leurs mugissemens discordans. Au milieu de ces rochers est creusé un antre profond : là gronde éternellement la Tempête ; et les bords de son empire sont couverts des débris de vaisseaux et de cadavres. »

Nous ignorons ce que l'auteur a voulu peindre par des *forêts de glaces*. On sait que les végétaux ne vivent plus dans les régions éternellement glacées.

C'est une belle conception que de faire inventer les bombes par le génie de la guerre , pour servir la tyrannie. — On lira avec intérêt l'épisode d'Arodas et de Rosalinde , pendant le siège de Leyde ; les détails de ce siège mémorable , et ceux de l'horrible famine que souffrirent ses généreux habitans. — Enfin , le beau caractère de Guillaume est parfaite-

ment soutenu pendant le cours de tout le poëme.

Les jeunes gens qui entrent dans la carrière des lettres ont tous lu avec avidité le poëme de *Joseph*. Ils liront de même cette nouvelle production du cit. Bitaubé. Ne devons-nous pas faire en leur faveur quelques observations critiques ? Ne sont-elles pas nécessaires dans un instant où nous commençons à abjurer la licence d'écrire et le néologisme, qu'ont enfanté et favorisé sept années d'orages politiques ? Soyons plus sévères, parce que la corruption littéraire a été plus profonde ; et rendons à notre langue et aux lettres leur pureté première ! Ce dessein ne pourra être improuvé par un aussi bon esprit que l'auteur des *Bataves* ; à qui nous avons voué depuis long-tems estime et respect. L'amour de la liberté brille dans toutes les pages de ses écrits ; refuserait-il son assentiment à la critique louable qui, se bornant religieusement aux ouvrages, se reprocherait éternellement d'avoir affligé un des martyrs de la liberté française ?

Quoique la fête de la Réunion d'Utrecht forme un tableau brillant, quoiqu'elle donne lieu au poëte de dévoiler les fastes glorieux de la Hollande ; il nous paraît cependant que le poëme devait finir à la défaite des Espagnols. La liberté des *Bataves* est assurée par la fuite des navires de Philippe, et par la retraite d'Albe. L'acte de la Réunion est, à notre avis, un complément historique ; mais il n'est pas nécessaire comme complément poétique. L'*Enéide* finit par la mort de Turnus, et non par la réunion des Troyens et des Latins.

Quelques critiques observent que le poëme ren-

ferme trop de visions prophétiques, ou de songes expositifs de l'avenir. Ce ressort poétique produit des effets brillans ; mais il faut en user rarement, d'autant plus que c'est une licence, et que les licences doivent se faire excuser par leur rareté.

La création d'un nouveau personnage mythologique, pour commander sur les mers, d'OCANOR, était-elle nécessaire ? Si Neptune répugnait au poète, comme divinité trop *usuelle*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'avait-il pas l'*Océan* ? Spectre mythologique plus célèbre encore chez les philosophes qui faisaient de l'eau le premier principe de l'univers, que chez les peuples religieux. Cette surcharge était-elle nécessaire ? Dès que le sujet du poème n'était point tiré des livres des Chrétiens ou des Juifs ; dès que le poète devait faire revivre Homère, Virgile, etc., rien ne s'opposait à l'admission de l'Océan. Il est d'ailleurs fait mention dans les *Bataves* des Dryades, personnages de la mythologie grecque ; pourquoi préférer *Ocanor* à l'antique père des mers et des fleuves ?

Les isles où Guillaume est transporté sont inconnues à la plupart des lecteurs. Elles demandaient une note historique. Plusieurs autres points de géographie et d'histoire en exigeaient aussi. Un poème en prose en est très-susceptible. Il est si facile d'éviter dans les notes, l'érudition et l'abondance excessive des commentateurs ; que la crainte de rappeler le souvenir des philologues ne doit pas interdire des notes réclamées pour l'intelligence du poème.

Des lecteurs nous ont demandé ce que devient Buren, ce fils de Nassau dont Philippe avait ordonné

le supplice, que le sensible Figheroa avait sauvé par ses conseils, et consolé par sa douce éloquence. Ils ont cru avoir oublié le sort que le poète lui a assigné. Nous l'avons cru nous-mêmes; et nous avons relu le poème; mais nous n'y avons rien trouvé qui satisfît notre curiosité. Les personnages de la famille de Guillaume mis en action dans les *Bataves*, intéressent presque autant que le héros principal. On s'attache à eux, et l'on desire de les retrouver heureux à la fin du poème, s'ils vivent encore. Que devient Buren ?

Nous allons indiquer quelques passages dans lesquels nous croyons reconnaître des fautes de style. Rien ne peut les excuser dans un poème en prose. Dégagé des entraves de la versification, l'écrivain s'expose volontairement à toute la sévérité des critiques. Quelle pureté de style n'admire-t-on pas dans *Télémaque*? Nous bornerons cette tâche pénible au X^e. livre.

Livre X^e., page 328..... « Le fer de Romero le frappe, déchire le nerf où se dessine le tableau de l'univers, et l'éteint dans un noir torrent de sang. » L'auteur a voulu dire que Romero lui arrache un œil; mais l'a-t-il dit? C'est sur la rétine que se peignent les objets, et non sur le nerf optique, dont elle n'est qu'une expansion. — *Ibidem*, page 334.. « Son vaisseau, comme avec des ailes de feu, franchit les plaines liquides. » Cette ellipse qui supprime les mots, *conduit par*, ou *emporte par*, n'est-elle pas vicieuse? On ne la pardonnerait pas à des vers; — *Ibidem*, page 335.... « En ce moment, l'orbe de la lune se levait dans les airs. » Le globe de la lune

se leve en parcourant son *orbe*, ou *orbite* annuel. — *Ibidem*, page 337.... « Tu es tombé noblement; le sourire de la victoire est sur tes pâles lèvres. » Que ces mots *pâles lèvres* sont durs à prononcer ! La prose d'un poëme doit être harmonieuse. — *Ibidem*, page 361... « La Hollande entière se présente encore à lui comme un superbe jardin qui, décoré de palais, de statues, de berceaux et de sources jaillissantes, se considère dans les long canaux, etc. » *Se considérer*, est-il français ? est-il synonyme de *se regarder* ? En un mot, est-ce un verbe réfléchi ? Nous ne le croyons pas. — *Ibidem*, pag. 363... « Et si elle est contrainte de céder à la destinée qui couronne toutes les entreprises de cet usurpateur, elle mérita au moins de le vaincre. » La syntaxe exige *mérite*. — *Ibidem*, pag. 366... « Vous paraissez ici dans le lointain, Érasme, qui l'as illustrée; vous, Boerhaave, dont l'école s'ouvre à toute l'Europe; Ruysch, etc. » Il fallait dire... Érasme, *toi* qui l'as illustrée. Ensuite il fallait dire, *toi*, Boerhaave; et non, *vous*, Boerhaave, etc.

Nous ne ferons plus remarquer que deux inexactitudes frappantes; l'une de grammaire (*liv. II, p. 37*)... « Et s'arrache à ces lieux. » On s'arrache d'un endroit, ou des embarras emens d'une épouse. L'autre est une faute de style: (*liv. III, pag. 60*)... « Quelle création ! le ciseau enfante des chairs... » Cette métaphore est repréhensible: On *enfante* en multipliant; on peut dire, à la rigueur, le pinceau *enfante* des merveilles; on dit très-bien l'imagination *enfante* des prodiges; mais le sculpteur abat pour produire; il travaille

travaille par soustraction (s'il est permis de s'exprimer ainsi)... Son ciseau n'enfante point.

Il sera facile à l'auteur de corriger ces fautes et quelques autres qui sont répandues dans son poème ; lorsqu'il en donnera une nouvelle édition.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉCOLES CENTRALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Procès-verbal de la rentrée des Écoles centrales du 1^{er} Brumaire, an 7^e de la République Française. Paris, de l'imprimerie du Cercle Social.

CE procès-verbal réunit les quatre discours qui ont été prononcés à la rentrée de ces Écoles, et dont l'impression a été ordonnée par l'administration du département.

L'intérêt qu'inspire à tous les pères de famille, à tous les jeunes gens amis du travail, à tous les hommes zélés pour les sciences et les lettres, l'époque malheureusement tardive du renouvellement de l'instruction publique en France, avait attiré à la rentrée des Écoles centrales un très-grand nombre d'auditeurs. Ils ont dû être également satisfaits, et de la solennité donnée à cette séance par les autorités constituées, et du talent des professeurs chargés de parler, au nom de leurs collègues, sur les objets de l'enseignement, répartis et coordonnés dans les trois sections qui constituent l'organisation des Écoles

Tome XXVII.



centrales, et qui offrent chacune trois cours et trois professeurs.

A l'inspection du plan très-simple de l'instruction nouvelle, on reconnaîtra l'ouvrage de cette analyse qui décompose l'esprit humain, c'est-à-dire qui observe les opérations de l'entendement, les habitudes de l'ame et la génération des idées.

Condillac disait : Aussi-tôt que cette analyse est faite, le plan de l'instruction est trouvé : on sait du moins par où on doit commencer, et il n'en faut pas davantage.

On ne peut gueres parler du nouveau cours d'études sans se rappeler la *scholastique*, mot qui, comme on sait, servait à désigner le cours des études et la méthode qu'on suivait dans les anciennes écoles. Ces écoles étaient confiées les unes à des ordres religieux, les autres à ces établissemens connus sous le nom d'université, nom qui vient, comme l'a dit Voltaire, de la supposition que ces quatre corps que l'on nomme facultés faisaient l'université des études, c'est-à-dire comprenaient toutes celles que l'on peut faire. Ces quatre corps dès le treizieme siecle étaient composés des maîtres en théologie, des maîtres en droit, des physiciens (on appelait alors ainsi les médecins), et enfin les artistes, ou maîtres-ès-arts. Ces derniers étaient chargés d'enseigner les langues grecque et latine, ou ce qu'on appelait les humanités. C'est ce dernier corps que remplacent les Écoles centrales, et véritablement on conçoit à peine que, dans ces derniers tems, des esprits distingués se soient mépris sur cette partie des anciennes universités, au point de préférer cette vieille création du douzieme siecle dont les statuts furent dressés par un

légal du saint-siège, et dont les papes jugeaient les décisions (ce qui les rendait les maîtres de l'instruction des peuples), à ce second degré de l'instruction publique en France, à ces Écoles centrales, dont le plan est évidemment le résultat nécessaire des progrès de l'esprit humain.

Au reste, les écrivains qui font le plus volontiers ce rapprochement, ne sont pas ceux qui voient les vices de ces anciens établissemens. Ce sont particulièrement ceux qui désapprouvent les écoles nouvelles. Tous se croient à cet égard également généreux. Les premiers ne veulent point insulter à des débris. Les derniers aiment à répandre de l'intérêt sur des ruines. La générosité des uns tient plus à la raison, celle des autres tient plus à l'imagination. Mais il faut en convenir, les premiers sont plus justes et plus utiles; et si l'imagination aime les décombres et les regrets, il nous semble qu'elle aime aussi la création et l'espérance.

Quoi qu'il en soit, les vices de l'ancien enseignement étaient reconnus depuis long-tems. Il y a plus de 30 ans qu'un des meilleurs esprits de ce siècle, que Condillac a dit la vérité sur cet objet, et l'on peut lire dans les derniers volumes de son *Cours d'Instruction du prince de Parme*, les chapitres où il fait l'histoire de la scholastique, et où il développe les obstacles qui s'opposaient encore aux bonnes études.

« Les universités sont vieilles, écrivait-il, et elles ont les défauts de l'âge : je veux dire qu'elles sont peu faites pour se corriger... Quand nous sortons des écoles, nous avons à oublier beaucoup de

» choses triviales qu'on nous a apprises ; à apprendre
 » des choses utiles qu'on croit nous avoir ensei-
 » gnées ; et à étudier les plus nécessaires sur
 » lesquelles on n'a pas songé à nous donner des
 » leçons. »

Montesquieu, long-tems avant Condillac, s'était égayé sur cet objet dans ses *Lettres Persannes*. *L'université de Paris*, disait-il, *est la fille aînée des rois de France, et très-aînée ; car elle a plus de 900 ans ; aussi rêve-t-elle quelquefois,*

On voit que les préjugés qui étaient un obstacle aux bonnes études n'appartenaient pas aux écrivains distingués, et ne pouvaient être ceux de leurs nombreux lecteurs. Ces préjugés tenaient à l'esprit du gouvernement ; et à cet égard on peut remarquer ici, comme une des singularités de l'esprit humain, ce contraste étrange, dont nous avons trop de preuves, qui fait voir chez une nation la vérité dans ses livres, et les préjugés dans le gouvernement, et qui, lorsque la vérité a passé dans les actes du gouvernement, offre simultanément les préjugés dans les livres. Toutefois il ne faut pas renoncer à l'espoir des exceptions.

Une de ces exceptions, à l'égard de l'instruction publique même, c'est le caractère des quatre discours que renferme le procès-verbal dont nous rendons compte.

Le premier de ces discours est celui du citoyen Joubert, administrateur du département, faisant fonction de président. Le cit. Joubert a fait sentir avec beaucoup de justesse et d'intérêt l'utilité de l'instruction publique en général, et la nécessité

particulière dont elle est chez un peuple qui a conquis sa liberté. Comme interprète de l'administration de département près du public, il a eu dans son discours le véritable caractère qui convient à un magistrat du peuple dans les rapports de ses fonctions avec les citoyens. Comme orateur, il a été naturel, sans prétention scientifique, et il a eu des mouvemens de sensibilité qui font honneur à son ame.

Le citoyen Deparcieux, professeur de physique et chimie, a prononcé le discours de rentrée au nom de la section des Sciences. Quelques philosophes de l'antiquité, dit le cit. Deparcieux, désiraient que les mathématiques fissent partie de la première éducation des enfans. Ce vœu qu'ils avaient inutilement formé, les Écoles centrales vont le remplir avec autant de zèle que de succès. Ce professeur célèbre présente dans son discours une esquisse de l'état actuel des mathématiques. Il suit rapidement la géométrie dans ses progrès. Il détaille les bienfaits de la physique aidée de la géométrie. Il rappelle l'alliance que les progrès des lumières ont amenée de nos jours entre la chimie et la physique. Les Écoles centrales, dit le cit. Deparcieux, sont le premier établissement de l'Europe où l'on ait confondu ces deux sciences qui s'éclairent mutuellement, et sont devenues à jamais inséparables.

Le discours du cit. Deparcieux, dont la réputation affermie depuis long-tems, doit répandre sur les Écoles centrales cet éclat de renommée qui semble nécessaire aux établissemens nouveaux, est une nouvelle preuve de son excellent esprit. On y trouve cette justesse et cette filiation d'idées que perfec-

tionne l'étude des sciences exactes, et cette élévation naturelle de sentimens, cette riche simplicité de diction qu'inspire et qu'entretient l'étude constante de la nature.

Le troisième discours a été prononcé par le citoyen Fontanes, professeur de belles-lettres, et membre de l'Institut national de France. Le cit. Fontanes est connu depuis long tems par la traduction en vers de l'*Essai sur l'Homme* de Pope, et par plusieurs poèmes détachés qui l'ont placé, dans l'opinion des connaisseurs, au nombre des vrais poètes. Un poème épique dont il s'occupe, et dont il a récité des fragmens aux séances publiques de l'Institut, est une entreprise imposante que son beau talent autorise, et qui nous semble devoir intéresser tous ceux qui desirerent que la République Française ait aussi sa gloire littéraire. Son discours de rentrée a eu pour objet le perfectionnement des écoles nouvelles, et l'enseignement des belles-lettres dont il est chargé. Dans la première partie de son discours, l'auteur a donné lieu à une méprise qui a flatté les passions des uns, et blessé la raison des autres. Il annonce, en débutant, qu'il veut énoncer librement son opinion, qu'il ne dissimulera rien sur le nouveau mode d'enseignement, l'on a cru qu'il désapprouvait le nouveau mode d'enseignement. On doit en convenir, cette erreur de ses auditeurs est un peu sa faute. Il a confondu ce qui est l'objet de l'éducation et ce qui est l'objet de l'instruction. Lorsqu'il en est venu au développement du nouveau mode d'enseignement qu'il loue très-positivement : *Je ne dois*, a-t-il dit, *je ne veux rien taire*. La méprise d'un auditoire, qui n'embrasse pas toujours

l'ensemble des idées d'un orateur, a été entretenue par l'importance de ces mots. Mais voici ce qui les suit. *Ce cours* (celui des langues anciennes), *ainsi que plusieurs autres, a besoin d'une chaire de plus*. On sent que l'appareil de franchise que présentent ces mots, *je ne dois, je ne veux rien taire*, rapproché de la simplicité de ce résultat, *ce cours a besoin d'une chaire de plus*, n'est point en proportion avec une vérité de cette espèce, et même en général il nous semble qu'il faut énoncer toutes les vérités utiles sans le faste de ces préparations.

Dans la seconde partie de ce discours, où le cit. Fontanes rend compte de la méthode qu'il est convenable de suivre dans l'enseignement des belles-lettres, il s'est exprimé avec autant de raison que d'élégance et d'intérêt. Ses idées dans la première ne sont peut-être ni aussi exactes, ni aussi bien liées, et elles ont un caractère trop contentieux qu'on ne trouve plus dans la seconde. Les disciples d'un professeur, dont les connaissances littéraires égalent le goût et le talent, promettent enfin à nos grands maîtres, des lecteurs éclairés, et peut-être des successeurs.

C'est le cit. Lenoir-Laroche, professeur de législation, qui a prononcé le dernier discours que renferme ce procès-verbal.

On voit avec intérêt un des hommes qui ont le mieux possédé le vrai caractère de législateur dans notre première Assemblée constituante, appelé par le jury d'instruction aux fonctions de professeur de législation dans les Écoles centrales. C'est au nom de la troisième et dernière section de l'enseignement.

qui embrasse la grammaire générale, l'histoire, et enfin la législation, que le cit. Lenoir-Laroche a parlé. Son discours présente d'abord le développement des obstacles qui se sont opposés au perfectionnement des sciences morales et politiques. Il fait voir successivement que les progrès de ces sciences ont été subordonnés chez tous les peuples à l'esprit des gouvernemens, de la législation, et des institutions religieuses. On remarque dans ce développement les résultats d'un esprit méditatif, des vues étendues, une suite d'idées justes et profondes. La dernière partie de son discours est consacrée à caractériser l'utilité des cours de cette troisième section. Il apprécie en homme accoutumé à exercer sa pensée sur plusieurs sciences, la nécessité de la grammaire générale qu'il regarde comme une véritable logique appliquée aux règles du langage. Il fait sentir l'utilité de l'étude de l'histoire qui est pour les peuples l'éducation de l'exemple, comme il le dit lui-même, ce qui nous rappelle ce qu'écrivait Voltaire, *Antichristes l'étude de l'histoire, vous verrez peut-être des Saints-Barthélémi en France et des Cromwel en Angleterre.* Enfin, il fait observer que la science de la législation dont l'enseignement lui est confié, a essentiellement besoin des secours de l'enseignement, parce qu'elle manque de livres élémentaires.

Ce discours est l'ouvrage d'un esprit très-philosophique qui sait répandre sur le sujet qu'il traite beaucoup d'idées et de lumières, et qui procède avec méthode vers un but utile. Il révèle aussi ces sentimens de philanthropie et de bienveillance dont nous avons besoin, et qui donnent encore plus de prix au talent des écrivains.

(Article communiqué.)

P H I L O S O P H I E .

Lettre au Rédacteur du Mercure sur une Religion très-ancienne et très-bizarre.

JE vais, citoyen, vous entretenir d'un objet que vous connaissez sûrement, mais que vous serez peut-être bien aise de vous rappeler en ce moment.

Il existe un pays dont le souverain est pontife, et dont le cinquième des habitans est prêtre, ou moine. Ce souverain garde le célibat, comme les autres prêtres; de sorte que son successeur est choisi par les pontifes; mais sous l'influence d'un État voisin. Le souverain qui détermine le choix, tient toujours à la cour du grand-prêtre un de ses officiers, dont le pouvoir est très-grand. Ce pouvoir est déguisé sous les démonstrations les plus éclatantes de respect, même de vénération. L'une d'elles sert de voile à un trait de politique raffinée; le souverain-dominateur retient dans sa capitale un des pontifes les plus accredités après le souverain-prêtre. Cette captivité honorable est, dit-on, une consolation pieuse qui dédommage de l'absence d'un chef révééré.

Il est difficile d'assigner le commencement de cette théocratie (gouvernement de Dieu); elle est très-ancienne, et très-anciens sont aussi les dogmes de la religion qui en est la base. Cette religion a subi peu de changemens; et de toutes celles qui pesent sur notre globe, c'est elle que l'on croit être de la plus haute antiquité. Voici quelques-uns de ses principaux

dogmes... Dieu est une substance unique, mais divisée en trois personnes : la première sans nom ; la seconde appelée *intelligence* ; et la troisième que l'on désigne par une dénomination relative aux deux autres personnes. La seconde est morte pour sauver les hommes ; et elle a été percée de clous.

Les temples des sectateurs de cette religion sont ornés de peintures. Ils renferment des statues d'or ; une de ces idoles représente une femme qu'ils reconnaissent pour la mère de la seconde personne de Dieu ; car j'ai oublié de vous dire que cette personne a voulu être homme , afin de rétablir le salut des hommes.

Les génies qu'ils peignent dans les lieux de prières ont différens caracteres de têtes : les uns sont beaux ; les autres , hideux et effroyables. Ils sont sans nombre , et divisés en neuf ordres ; tous esprits sans corps , plus grands ou plus petits. On en voit entre autres un jeune , couvert d'une cuirasse , la main droite armée d'une épée , et menaçant le démon qu'il tient renversé sous ses pieds. Il est regardé comme le médiateur entre Dieu et les hommes.

Les sectateurs de cette religion accourent des pays éloignés pour apporter leurs offrandes au grand pontife , et pour adorer même son palais. Quelquefois il daigne se montrer aux dévots ; mais c'est à une fenêtre très-élevée , et pour des momens fort courts. A sa vue , tous se prosternent , frappent la terre avec leur front , et se retirent remplis de joie. Elle est portée à son comble , lorsque le pontife veut bien les recevoir dans l'intérieur de son palais. Tous ceux qui sont présens approchent de son trône , garni de

sept coussins. Il leur touche la tête avec ses mains, ou avec une frange de soie, selon leur rang et leur caractère. Les prêtres, les moines et les laïcs d'un état relevé reçoivent immédiatement l'imposition des mains; les nonnes et le vulgaire des laïcs, à travers un morceau de drap dont ils couvrent leur tête.

La mort d'un grand-pontife et le choix de son successeur sont les événemens les plus importants du pays. Des milliers de prêtres vivent d'aumônes. On les voit à certaines époques se répandre dans les villes et les campagnes, entrer dans toutes les maisons pour chasser les démons à l'aide d'une eau que leurs prières et l'addition de quelque substance minérale rendent, dit-on, sacrée et miraculeuse. Ce sont les prêtres qui sont chargés du soin des funérailles; et ce n'est pas une des moins fécondes sources des aumônes qu'ils reçoivent.

Le grand-pontife distribue et envoie à ceux qu'il veut honorer, ou dont il desire assurer le salut, des morceaux de pâte de farine, sur lesquels il a prononcé des prières que l'on croit être très-efficaces. On les avale avec respect et recueillement.

Le chef des prêtres offre à Dieu du pain et du vin de raisin, mais en petite quantité; il en mange le premier et partage ensuite avec les autres prêtres. Le droit de sanctifier ces offrandes est réservé au chef, qui opère la sanctification en soufflant sur elles.

Les moines vivent la plupart dans de vastes monastères. Quelques-uns, en petit nombre, sont errans et quêtent dans les campagnes, dont ils mettent à

contribution: les habitants, en les menaçant de la fureur des démons, s'ils ne leur donnent point d'aumônes. On les apporte aux habitants des monastères, et on les leur offre pour l'expiation des crimes que chacun leur révèle en secret. La vie de ces derniers se partage entre la récitation presque continue des prières, qu'ils accompagnent alternativement de chants à une voix seule, et de chants à grands chœur, et la répétition des loanges de Dieu qu'ils prononcent en tenant successivement de petites boules enfilées, comme des colliers.

Je n'ai dit plus qu'un mot des cérémonies religieuses de ce pays. Au commencement de chaque mois, les prêtres font une procession avec plusieurs étendards noirs. Quelques-uns portent des tambours, au son desquels ils chantent divers cantiques. Tous sont couverts d'un drap lié derrière la tête, qui descend sur le visage et cache la bouche. Au reste, si les dogmes et les rites de cette religion sont bizarres, sa morale est douce, bienfaisante et philanthropique.....

La patience vous échappe, citoyen rédacteur. Vous me demandiez à quel propos je vous entretiens de la religion chrétienne, des prêtres catholiques, des moines?.... À quel propos je vous rappelle les *pénitens*? Cette pieuse mascarade catholique, inconnue au nord de la France, mais célèbre dans le midi et sur-tout en Espagne, qui consiste à couvrir les rues, couverts de sacs de différentes couleurs, pour honorer la divinité?

Vous vous trompez. J'ai voulu vous parler du Thibet, du Grand-Lama qui y est le chef d'une religion

deux fois plus étendue que le catholicisme, malgré la prétendue *universalité* de celui-ci. J'ai désiré vous entretenir de l'empereur de la Chine dont le Grand-Lama est tributaire, de l'innombrable troupe de lamas et de gylongs (autre sorte de moines), dont fourmille le Thibet. Ce sont les dogmes et les cérémonies du lamisme que je vous ai exposés. Vous ne me reprocherez pas sans doute la ressemblance qui se trouve entre le lamisme et le catholicisme. Peut-être croirez-vous que j'ai chargé le tableau, que j'ai forcé les traits. Je ne vous attesterai point le contraire sur ma parole; mais je vous inviterai seulement à parcourir les *Voyages au Thibet, faits en 1625 et 1626 par le père d'Andrada; et en 1774, 1784 et 1785 par Bogle, Turner et Pourunguit; traduits par J. P. Parraud et J. B. Billecoq. (Un volume in-12 de 204 pages. Paris.)*

² En 1624, le père d'Andrada, jésuite portugais, entra dans le Thibet par Cachemire. Le désir de propager le catholicisme le conduisit dans cette vaste partie de l'Asie, qui est placée entre la Tartarie, la Chine et le Mogol. Le succès passa ses desirs. Il plut au souverain, obtint la permission de prêcher librement le catholicisme, et un emplacement pour bâtir un temple. Mais cette condescendance du souverain lui coûta la vie. Ayant abandonné la religion des Lamas pour embrasser celle de Jésus-Christ, avec laquelle il trouvait la sienne parfaitement concordante, le Delai-Lama, chef de cette religion, lui suscita un rival qui le combattit et le tua.

Le missionnaire fait observer que la latitude du

Thibet n'est que de 32 degrés nord, et que cependant les froids y sont très-rigoureux et très-longs. La neige séjourne neuf mois sur la terre. Il attribue avec raison cette froide température à la hauteur des montagnes qui traversent le Thibet, et à l'élévation du plateau entier sur lequel elles reposent. Il s'étend beaucoup sur le lamisme et ses rapports avec le catholicisme. C'est de ses aveux que j'ai tiré la première partie de cette lettre. Vous observerez que les autres relations contenues dans ce recueil renferment, en petit nombre à la vérité, des traits de conformité très-frappans, sur la religion. Leurs auteurs, cherchant à établir des liaisons de commerce avec les Thibetains, n'ont parlé de cet objet que d'une manière détournée.

Tous s'accordent à peindre les Thibetains avec d'excellentes qualités. Ils sont bons, valeureux ; mais occupés le plus souvent de prières et d'actes religieux.

Le philosophe qui étudie les progrès et les erreurs de l'esprit humain, lira avec intérêt la relation du missionnaire. Il lira de même le récit de l'entrevue de M. Turner, avec le Techou-Lam, ou Grand-Lama qui n'était âgé que de dix huit mois ; les détails de l'inauguration de ce jeune souverain pontife ; ceux que donne sur le lamisme ou chamanisme, sur ses rapports avec les religions de la Chine et de l'Inde., etc., M. Bogle, autre Anglais envoyé par M. Hastings, gouverneur des possessions anglaises dans l'Orient.

Quant aux relations commerciales que le gouverneur cherchait à établir, ses envoyés trouvèrent que

les marchandises de leur nation y étaient déjà parvenues du Bengale. Les retours se bornent, 1°. à de la poudre d'or, tirée des sables des rivières qui arrosent le Thibet, et des mines d'or situées dans les parties septentrionales, mines que le Lama afferme à son profit. Cet or n'est jamais converti en monnaies; le gouvernement n'en fait point frapper, mais les marchandises sont évaluées en livres de poudre d'or. Les Chinois emportent chaque année la plus grande partie de cet or, en échange des objets manufacturés qu'ils envoient de Pekin à Lahassa, capitale du Thibet. Les caravanes emploient deux années à faire le trajet qui est environ de 600 lieues.... 2°. Au musc, substance que porte dans une bourse un quadrupède, habitant des plus hautes montagnes, et très-difficile à saisir. Les peuples qui vivent dans des climats brûlans font un grand usage du musc; et c'est un objet de commerce très-intéressant.... 3°. A la laine dont on fait les châles, la plus fine étoffe de laine qui soit fabriquée dans le monde, si estimée dans l'Orient et si recherchée aujourd'hui en Angleterre. On n'avait sur cette laine, si renommée pour sa finesse, que des notions vagues et incertaines, avant le voyage de M. Bogle au Thibet. Tous les châles venant de Cachemire, on regardait la laine dont ils sont tissus, comme un produit *topique* de cette province de l'empire des Mogols; les uns disaient que c'était le poil d'une espèce particulière de chèvre; les autres, le poil fin qui se trouve sur la poitrine du chameau; et cent autres absurdités. Mais on sait aujourd'hui que c'est la laine d'une espèce de brebis du Thibet; et il y en avait un ou deux individus dans

le parc de M. Hastings, avant qu'il quittât le Bengale. Cette espèce est petite, ne diffère des nôtres que par sa grosse queue et l'extrême finesse de sa toison. Les Cachemiriens ont des facteurs répandus dans le Thibet, qui accaparent toute cette laine, pour la mettre en œuvre à Cachemire... 4°. Enfin, les queues d'une espèce de vache qui ne se trouve qu'au Thibet, qui est plus grande que l'espèce commune du même pays. Elle a des cornes courtes, et se distingue moins par l'absence de la bosse placée sur le dos, que par sa queue qui est fort grande, garnie de crins longs et touffus, comme celle des jumens, mais plus fins, et beaucoup plus lustrés. Les queues des vaches du Thibet sont fameuses dans l'Inde, la Perse et dans tout l'Orient; où elles se vendent fort cher. On les monte sur des manches d'argent, et l'on s'en sert pour chasser les mouches. Il n'est point d'homme aisé dans l'Inde, qui reste assis dans sa maison, ou qui sorte, sans avoir auprès de lui deux serviteurs armés de ces chasse-mouches. On en voit même sur les monuments antiques de Persépolis, attribués aux Perses-Achéménides.

Je finirai cette lettre en vous disant qu'à l'époque où les Anglais pénétraient dans le Thibet, un naturaliste français, le cit. Michault, associé aujourd'hui de l'Institut national, faisait tous ses préparatifs pour y entrer. Mais un ordre de M. Dangiviller enjoignit à ce botaniste de quitter l'Asie, où il avait déjà fait une moisson abondante, pour aller chercher dans l'Amérique septentrionale des végétaux destinés à orner le Petit-Trianon. Ainsi fut perdue l'occasion tant désirée par M. Poivre, d'apporter du Thibet

ou de la Cochinchine le riz sec, c'est-à-dire qui ne demande d'autre arrosement que la pluie, et l'indigo, verd, deux végétaux qui auraient fait la richesse des colonies françaises.

P O É S I E.

LE CHIEN DE BASSE-COUR.

FABLE.

ON nommait Jacobin un chien de basse-cour,
 D'une humeur farouche, intraitable,
 Au poil raz, hérissé, la gueule comme un four,
 Et dont l'aboïment effroyable
 Epouvantait les échos d'alentour.
 Enchaîné dans sa loge avec soin tout le jour,
 Il menaçait à grand bruit tout ce qu'il voit paraître,
 Bêtes ou gens ;
 A peine même il reconnaît son maître ;
 Lui montre-t-on du pain, il vous montre les dents.
 Mais ce chien furieux, à la mine hagarde,
 Avait l'honneur d'être au moins réputé
 Chien alerte, de bonne garde,
 D'une extrême fidélité.

Aussi, quand le soleil quittait notre hémisphère,
 Tous ses liens tombaient, il parcourait l'enclos,
 La cour et le jardin, sans le moindre repos,
 Grondait au moindre bruit à l'égal du tonnerre.

Notre terrible Jacobin

Une nuit, entraîné par la soif ou la faim,
 Ou par le diable, ainsi qu'on va l'entendre,
 Dévora les poulets et les tendres agneaux,
 Espoir de la maison, qu'il aurait dû défendre,

Tome XXVII.

P

Se vautra dans le sang qui coulait à longs flots.

Le lendemain on vit tout ce carnage ,

Et l'on connut bientôt l'auteur de tels méfaits ;

Sa gueule encor sanglante attestant ses forfaits ,

Contre lui portait témoignage. —

« Je vois trop tard qu'il faut que Jacobin

» Soit surveillé sans le moindre relâche ;

(Dit le maître, accourant un bâton à la main)

» Mais la raison nous prescrit son destin :

» Et le jour et la nuit qu'on le tienne à l'attache. »

Par le cit. J. B. NOUGARET.

É N I G M E.

JE n'eus jamais de sœurs , mais j'ai beaucoup de frères ;

Un très-grand nombre aussi de pères et de mères.

Pour t'épargner , lecteur , des détails ennuyeux ,

Écoute bien ceci : Je suis devant tes yeux.

L O G O G R I P H ' E.

LECTEUR , un bon chrétien médite

Et réfléchit souvent sur moi.

Veux-tu que l'on me décapite !

Pour me chercher , le parasite

Va courir à midi chez toi.

Encore un mot , et je te quitte.

Mets mon corps et ma tête à bas ,

Pour attraper ma queue , il ne te faut qu'un pas.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 15.

Le mot de l'Énigme est *Pomme* ; celui du Logogriphe est *Fortune*, dans lequel on trouve *trône*, *or*, *tuf*, *nuë*, *four*, *forêt*, *nerf*, *Furne*, *tôn*, *fouet*, *trufe*, *furet*, *fort*, *route*, *front* et *feu*.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE LA RUE DE LOUVOIS.

On a souvent remarqué que plus les mœurs se corrompent chez une nation , plus le langage s'épure. Par la même raison , à mesure que le nombre des fripons augmente , moins on ose parler de friponnerie. C'est presque une règle de théâtre pour la plupart des auteurs actuels , de ne mettre que d'honnêtes gens sur la scène ; et les acteurs , aussi pour la plupart appellent un *mauvais rôle* , celui d'un personnage qui a des vices ou des ridicules. Quel scandale dans un comité , si l'on s'avisait d'y lire , pour la première fois , *Tartuffe* ou *Turcaret* ! On juge , d'après cela , combien les comédies du jour peuvent être des tableaux fideles de la société.

La comédie nouvelle , en cinq actes et en vers libres , jouée à ce théâtre sous le titre de *Saint-Elmont et Verseuil* , a pour sujet , pour action principale , un vol de vingt mille écus ; le voleur est un des personnages de la pièce ; et cependant le tout est arrangé de manière , que tous les personnages sont les plus honnêtes gens du monde.

Verseuil a été autrefois le caissier , l'homme de confiance et l'ami intime de Saint-Elmont , riche financier ; il a été fait un jour à la caisse un vol de soixante mille francs , dont on n'a pu découvrir l'auteur ; le financier en a soupçonné , accusé son ami de trente ans ; et cet ami , qui n'est pas coupable , s'est laissé dés honorer ; il n'a pu convaincre de son innocence ni son ami , ni le public ; il a disparu , s'est caché , est tombé dans l'indigence.

Un certain Duval , autrefois commis du caissier , s'est attaché à lui dans son mauvais sort ; il lui prodigue depuis dix ans les plus tendres soins , et ne rougit pas de lui servir de domestique.

Il y a quinze années que l'histoire du vol est arrivée , lorsque le hasard fait que la fille de Verseuil et un jeune homme , appelé Sainvil , se connaissent et deviennent amoureux l'un de l'autre.

Mais ce jeune homme se trouve être le fils de Saint-Elmont ; ce dernier vient pour employer l'autorité paternelle contre

un amour qu'il désapprouve. Il retrouve Verseuil , cet ami qu'il a perdu , déshonoré , livré à la honte et au désespoir ; mais il en est quitte pour lui assurer qu'il en a eu bien des regrets , et que depuis quinze ans , il le cherche pour réparer ses torts envers lui.

Verseuil ne pardonne pas si promptement , d'autant plus qu'il ne voit pas comment , après quinze ans d'opprobre , il sera possible de rétablir sa réputation de probité.

Duval vient le retirer de cet embarras , et faire le dénouement en apprenant à tout le monde que c'est lui-même qui a commis le vol ; mais il n'en est pas moins honnête homme ; il l'a fait pour sauver la vie et l'honneur à son frere , négociant , qui était sur le point de faire faillite ; depuis il en a eu bien des remords ; et ce fut pour expier en quelque sorte son crime , qu'il s'est voué au service du malheureux Verseuil. S'il a gardé le silence pendant quinze ans , c'était pour ménager la réputation et le crédit de son frere ; comme celui-ci vient enfin de mourir , il croit pouvoir tout révéler. Il est vrai qu'il ne parle pas de rendre les vingt-mille écus ; mais il s'impose pour châtiment de fuir désormais la présence de Verseuil.

Après cette découverte , tout s'arrange , tout s'oublie ; les deux peres se réconcilient et les deux jeunes gens s'épousent.

Un intérêt de curiosité suspendu jusqu'à la fin , quelques traits d'une véritable sensibilité , beaucoup de vers sententieux , ont fait réussir cette piece , qui a été fort applaudie ,

Les acteurs l'ont été beaucoup aussi , et ils ont souvent mérité de l'être ; cependant ne pourrait-on pas les accuser en général d'un peu d'exagération ? Il est vrai qu'il faut s'en prendre au public , qui montre un goût décidé pour les cris et les convulsions. Voltaire a dit qu'au théâtre il valait mieux frapper fort que frapper juste ; mais il n'a pas dit que pour frapper fort , il fallait frapper à tort et à travers , comme le font quelquefois les auteurs et les acteurs d'à présent.

Cette piece est du cit. Ségur le jeune , auteur du *Retour du Mari* , et de plusieurs autres ouvrages joués sur différens théâtres.

A N N O N C E S .

Le Moine , traduit de l'anglais. Trois volumes in-12.
Prix , brochés , 5 liv. et 6 liv. francs de port par la poste

pour les départemens. — On affranchit l'argent et la lettre d'avis.

Histoire philosophique de la Révolution de France, depuis la convocation des notables par Louis XVI, jusqu'à la séparation de la Convention nationale; par A. Fantin des Odoards. Nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur. Quatre volumes in-8°. Prix, 12 liv. et 16 liv. francs de port par la poste.

De la situation intérieure de la République, par Charles Thérémim. Brochure in-8°. Prix, 30 sous, et 36 sous francs de port par la poste.

Zéphyre, ou le Berceau de Flore, roman imité du grec par S***. Un volume in-18, avec gravure. Prix, 1 liv. et 1 liv. 5 sous franc de port par la poste.

Ces quatre ouvrages se trouvent à Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arcs, n°. 9.

Histoire de l'Assemblée Constituante en France, écrite pour un citoyen des États-Unis de l'Amérique septentrionale, par Pierre Granié. Un volume in-8°. A Paris, chez Pougin, imprimeur-libraire, rue des Saints-Pères, n°. 61; Maret et Desenne, libraires, au Palais-Egalité; et Déroy, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, n°. 15. L'an V. (1797).

La Politique d'Aristote, ou la Science des Gouvernemens, ouvrage traduit du grec, avec des notes historiques et critiques; par le cit. Champagne, directeur de l'institut des boursiers du collège de l'Egalité. Deux volumes in-8°. A Paris, chez Laran, libraire, au Palais-Egalité, galerie du côté de la rue des Bons-Enfans, n°. 181; et chez Bailleul, imprimeur, au bureau du *Journal du Commerce*, rue Neuve St. Augustin, n°. 742. L'an V. (1797).

Nous rendrons compte successivement de ces différens ouvrages, parmi lesquels on doit distinguer la *Politique d'Aristote*, production célèbre d'un des génies les plus vastes de l'antiquité, et qui doit être le manuel de tous les législateurs.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 30 décembre 1796.

LE ci-devant duc de Chartres, qui, après la mort de Philippe Égalité, son père, aurait hérité, sous la monarchie, du titre de duc d'Orléans, est arrivé ici de Hambourg, après vingt-sept jours de traversée. Ses deux frères cadets, qui se sont embarqués à Marseille, sont en core attendus. On ne sait pas encore si ces trois ci-devant princes français prendront la qualité de citoyens des États-Unis, ou si, pour conserver leurs liaisons avec leur ancienne patrie, ils se conformeront à l'ordre que le ministre Adet a donné en dernier lieu, que tous les citoyens français domiciliés en Amérique eussent à porter la cocarde tricolore. Cet ordre a été un des derniers émanés de ce ministre, avant qu'il suspendit ses fonctions.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 février 1797.

Les dernières lettres de Constantinople renferment les détails suivans :

« Les nouvelles reçues de la Bulgarie sont très-satisfaisantes. Akki-Pacha, Beglierbei de Romélie, dont le quartier-général est à Sophie, a envoyé un courrier pour annoncer que les séditieux qui infestaient cette province, et qui avaient été contraints de se retirer au-delà du mont Argentaro, sont en grande partie anéantis ou dispersés, de manière qu'il leur est impossible de faire de nouvelles incur-

sions. Akki Pacha commandait en personne le corps de troupes qui a détruit ces révoltés. Pour ne pas laisser à ceux qui se sont répandus dans la Servie le tems de se rallier, on a mis à leurs trousses un corps de cavalerie commandé par Malick, pacha de Pristina. On espere voir bientôt se terminer entièrement cette guerre qui a porté la désolation et la mort dans plusieurs provinces de la Turquie d'Europe. »

« Une tempête terrible survenue, il a quelques jours, dans la mer Noire et dans le canal ou Bosphore força un vaisseau de guerre russe de chercher un abri dans la baie de Bujuckder. L'avis en fut aussi-tôt donné à la Porte : le divan tint un conseil extraordinaire. On pouvait, du premier abord, soupçonner que c'était une surprise de la part des Russes qui, violant les traités, auraient voulu introduire des bâtimens armés dans le canal de Constantinople. L'affaire ayant été mûrement examinée, il demeura évident que la seule nécessité avait fait entrer le vaisseau russe à Bujuckder : en conséquence, des ordres furent expédiés sur-le-champ au commandant de ce port, pour qu'il fournit au bâtiment tous les secours et moyens pour remettre à la voile pour sa destination. »

« Ensuite des démarches réitérées de l'ambassadeur de la cour de Madrid, les deux chevaliers de Malte qui avaient été faits prisonniers à bord d'un corsaire maltois, ont été mis en liberté, après avoir donné leur parole d'honneur de ne pas sortir de la ville.

» Le grand-seigneur a fait écrire à Malte pour obtenir la liberté de tous les Turcs qui se trouvent prisonniers dans cette île; et lorsque ces derniers auront été relâchés, les deux chevaliers de Malte pourront retourner chez eux.

» Les corsaires de Malte continuent d'infester l'Archipel, au grand préjudice du commerce. »

Nous avons annoncé précédemment qu'il était probable que Kosciuszko avant de se rendre dans les Etats Unis d'Amérique chercherait à réparer le délabrement de sa santé occasionné par sa longue

captivité, en séjournant pendant quelque tems en Italie. Mais nous apprenons qu'il est arrivé le 23 du mois dernier de Pétersbourg à Grisichamme, d où il devait continuer sa route par Abo à Stockholm, et là s'embarquer pour la retraite qu'il s'est choisie. On assure qu'il n'a point accepté tous les bienfaits qui lui avaient été offerts par Paul 1^{er}. Il a refusé la terre de 1500 paysans, et la pension de 6000 roubles, et n'a reçu que l'argent nécessaire pour son voyage. Ce désintéressement l'honore, et répond parfaitement à l'idée que l'on devait avoir de son caractère. L'impératrice et les princesses ses filles lui ont remis, au moment où il prenait congé d'elles, un souvenir travaillé de leurs propres mains. Ce témoignage délicat d'intérêt et d'estime n'était pas de nature à être refusé. Quoique plusieurs des Polonais, ses compagnons d'infortune, l'aient suivi, il en a laissé un grand nombre à Pétersbourg. Parmi ceux-ci on distingue le comte Michel Brzostowski, le comte Tyszenbauss, ci-devant chef des gardes de Lithuanie; M. Ignace Grabowskyz. Ils attendent l'arrivée de Stanislas-Auguste. On ignore quel peut être le motif du voyage de ce monarque détrôné. Tout ce que l'on sait, c'est que l'on se dispose à le recevoir comme s'il jouissait encore de toute la splendeur de son ancienne fortune. Il doit être logé dans le magnifique palais d'Orlow, dont il fut le prédécesseur ans les bonnes grâces de Catherine II. Au reste, tandis qu'un des premiers amans connus de cette femme célèbre, va reparaitre dans la ville qu'elle remplit pendant si long-tems du spectacle de ses galanteries comme de sa gloire, le dernier s'en écarte. Le prince Subwa va en Courlande, où il vivra dans les terres de son frere. Le rôle qu'il jouait dans la nouvelle cour, comparé à celui qu'il jouait dans l'ancienne, ne pouvait qu'être infiniment pénible. Il se soustrait sagement à cette douloureuse comparaison dont il devait être sans cesse frappé. Il oubliera dans la retraite les rêves de l'ambition qui ont occupé sa jeunesse; nous ne parlons pas des rêves de l'amour qui lui convenaient bien mieux; on ne peut supposer qu'il

les ait connus avec une femme qui était souveraine, et qui était dans l'hiver de l'âge.

On commence déjà à éprouver en Russie les effets de la confiance générale qu'inspirent la modération et la justice de Paul I^{er}. Les finances prospèrent. Les billets de banque qui étaient, il y a près de quatre mois, à 217 copecks pour un écu d'Allemagne, sont à 165 copecks. Au reste, on en a brûlé, en présence du sénat, pour sept millions de roubles, opération qui doit les faire remonter encore très-promptement.

L'empereur a fait placer devant son palais une boîte fermée, dans laquelle chacun peut déposer ses plaintes ou ses vœux : si, au bout de trois jours, il ne reçoit pas de réponse, il va porter une seconde requête, et après trois autres jours de silence, une troisième ; enfin, si celle-ci reste sans effet, il a la faculté de parler à l'empereur, au moment de la parade. C'est le grand-duc qui est chargé d'ouvrir cette boîte, et qui fait ainsi, sous les auspices de son père, un apprentissage de justice et de bienfaisance.

L'empereur vient aussi d'augmenter la solde des invalides, et va pourvoir aux moyens d'améliorer leur sort : désormais tous les officiers, et même les généraux, seront obligés de rester constamment à leurs corps.

Le régiment que commandait Paul I^{er}, comme grand-duc, ayant été incorporé dans ses gardes, ceux-ci commençaient à murmurer. L'empereur est parvenu à les appaiser en leur disant : « Mon régiment » m'a servi plusieurs années avec fidélité ; je voulais » le récompenser : comment pouvais-je mieux le » faire qu'en le réunissant à vous ? J'ai voulu, en » même-tems, vous donner un témoignage de mon » estime et vous prouver que je regardais comme » la distinction la plus honorable l'avantage de faire » partie de mes gardes. Je veux faire de vous des » soldats qui m'honorent, qui s'honorent eux- » mêmes, qui soient capables de défendre la patrie ;

» en un mot, je veux faire votre bonheur et celui de
» l'empire. »

Le jeune roi de Suede continue à s'appliquer à toutes les parties de l'administration. Il a fait récemment un voyage à l'université d'Upsal, pour s'instruire de son état et de ses besoins. Après son retour, ce sont les prisons qui l'ont occupé. S. M. a expédié des lettres circulaires à tous les gouverneurs de province, pour qu'ils eussent à lui envoyer leur rapport sur l'état où elles se trouvent dans leurs départemens respectifs, en leur ordonnant d'avoir soin qu'elles fussent salubres, et que les devoirs de l'humanité n'y fussent pas blessés, en faisant servir la détention par elle-même de supplice aux prisonniers.

De Francfort-sur-le-Mein, le 15 février.

L'orgueil de la cour de Vienne se tourmente pour expliquer les désastres qu'elle vient d'éprouver en Italie. Dans les rapports qu'elle publie, des divisions se sont trouvées dans l'impossibilité d'arriver à leur destination *par des obstacles imprévus*; le général Provera est arrivé *quatre heures trop tard*; et d'autres généraux ont été plus ou moins retardés dans leur marche, toujours *par des obstacles imprévus*. D'un autre côté, elle fait répandre qu'elle a beaucoup à se plaindre de la rivalité, ou plutôt de la mésintelligence des chefs, et du relâchement de la discipline, qui est tel que les officiers ne peuvent plus commander, parce que les soldats ne savent plus obéir, et que la désertion est devenue aussi commune qu'elle était rare autrefois. Elle ne peut se résoudre à trouver l'explication de ses disgraces dans la supériorité du courage et des talens de son ennemi. Quoiqu'il en soit, il paraît qu'elle n'a point encore perdu l'espoir de les réparer, ou du moins d'en arrêter les suites. De nouveaux bataillons, de nouvelles recrues se rendent en poste dans cette contrée. Quel sera le sort de cette sixième armée qui va se former sur les

frontières de l'Italie ? On avait dit que l'archiduc Charles devait quitter les bords du Rhin pour en aller prendre le commandement. On se flattait que le *sauveur de l'Allemagne* le serait aussi de l'Italie ; et que sa présence seule suffirait pour rappeler la victoire, si fidelle aux drapeaux des Français, auprès des drapeaux autrichiens. Mais les nouvelles les plus récentes de Vienne nous annoncent que c'est à son frere, l'archiduc Joseph, à qui probablement on suppose une influence aussi heureuse, que cette gloire est destinée. Ce prince, âgé de 21 ans, ne sera pas abandonné à ses propres conseils. Le général Mack, dont il fut si souvent question au commencement de la guerre, et qui depuis paraissait avoir été oublié, doit être son guide.

Au reste, l'empereur compte beaucoup sur ses *braves et fidèles Hongrois*. Ils travaillent en effet à lever et à organiser l'armée de 50,000 hommes qu'ils lui ont promise. Si ce secours ne suffit pas, il en trouvera d'un genre nouveau dans l'affection que lui portent les femmes hongroises, qui, non moins belliqueuses que leurs maris, et non moins fidelles, sont disposées à donner les mêmes preuves de dévouement. Dans le comté de Scharosch, elles ont pris l'engagement, pour tout le tems que la guerre durera avec la France, et que la défense des Etats héréditaires nécessitera de nouvelles recrues, de s'exercer dans le métier des armes, d'entrer en campagne contre l'ennemi, et de verser leur sang *pour le roi et pour la patrie*. Si en effet ces nouvelles amazones se présentent, on doit attendre de la galanterie des Français qu'ils s'attacheront à faire beaucoup de prisonniers *sans coup férir*, science qui, comme on le sait, leur est assez familière.

Si l'on en croit les bruits que le ministère autrichien fait circuler, et que les feuilles allemandes qui lui sont dévouées répètent complaisamment, les ressources pécuniaires pour une nouvelle campagne sont assurées. On en évalue la dépense à 60 millions de florins. La partie des revenus ordinaires qui est affectée à la guerre est de 20 millions ; les

emprunts sur les biens-fonds en produisent environ 10 à 12, et l'on porte à près de trois le montant des dons patriotiques : il en faut donc encore 25 pour faire face aux dépenses de cette année : or, ce déficit sera rempli par les contributions de l'Angleterre, qui a accordé de nouveau, pour cet objet, 3 millions de liv. sterlings. On doit admirer la précision de ces calculs. Il faut observer seulement que l'on n'y fait pas mention des non valeurs probables.

L'archiduc Charles a fait condamner le prince de Waldeck à fournir son contingent, dont il se prétendait exempt, comme compris dans la ligne de neutralité. Le prince de Waldeck a adressé ses plaintes au roi de Prusse ; on ne connaît point encore la réponse de ce monarque. Elle est de la plus grande importance pour le repos du nord de l'Allemagne.

ITALIE. De Reggio, le 10 Janvier 1797.

Voici la suite des débats du congrès cispadan, depuis le 3 jusqu'au 8 de ce mois.

Séance du 3 janvier.

Plusieurs motions sont faites par divers orateurs.

Bestolani veut qu'on donne la priorité aux plus urgentes.

Aldini, toujours plein de scrupules sur les pouvoirs provisoires du congrès, veut que son autorité se borne à veiller d'une manière simplement abstraite sur l'unité indivisible ; il croit que l'abus d'une autorité légitime est moins dangereux que l'usage d'un pouvoir illégitime, etc.

Le congrès s'occupe de la demande faite par le général Buonaparte, à la junta de défense, de quatre mille paires de souliers pour les troupes qui doivent se rendre à Bologne. La contribution est répartie entre les quatre villes.

Le congrès adopte pour armes nationales le carquois, avec quatre flèches et des places vides pour d'autres, entouré d'une couronne civique et de l'inscription R. C. (République Cispadane). Quelques députés proposent de remplacer par R. I. (République Italienne.)

Le soir du 3, on décrète l'expédition d'un député à Paris, revêtu du caractère diplomatique.

Séance du 4. Le congrès s'occupe de la formation d'un gouvernement provisoire, de la junta de défense, et des instructions pour l'envoyé à Paris.

Paradisi propose , mais comme une opinion de l'aide-de-camp Marmont , un comité de gouvernement résidant à Modène , pour veiller sur les gouvernemens provisoires , qui seront confirmés sous le nom d'administrations départementales.

Angelelli fait la motion de suspendre le congrès pour un mois , et d'arrêter qu'il ne tiendra qu'une séance par mois , qui ne pourra durer moins de trois jours ni plus de six , excepté les cas d'urgence.

Bellentani demande que la validité du congrès ne consiste pas dans la présence des deux tiers des députés , mais en un nombre donné qu'on fixerait.

Plusieurs opinions sont émises sur ce sujet.

Fava soutient que la continuelle permanence du congrès n'est pas nécessaire.

Bellentani est d'un avis contraire.

Notari dit que le congrès est rassemble pour trois objets : pour la déclaration de la souveraineté du peuple , pour l'unité indivisible , et pour la constitution. Voulez-vous , s'écrie-t-il , disoudre le congrès avant d'avoir fait ce grand ouvrage ? Voulez-vous et pouvez-vous déléguer à d'autres l'autorité que le peuple vous a confiée ? Demandez donc au peuple qu'il choisisse d'autres députés , si vous ne voulez pas ou si vous ne savez pas le servir.

Aldini parle sur l'avantage de suspendre les séances du congrès , et de confier le gouvernement à des comités ; ce qui est décrété à la presque unanimité.

Paradisi lit le projet du comité de gouvernement , proposé par Marmont.

On décrète un comité pour examiner ce projet , et l'on choisit les députés Aldini , Pasetti , Bertolani et Paradisi.

On forme un autre comité , chargé de rédiger les instructions à donner à l'envoyé de la République Cispadane à Paris.

Séance du 5. Le comité rend compte du projet de l'aide-de-camp Marmont. En voici les articles principaux :

« Le gouvernement central provisoire sera composé de cinq membres , un par département , excepté Ferrare qui en aura deux. Il veillera à l'unité , à la défense intérieure et extérieure , et aux administrations départementales dont il pourra changer les membres , etc. »

Séance du 6. On décrète mention honorable à l'aide-de-camp Marmont , qui prend congé.

Le député Fava, Bolognais, est élu envoyé de la République Cispadane à Paris; et Joseph Rongoni, Ferrarais, secrétaire de légation. Fava a réuni 51 voix, et Luosi 45.

L'envoyé, avant de partir, devra conférer avec le général Buonaparte, dont on annonce la prochaine arrivée.

Le général Buonaparte arriva à Reggio, le 8 janvier. Ami de la liberté des peuples, il avait observé avec peine que la marche du congrès cispadan était en raison inverse de celle de l'armée française. Il ne pouvait approuver cette masse informe de principes faux, de sophismes, de prétextes, etc. qui en arrêtait et même qui en faisait rétrograder la marche, quoique plusieurs députés, parmi lesquels on distingue Rederzini, fissent tous leurs efforts pour la hâter. Le congrès, pour applanir les difficultés, ayant envoyé au général une députation de laquelle était le citoyen Aldini qui essaya de justifier ses idées, ou plutôt ses plans, le général leur parla avec cette liberté qui ne l'ôte pas aux autres, mais qui la rend plus sûre. Il réfuta les erreurs de plusieurs députés, avec cette même facilité avec laquelle il repousse et détruit les armées ennemies. Il conclut, en démontrant la nécessité de se constituer bientôt de quelque manière; il annulla plusieurs opérations du congrès, et particulièrement le comité central du gouvernement, et fit suspendre l'envoi d'un ministre à Paris. Il insista sur la facilité qu'avait le congrès de se donner bientôt une constitution, s'il ne perdait pas le tems en discussions inutiles, et s'il ne souffre pas qu'on retarde le bien, sous prétexte de l'assurer. Des constitutions libres connues jusqu'à présent, celles des Suisses, des Américains et des Français, on pourrait en former une nouvelle, adaptée à la condition des peuples qui doivent l'embrasser.

Le général arrêta que le congrès serait transféré à Modene; que les députés auraient dix jours de congé, et que les séances recommenceraient le 20 janvier.

On a lieu d'espérer que cette seconde époque du congrès cispadan sera plus intéressante que la première; que l'influence des anciens préjugés ne s'y fera plus sentir; qu'il y développera toute l'énergie et tout le zèle nécessaire pour fertiliser le terrain où doit croître et fleurir l'arbre de la liberté.

De Rome, le 31 janvier.

Le 26 janvier, il arriva ici le soir un courrier venant du quartier-général de Vérone, avec des dépêches du général

Buonaparte, pour le ministre français Cacault, et pour le cardinal Mathei, dont voici la teneur :

*Au citoyen Cacault. — Au quartier-général de Vérone ; le
3 pluviôse, an V.*

Vous aurez la complaisance, citoyen ministre, de partir de Rome six heures après la réception de cette lettre, et vous viendrez à Bologne. On vous a abreuvé d'humiliations à Rome, et on a mis tout en usage pour vous en faire sortir ; aujourd'hui, résistez à toutes les instances, partez.

Je serai charmé de vous voir, et de vous assurer des sentimens d'estime et de considération avec lesquels je suis,

Signé, BUONAPARTE.

Aussi-tôt après la réception de cette lettre, le cit. Cacault écrivit au cardinal, secrétaire d'Etat, le billet suivant, et partit de Rome.

ÉMINENCE,

Je suis appelé par ordre du gouvernement français, qui m'oblige de partir ce soir pour Florence. J'ai l'honneur d'en prévenir votre éminence, en vous renouvelant les expressions de mon respect,

Signé, CACAULT.

Réponse du cardinal secrétaire d'Etat.

Le cardinal Busca était loin de s'attendre à la nouvelle que le très-honorable M. Cacault vient de lui communiquer. Son départ subit pour Florence ne lui permet rien autre chose que de l'assurer de sa profonde estime.

BUSCA.

Le général Buonaparte au cardinal Mathei.

Les étrangers qui influencent la cour de Rome ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays. Les paroles de paix que je vous avais chargé de porter au saint-pere, ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient. Nous touchons au dénouement de cette ridicule comédie. Vous êtes témoin du prix que j'attachais à la paix, et du desir que j'avais de vous épargner les horreurs de la guerre. Les lettres ci-jointes que je vous envoie, et dont j'ai les originaux entre les mains, vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome. Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, M. le cardinal, d'assurer sa sainteté qu'elle peut rester à Rome, sans aucune espece d'inquiétude. Premier ministre de la religion, il trouvera à ce

titre protection pour lui et pour l'Eglise. Assurez également tous les habitans de Rome, qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple, et affranchir l'Italie de la domination des étrangers. Mon soin particulier sera de ne pas souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos peres.

Je vous prie, M. le cardinal, d'être assuré que, dans mon particulier, je me ferai un devoir de vous donner, dans toutes les circonstances, les marques de l'estime et de l'attachement avec lequel je suis,

Signé, BUONAPARTE.

Après la réception de ces dépêches, à six heures de la nuit, M. Cazault partit avec son secrétaire de légation, M. Bernard, prenant la route de la Toscane pour se rendre à Bologne.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 10 février.

Une émeute considérable vient d'éclater dans la province de Frise.

Un individu du village de Collumer-Zwaag avait été arrêté la semaine dernière. On varie sur les causes de cette arrestation ; les uns l'attribuent à des cris séditieux de *vive Orange !* d'autres, à une résistance ouverte au règlement concernant l'organisation de la garde nationale. Quoi qu'il en soit, trois cents paysans armés de fusils, de sabres, de faux, de bâtons, de massues, etc., se présentent devant la maison d'arrêt ; ils délivrent le prisonnier, et le reconduisent en triomphe chez lui.

La nouvelle de cette sédition fut à peine parvenue à Dockum, que soixante-quinze bourgeois de cette ville accoururent avec une pièce de campagne. Ils arrivent à Gollum dans la nuit, et y trouvent tout tranquille. Mais le lendemain, 4 février, les paysans s'arment au nombre de deux mille environ ; ils attaquent les soixante-quinze bourgeois, qui, trop inférieure au nombre, se retirèrent en bon ordre, avec perte d'un blessé. Les paysans les suivent, pressent indistinctement sur leur chemin toutes les personnes qu'ils rencontrent ; et, arrivés sur les neuf heures du soir devant Dockum, somment la ville de leur ouvrir ses portes. Les habitans, rangés en armes sur le rempart, répondent à coups de canon. Cinq des assaillans sont tués, six blessés, le reste, saisi de frayeur, cherche son salut dans la fuite.

Le

Le général Dumonceau a envoyé de Groningue-sur Collum un détachement de hussards et cinq compagnies d'infanterie ; mais, selon le rapport de ce général, au comité des affaires générales de l'union, tout était paisible à leur arrivée. On dit même que l'administration provinciale de Frise l'a sollicité de ne plus faire avancer de troupes.

Dans la séance du 26 janvier, l'Assemblée batave a adopté plusieurs articles du projet de déclaration des droits, entre autres celui-ci, dont la rédaction a été présentée par le citoyen Schimmel-Penninck.

« Les membres de la société civile s'étant, conjointement ensemble, donné un système de principes constitutionnels, et ne pouvant continuellement être occupés à en déterminer l'application, et maintenir les intérêts et l'ordre de la société, nomment des représentans pour faire des lois, et ceux-ci sont, en tout temps, responsables au peuple entier. »

On a renvoyé à la rédaction un autre article portant que « les lois ne pourront jamais s'étendre à des matières qui sont des objets de conviction intérieure. »

Dans les séances des 8 et 9 février, on a traité la question de savoir si le Pouvoir exécutif aurait sous lui des ministres ou des comités : l'Assemblée s'est prononcée, par appel nominal, en faveur des ministres.

ANGLETERRE. — De Londres, le 14 février.

Le courrier de Lisbonne, qui est arrivé le 7, a apporté plusieurs lettres qui annoncent que l'Espagne a retiré ses troupes de la frontière du Portugal, depuis environ la mi-janvier. Cet événement n'a pas pu contribuer à calmer les inquiétudes du Portugal.

Le prince de Galles a, dit-on, offert d'accepter la place de lord lieutenant d'Irlande. On suppose que sa présence pourrait contribuer à rétablir la tranquillité et l'ordre dans ce royaume.

Une proclamation du roi, publiée le 4 février, ordonne des prières et un jeûne public et solennel dans toute l'Angleterre, le mercredi 8 mars prochain, à l'effet d'appaiser le courroux du Tout-Puissant, d'invoquer ses miséricordes pour les péchés du monarque, et de ses sujets, d'obtenir qu'il daigne répandre ses bénédictions sur les armées de terre et de mer de la Grande-Bretagne, et enfin que sa céleste faveur accorde à ce royaume une paix solide et les prospérités qui l'accompagnent. Les archevêques et évêques sont chargés de composer pour cet effet une formule de prières qui sera récitée

dans toutes les églises, chapelles et autres lieux destinées aux exercices religieux.

Le colonel Frédéric, fils du roi de Corse, Théodore, vient de mourir. Les restes de cet infortuné gentilhomme furent déposés, le 6 février, dans l'église de Saint-Anne, auprès du corps de son père. Le cercueil était accompagné de deux voitures de deuil, dans lesquelles se trouvaient MM. Obrien, Townsend Wisli, Magdonell et quelques autres personnes qui, l'ayant connu et estimé pendant sa vie, se montrèrent jaloux de lui payer ce dernier tribut.

On vient de découvrir une imposture d'un genre peu connu. Un particulier, nommé Claviere, parent de l'ex-ministre des finances de France, se présenta dans une de nos administrations avec une prétendue mission du Directoire de France, et s'y prit avec tant d'adresse, qu'on écouta ses propositions. Il offrit la paix, sous condition que la Belgique serait reconnue république indépendante, les conquêtes de l'Italie restituées, la Bavière cédée à l'empereur, les anciennes possessions françaises dans les deux Indes restituées, et que l'Angleterre préférerait au Directoire un capital de 8 millions stér. M. Claviere n'ayant pu justifier de son caractère, reçut ordre de sortir de l'Angleterre dans deux fois 24 heures.

Le gouvernement fait faire le long de nos côtes, les préparatifs d'une vigoureuse défense. Un camp de 3000 hommes vient d'être ordonné pour le mois d'avril dans les environs de Bury; trois autres camps vont être formés autour de Brentwood.

M. Epkine, membre célèbre de l'opposition, vient de publier une brochure intitulée : *Des causes et des conséquences de la guerre actuelle contre la France.*

M. Burke n'est pas mort, comme l'avaient annoncé plusieurs gazettes anglaises : sa santé paraît se rétablir. On lit avec avidité une nouvelle production de cet écrivain; elle a pour titre : *Lettre du très-honorable Edmund Burke à sa grâce le duc de Portland, contenant 54 chefs d'accusation contre le très-honorable Charles Fox.* Cet ouvrage devient le sujet d'une contestation judiciaire portée au tribunal de la chancellerie. Le procès n'existe point entre M. Fox et M. Burke, comme on pourrait le croire; mais entre ce dernier et l'imprimeur Owen qui a publié l'ouvrage sans l'autorisation de l'auteur. Le procureur-général a déjà porté la parole dans cette affaire, et il a conclu à ce qu'il fut défendu à Jean Owen de débiter l'ouvrage dont il s'agit.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 Pluviôse au 5 Ventôse.

Daujou, organe de la commission chargée du rapport sur les assemblées primaires, présente les dispositions suivantes, qui sont adoptées par le conseil, 1°. ne seront pas regardées comme vacantes au 1^{er} germinal prochain les places des administrateurs suspendus, si la suspension n'a point été convertie en destitution; 2°. ceux-ci tireront au sort avec leurs collègues, et leurs remplaçans se retireront.

Richard présente un rapport sur les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, qui désolent, pillent et dévastent les campagnes, après avoir brûlé les pieds aux propriétaires qui refusent de leur livrer leur or et leur argent. Il propose contre eux la peine de mort, l'impression et ajournement.

On reprend la discussion sur les délits de la presse dont plusieurs articles sont adoptés.

Le Directoire fait part de la tentative de procurer l'évasion des conspirateurs royaux détenus au Temple, au moyen d'un faux ordre du ministre de la police.

Une pétition de 400 citoyens de la commune de Toulouse, relative aux derniers troubles qui y sont survenus, occupe la majeure partie de la séance du 27. Les pétitionnaires demandent que l'arrêté d'ordre du jour concernant les officiers municipaux soit rapporté, et la punition des auteurs des délits nombreux qu'ils disent avoir été commis. Sur la motion de Thibaudau, la question préalable est adoptée sur la première partie, et le renvoi au Directoire sur la seconde.

La discussion sur les délits de la presse a été continuée le 28. Des difficultés qui se sont élevées sur la rédaction des articles déjà convenus, ont déterminé le renvoi entier du projet à la commission.

Q.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 26, les deux résolutions relatives aux contributions arriérées des départemens affligés de la guerre, soit intérieure, soit extérieure. Il a aussi adopté celle qui met des fonds à la disposition de la commission des inspecteurs de la salle du conseil des Cinq-cents pour l'achèvement de sa nouvelle salle.

Il a rejeté, le 27, la résolution contenant une instruction pour les assemblées primaires, et celle concernant les fonctionnaires suspendus. La résolution relative au tableau du nombre des députés à élire par chaque département, a été ensuite approuvée sans difficulté.

Le Directoire exécutif envoie au conseil des Cinq-cents, le 29, 66 liasses de pièces relatives aux troubles que les prêtres élevent dans les départemens. Elles sont renvoyées à la commission existante.

A ce paquet est joint un rapport du commissaire du Directoire près le département de l'Eure.

Après avoir cité les manœuvres, à l'aide desquelles un réfractaire a soulevé tous les ouvriers de son canton, a fait désertier les ateliers, et fait en public l'apothéose de Louis le dernier; il ajoute que le conseil des Cinq-cents est coupable d'une bien grande insouciance, puisqu'il ne s'occupe pas des moyens de repression de ces abus, et il demande au Directoire quelle conduite il doit tenir.

Rouyer et Duprat s'étonnent que le Directoire transmette un rapport dans lequel un de ses commissaires se permet d'avilir la représentation nationale.

Boissy-d'Anglas demande qu'il soit fait un message au Directoire pour savoir quelles mesures il a prises contre celui qui est désigné dans le rapport de son commissaire, parce que, quoi qu'on en dise, il existe des lois suffisantes.

Le conseil arrête que sa commission lui fera son rapport demain.

Le message demandé par Boissy-d'Anglas aura lieu, malgré l'opposition de certains membres, et entre autres de Roux (de la Marne).

Chassey propose de soumettre les députés calomniateurs à la juridiction des tribunaux de police correctionnelle qui ne pourraient les condamner qu'à une amende pécuniaire, qui ne pourrait être moindre de 1000 liv., ni excéder 6000 liv.

Un membre demande la question préalable, motivée sur ce que la loi doit être égale pour tous, soit qu'elle protège ou qu'elle punisse.

Un autre ne veut pas qu'on parle des députés dans cette loi, parce qu'on n'en a pas parlé dans mille autres lois. Il demande le renvoi à une commission chargée de faire un rapport sur les moyens d'appliquer aux députés toutes les lois de la police correctionnelle.

Berlier partage cette opinion. Il voudrait que l'action du plaignant fût ajournée après l'expiration du mandat du député.

Boissy-d'Anglas voulait que l'on suspendît jusqu'à la discussion du projet sur la calomnie : mais cette motion a été écartée.

Les membres formant la commission chargée d'examiner les procès-verbaux d'élection de Saint-Domingue, sont : Rouzet, Blad, Isoard, Boissy-d'Anglas et Dumolard.

L'ordre du jour du 30 appelant le rapport sur les prêtres réfractaires, Dubruel expose que des mesures que le conseil prendra, dépend l'affermissement de l'ordre social, qu'il importe donc d'éloigner de cette discussion toute passion, et de n'y apporter que la sagesse et la raison. Trop de maux ont déjà désolé la France, sans qu'on rouvre leur source par des déterminations imprudentes, qui ne feraient qu'aigrir les esprits et donner peut-être un nouvel aliment au fanatisme.

Mais en évitant cet écueil, il faut craindre aussi de tomber dans un autre non moins dangereux. Il faut mettre un frein aux manœuvres des prêtres séditionnaires, qui cherchent à renverser le gouvernement ; les punir, non parce qu'ils sont prêtres, mais parce qu'ils violent les lois. Diverses lois ont été rendues jusqu'ici, mais par leur excessive rigueur, elles ont

manqué le but qu'elles devaient atteindre. Il faut leur en substituer de plus humaines et de plus justes, qui mieux exécutées produiront un effet plus salutaire. Dubreuil entre dans le développement des principes qui ont dirigé la commission dont il est l'organe, et il termine en présentant d'après ces bases, divers projets de résolution dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Noailles, organe d'une commission spéciale, fait, le 21, un rapport sur les individus portés, même après leur mort, sur des listes d'émigrés. Il propose de déclarer que les dispositions de l'article III de la loi du 26 floréal, relative aux émigrés, ne sont point applicables aux citoyens qui, malgré leur mort légalement constatée, auraient été portés sur des listes d'émigrés, et d'autoriser leurs héritiers à se pourvoir en restitution des biens de ceux injustement portés sur cette liste, avant le 1^{er} vendémiaire, an VI. Impression, ajournement.

Dauncu fait adopter une nouvelle rédaction de l'instruction aux assemblées primaires et électorales, exempte des vices qui ont fait rejeter la première par le conseil des Anciens.

Un article additionnel, proposé par Dumolard, porte que les assemblées primaires et électorales ne pourront se livrer, de nuit, à aucune délibération; elles pourront cependant terminer les scrutins commencés.

Riou annonce un message du Directoire, arrivé avant-hier, et dont le bureau avait oublié de donner communication au conseil.

Par ce message, le Directoire soumet au conseil la question de savoir si l'intérêt de la société et de la République, n'autorise pas, dans certaines circonstances, à remettre les peines encourues par les grands coupables, lorsqu'ils feraient connaître leurs complices et contribueraient, par leurs révélations, à empêcher l'effet des complots qui pourraient compromettre la sûreté de l'Etat. Il déclare que, dans la circonstance actuelle, il est de la plus haute importance de statuer sur cet objet sans le moindre

retard. Renvoi à une commission spéciale, qui fera son rapport demain.

Le Directoire envoie de nouvelles pièces sur la conspiration. Dans le nombre est un manifeste de Puitsaye, se disant lieutenant-général des armées du roi et commandant en chef de la province de Bretagne. Il y proteste de son zèle pour le rétablissement de la royauté, la ruine de la République qu'il représente comme se débattant au milieu des angoisses de la mort, et pour le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine. Il promet le pardon aux sujets égarés de Louis XVIII qui montreront leur repentir, et en donneront des preuves. Enfin il parle de la faction d'Orléans et de ses efforts pour porter sur le trône de France un des fils d'Égalité, comme y ayant des droits en qualité de descendant d'Henri IV.

Sur le rapport de Lacoste, le conseil des Anciens a approuvé la résolution portant que les sommes versées dans les caisses des receveurs des consignations, seront restituées en mêmes espèces qu'elles ont été reçues.

Marragon a fait, le 29, le rapport sur la résolution relative au droit de passe. La commission a admis le principe qui l'a dictée, la nécessité de pourvoir à l'entretien des routes, mais elle n'a pas cru qu'elle dût être adoptée, parce qu'elle fixe des droits insuffisants déterminés d'après des erreurs de calculs sur les nouvelles mesures et que les exécutions proposées deviendraient très-onéreuses.

Le Directoire rappelle au conseil des Cinq-cents l'invitation qu'il lui a faite d'examiner si dans des circonstances périlleuses il ne conviendrait pas de commuer les peines en faveur des coupables qui dévoilant des complots d'une grande importance, auraient du moins servi la République par leurs aveux. On conçoit que cette commutation ne devrait avoir d'effet qu'après la vérification des déclarations du condamné ou du prévenu. Le conseil arrête que le rapport sur cette question lui sera fait demain.

On a repris la discussion sur les postes, et messageries. Garnier a combattu le projet de la commission, et voté pour le système de la ferme.

Le bureau a été ensuite renouvelé. Laloi est élu président. Les nouveaux secrétaires sont ; Colombel, Desmolins, Bachetot et Eloi.

Chassey fait le rapport annoncé hier sur la commutation des peines en faveur des coupables qui feraient des révélations importantes.

Cette mesure, dit-il, serait une offense aux principes républicains, et un renouvellement des lettres de grâces que la royauté avait usurpé la faculté d'accorder.

Aucune loi chez les peuples anciens ou modernes n'a créé cette institution monstrueuse ; et si nous consentions à l'établir, même pour quelques instans, il serait bien difficile encore, impossible peut-être de déterminer sagement auquel des pouvoirs constitués appartiendrait l'exercice d'un droit de cette nature. La commission est donc d'avis de passer à l'ordre du jour. Chassey propose ensuite en son nom privé, un message au Directoire, pour lui demander des renseignemens précis sur les motifs qui ont provoqué ce message. Le tout est ajourné.

Le conseil des Anciens a renvoyé à une commission composée de Creuzé-Latouche, Regnier, Portalis, Muraire et Picault, la résolution sur les délits de la presse. Le scrutin pour le renouvellement du bureau a donné pour président Poulain-Gandpré ; et pour secrétaires, Richou, Jevardot-Fonbelle, Mollevaut et Castillon.

Plusieurs résolutions relatives à des intérêts particuliers ont été rejetées par le conseil dans ses séances des 2 et 3.

Bouru, en rappelant les motifs qui ont déterminé la commission dont il était l'organe, a proposé le rejet de celle concernant les notaires ; savoir qu'elle est insuffisante, incomplète et dangereuse, ajoute qu'elle persiste dans son opinion. Le conseil la rejette.

Daunou fait adopter, le 3, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution qui détermine le mode de renouvellement des suppléans du tribunal de cassation, par les assemblées électorales des départe-

mens de la Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot et Garonne, l'Isère, Maine et Loire, Haute-Marne, Mayenne, Mont-Blanc et Mont-Terrible.)

Camus soumet à la discussion et le conseil adopte le projet de résolution qui accorde une indemnité de 29 liv. par mois, jusqu'au 1^{er} vendémiaire prochain, à chacun des élèves actuellement existans des écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg.

Le conseil ajourne un projet de Jean-de-Brie ainsi conçu :

1^o. La loi du 9 mars 1793 est rapportée.

2^o. Les obligations contractées avant la publication de la présente, et qui sont de la nature de celles sujettes à la contrainte par corps, y seront assujetties comme par le passé.

3^o. A l'avenir, la contrainte par corps aura lieu de droit, à moins qu'il n'existe de stipulation expresse.

4^o. Les débiteurs de fermages et ceux de domaines nationaux non liquidés, seront contraints, sans qu'il puisse y avoir de stipulation contraire pour les derniers.

Thibaudeau présente un projet tendant à faire revivre ce principe sacré que la confiscation des biens d'un individu n'a pu être que le résultat d'un jugement légal. Impression, ajournement.

Villers présente, le 5, un projet de résolution relatif à l'importation et à l'exportation des grains. Il a été adopté sauf rédaction.

On a repris la discussion sur les postes et messageries. Bezard a demandé la réunion à la poste aux lettres des postes et messageries, et leur mise en ferme intéressée. Dumolard voulait qu'avant de prendre un parti, on comparât le produit des postes et messageries sous le ministère de Calonne où elles étaient en régie, avec celui des années où elles étaient en ferme, et qu'à cet effet l'on demandât des renseignemens au Directoire; mais Delaunay s'est opposé à cette proposition, parce que ce serait donner au Directoire l'initiative sur cet objet important. Le conseil a fermé la discussion, et arrêté en principe que la poste aux lettres serait conservée en régie, et

les messageries données en ferme séparément et à l'enchère.

Organe d'une commission, Baranou propose, le 25, et fait adopter le projet suivant : 1^o, les assemblées électtorales se tiendront dans les communes où siègent les administrations centrales; 2^o, sont exceptés les départemens suivans. L'assemblée électtorale du Cantal se tiendra à Murat; celle du Pas-de-Calais, à Aire; celle du Var, à Draguignan.

Doulcet fait le rapport sur les élections de Saint-Domingue; il propose la nullité des opérations faites par les assemblées primaires. Il les regarde comme frappées des mêmes vices que celles de Cayenne, parce que Saint-Domingue ne s'est divisé qu'en trois départemens, tandis que la constitution en a fait quatre, et que d'ailleurs les cantons n'ont point été distribués ni divisés en assemblées primaires.

Impression et ajournement.

Le Directoire par un message informe le conseil qu'il y a cent vingt mille individus inscrits sur des listes d'émigrés, dont quinze mille en réclamation; que quatre mille cinq cents seulement insistent sur leur radiation, qu'elle ait été effectuée pour quinze cents, en sorte qu'il reste à prononcer sur trois mille; mais que cette opération sera désormais beaucoup moins lente, attendu que le Directoire a reçus les renseignements nécessaires.

Par un second message, le Directoire annonce que d'après les dernières nouvelles reçues, la situation de Saint-Domingue est rassurante.

Le conseil des Anciens, sur la motion de Lacuée, renvoie, le 4, à l'examen d'une commission composée de Tronchet, Lanjusnais, Lacuée, Rognier et Goupilleau, la question de savoir si la constitution autorise les deux sections du Corps législatif à témoigner sa satisfaction sur un fait, sans le concours de l'autre conseil. Elle paraît d'autant plus importante, que le droit d'appel à la barre suppose le droit de distribuer la censure, aussi bien que les éloges; et comme il serait possible que les deux conseils se contredissent quelquefois, ils pouvaient

exprimer isolément leur opinion sur le même fait, il est essentiel de prévenir cet inconvénient.

Le conseil a approuvé; le 5, 1°. la résolution relative à l'emprunt forcé; 2°. celle concernant l'instruction pour les assemblées primaires, communales et électorales; 3°. celle sur le renouvellement des membres du tribunal de cassation; et leur paiement.

PARIS. Nonidi 9 ventôse, l'an 5^e, de la République.

Il paraît que l'instruction du procès de Lavilleurnois, Brottier, Dunan et consorts, répand la plus grande inquiétude parmi ceux qui craignent l'éclaircissement de cette conspiration. On se rappelle que lors de l'arrestation de Dunan, qui paraît être un personnage de haute importance, des hommes armés avaient cherché à le délivrer. Depuis lors des personnes se sont présentées au Temple, munies d'un faux ordre, signé du ministre de la police, pour faire sortir les prisonniers; la fausseté de l'ordre a été reconnue. Enfin, on vient d'arrêter 60 personnes armées, dans le quartier du Temple, qui se proposaient de tenter un coup de main pour faire évader les prisonniers. Treize prévenus de complicité dans la conspiration de Lavilleurnois, ont été transférés au Temple; savoir, sept hommes et six femmes, parmi lesquelles on cite mademoiselle de Boisguérin, ci-devant chanoinesse.

On mande de Mayenne qu'un nommé Chauveau qui avait tenté de corrompre des grenadiers, et de les enrôler pour l'armée royale et catholique, a été arrêté. Ce sont les grenadiers eux-mêmes qui ont dénoncé le complot. On a saisi les papiers de Chauveau, et l'on assure que ces enrôlés étaient liés à la conspiration de Lavilleurnois.

Cependant M. de Puysaye, qui venait de répandre un manifeste pour soulever de nouveau les habitans de la Vendée, a été arrêté à Laval avec plusieurs de ses complices. On s'est saisi de ses papiers qui ont été envoyés au Directoire. On dit qu'on le conduit à Paris.

Le feu a pris dans la maison d'un chandellier, rue Saint-Honoré près St. Roch. Les flammes se sont communiquées rapidement de la cave au grenier, et ont rempli l'escalier avant que les habitans aient pu en sortir. Malgré la promptitude des secours, plusieurs personnes ont péri dans cet in-

ceudie, entr'autres un grenadier du Corps législatif qui, après avoir sauvé deux enfans, a été enseveli sous les décombres d'un plancher, au moment où il allait en sauver un troisième. Les grenadiers et les pompiers se sont distingués par leur zèle et leur intrépidité ordinaires.

Louvet, auteur de la *Sentinelle*, a été condamné par le tribunal civil, à 500 liv. de dommages-intérêts envers Isidore Langlois, avec impression et affiche du jugement qui déclare calomnieuses des imputations faites dans le journal de Louvet; il existe donc des lois qui répriment la calomnie? Seront-elles appliquées aux écrivains de tous les partis?

Charlier, membre du conseil des Anciens, s'est brûlé la cervelle dans la nuit du 5 au 6 de ce mois. On s'était aperçu, depuis quelque tems, qu'il avait la tête absolument aliénée. Il était allé, à une heure du matin, chez le ministre de la police; et n'ayant pu parler qu'au cit. Dossonville, l'un des principaux employés, il lui dit que sa maison était environnée de gens qui voulaient l'arrêter, quoique tout fût tranquille autour de sa demeure; il prononça souvent les mots de conspiration; on tâcha vainement de le rassurer. De retour chez lui, il se tira un coup de pistolet. Charlier avait été de la Convention, et avait siégé sur la montagne.

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante que le malheureux Salle écrivit à sa femme, au moment où il allait périr, victime de la proscription du 31 mai. C'est une pièce historique à ajouter à celles qui sont relatives à cette époque de la révolution.

Copie de la lettre écrite par Salle, représentant du peuple, à son épouse, au moment de son exécution. — Bordeaux, le 30 prairial, an II.

« Quand tu recevras cette lettre, ma bonne amie, je ne vivrai.... que dans la mémoire des hommes qui m'aiment. Quelle charge je te laisse ! trois enfans, et rien pour les élever ! cependant, console-toi, je ne serai pas mort sans t'avoir plaint, sans avoir espéré dans ton courage ; et c'est une de mes consolations de penser que tu voudras bien vivre à cause de ton innocente famille. Mon amie, je connais ta sensibilité ; j'aime à croire que tu donneras des pleurs amers à la mémoire d'un homme qui voulait te rendre heureuse, qui faisait son principal plaisir de l'éducation de ses deux fils et de sa fille chérie. Mais pourrais-tu négliger de songer que ta seconde pensée leur appartient ! ils sont privés d'un père, et ils peuvent du moins, par leurs inno-

entes caresses, te tenir lieu de celles que je ne puis plus te donner. Lolotte, j'ai tout fait pour me conserver, je croyais me devoir à toi et sur-tout à mon pays. Il me semblait que le peuple avait les yeux fascinés sur les sentimens de ton malheureux mari, qu'il les ouvrirait un jour, et pourrait apprendre de moi combien ses intérêts m'étaient chers; je croyais devoir vivre aussi pour recueillir, sur le compte de mes malheureux amis, tous les monumens que je croyais utiles à leur mémoire; enfin je devais vivre pour toi, pour ma famille, pour mes enfans. Le ciel en dispose autrement. Je meurs sans avoir à me reprocher d'avoir compromis la sûreté de ma conservation par aucune imprudence; ma bonne amie, je meurs tranquille! J'avais promis dans ma déclaration à mon département, lors des événemens du 31 mai, que je saurais mourir; au pied de l'échafaud, je crois pouvoir affirmer que je tiendrai ma promesse. Mon amie, ne me plains pas; la mort, à ce qu'il m'en semble, n'aura pas pour moi des angoisses bien douloureuses; j'en ai déjà fait l'essai. J'ai été pendant une année entière dans des travaux de toute espèce; je n'en ai pas murmuré; au moment où l'on m'a saisi, j'ai dix fois présenté sur mon front un pistolet, qui a trompé mon attente; je ne voulais pas être livré vivant. Toutefois j'ai cet avantage d'avoir eu d'avance tout ce que le calice a d'amer, et il me semble que ce moment n'est pas si difficile.

« Lolotte, renferme tes douleurs, et n'inspire à nos enans que des vertus modestes. Il est si difficile de faire le bien de son pays! Brutus en poignardant un tyran, Caton en se perçant le sein pour lui échapper, n'ont pas empêché Rome d'être opprimée. Je crois m'être dévoué pour le peuple; si, pour récompense, je reçois la mort, j'ai la conscience de mes bonnes intentions; il est doux de penser que j'emporte au tombeau ma propre estime, et que peut-être un jour l'estime publique me sera rendue. Mon amie! si je ne me trompais pas, tu pourrais alors espérer des moyens suffisans pour élever ta famille. Je te laisse dans la misère! quelle douleur pour moi! et quand on te laisserait tout ce que je possédais, tu n'aurais pas encore de pain; car tu sais, quoi qu'on ait pu dire, que je n'avais rien. Cependant, Lolotte, que cette considération ne te jette pas dans le désespoir. Travaille, mon amie, tu le peux; apprends à tes enfans à travailler, lorsqu'ils seront en âge. O ma chère! si tu pouvais, de cette manière, éviter d'avoir recours aux étrangers! Sois, s'il se peut, aussi fière que moi; espère encore, espère dans celui qui peut

tout. Il est ma consolation , au dernier moment. Le genre humain a reconnu , depuis long-tems , son existence ; et j'ai trop besoin de penser qu'il faut bien que l'ordre existe quelque part , pour ne pas croire à l'immortalité de mon ame. Il est grand , juste et bon , ce dieu au tribunal duquel je vais comparaître ; je lui porte un cœur , sinon exempt de faiblesse , au moins exempt de crimes et pur d'intention ; et comme dit si bien Rousseau : *qui s'endort dans le sein d'un père , n'est pas en souci du réveil.*

Baise mes enfans , aime-les , élève-les , console-toi , console ma mere , ma famille ; adieu , adieu pour toujours. Signé , ton bon ami , SALLÉ.

HAUTE-COUR DE JUSTICE. L. 2. ventôse.

Le 29 pluviôse , il y avait 21 jurés présens. Un billet du cit. Jalbert , greffier , les invita nominativement de se rendre , ce jour à midi , dans la salle qui leur est destinée.

Là , le cit. Pailhard , chef du haut-jury , leur donna connaissance d'une lettre du cit. Gandon , président de la haute-cour. Par cette lettre , le haut-jury était invité à délibérer sur la question de sayoïr , s'il convenait d'ouvrir les débats le 1^{er} ventôse , nonobstant l'absence de deux hauts-jurés qui ont annoncé leur prochaine arrivée.

Les hauts-jurés ont déclaré que la procédure n'étant nullement soumise à leur direction , et que l'ouverture des débats faisant partie de la direction de la procédure , ils ne pouvaient l'occuper de cet objet.

Le chef du jury a été chargé de rendre cette réponse verbale au cit. Gandon. Cette première opération du jury est un hommage rendu aux principes.

La séance du 1^{er} ventôse , s'est ouverte par la prestation du serment des deux huissiers nouvellement nommés.

Le cit. Vieillard a annoncé l'arrivée du haut-juré des Hautes-Alpes , le cit. Marchon. Leur nombre , y compris les suppléans , se trouvant de 22 , il a requis pour le lendemain l'ouverture des débats.

Le tribunal , considérant que son jugement du 25 pluviôse fixe l'ouverture des débats au 1^{er} ventôse ; considérant que le nombre des jurés présens lui donne les moyens de commencer son travail avec certitude , continue sa séance à demain 2 ventôse , pour l'ouverture des débats.

La haute-cour de justice , séante à Vendôme , a tenu sa première audience le 2 de ce mois. Les débats ont été ouverts , et Babœuf a parlé pendant l'espace de trois heures. Son discours n'a eu pour but que de faire naître des incidens propres

à prolonger l'affaire et à reculer le jugement. Il a cherché , dans les lois existantes , tous les moyens qui pouvaient favoriser ses prétentions. Il a principalement insisté sur la communication générale des pièces à chaque prévenu en particulier , et on a calculé que plusieurs presses , toujours agissantes , ne pourraient y suffire dans l'espace d'un an. Au milieu de la loquacité et de l'insignifiance de sa défense , on trouvait un homme qui a de grandes ressources dans son esprit , et une grande énergie dans ses conceptions.

Pendant toute la durée de l'audience, Ansonelle s'est comporté avec la plus grande décence , et Amar avec une politesse étudiée qu'il était impossible de ne pas remarquer.

Au moment où les jurés ont prêté serment devant les juges, le cit. Agier, nommé suppléant, a dit : Qu'ayant été inscrit par les prévenus sur une liste de prescription, il devait se récuser, et s'abstenir de prononcer dans leur jugement.

La haute-cour n'ayant pas cru devoir admettre son excuse, tous les prévenus se sont levés à la fois ; et ont demandé avec véhémence sa radiation de la liste du jury.

Germain s'est crié avec fureur, à un écrivain qui prenait des notes ; de ne pas oublier cette circonstance , et de la consigner dans son journal.

Amar a complimenté le cit. Agier, du ton le plus affectueux , et lui a adressé les paroles les plus obligeantes sur sa délicatesse , dont il venait de donner un témoignage si éclatant.

Quelques jurés prévenus se sont immiscés dans une querelle qui a eu lieu entre un soldat de la garde et un particulier. Ils se sont écriés : Qu'il était horrible que l'on voulût chasser les sans-culottes du lieu du jugement.

Germain s'est comporté en homme furieux , et on assure que ses co-accusés lui en ont fait des plaintes graves, au moment de leur rentrée dans la prison.

L'audience terminée , les prévenus ont entonné l'Hymne de *Marseillais* ; la gravité de leur accusation , ce chant de victoire , leur contenance ferme et assurée , tout ce spectacle frappait les esprits d'étonnement et de terreur.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE. Le général en chef de l'armée d'Italie, ex-Directoire exécutif. — Ancône, le 22 pluviôse, an V.

Citoyens directeurs , nous avons conquis en peu de jours la Romagne, le duché d'Ubin et la Marche d'Ancône. Nous avons fait à Ancône 1200 prisonniers de l'armée du pape ; ils

s'étaient postés habilement sur des hauteurs en avant d'Ancône. Le général Victor les a enveloppés, et les a tous pris, sans tirer un coup de fusil. L'empereur venait d'envoyer au pape 3000 très-beaux fusils, que nous avons trouvés dans la forteresse d'Ancône, avec près de 120 pièces de canon de gros calibre. Une cinquantaine d'officiers que nous avons fait prisonniers ont été renvoyés, avec le serment de ne plus servir le pape. La ville d'Ancône est le seul port qui existe, depuis Venise, sur l'Adriatique; il est, sous tous les points de vue, très-essentiel pour notre correspondance de Constantinople; en 24 heures, on va d'ici en Macédoine. Aucun gouvernement n'est aussi méprisé, par les peuples mêmes, qui lui obéissaient, que celui d'ici. Au premier sentiment de frayeur que cause l'entrée d'une armée ennemie, a succédé la joie d'être délivré du plus ridicule des gouvernemens.

Le 22, à six heures du soir.

P. S. Nous sommes maîtres de Notre-Dame de Lorette.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. — Au quartier-général d'Ancône, le 23 pluviôse, an V.
Citoyens directeurs, vous trouverez ci-joint la capitulation de Mantoue; nos troupes ont occupé la citadelle le 15, et aujourd'hui la ville est entièrement évacuée par les Autrichiens. Je vous enverrai les inventaires de l'artillerie et du génie, et la revue de la garnison, dès l'instant qu'ils me seront parvenus. C'est le général Serrurier qui a assiégé la première fois Mantoue; le général Kilmaine, qui a établi le deuxième blocus, a rendu de grands services; c'est lui qui a ordonné que l'on fortifiât Saint-Georges, qui nous a si bien servi depuis. La garnison de Mantoue a mangé 5000 chevaux, ce qui fait que nous en avons fort peu trouvé. Je vous demande le grade de général de brigade pour le cit. Chasseloup, commandant du génie de l'armée. Il a assiégé le château de Milan, la ville de Mantoue, et on en était déjà aux batteries de brèche, lorsque j'ordonnai qu'on levât le siège; il a, dans cette campagne, fait fortifier Peschiera, Legnago et Pizzighitonne. Je vous demande le grade de chef de brigade pour les cit. Samson et Maubert; ils l'ont mérité en rendant des services dans plus de 40 combats, et faisant des reconnaissances dangereuses et utiles. Je vous ai demandé le grade de général de division d'artillerie pour le général Lespinasse. Je vous prie aussi d'employer le général Dommartin dans l'armée d'Italie.

Signé, BUONAPARTE.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 VENTOSE, l'an cinquieme de la République.

(Vendredi 10 Mars 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Ueber das Kantische princip sur die natur-geschichte, etc.

Sur les principes de Kant en histoire naturelle : Essai touchant la maniere de traiter cette science philosophiquement ; par le docteur CHRISTOPHE GIRTANNER. Un volume in-8°, de 422 pages. A Gottingue, 1796.

SECOND EXTRAIT.

GIRTANNER y traite d'abord de l'homme, dont il admet cinq races différentes :

1°. La race des hommes blancs, qui se subdivise en quatre accidens ou variétés, savoir ; les hommes couleur de chair, ou les Européens ; les jaune-obscur, ou les Indiens du Mogol ; les jaune-brun, ou les Créoles ; les brun-blanc, ou les Maures.

2°. La race des hommes noirs, ou des Negres.

3°. La race des hommes jaune-olivâtre, ou des peuples de l'Indostan.

4°. La race des hommes bruns ou des Malais.

5°. Enfin, celle des hommes couleur de canelle, ou des Américains.

(On ne doit pas être fort difficile sur ces divisions arbitraires ; mais il ne faut pas non plus que les auteurs y mettent une grande importance ; il ne faut

Tome XXVII.

R

pas qu'ils se persuadent que la science est dans des distinctions, souvent très-frivoles : ce serait croire connaître le contenu des livres d'une bibliothèque, parce qu'on les a mis en ordre d'après leur format ou d'après leur titre. Les lecteurs éclairés sentent d'ailleurs combien la classification du disciple de Kant présente de difficultés, combien les caracteres qu'il choisit sont incertains et peu précis.)

Mais revenons.

Girtanner traite en particulier de chaque race et des variétés de la première. Il cherche à prouver, d'après Hérodote, que la variété couleur de chair s'est autrefois étendue au nord-est jusqu'à Kasan; et il remarque, d'après Bruce et Shaw, qu'il existe encore en Afrique une race de descendans des anciens Vendales dont la chevelure est blonde. Hérodote et de Guignés lui prêtent des autorités pour tirer l'induction que les Mogols ne sont pas une race particulière, mais qu'ils remontent pourtant à une très-haute antiquité. Il fait quelques remarques sur les Créoles d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, comparés les uns avec les autres.

L'antiquité, plus haute encore sans doute, de la race des hommes noirs ou des Negres, est démontrée par le témoignage d'Hérodote, et par les monumens des ruines de Persépolis.

Le même Hérodote, Diodore et Arien attestent également celle de la race jaune-olivâtre ou des Indous; et les Indous d'Europe, c'est-à-dire les Bohémiens, sont, suivant l'auteur, la preuve vivante qu'une race, après avoir reçu son empreinte, résiste, sous un autre ciel, à toutes les altérations qu'on

suppose le climat capable de lui faire éprouver.

L'auteur a fait des recherches particulières sur la manière dont se sont peuplées les îles de la mer du Sud. Il établit que les hommes bruns y sont venus d'Asie. C'est une opinion que plusieurs écrivains français ont énoncée depuis long-tems. Le cit. Fleuriu, membre de la deuxième classe de l'Institut, vient de l'appuyer des preuves les plus solides dans un mémoire aussi plein de saine philosophie que savant et bien écrit. Les rapports des langues, ceux des mœurs et des usages, les possibilités géographiques de communication, tout est discuté, approfondi; tout concourt à fortifier la conclusion de l'auteur, qui porte un tout autre caractère que l'assertion vague de Girtanner.

Suivant celui-ci, les Nègres ont passé de la nouvelle Hollande dans ces mêmes îles de la mer du Sud, ils s'y sont répandus, comme les Malais, de proche en proche. Il trouve la raison pour laquelle ils ont gagné plus avant du côté du nord et nord-ouest, que de celui de l'est, dans la mauvaise construction de leurs bateaux, et dans leur ignorance de la navigation, qui ne leur ont pas permis de surmonter les vens du Rhombe d'est, lesquels soufflent constamment sur cette grande mer. Mais ce n'est-là qu'une hypothèse, une suite de simples conjectures.

Relativement à la manière dont l'Amérique s'est peuplée, Girtanner adopte l'opinion de Kant: il reconnaît les Américains pour des Mogols d'origine. Dans les tems anciens, la pointe de l'Amérique tenait au nord de l'Asie; de manière que le cap de Tschukotskoy et celui du prince de Galles ne faisaient qu'une seule et même terre. Par l'effet d'une grande

révolution du globe, qui fut sans doute un déluge(1), plusieurs peuples des régions méridionales de l'Asie, se trouverent forcés, ainsi que les animaux, de se réfugier ou plutôt de se précipiter vers le nord. L'inondation paraît avoir gagné par degrés et de plus en plus de ce côté : il est même vraisemblable qu'elle y a formé dans l'intérieur des terres, une mer dont les grandes cristallisations salines et les vastes déserts sablonneux nous offrent encore les traces. Les hommes blancs qui se trouvent en Amérique entre le 40°. et le 46°. degré de latitude nord, sont considérés, par l'auteur, comme les restes d'une colonie de Normans qui dans le onzième siècle, alla s'établir dans cette partie du nouveau monde ; et les bisons, ou bœufs sauvages à Bosse, qu'on y rencontre également, comme les descendans des bêtes à cornes que ces Européens y transportèrent avec eux.

Dans toutes les espèces d'animaux la chaleur naturelle, propre à chaque race, est toujours en rapport avec la température du climat, auquel la nature les destine; et ces rapports ne changent jamais.—On n'entend pas du tout ce que l'auteur a voulu dire par-là. Chaque animal a son degré de chaleur qui reste le même à toutes les températures. Il est vrai que la quantité qui s'en produit n'est pas la même dans les différentes espèces, ce qui fait qu'elles en peuvent avoir trop ou trop peu pour vivre commodément, et même pour exister sous certaines latitudes. Tantôt l'air froid en enlève plus qu'il ne s'en reforme; tantôt il s'en forme plus que l'air chaud ne peut en enlever.

(1) C'est Girtanner qui l'affirme; ce n'est pas nous.

Dans les deux cas, l'animal périt ou languit. Voilà le vrai, et le voilà énoncé sans tout ce galimatias d'harmonies. Les objets qui se rapportent ne sont faits l'un pour l'autre, que comme le bon vin et le café de Moka pour l'estomac qu'ils raniment.

Girtanner combat ensuite l'opinion de Buffon qui pense que la couleur des différentes races d'hommes est l'ouvrage du climat : mais les observations et les expériences nécessaires pour décider la question n'ont pas été faites encore ; elle reste donc indécise.

La grosseur des animaux, continue l'auteur, dépend principalement du climat. Il n'en est pas de même de celle des hommes : on peut citer pour preuve, ces Nègres géans dont parle Hérodote, lesquels étaient certainement les plus grands de tous les hommes connus alors. Girtanner parle fort en détail de la couleur des corps organisés. Il adopte l'explication de Blumenbach, et la développe. Le vernis luisant de la peau tient à l'excès d'acide, à la supersaturation de matière acidifiante, dite oxygène par les chimistes français : la teinte noire, à la supersaturation de base du charbon ou de carbone. (Quo de conjectures vagues et hasardées !)

L'influence du climat, celle de la nourriture, celle de l'éducation sont traitées avec plus de détail encore : les circonstances des variétés qui se présentent dans l'espèce humaine sont rassemblées avec soin. Il n'est pas invraisemblable, d'après le témoignage de Ritschkow et de Falk, que dans le Turquestan, on trouve des hommes qui ont une véritable queue ; il paraît même qu'on en a découvert à Borneo et à Sumatra, qui présentaient le même caractère.

Le orang-outang appartient à l'espece du singe : ce n'est point une race d'hommes.

Il faut chercher le berceau de l'espece humaine sur le plateau exhaussé de l'Asie, au pied des montagnes de Kachemire. De-là viennent les plus grands fleuves de cette partie du monde ; la plus grande élévation habitable de notre globe s'y trouve placée entre le 32°. et le 50°. degré de latitude, et depuis le 95°. jusqu'au 125°. de longitude : là, vivent dans l'état sauvage, les animaux que l'homme a rendus domestiques, et croissent les plantes qu'il a perfectionnées les premières par la culture : c'est-là que, sous le ciel le plus doux, il a pu, sans beaucoup de peine, élever et nourrir de nombreux troupeaux, se mettre à l'abri des injures du tems, et durant des nuits sereines et douces, observer les nombreuses étoiles dont le ciel est peuplé. (Cette opinion n'est pas à beaucoup près neuve. Plusieurs antiquaires et naturalistes français l'ont établie sur de bonnes observations et sur les plus fortes probabilités.)

Ainsi, l'art d'élever les animaux, et la connaissance des astres qui paraissent de la même antiquité que le genre humain lui-même, sont nés en Asie. Le véritable type originel de l'espece ne se trouve peut-être aujourd'hui nulle part : cependant on peut présumer que l'homme blanc-brun est celui qui s'en rapproche le plus.

Parmi les races d'animaux à mammelles, l'auteur choisit le cheval, le cochon, le bœuf, le cerf, le chameau, le chien, le lièvre et le chat : il parle de chacun en particulier. Il est tenté d'admettre que tous les animaux à cornes, la giraffe exceptée, appar-

tiennent à une tige commune. La brebis et la chèvre viennent certainement de la même, puisque les deux races peuvent se mêler et produire. La chèvre et l'antilope paraissent si semblables, que leur faculté d'engendrer, en se réunissant, doit être supposée d'avance (1), en attendant que l'expérience prouve le contraire ; l'antilope et le chevreuil, le chevreuil et la chèvre ne sont plus distincts l'un de l'autre ; le chevreuil et le cerf, le cerf et la chèvre sont très-voisins ; le bœuf et le cerf se touchent : la giraffe seule fait donc une véritable espèce à part.

(Il paraît, d'après les observations les plus récentes, que les excroissances frontales de la giraffe ne sont pas de véritables cornes : ainsi, ce n'est pas là ce qui peut contrarier la conjecture de l'auteur. Mais il est difficile de l'accorder avec la règle qu'il établit ci-dessus ; savoir, que les espèces et les races restent toujours les mêmes, sans que le climat, ni les autres causes accidentelles puissent les altérer. Comment, dans cette hypothèse, a-t-il pu provenir, d'une seule et même tige, des espèces et des races qui diffèrent par tant de caractères essentiels ?)

Parmi les oiseaux, l'espèce des pinsons et ses différents métis, sont traités particulièrement et avec étendue.

La division des plantes est aussi fort détaillée. L'auteur soutient, avec Beckmann, que le tabac n'est point une plante indigène d'Amérique, mais qu'elle

(1) En histoire naturelle, rien ne doit être supposé d'avance : c'est ici pourtant, j'en conviens, une conjecture bien vraisemblable.

ÿ fut jadis transplantée d'Asie ; et que l'usage de fumer est originairement un usage asiatique. (Tout cela demandait des preuves, que les faits ne fournissent pas. Ce ne sont encote ici que des conjectures.)

Après quelques remarques générales sur la végétation, sur le développement des plantes, et sur la nature de celles qui se trouvent dans les îles de la mer du Sud, l'auteur cherche à démontrer la nécessité des insectes pour la fructification des végétaux ; et il se sert, pour cela, des observations de Sprengel. Il tâche aussi de faire voir, d'après les expériences de Kolreuter, dont il donne un court apperçu, qu'entre la génération des animaux et celle des plantes, l'analogie est complète. Car, de même que l'homme blanc produit, avec le negre, le mulâtre ; avec le mulâtre, le tierceron ; avec le tierceron, le quarteron ; avec le quarteron, le quinteron ; enfin, avec le quinteron, un homme entierement blanc ; qui ne conserve plus aucune trace du negre, l'un de ses deux premiers ancêtres : de même, d'après Kolreuter, le tabac dit *nicotiana rustica* produit, avec celui qui porte le nom de *nicotiana paniculata*, un métis ou mulâtre ; la *nicotiana paniculata* avec ce métis, un tierceron ; avec le tierceron, un quarteron ; avec le quarteron, un quinteron ; et enfin, une véritable *nicotiana paniculata*, qui ne conserve plus aucun vestige de ce que la *nicotiana rustica* avait porté dans le mélange.

Dans un appendice, Girtanner parle assez longuement des Caraïbes noirs de l'île de Saint-Vincent, lesquels, selon lui, sont de vrais métis, issus des

anciens habitans de l'île , les Caraïbes rouges , et des negres africains , que les barbares d'Europe y ont trainés. Le gouvernement anglais a , dans ces derniers tems , donné l'ordre d'enlever tous les individus de cette race indomptable , et de les conduire à l'île de Rattan , dans la baie d'Honduras. Mais il est fort douteux que cet ordre puisse être mis à exécution. Les Caraïbes noirs ont déjà été plusieurs fois battus par les Anglais ; mais on n'a jamais pu les réduire sous le joug.

Nous avons cru devoir peser un peu sur cet ouvrage de Girtanner. Il mérite certainement l'attention des savañs , par l'importance de son objet , par le nom de l'auteur , et sur-tout par celui du philosophe célèbre , dont on nous annonce qu'il developpe les principes en histoire naturelle. Quoique sa lecture nous ait fourni un assez grand nombre d'observations , on doit voir qu'elle pouvait nous en fournir encore davantage. On voit facilement aussi qu'il n'y a là rien de neuf , et que les vues partielles dont ces principes sont appuyés , ne peuvent pas toujours être regardées comme bien solides et bien saines.

POLITIQUE. CONSTITUTION.

Aux Assemblées primaires et électorales.

SUR LES ÉLECTIONS DE GERMINAL.

FRANÇAIS , le moment approche où vous allez exercer votre souveraineté. Des bons ou mauvais

choix que vous allez faire vont dépendre les destinées de la République. Beaucoup de gens s'empres-
seront, et peut-être se sont empressés, de préparer
vos suffrages, selon l'intérêt et les passions qui les
animent; n'écoutez que les conseils de la raison, de
votre intérêt, de l'intérêt de tous, de l'intérêt de la
République.

Qui de vous, dans le cours d'une révolution si
grande, mais si terrible, n'a pas eu à se plaindre,
ou des hommes, ou des choses? Qui n'a pas à faire,
sur l'autel de la Patrie, le sacrifice d'un ressentiment
ou d'une injustice, de ses regrets ou de ses larmes?
Mais le passé fut-il jamais au pouvoir des hommes?
C'est dans votre situation présente, c'est dans le
besoin que nous avons tous de l'améliorer, que vous
devez chercher tous les motifs qui doivent vous di-
riger dans votre conduite politique.

Après avoir été jetté d'écueils en écueils, battu
par les tempêtes, le vaisseau de l'État a été enfin
attaché à la constitution républicaine de l'an III.
Cette constitution compte déjà six mois d'existence
de plus que celle de 91; mais elle a un demi-siècle,
si on la mesure par sa force et par la grandeur des
événemens qui l'ont illustrée dans une si courte
durée.

Des armées par-tout triomphantes, des victoires
que la renommée n'a plus le tems de nombrer, la
ligue la plus formidable dissoute, des paix glorieuses,
des alliances utiles, la guerre civile étouffée, l'agri-
culture florissante, l'ordre public s'affermissant par-
tout malgré les complots, et les efforts de ses enne-
mis : voilà les prodiges que la France a montrés à

l'Europe étonnée ; et ces prodiges , c'est la République qui les a enfantés. Sous quelle autre forme de gouvernement aurait-elle déployé tant de puissance et acquis tant de gloire ? Quel heureux et brillant avenir lui promettent ses premières destinées.

Français ! qui de vous n'a pas tressailli , et de joie et d'orgueil , au récit de tant d'exploits héroïques ? qui n'a pas été associé au triomphe de nos guerriers , par la gloire d'un fils , d'un frere , d'un parent , d'un ami ? On ose vous parler de royalisme ! Eh ! pour quel roi consentiriez-vous à flétrir tant de lauriers , et à sacrifier de si cheres espérances ? Serait-ce pour le roi des émigrés ? pour ce prétendant qui n'a pu supporter les premiers rayons de la liberté , à une époque où ces rayons brillaient d'un éclat pur et serein ? qui n'a pas osé se montrer à la tête de ceux qui combattaient pour son parti , jouet de la coalition qui feignait de le servir , et qui , dans ses proclamations insensées , si elles n'étaient ridicules , dans les plans de ses émissaires conspirateurs , après vous avoir donné la Vendée , vous promet la servitude et des vengeances ?

Serait-ce pour un d'Orléans , dont le nom a servi et sert encore de ralliement à un parti justement abhorré , et qui n'aura pas assez d'une vie entière consacrée à la vertu pour faire oublier les crimes de son père ? serait-ce pour un prince d'une dynastie étrangère ? Eh ! où en trouveriez-vous qui n'eût pas à vous faire expier les principes de votre révolution et la terreur des trônes ébranlés ? quelle monarchie vous conviendrait , aujourd'hui que la liberté et l'é-

galité sont devenues la vie de chaque citoyen et l'héritage de vos enfans ! Non, vous ne pouvez plus faire un pas en arrière, sans souiller la gloire de nos héros, sans perdre le fruit de tant d'épreuves et de constance, et replonger la France dans les horreurs d'une nouvelle révolution. Ce n'est pas au milieu de nouveaux déchiremens et des fureurs des discordes civiles, que nos finances peuvent se rétablir, que le crédit et la confiance peuvent renaître, que le sort des rentiers peut s'améliorer, que tant de mécontentemens s'adouciront, que tant de maux peuvent se réparer.

Qu'ils connaissent mal leurs intérêts, les intérêts de leur Patrie, ces insensés qui font des vœux pour le renversement de la République, ou qui osent conspirer contre son gouvernement ! tant de complots avortés ou punis, ne les ont-ils pas convaincus de leur impuissance ? L'arbre de la liberté a poussé sur notre sol de trop profondes racines pour être jamais ébranlé ; ses branches s'étendent déjà, et couvrent des contrées voisines de leur ombre tutélaire. Voyez l'Italie, affranchie par les mains de la victoire, évoquer l'ombre des Scipion et des Emile, relever le Capitole, et y replacer la statue de l'indépendance que dix-huit siècles de tyrannie ou de superstition avaient abattue. Ces principes libéraux que n'ont pu détruire les armées de tant de rois, sont destinés, par la force irrésistible de leur évidence, à briser un jour les fers de tous les peuples ; et si la liberté s'exilait un instant du milieu de vous, elle vous reviendrait des contrées heureuses qui l'auraient accueillie.

A Dieu ne plaise que vous alliez porter chez des nations paisibles l'étendard sanglant des révolutions ; ces maximes ne sont plus les vôtres ; la liberté doit être le prix de l'instruction ; de l'expérience, et surtout de la volonté. Mais votre exemple ne sera perdu, ni pour les rois, ni pour les peuples. Vous aurez forcé les rois à être justes, s'ils veulent conserver leur pouvoir, et les peuples vous devront, pour quelque tems encore, des lois plus sages et un gouvernement meilleur.

Si les principes de notre révolution ont produit chez les autres peuples des effets aussi salutaires, les laisserez-vous, ces principes, périr au milieu de vous, et n'aurez-vous pas, pour la conservation du gouvernement dont vous jouissez, et que vous envieient les nations étrangères, le même zèle et la même ardeur qu'elles mettent à se l'approprier ?

Confiez donc le dépôt de votre constitution à des représentans qui sachent le conserver et le défendre : mais pour le défendre et le conserver, il faut lui vouer un culte pur et sans réserve. Point de ces faux amis qui, sous les dehors d'un zèle apparent, cachent le dessein secret de la détruire ; vous les reconnaîtrez aisément à leurs discours et à leur conduite équivoques, à leur indifférence pour le succès et la gloire de nos armes, à leur empressement à grossir nos dangers et affaiblir nos ressources, au soin qu'ils prennent de s'appesantir sans cesse sur les maux de la révolution, sur quelques erreurs du Corps législatif ou du Gouvernement ; sans jamais rien louer de ce qui est bon, de ce qui est utile, de ce qui est honorable pour la liberté et consolant pour l'avenir ; à leur affectation à parler toujours de

morale, de vertu, de religion, comme si la liberté était l'ennemie de la religion, de la morale et de la vertu ; comme si le gouvernement où l'homme peut le mieux déployer ses facultés et jouir de l'indépendance de ses opinions, qui a sans cesse en vue la perfection de l'ordre social, n'était pas fondé sur les bons sentimens, sur les bonnes actions et sur tous les rapports moraux établis par la nature.

Les opinions politiques ne peuvent pas mieux se déguiser que les affections du cœur. L'expérience d'une révolution qui a eu le tems de montrer les hommes sous toutes les faces, vous aura appris à distinguer ceux qui méritent votre confiance.

Pour soutenir la République, il ne faut pas seulement de bons républicains, il faut encore des hommes dont les lumières soient appropriées aux besoins de votre situation. L'état de vos finances ne réclame pas seulement une économie sévère dans leur emploi, et un ordre exact dans leur organisation, mais un bon système d'impôt, un système qui ne nuise ni à la liberté individuelle, ni à l'agriculture, ni à l'exercice de l'industrie, et qui suffise néanmoins aux besoins de la République. D'innombrables lois à revoir, à supprimer, à simplifier, à accommoder à l'esprit de votre constitution ; des institutions républicaines à former ; l'éducation publique à perfectionner ; le commerce et les arts à favoriser ; toutes les parties de l'administration à mettre ensemble : tous ces objets appellent des mains habiles et exercées. Le conseil des Anciens peut bien rejeter de mauvaises lois ; mais songez que c'est le conseil des Cinq-cents qui les propose, et

que là doivent se trouver tous les élémens de la législation.

Si les lumières sont indispensables pour faire de bonnes lois, c'est la probité et la morale qui dirigent l'emploi des lumières. Le tems n'est plus où la qualité d'honnête homme était un titre de proscription, où l'ignorance en délire et l'exagération des principes tenaient lieu de patriotisme et absolvait de tous les vices et de toutes les immoralités. Les ouragans ravagent la terre, mais ils ne la fécondent pas. Pourquoi craindrions-nous de le dire? l'ignorance a produit souvent de mauvaises lois; mais elle n'eût point ensanglanté la révolution, ni souillé la liberté de tant d'horreurs, s'il ne se fût rencontré des hommes encore plus immoraux qu'ignorans.

Placez donc l'intégrité et la vertu à côté du mérite et de l'instruction. La probité républicaine, c'est l'amour pur et désintéressé de la chose publique; c'est l'esprit conservateur du gouvernement; c'est la droiture inaccessible à toutes les faveurs passagères, à toutes les amorces de l'ambition et de la cupidité; c'est le sentiment du juste et de l'honnête, ce sentiment qui était empreint si profondément dans l'ame des Épaminondas, des Phocion, des Ciceron et des Brutus dans les beaux jours des républiques de la Grèce et de Rome. Vous avez déjà surpassé ces républiques en grandeur et en courage; il vous reste à les égaler en vertu.

La caution de la moralité de vos représentans, vous la trouverez dans l'intérêt que donnent la propriété, l'industrie féconde, le talent actif, l'amour de l'estime publique, cette propriété de l'opinion à

laquelle les gens de bien attachent tant de prix , et que cherchent à usurper ceux même qui ne le sont pas. Écartez, la Patrie vous en conjure ; écartez tout esprit de brigue , de parti, de faction. Les factions ! elles ont déchiré assez long-tems le sein de la République et recommencé la révolution. Voulez-vous les étouffer toutes , voulez-vous faire taire et jacobins et royalistes, et cette nuée d'écrivains qui dépravent l'esprit public, et ces jongleurs hypocrites, ces charlatans de dévotion, qui voudraient vous ramener à la servitude politique par la servitude religieuse ? Voulez-vous fermer les repaires où se trament tant de misérables conspirations, ranimer le zèle des bons citoyens et les attacher d'un lien plus fort à votre gouvernement ? Que vos choix se portent sur les sincères amis de la constitution , sur des hommes probes et éclairés, sur des hommes qui ont su allier la modération et la justice à la fermeté des principes, sur ces patriotes de première origine qui n'ont attendu ni le 31 mai, ni le 9 thermidor, ni le 13 vendémiaire, ni l'approche des élections, pour aimer et servir la liberté ; qui ont attaché leur gloire et leur bonheur à son établissement, et qui l'ont vue s'élever et prendre un essor plus hardi, avec le ravissement d'un esprit indépendant et libéral ; qui n'apperçoivent pas seulement le bonheur de leur patrie dans la forme de son gouvernement, et sa gloire dans ses triomphes, mais qui, dans l'affermissement de la révolution française, découvrent l'affranchissement, et le bonheur futur de l'espece humaine. Ah ! croyez qu'il en est encore, qu'il en est beaucoup de ces hommes étrangers à tous les partis et dignes de toute votre confiance.

Français !

Français ! l'acte le plus important que vous allez remplir, celui duquel vont dépendre les consolations du passé et les espérances de l'avenir, c'est la composition des assemblées électorales. Si vous perdez un instant de vue la conservation du gouvernement et l'intérêt de la République ; si vous prêtez l'oreille aux passions et aux intrigues des partis, vous allez précipiter la France dans un nouvel abyme. N'avez-vous pas reçu la leçon de l'expérience ? Quand les démagogues se sont emparés des élections, vous avez eu des échafauds, la terreur et l'anarchie. Si les royalistes les maîtrisaient, vous auriez d'autres excès et toute la fureur des réactions. Mais si le choix de vos électeurs est dans le sens et l'esprit de la constitution, ces électeurs vous donneront de bons représentans, et ceux-ci ne confieront les rênes du gouvernement qu'à des mains pures et habiles. Vos lois en deviendront meilleures, vos magistratures seront mieux exercées, et la République marchera, sans obstacle comme sans secousse, vers la prospérité et le bonheur. Voilà les bons effets de la sagesse de vos premières élections.

Français ! l'Europe est devant vous : vos ennemis et vos amis vous observent, les uns pour vous replonger dans les fers, et avec vous des nations nombreuses ; les autres, pour vous proclamer leurs libérateurs et leurs guides. Ah ! soyez-en bien convaincus, l'affermissement de la constitution, la tranquillité au-dedans, une paix prompte et glorieuse au-dehors, l'amélioration de l'ordre social en Europe, tout est dans les élections de germinal.

LENDRE-LAROCHE.

Tome XXVII.

S

L I T T É R A T U R E .

La Sphere, poëme en huit chants; qui contient les élémens de la Sphere terrestre avec des principes d'Astronomie physique, accompagnée de notes, et suivie d'une notice des poëmes grecs, latins et françois, qui traitent de quelque partie de l'Astronomie, par DOMINIQUE RICARD. Un volume in-8°. de 500 pages. Prix, broché, 4 liv.; et 5 liv. 10 sous, franc de port, pour les départemens. On en a imprimé un petit nombre sur papier vélin, grand-raisin; prix, 12 liv. pour Paris; et 14 liv. pour les départemens, port franc. A Paris, chez LECLERE, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, près la rue aux Ours. (1796.)

P R E M I E R E X T R A I T .

ON s'est étendu sur cette nouveauté plus que sur beaucoup d'autres, et on lui a consacré deux extraits, parce qu'un poëme, dans notre langue, sur l'astronomie, d'une certaine étendue, à l'instar d'un nouvel astre dans le firmament, est un phénomène dans le monde littéraire, qui inspire de l'intérêt, et mérite quelque attention. On ne sera donc point fâché de nous voir revenir deux fois sur ce phénomène astronomi-poétique; et saisir cette double occasion de parler des talens d'un des hommes les plus estimables de notre littérature.

Le nouveau chantre de l'astronomie en vers, le cit. Ricard, s'était déjà fait connaître avantageusement, comme prosateur, dans la république des

lettres. Fidele et élégant traducteur des *Œuvres morales de Plutarque*, accompagnées de notes remplies d'érudition et de goût; par cette version, il s'était déjà acquis une célébrité justement méritée.

L'histoire de notre poésie française nous offre une observation digne de remarque; que dans l'apogée de sa gloire, sous le regne fécond et brillant de Louis XIV, le plus grand nombre de nos poètes s'adonnerent, et sans fruit, à l'épopée, sur des sujets héroïques; et qu'ils n'osèrent, Boileau presque seul excepté, se hasarder sur des objets didactiques. Ce ne fut qu'après que Boileau, Racine, Corneille, Voltaire, par une multitude d'expressions hardies, de tours neufs, de mots trouvés, etc. nous eurent montré quelles étaient les richesses et les ressources de la langue française; qu'après que Moliere, Regnard, J.-B. Rousseau, Piron dans sa *Métromanie*, Gresset dans son *Méchant*, eurent prouvé par mille petits détails difficiles à rendre, même en prose, et supérieurement exprimés en vers de la manière la plus élégante et la plus poétique; ce ne fut, dis je, que d'après ces exemples heureux de difficultés vaincues, que nos poètes plus hardis, abandonnant les sujets héroïques, osèrent s'élancer sur une mer jusqu'alors peu fréquentée et plus hérissée d'écueils. Malheureusement, la plupart de nos poètes qui osèrent se risquer sur cette nouvelle mer, y échouèrent. On pourrait nommer ici un grand nombre de ces poèmes didactiques, depuis environ quarante ans, presque tous énumérés et analysés à la fin de nos *Almanachs des Muses*, qui n'ont fait que passer, et aujourd'hui

entièrement publiés. Quelques-uns , mais en petit nombre , plus travaillés que les autres , et plus heureusement inspirés , se sont montrés avec honneur et plus d'avantage. Entre ces derniers , on peut citer les poèmes didactiques de du Resnel , Watelet , Roucher , le Mierre , Rosset , Saint-Lambert , Fontanes , et quelques autres. Mais entre tous , le poète des *Jardins* et de nos *Géorgiques Françaises* a su , dans cette lice , obtenir les succès les plus brillans et les plus distingués , à un degré auquel il sera difficile à d'autres de pouvoir atteindre , et qui a laissé bien loin derrière lui tous ses concurrens.

Une autre considération qui n'est point ici déplacée , c'est que les langues grecque , latine , anglaise , italienne , et généralement presque toutes , beaucoup plus flexibles et plus poétiques que la française , se prêtent mieux aux détails didactiques ; et que dans ces langues il existe un nombre de très-beaux poèmes de ce genre qui resteront , tandis que la verve et les talens reconnus d'un grand nombre de nos poètes français ont échoué contre de semblables sujets (1).

C'est dans cette carrière effrayante , que le nouveau chantre de la *Sphère* ose se montrer. Avant d'entrer

(1) On peut citer , dans la seule langue latine , chez les modernes , une foule d'excellens poèmes de ce genre ; celui de *Fracastor* ; la *Pédotrophie* ou la manière de nourrir et élever les enfans à la mammelle , par Scevole de Sainte-Marthe ; l'*Art de la Verrierie* du pere Brumoi ; les poèmes sur la *Sculpture* et la *Gravure* ; plusieurs sur la *Peinture* , très-estimables , et qui feront long-tems les délices des amateurs d'une belle poésie.

en lice, le poète ne se dissimule point toutes les difficultés qu'il a à surmonter. Il les connaît, il les développe lui-même dans sa *Préface*, et elles ne le découragent point. En effet, « expliquer le mécanisme de la sphere, décrire les cercles qui la composent, et en indiquer les divers usages; faire connaître les phases de la lune et ses éclipses, le cours du soleil et celui des planettes; diviser la terre en zones, classer les vents, et en marquer les différens effets, etc. etc. » Quel champ plus ingrat et plus aride pour notre poésie? Quels détails plus difficiles et plus rebelles au mécanisme de la versification française? Voilà les difficultés que le poète de la *Sphere* avait à vaincre: on verra qu'il les a heureusement surmontées.

Chaque chant du nouveau poème est accompagné de *notes* savantes, extraites des meilleurs ouvrages qui ont traité le même objet, et qui servent à développer ce qui ne pouvait ou ne devait pas être exprimé en vers. Le volume est terminé par des extraits intéressans et bien faits des poèmes grecs, latins et français, qui n'ont fait qu'effleurer son sujet, ou plutôt qui n'avaient chanté dans leurs vers que des parties isolées de l'astronomie. Une critique par-tout sage, éclairée et pleine de goût, dirige dans ses jugemens la plume de l'auteur; et il apprécie à leur juste valeur, chacun de ces morceaux avec une judicieuse impartialité. On est surpris que dans cette dernière énumération, on ne trouve point la belle ode de l'auteur du poème de Narcisse (Malfilatre), dont le sujet est *le Soleil fixe au milieu des Planettes*; sujet le plus difficile à décrire en vers, et traité de

la maniere la plus chaude, la plus pompeuse et la plus brillante ; ode qui, dans sa brièveté de six à huit strophes, vaut seule un long poëme (1).

Nous allons commencer par citer plusieurs fragmens pris dans les huit chants du poëme de la Sphere : ces morceaux poëtiques et bien faits ne pourront que prévenir en faveur d'un poëte qui mérite de la

(1) Nous croyons faire plaisir à ceux de nos lecteurs qui ne la connaîtraient point, d'en citer ici une couple de strophes.

Au milieu d'un vaste fluide
 Que la main du Dieu créateur
 Versa dans l'abîme du vuide,
 C'est astre unique (†) est le moteur :
 Sur lui-même agité sans cesse,
 Il emporte, il balance, il presse
 L'Ether, et les Orbes errans ;
 Sans cesse, une force contraire
 De cette ondoyante matiere,
 Vers lui repousse les torrens.

Ainsi se forment les orbites
 Qui tracent les globes connus :
 Ainsi, dans des bornes prescrites,
 Volent et *Mercur*e et *Venus*.
 La *Terre* suit : *Mars*, moins rapide,
 D'un air sombre s'avance, et guide
 Les pas tardifs de *Jupiter* :
 Et son pere, le vieux *Saturne*,
 Roule à peine son char nocturne
 Sur les bords glacés de l'Ether.

(†) Le Soleil.

reconnaissance. Ils donneront à nos lecteurs une juste idée de la manière de l'auteur. Mieux que nous, ils leur feront connaître comment sa muse céleste ou terrestre, tantôt plane, tantôt s'abaisse, pour embrasser toute l'étendue d'un sujet qui met à sa disposition et la terre et les cieux ; sujet aussi vaste qu'il est fécond et sublime ; mais en même-tems, on le répète, aussi difficile et rebelle au mécanisme de notre versification, que le spectacle des cieux est imposant et magnifique à l'œil qui le contemple. Après ces diverses citations, nous dirons la sensation que la lecture suivie et entière de ce poëme nous a faite, sans prétendre pour cela fixer à cet égard le jugement du public.

Le poëte de l'Astronomie, parlant des emblèmes et allégories inventées par les orientaux, adoptées et embellies par l'imagination des poëtes, puis renouvelées par plusieurs savans modernes, s'exprime ainsi :

Combien de traits heureux, d'ingénieux emblèmes
Naissent du sein fécond de leurs brillans systèmes !
L'on voit avec transport, dans le livre des cieux,
L'histoire et les bienfaits de cet art précieux,
Dont les efforts constans fécondent la nature,
Et font des vrais trésors la source la plus pure.
Là, ce héros fameux par ses douze travaux,
Ce demi-Dieu, qui seul dompte tous ses rivaux,
Est cet astre, le roi de la nature entière,
Qui par les flots dorés de sa vive lumière
Eclipse tous les feux qui brillaient dans les airs,
Enfante des saisons les accidens divers ;
Et traçant de son char le cercle de l'année,

Du sage laboureur regle la destinée ;
Lui prescrit chaque mois ses travaux différens ,
Que figuraient du Dieu les emplois éclatans.

Chant IV, page 112.

Voici comment le poète de la Sphère nous peint le Soleil parcourant l'écliptique par son mouvement annuel, et qui s'avance tous les jours d'un degré vers l'Orient. Il serait, je pense, difficile d'exprimer d'une manière plus poétique, cette révolution solaire.

Dans ses douzé palais d'immortelle structure,
Que de sa main puissante a formés la Nature,
Le roi de l'univers, variant son séjour,
Un mois en chacun d'eux, habite tour-à-tour.
Trente portes d'azur, de leurs voutes brillantes
Soutiennent les contours. Les Heures diligentes
Les ouvrent au matin, et chassant le Sommeil
Vont donner aux mortels le signal du réveil.
C'est de-là que Phébus tout brillant de lumière,
Chaque jour recommence et finit sa carrière :
Et chaque jour encor, partant d'un point nouveau,
Dans un point opposé nous cache son tombeau.
Sans jamais s'écarter de la ligne écliptique
Ceastre constamment poursuit sa marche oblique.
Il lance dans les airs ses rapides rayons,
Et laisse de son char descendre les Saisons.

Chant VIII, p. 291.

Le peintre des merveilles des cieux, analyse, décompose, anatomise, si je puis m'exprimer ainsi, les effets d'un bel arc-en-ciel, et nous explique de la manière suivante la théorie de ce phénomène.
Pendant le Soleil a dissipé la nue,
Et d'un nouvel éclat il brille à notre vue.

Il lance loin de lui , ses flèches dans les airs :
 Des globules légers fixent ses traits divers.
 Là , tout-à-coup fléchis et brisés dans leur route ,
 D'un arc , en se courbant , ils ont tracé la voûte.
 Un seul de ses rayons , en sept fils séparé ,
 D'autant de feux distincts y paraît coloré :
 Leurs teintes par degrés plus brillantes , moins vives ,
 Impriment dans les airs , leurs couleurs primitives
 Dont le créateur même a dessiné les traits ,
 Qu'il place dans les cieux , comme un gage de paix ,
 Quand les vents déchainés entassent les nuages ,
 Semblent nous présager les plus affreux orages.

Chap. VII , p. 247.

L'invention de l'Acrostat , jusqu'ici plus étonnante qu'utile , n'a pas été omise par le poète , dont les airs et la terre sont le domaine. Il commence cette description par une invocation poétique à Éole , en faveur de cette nouvelle découverte.

Toi , dont les vents mutins reconnaissent la voix ,
 Qui les fais obéir à leurs suprêmes lois ,
 Qui d'un sceptre de fer gourmandes leurs caprices ,
 Nous les rends , à ton gré , funestes ou propices ;
 Daignes de ces mortels seconder les projets ;
 Commande à tes enfans d'assurer leurs succès :
 Que des Autans fougueux l'impétueuse haleine
 Sur ce globe léger jamais ne se déchaîne :
 Que maîtrisant les airs , un art industrieux
 Les guide sûrement au vaste sein des cieux ;
 De l'aurore au couchant , et du midi vers l'Ourse ,
 Qu'ils puissent diriger et maintenir leur course.
 Comme on voit un vaisseau , protégé par l'aimant ,
 Voguer en liberté sur l'humide élément :
 Vains souhaits ! tout trahit des succès éphémères.

Ce globe, le jouet de tous les vents contraires,
 N'a pu jamais encor qu'étaler à nos yeux
 Le spectacle imposant d'un objet merveilleux ;
 D'inutiles projets bercer notre espérance,
 Et promener au loin sa mobile inconstance.

Chant VII, p. 251.

Le poète instruit de la difficulté pour la peinture,
 de rendre la beauté des couleurs de la nature ; et
 en même-tems, pénétré des talens supérieurs de
 Vernet dans cette partie, lui adresse cette ingénieuse
 apostrophe :

Personne plus que moi, n'admire ton talent.
 De l'œil le plus sévère il force les suffrages ;
 Mais aux bornes de l'art, s'arrêtent tes pinceaux ;
 Et la Nature seule a vaincu tes tableaux.

Chant VII, p. 246.

On aime, dans les descriptions suivantes, les ex-
 pressions hardies et poétiques qu'on y remarque.

Déjà des moissonneurs les nombreuses familles
 Entassent les trésors qu'ont coupé leurs faucilles :
 Ils reviennent courbés sous l'or de leurs épis.

Et en parlant de la Zone torride :
 Elle n'offrait par-tout aux pâles voyageurs
 Qu'un océan de sable, et ses déserts arides.

Ces fragmens sont plus que suffisans pour donner
 une idée générale et avantageuse de la manière du
 poète de la Sphere. Dans un second article, nous
 ferons un résumé général de tout l'ouvrage ; et nous
 y joindrons des considérations accessoires, qui allon-
 geraient trop cet extrait déjà assez étendu.

La suite au numéro prochain.

M É L A N G E S.

CHANT DE MORT du roi *REGNER LODBROG*, traduit de l'ancien danois (1).

REGNER LODBROG, poète et fameux guerrier, regnait en Danemarck au commencement du neuvième siècle. Après nombre d'exploits et de courses maritimes dans les pays les plus éloignés, il eut le malheur de tomber entre les mains d'Ella, roi d'Écosse, à qui il avait livré une sanglante bataille.

(1) Cet article nous a été fourni par M. Hwass, jeune Danois, fils d'un père très-savant, et déjà fort instruit lui-même dans toutes les parties des sciences physiques et de la littérature. Il nous a fait espérer de nous donner encore différens morceaux de l'ancienne poésie scandinave : il se propose même de traduire dans notre langue, tout ce qu'on a pu retrouver de plus curieux en runique ; et peut-être poussera-t-il ses travaux dans ce genre, jusqu'à refaire la traduction de l'*Edde*, dont il ne pense pas que l'on ait encore une idée complète. La connaissance plus approfondie des Runes peut jeter beaucoup de jour sur les antiquités du nord de l'Europe : l'on y voit des tableaux, des sentimens, des habitudes, en un mot, un ensemble de nature physique et morale qui doit paraître fort singulier aux hommes civilisés de l'époque présente, et des régions tempérées ; enfin, le philosophe qui étudie l'homme y trouve bien des sujets de réflexions. M. Hwass rendra donc un véritable service aux lettres, en fouillant dans ces anciens monumens de la religion la plus fanatique et de la poésie la plus sauvage.

Celui-ci le condamna à périr dans un cachot rempli de serpens ; et c'est dans les tourmens de cette mort cruelle , que transporté de l'enthousiasme de la gloire et du fanatisme de la religion , il composa et chanta l'Ode dont j'offre ici la traduction.

Ce poëme gothique vraiment curieux , et qui peint avec énergie les mœurs et la religion des Scandinaves , nous a été conservé dans plusieurs chroniques islandaises. Son langage , son style , sa versification , ne laissent aucun doute sur son ancienneté. Wormius en a donné le texte en lettres runiques , avec une traduction latine et des notes (1). Sa traduction est souvent fort obscure , mais très-exacte , car elle rend le texte mot pour mot. J'y renvoie ceux qui desirerent connaître cette piece en totalité.

Je n'ai traduit qu'une partie de ce poëme , mais elle peut servir à donner une idée du reste. Les mêmes images et les mêmes idées reviennent sans cesse dans l'original , ce qui joint à l'obscurité qui y est répandue d'un bout à l'autre , rendrait la traduction en vers de la totalité inutile , et ennuyeuse pour la plupart des lecteurs.

Je n'ai pas toujours traduit les strophes entières ; je les ai souvent fondues l'une dans l'autre , afin d'éviter les répétitions , à l'exemple de Mallet qui a donné une traduction en prose de cette piece , dans son introduction à l'histoire de Danemarck (2).

(1) Voyez *Olai Wormii Litteratura runica.*

(2) Voyez Mallet , *Introd. à l'Hist. de Danemarck* , seconde partie , pag. 150 et suiv.

Cette Ode, dans l'original, est composée de vingt-neuf strophes ; chaque strophe est de dix vers , et chaque vers de six syllabes. Sa versification nous fait connaître un genre particulier d'harmonie, (si toutefois l'on peut lui donner ce nom), qui ne dépend , ni de la rime, ni de la quantité des syllabes , mais de leur nombre et de la disposition des lettres , qui retournent régulièrement au commencement de chaque strophe ; ce qui ressemble assez au goût des acrostiches , que l'on trouve répandu dans les poésies des Orientaux , et sur-tout des Hébreux. Cette poésie skaldique (si je puis m'exprimer ainsi) est en outre pleine d'inversions et de transpositions bizarres qui en rendent souvent la lecture très-difficile. Ceux qui veulent s'instruire à fond de cette matière , peuvent consulter O. Wormius, dans le *Supplément à sa Littérature runique*, où ils trouveront que les Shaldes, ou poètes scandinaves , employaient jusqu'à 136 mesures différentes de vers , dans leurs *vüfers*, ou chants héroïques.

L'étude de cette poésie occupait toute la vie d'un Skalde , et ce n'était qu'avec un génie naturel et un travail opiniâtre qu'il parvenait à exceller dans son art. Aussi les Skaldes étaient-ils regardés comme des hommes très nécessaires à l'État. Tous les monumens historiques du nord sont pleins de témoignages des honneurs que les peuples et les rois leur rendaient. On voit dans toutes les chroniques, les rois de Danemarck , de Norvege et de Suede , accompagnés d'un ou de plusieurs Skaldes , qu'ils honoraient de leur confiance , et auxquels ils donnaient les premières places dans les festins. Des salles immenses rassem-

blaient les héros, les jours de cérémonie ; c'était là que les Skaldes chantaient aux sons de la harpe, ces chansons guerrières où ils célébraient le courage des héros, leur inspiraient le mépris de la mort, et décrivaient avec emphase le bonheur des guerriers dans le palais d'Odin. On ne faisait aucune expédition militaire considérable, sans en mener quelques-uns avec soi. Leurs chants ranimaient le courage des combattans, et après la victoire ils célébraient la valeur de ceux qui s'étaient distingués dans l'action. Un héros ambitionnait souvent la gloire de tomber dans les combats aux yeux de son Skalde, ses derniers regards se tournaient vers lui, et il mourait content, si le poëte qui devait chanter ses exploits avait été le témoin de sa mort. Les Skaldes étaient les vrais rémunérateurs de la bravoure parmi les anciens Danois, et beaucoup de guerriers n'entreprenaient des expéditions périlleuses, que dans l'espoir d'être loués de leurs Skaldes. Olaf-Tryggesson, roi de Norvege, les plaça dans un jour de combat autour de sa personne, en leur disant avec fierté : Vous ne chanterez point ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu.

Non-seulement les Skaldes étaient honorés et estimés, mais les chants qu'ils composaient en l'honneur des rois et des héros leur valaient des présens considérables ; bien plus ; on leur remettait souvent la peine des crimes qu'ils avaient commis, à condition qu'ils demanderaient leur grace en vers. Il nous reste encore l'ode d'un fameux Skalde, nommé Égill, au moyen de laquelle il se racheta d'un meurtre. Enfin, la poésie était si honorée parmi les anciens

Scandinaves, que la plupart des Skaldes étaient des hommes de la plus illustre naissance, et que des princes et des rois même, s'appliquaient très-sérieusement à cet art. Dans la liste des Skaldes (Skaldatal) qui se trouve dans le *Supplément* de Wormius, et qui donne les noms de ceux qui se sont distingués depuis Regner Lodbrog jusqu'à Valdemar II, on trouve plus d'une tête couronnée; et le nombre des Skaldes célèbres se monte à deux cents trente, suivant le manuscrit islandais dont cette liste est un extrait.

Le style de la plupart de ces poésies scandinaves est extrêmement figuré. Les anciens Danois, naturellement graves et portés à la méditation, avaient une manière très-recherchée de rendre leurs pensées. Leur esprit accoutumé à se recueillir demandait des objets compliqués, qui lui donnassent une application vaste et durable. Aussi leurs poésies sont-elles pleines d'expressions hyperboliques, de comparaisons sublimes et gigantesques, d'allégories et d'emblèmes de tous les genres.

Les Skaldes s'étaient fait une langue particulière, dont on ne se servait que pour les vers, on l'appellait la langue des Ases, c'est-à-dire des Dieux.

Parmi les monumens qui nous sont restés de la littérature des Skandinaves; se trouve un dictionnaire poétique (Skalda), à l'usage des poètes et de leurs lecteurs. C'est un recueil d'épithètes et de synonymes tirés des Skaldes les plus célèbres; en un mot, c'est le *gradus ad Parnassum* des anciens Danois. Là se trouve pour chaque idée une expression poétique, le plus souvent fondée sur quelque fable

de l'*Edda*, ou *Mythologie islandaise*. On y trouve les mots les plus usités dans leur poésie, et tous les noms qu'ils donnaient à leurs dieux. On peut juger de cet ouvrage par les expressions suivantes : Le ciel est le crâne du géant Ymer ; l'arc-en-ciel, le pont des dieux ; la mer, le champ des pirates ; la glace, le plus grand des ponts ; les fleuves, le sang des vallées ; la terre, le vaisseau qui flotte sur les âges ; la nuit, le voile des discours ; un combat, la grêle d'Odin ; un bain de sang, etc. (Voyez l'*Edda Islandica* de Resenius, où se trouve le *Skalda*.)

Il fallait qu'un Skalde connût et sût appliquer à-propos dans ses poésies, toutes ces expressions extraordinaires, sublimes et souvent puérides, dont le nombre et la variété presque infinie donnait une grande difficulté à l'art honorable et lucratif qu'il professait.

CHANT DE MORT du roi *Regner Lodbrog*, traduit de l'ancien danois.

NOUS avons combattu : nos glaives émoussés
 Ont engourdi nos bras de carnage lassés,
 Alors que jeune encor, dans les champs de la gloire
 J'allai porter la mort et chercher la victoire.
 Les bataillons entiers, sous mes coups abattus,
 A des loups dévoraus ont servi de pâture :
 La mer sanglante au loin roulait son onde impure,
 Et les corbeaux nageaient dans le sang des vaincus.

O plaines d'Helsingie, ô combat mémorable ! (1)
 Je vous vois, fiers héros, que mon bras redoutable,
 Dans le palais d'Odin entassa par milliers (2).
 Bientôt fendant les flots sur mes vaisseaux rapides,
 Je vis blanchir d'Isfa les rivages arides : (3)
 Le glaive étincelant brisait les boucliers,
 Les casques se heurtaient, et les lances pesantes (4)
 Se baignaient dans le sang de leurs hordes tremblantes.
 Nous avons combattu, etc.

Oui .

Oui, je vous vois encor, ô rives d'Angleterre !
 Je porte la terreur et la mort dans les rangs,
 Mes dix mille ennemis roulent dans la poussière,
 Et je marche en vainqueur sur leurs corps expirans.
 Le sang ternit l'éclat des brillantes épées ;
 De sang et de sueur nos armes sont trempées ;
 Les flèches dans les airs volent en mugissant
 Et frappent du guerrier l'armet retentissant.
 O combat plein de gloire, ô jour plein d'allégresse,
 Vous valez à mes yeux la plus belle maîtresse.
 Nous avons combattu, etc.

Je triomphai le jour où ma lance sanglante
 Envoya chez les morts ce guerrier orgueilleux,
 Ce jeune homme si fier de sa tresse ondoyante,
 Lui, qui semblait un pin sur les monts orageux.
 Que ce jour fit verser de pleurs à son amante !
 Que ce jour fut pour moi brillant et glorieux !
 Tomber dans les combats est le destin d'un brave (5) ;
 Mais mourir sans blessure est la mort d'un esclave.
 Nous avons combattu, etc.

Nous passons dans les camps au bruit guerrier des armes (6) ;
 Nos jeux sont les combats, nos plaisirs les alarmes ;
 Les cris des combattans, le fracas des coursiers,
 Le sifflement des dards, le choc des boucliers,
 Voilà l'objet des vœux de l'ardente jeunesse,
 C'est par-là qu'un guerrier sait plaire à sa maîtresse.
 Nous avons combattu, etc.

Aujourd'hui le Destin renverse mes trophées ;
 Quel guerrier a vaincu la puissance des Fées (7) ?
 Je tombe, c'en est fait, c'est le décret du sort.
 Ella, roi furieux dont j'éprouve la rage (8),
 Faible et lâche ennemi, tu me donnes la mort ;
 Toi, que je voyais fuir dans les champs du carnage,
 Le jour où culbutant tes bataillons tremblans,
 Je lançai mes vaisseaux dans tes golpes sanglans ;
 Ce jour où, pleins de joie, errans sur le rivage,
 Les loups frappaient les airs d'un hurlement sauvage.
 Nous avons combattu, etc.

Mon cœur est transporté de plaisir et d'ivresse,
 Odin ouvre pour moi son palais radieux :
 Bientôt, bientôt assis à la table des dieux,
 D'un superbe festin partageant l'allégresse,
 (O destin glorieux, ô sort rempli d'attraits,)

Tome XXVII.

T

Dans un crâne ennemi je m'enivre à longs traits !
 Valhalla, plaine-heureuse à nos guerriers promise (9),
 Dans le camp des héros tu me verras vainqueur :
 Vers la salle d'Odin je marche sans terreur ;
 Le lâche craint la mort, le brave la méprise.
 Nous avons combattu, etc.

Mes fi's, vous ignorez les tourmens que j'endure,
 Vous ignorez qu'au fond d'une prison obscure
 Des serpens venimeux me déchirent le flanc.
 Armez, armez vos bras du fer de la vengeance,
 D'un féroce ennemi détruisez la puissance,
 Remplissez tous ces lieux et d'horreur et de sang.
 Aslanga dans vos cœurs mit l'ardeur de la guerre (10).
 O mes fi's, montrez-vous dignes de votre mère !
 Nous avons combattu, etc.

En replis tortueux ils roulent, ils s'avancent,
 J'entends autour de moi leurs affreux sifflemens,
 Leurs dards envenimés se dressent et s'élancent ;
 Déjà, déjà je touche à mes derniers momens :
 Un serpent dans mon cœur s'introduit et le ronge.
 O mes fi's, hâtez-vous, et vengez mes tourmens !
 Que dans le sang d'Ella votre glaive se plonge !
 D'un odieux repos arrachez vos soldats.
 Je vois couler le sang, je vois de fers combats,
 Je vois d'Ella vaincu la fuite et l'épouvanté,
 Je vois la mort planer sur la rive fumanté !
 Nous avons combattu, etc.

Dans cinquante combats, suivis par la victoire,
 J'ai fait briller le fer et flotter les drapeaux ;
 Dans cinquante combats, au comble de ma gloire,
 Mon glaive s'est rougi dans le sang des héros.
 Nourri dans les combats dès ma plus tendre enfance,
 Jamais aucun guerrier n'égala ma vaillance.
 Mais je vois approcher les filles du destin (11)
 Qui m'ouvrent en chantant la demeure d'Odin.
 Je contemple en riant la mort qui m'environne.
 Assis au rang des Dieux, des héros et des rois,
 Brillant comme Balder, je monte sur mon trône (12),
 Et je vois l'univers rempli de mes exploits !
 Ella des noirs corbeaux est devenu la proie :
 Mes instans sont finis et je meurs plein de joie.

Nous avons combattu, nos glaives émoussés
 Ont engourdi nos bras de carnage lassés.

Par C. HWASS *fi's*, Danois.

NOTES.

(1) O plaines d'Helsingie , etc.

L'Helsingie est une province de Suede , sur le golphe Bothnique.

(2) Dans le palais d'Odin , etc.

Le palais d'Odin était situé dans le Valhalla , ou Paradis des Braves. (Voyez la note 9^e .)

Odin était le dieu suprême des anciens Scandinaves ; son pouvoir s'étendait sur tous les mondes. On le nommait *Alfader* (Père universel). Il était aussi le dieu de la guerre. Dans la mythologie islandaise , il a toujours quelque épithète analogue à la guerre ; c'est le dieu terrible , le pere du carnage , l'incendiaire , le devastateur , celui qui ranime le courage , celui qui désigne ceux qui doivent être tués , etc.

Les guerriers allant au combat faisaient vœu de lui envoyer un certain nombre d'ames , qu'ils lui consacraient. Odin les recevait dans son palais de Valhalla , sa demeure ordinaire , où il prodiguait les éloges et les plaisirs à ceux qui étaient morts les armes à la main. On implorait son secours dans toutes les guerres , et l'on croyait qu'il venait souvent lui-même dans la mêlée , ranimer la fureur des combattans , frapper ceux qu'il destinait à périr , et emporter leurs ames dans ses demeures célestes.

(Voyez Mallet , *Introduction à l'Histoire de Danemarck* , et l'*Edda Islandica* de Resenius .)

(3) Je vis blanchir d'Iffa , etc.

Iffa est un pays situé à l'embouchure de la Vistule.

(4) Les casques se heurtaient , etc.

Les armes défensives des anciens Skandinaves étaient : 1^o. le bouclier (*skiold* , en danois). Il y en avait de deux sortes ; les grands , qui couvraient le guerrier tout entier et le mettait en sûreté contre les traits et les pierres ; et les petits , de forme ronde , dont ils se servaient pour parer les coups d'épée. Les plus communs étaient de bois ou de cuir ; mais les guerriers de distinction en portaient de fer ou de cuivre , peints ou dorés , souvent même revêtus de lames d'or et d'argent. 2^o. Le casque (*hjælm* ; les simples soldats les portaient de cuir , et les officiers de cuivre doré.

3°. La cuirasse (panser) ; les anciens Danois s'en servaient aussi, ainsi que de cottes d'armes, de cuissarts et de brasarts, mais plus rarement que du boutlier et du casque.

Leurs armes offensives les plus ordinaires étaient l'épée, la hache d'armes, l'arc et les fleches. L'épée (swærd) était courte, recourbée, et pendait à un ceinturon de cuir. La hache d'armes (strid-oxe) était à deux tranchans. L'arc et les fleches (buc-og-püle) était une arme dont les Skandinaves faisaient un grand usage dans leurs combats, et au maniement de laquelle ils passaient pour être fort habiles. Outre ces armes, ils se servaient encore souvent de javelots (spyd), de lances, de frondes, de massues et de poignards.

(5) Tomber dans les combats, etc.

L'indifférence des anciens Skandinaves pour la vie, en leur inspirant un courage héroïque et le fanatisme de la gloire, leur donnait en même tems un mépris profond pour toute mort naturelle. Ils regardaient comme une honte et un malheur de mourir de maladie ou de vieillesse, et la crainte d'entrer après une telle mort dans l'enter (nifheim), faisait qu'ils s'étaient souvent eux-mêmes la vie quand ils ne pouvaient la perdre dans les combats. Le valhalla était réservé pour ceux-là seuls qui tombaient dans les combats, ou qui mouraient de mort violente. Le nifheim était un séjour composé de neuf mondes, destiné à tous ceux qui mouraient de vieillesse ou de maladie. Hélas, ou la mort régnaît dans ces lieux obscurs, son palais était l'angoisse ; sa table, la famine ; ses serviteurs, l'attente et la lenteur ; le seuil de sa porte, le précipice ; son lit, la maigreur ; elle était livide, et ses regards inspiraient l'horreur et l'effroi.

(Edda des Islandais.)

(6) Nous naissons dans les camps, etc.

Le Skalde donne ici en peu de mots l'histoire de l'éducation des anciens Skandinaves. Ils ne respiraient que la guerre. Elle était à la fois, chez eux, la source de l'honneur, des richesses et du salut. L'éducation, les lois, les préjugés, la morale, la religion, tout concourait à en faire leur passion dominante et leur unique objet. Dès leur plus tendre jeunesse on s'appliquait à en faire des soldats ; on endurcissait leur corps, on l'accoutumait au froid, à la fatigue, à la faim ; on les exerçait à la course, à la chasse, à traverser les plus grands fleuves à la nage, au maniement des armes. C'est par de tels moyens que se formaient ces hommes robustes et courageux ;

qui furent durant si long-tems la terreur d'une partie de l'Europe. (Voyez Mallet, *Introd. à l'Histoire de Danemarck*, livre IV^e.)

(7) Quel guerrier a vaincu la puissance des Fées , etc.

Ces Fées , dont il est parlé dans l'*Edda* des Islandais , étaient au nombre de trois ; Urda (le passé) , Verandi (le présent) , et Skulda (l'avenir). Elles étaient sœurs , et leurs fonctions étaient de présider au tems , et de dispenser les âges des hommes. Ce sont les parques des Grecs.

(8) Ella , roi furieux , etc.

Ella , entre les mains duquel tomba Regner Lodbrog , et qui le vit périr si cruellement , était roi d'une partie de l'Écosse , ou , selon d'autres , d'Angleterre.

(9) Valhalla , plaine heureuse , etc.

Le Valhalla ou Paradis des anciens Skandinaves , était une plaine immense , au milieu de laquelle s'élevait le palais d'Odin , palais d'une grandeur prodigieuse , destiné aux héros qui mouraient dans les combats les armes à la main. C'est-là qu'ils jouissaient , après leur mort , des plaisirs qui avaient fait leurs délices durant leur vie. « Les héros qui sont
 » reçus dans le palais d'Odin , ont tous les jours les plaisirs
 » de s'armer , de passer en revue , de se ranger en ordre
 » de bataille , et de se tailler en pièces les uns les autres ;
 » mais dès que l'heure du repas approche , ils retournent à
 » cheval tous sains et saufs dans la salle d'Odin , et se mettent
 » à boire et à manger. Quoiqu'il y ait un nombre infini de
 » héros dans le Valhalla , la chair du sanglier serimmur leur
 » suffit à tous ; chaque jour on le sert , et chaque jour il
 » redevient entier. Leur boisson est la bière et l'hydromel ;
 » une chevre seule , dont le lait est de l'excellent hydromel ,
 » en fournit assez pour enivrer tous les héros ; leurs verres
 » sont les crânes des ennemis qu'ils ont tués. Odin seul ,
 » assis à une table particulière , boit du vin pour toute nour-
 » riture ; deux loups sont assis à ses deux côtés ; le victorieux
 » Odin rassasia lui-même ses deux loups ; et deux corbeaux ,
 » perchés sur ses deux épaules , lui disent à l'oreille tout ce
 » qu'ils ont vu et entendu de nouveau. Une foule de vierges
 » servent les héros à table , et remplissent leurs coupes à me-
 » sure qu'ils les vident. » (Traduit de l'*Edda* des Islandais.)

Tels étaient ces plaisirs et cet heureux sort , dont l'espérance rendait intrépides les anciens Skandinaves , et qui non-

seulement leur faisaient braver, mais même rechercher avec ardeur la mort la plus cruelle. Voilà la cause de ce courage et de ce fanatisme guerrier, dont le *Chant de Regner Lodbrog* est rempli.

(10) Aslanga, etc.

Aslanga était une bergère de Norvege que le roi Regner Lodbrog épousa, et dont il eut plusieurs fils qui vengerent sa mort en faisant subir à Ella le même supplice qu'il avait fait subir à leur pere.

(11) Mais je vois approcher les filles du destin, etc.

Ce sont les vierges qui servent à boire aux héros dans la Valhalla. On les nommait Val-kyrier (filles des combats). Elles introduisaient les héros dans la salle d'Odin, avaient soin des coupes et de la table, et étaient envoyées par Odin dans les combats, pour marquer ceux qui devaient être tués, et pour dispenser la victoire. Elles allaient à cheval choisir les morts, et régler le carnage, suivies de la plus jeune des fées qui président au tems, de Skulda (l'avenir).

(12) Brillant comme Balder, etc.

Le dieu Balder, selon l'*Edda*, était fils d'Odin, sage, éloquent et doué d'une telle majesté que ses regards étaient resplendissans. C'est l'Apollon des Skandinaves.

V A R I É T É.

On m'apprend que le cit. Laharpe vient, dans une *Brochure Apostolique*, de dire beaucoup d'injures à Lenoir-Laroche, au sujet d'un article sur la satire de Chenier, inséré dans un des derniers Nos. de ce Journal. L'article est de moi, les injures m'appartiennent; et je dois les réclamer. CABANIS.

Il vient de paraître deux numéros d'une feuille périodique intitulée *l'Esprit Public*. Elle mérite d'être distinguée de la foule de ces productions du jour qui ne sont assurément ni le thermomètre, ni les régulateurs de l'esprit public, mais bien de misérables répertoires de *l'esprit de parti*, et sur-tout de *l'esprit anti-républicain*. Sans doute, l'esprit public est du ressort de tous les journaux; mais il en manquait un

qui fût spécialement consacré à bien déterminer les caractères de l'esprit public, à rechercher les causes qui influent sur ses variations, et les moyens de le ranimer et de le diriger vers l'intérêt commun. Ce sujet demandait à la fois un observateur profond, un esprit juste, fin et délicat, et un patriote zélé pour le bonheur de son pays, et le maintien de son gouvernement. On trouve la réunion de ces caractères dans cette feuille que l'on attribue à un *ex-constituant*, connu déjà par plusieurs articles intéressans insérés dans divers journaux et par le *Manuel-Révolutionnaire* dont nous avons rendu compte dans ce journal, ouvrage dans lequel il a parlé à tous les partis le langage de la raison, de la vérité et du bien public.

Cette feuille dont on doit desirer la continuation, se vend, par numéros détachés ou collectivement, chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, et chez tous les marchands de nouveautés.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 16.

Le mot de l'Énigme est *Vers*; celui du Logogriphe, est *Trépas*, dans lequel on trouve *repas*, *pas*.

A N N O N C E S.

Les Francs, poème héroïque en dix chants; par C. L. Lesur, membre du Lycée des arts, et de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris. Un volume in-8^o. Prix, 3 liv.; et 3 liv. 15 sous franc de port. A Paris, chez l'auteur, quai Voltaire, n^o. 2; Maradan, libraire, rue du Cimetière-Saint-André, n^o. 9; et Desenne, au palais Egalité.

Ce poème, consacré à célébrer la gloire de nos armées triomphantes, renferme de belles tirades, et annonce du talent et du patriotisme; ce qui malheureusement n'est pas aujourd'hui fort commun.

Du Contrat Social, essai par Jacques Louault, cultivateur au canton de Brije, département de Seine et Marne. Un volume in-8^o. Prix, 50 sous; et 3 liv. 10 sous franc de port. A Paris, chez Knapen pere, libraire-imprimeur, au bas du pont Saint-Michel; et Knapen fils, rue Saint-André-des-Arcs, n^o. 46, en face de la rue Contrescarpe; et à Melun, chez Larbe, libraire-imprimeur du département. — Nous reviendrons sur cet ouvrage qui mérite une analyse approfondie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 février 1797.

L n'est aucune cour qui soit aussi fortement attachée aux anciennes formalités de son étiquette, que la cour ottomane, parce que ces formalités sont presque toutes fondées sur la supériorité qu'elle s'attribue, ou sur quelques dogmes religieux. La Russie au milieu de ses triomphes ne put obtenir d'elle qu'elle y apportât quelques modifications. Mais elle vient de montrer autant de condescendance aux représentations d'un ancien allié, qu'elle avait montré d'inflexibilité contre les prétentions d'un ennemi vainqueur. C'était le moyen de faire des sacrifices, peut-être devenus nécessaires, sans compromettre sa véritable dignité, et même sans blesser les préjugés de son orgueil. Les dernières lettres de Constantinople nous rendent compte de l'audience publique que M. Aubert Dubayet a obtenue du grand-seigneur. Dans cette cérémonie, l'ambassadeur français a joui de toutes les distinctions qu'il avait cru devoir demander, et n'a été assujéti à aucune des formalités qu'il a jugées incompatibles avec le caractère de représentant d'un peuple libre.

Le 17 du mois dernier, il sortit du palais de France, accompagné d'un cortège brillant et nombreux, et se rendit, aux flambeaux, à Top-Hana, lieu de l'embarquement. La caique à sept paires de rames du tchaouchbachi, était disposée pour recevoir l'ambassadeur, suivant l'usage, et sa suite traversa le canal sur un grand nombre de bateaux retenus à cet effet. Arrivé à Constantinople, le général Aubert Dubayet fut reçu par le tchaouchbachi, non dans ce kiosk meséant où les ambassadeurs avaient coutume de se rendre,

mais dans un autre appartement qui, sans être somptueux, annonçait du moins les intentions bénévoles de la sublime Porte. On attendait là le point du jour ; il fut annoncé par une salve d'artillerie des deux frégates qui arborèrent en même-tems leur pavois. A ce signal, le cortège de l'ambassadeur se remit en marche.

L'ambassadeur, revêtu de son grand uniforme de général en chef, montait un coursier magnifiquement enharnaché, et avait à ses côtés une section de la compagnie d'artillerie légère et ses deux aides-de-camp, les citoyens Caulaincourt et Castra.

Le cortège entra dans les rues de Constantinople, au milieu d'une foule immense de spectateurs. Parvenu sous l'Olai-kiosk du sérail (d'où le grand-seigneur se plaît à considérer secrettement ces sortes de spectacles), l'ambassadeur fut joint par le grand-visir, qui sortait de son palais avec la pompe d'usage ; et quoique l'ambassadeur n'eût éprouvé qu'une attente de dix minutes, il en exprima hautement son impatience, attendu qu'il avait été réglé, par le troisième article du cérémonial, qu'aucun retard ne suspendrait la marche de son cortège. Les salutations réciproquement faites, on marcha droit au sérail, où le grand-visir précéda l'ambassadeur, avec le prince Ipsilanti, interprète de la sublime Porte.

Une multitude nombreuse et divers détachemens de milice turque environnaient la porte impériale, connue sous le nom de *Bab-Humaioun*. Après l'avoir passée, on entra dans la première cour, où de nouveaux corps de troupes étaient rangés sur deux files. La grandeur de l'espace, la forme des bâtimens et la diversité des costumes offraient le coup-d'œil le plus vaste et le plus varié.

Un autre spectacle vint succéder à celui-ci quelque tems après. Au moment où l'on entrait dans la seconde cour, on vit des bandes confuses de janissaires s'élançer tumultueusement sur des plats de *pilaw*, qu'ils se disputèrent avec avidité. Cette scène d'usage est représentée par forme d'amusement, et si elle dure trop peu pour les acteurs, on peut dire qu'elle ne finit pas trop tôt pour les témoins.

Tout le monde avait mis pied à terre à cette seconde porte appelée *Orta-Cabax*, qui ferme l'enceinte où le grand-seigneur seul peut aller à cheval.

On se dirigea vers la salle du Dôme, (*Coubé-Altî*) L'ambassadeur y fut introduit par les maîtres de cérémonie, avec toutes les personnes de son cortège qui purent y entrer.

Quelque tems après, le grand-visir entra dans la même salle, et vint s'asseoir sur un brillant sofa. Les ministres inférieurs étaient rangés à certaine distance; l'ambassadeur était placé à part sur le siège destiné aux personnes de son rang. Après les civilités ordinaires, le grand-visir ayant jugé quelques procès pour donner le spectacle d'un *divan*, un avis fut expédié à sa hauteesse, afin de lui annoncer officiellement l'arrivée de l'ambassadeur, qu'elle apercevait elle-même à travers une grille dorée, au-dessus du sofa du grand-visir. La réponse ne tarda point à paraître; elle fut déployée par le premier ministre avec les marques du plus profond respect: aussi-tôt le signal fut donné pour faire servir le repas d'étiquette.

On avait disposé trois tables; la première pour le grand-visir et l'ambassadeur; les deux autres pour le *tefterdar-effendi* (ministre des finances), et pour le *nichandgi-effendi* (appositeur du chiffre impérial), à côté desquels étaient placées dix personnes de la suite de l'ambassadeur. Il existe ordinairement une quatrième table; mais celle du capitana-pacha ne fut point servie, une indisposition ayant empêché ce grand amiral de paraître au *divan*. Ce fut une privation sensible pour tous les Français, qui lui rendent avec usure l'attachement qu'il porte à leur nation.

Le shorbet, l'eau de rose et les parfums ayant suivi ce banquet (aussi remarquable par la profusion des mets que par la rapidité avec laquelle ils se succèdent, le grand-visir et l'ambassadeur se séparèrent momentanément). Ce dernier, accompagné du *drogman* de la Porte, fut conduit par les officiers de cérémonie au lieu où les ambassadeurs sont revêtus de la pelisse d'honneur. On lui passa la sienne: six autres pelisses, 8 *hérékets* et 40 *cafetans*, especes différentes de manteaux, furent distribués entre les personnes du cortège qui avaient été désignées pour recevoir cette marque de distinction.

Le moment approchait où l'ambassadeur allait enfin recevoir l'audience du grand-sultan. Une vaste galerie, occupée par des pages et des eunuques blancs, le conduisit à la salle du trône. Il y entra libre, comme il convenait à son caractère; il ne fut point contenu par les *cap.dgi-bachi* (gentilshommes de la chambre), et il n'aurait pu consentir à l'être, si la sublime Porte, en supprimant pour lui un usage qui ne subsistera sans doute pour aucun autre ambassadeur, ne lui eût donné cette dernière marque de bienveillance et de considération, dont le gouvernement

français reconnaîtra tout le prix. Avancé près du trône , avec le secrétaire de légation et quatre citoyens libres comme lui (1) , l'ambassadeur salua respectueusement le grand-seigneur , à côté duquel paraissaient debout le grand-visir et le chef des eunuques blancs. L'empereur , environné des attributs de sa puissance , était assis sur un trône ou lit de forme antique , dont la broderie était relevée par des perles fines. Au-dessus s'élevait un dais soutenu par des colonnes de vermeil , et orné de globes en or où les diamans brillaient incrustés. Les habits du sultan répondaient à tant de magnificence , et par-tout la pompe orientale était déployée dans son plus grand éclat. C'est au milieu de cet appareil que l'ambassadeur , tout entier à l'objet de sa mission , porta ainsi la parole au grand-seigneur :

« Ambassadeur d'un peuple libre qui combat et triomphe de l'Europe conjurée , j'ai ordre du Directoire exécutif , qui m'envoie vers votre majesté impériale , de lui exprimer solennellement la haute estime et l'attachement de tous les Français. Le Directoire , dans son courage , en récapitulant le nombre de ses ennemis passés et présents , a vu , avec un sentiment délectable , le grand empereur des Musulmans rester presque seul son fidele et magnanime ami ; aussi le destin , en couronnant par la victoire les efforts généreux des Français , réserve-t-il l'immortalité aux vertus de votre hauteesse. J'ose aujourd'hui lui offrir , comme un gage certain de l'affection de la République Française , les services d'une compagnie d'artillerie légère , avec ses cauons et ses obusiers. Je lui offre la rare collection des talens d'une compagnie d'artistes , qui répandront dans son empire les arts et les sciences les plus utiles , en même-tems que son arsenal offrira aux regards de l'Europe la science d'un Français et l'habileté des ministres ottomans qui le dirigent , sous les auspices de votre vertueux grand-visir. »

Le drogman , qui avait interprété ce discours au grand-seigneur , en transmit aussi-tôt la réponse : elle contenait , avec les expressions de l'ancien attachement de sa hauteesse

(1) Ces quatre citoyens représentaient ensemble le corps national , savoir : le général Ménant , les militaires ; le général Pérée , les marius ; le premier député du commerce , les negocians ; et un citoyen non fonctionnaire , le surplus de la nation.

pour la France, de nouveaux gages de ses dispositions à lui en donner des preuves si justement méritées. L'ambassadeur fit en ce moment la remise de ses lettres de créance, qu'il prit des mains du secrétaire de légation, pour les passer au mir-ameh (chef des capidgi-bachi) : le grand-visir les reçut à son tour et les déposa sur le trône. Cet acte consommé, l'ambassadeur renouvela son salut au grand-seigneur, dont les regards de bienveillance lui répondirent de la manière la plus flatteuse ; il sortit de la salle du trône, emportant avec lui toute la satisfaction que devait lui inspirer l'accueil affectueux et distingué du chef suprême de l'Empire ottoman.

Alors il rejoignit son cortège qui l'attendait dans la première cour, et s'était rangé en ordre. Bientôt un nouveau spectacle vint couronner les scènes de la journée. On vit paraître à cheval, au milieu de suites pompeuses, les ministres, les colonels et tous les grands officiers, qui se retiraient du sérail. Chacun saluait, en passant, l'ambassadeur, et en était salué. Le grand-visir sortit le dernier ; les mêmes salutations furent données et reçues de part et d'autre.

Ces différens groupes ayant successivement défilé, le cortège de l'ambassadeur se retira de la Porte, en reprenant son ordre de marche.

Par-tout l'affluence des spectateurs s'était accrue depuis le matin : la beauté du jour et la nouveauté du spectacle ; se réunissaient pour mettre en mouvement la foule qui remplissait les rues, les places et les boutiques. Ce qui excita sur-tout la curiosité, ce fut la brillante compagnie d'artillerie légère, dont la vue était absolument neuve pour les Turcs. Il s'en fallait bien que cet appareil militaire produisit la moindre impression défavorable. Ces soldats étaient des Français ; ces Français, des frères d'armes : sous ce double rapport, ils ne pouvaient qu'être vus avec beaucoup de plaisir. Aussi, tous les visages portaient-ils l'empreinte de la satisfaction. Témoin de cette joie commune, le cortège revint sur les bords du canal, où l'on devait se rembarquer. Les officiers de la Porte qui avaient reconduit l'ambassadeur, prirent congé de lui en cet endroit ; et son retour à Top-Hana fut marqué par un nouveau salut des frégates.

Le débarquement terminé, il fallut attendre la compagnie d'artillerie légère, qui avait été obligée de faire un détour. Elle parut tout-à-coup, annoncée par ses trompettes, et le

sabre hors du fourreau. Dès qu'elle eut repris son rang, l'on s'achemina vers le palais de la République, en suivant la rue de Péra, séjour des ambassadeurs et de la plupart des européens. Les spectateurs n'y étaient pas moins nombreux qu'à Constantinople ; et s'ils n'avaient pas tous la même disposition à juger favorablement, ils ne purent concevoir en général qu'une opinion digne des Français, puisque leur cortège a été constamment présidé par la décence. Il était une heure après-midi, lorsqu'on rentra au palais. On se rangea sur la terrasse, et l'ambassadeur avant de quitter ses concitoyens, satisfait à l'impulsion de son cœur, en leur payant, dans une courte harangue, le tribut d'éloges qu'ils avaient tous mérité.

Un ambassadeur de Méhémed-Kan, Sophi de Perse, a été témoin de cette cérémonie. Il était arrivé quelques jours auparavant avec une suite nombreuse. On croit que l'objet de sa mission est de demander à la Porte des secours contre les Russes, ou du moins ses bons offices pour la conclusion d'une paix prompte.

La Porte a repris ses préparatifs de guerre. On travaille dans les arsenaux avec autant d'activité que s'il s'agissait d'ouvrir la campagne au printemps prochain. Les ouvriers que l'on emploie sont presque tous Européens ; il y a sur-tout beaucoup de Français. Le capitain-pacha a pris lui-même la surintendance de ces travaux, et il ne quitte son poste ni jour ni nuit.

On va creuser devant l'arsenal de la marine un bassin semblable à celui de Toulon, pour la construction et le radoub des vaisseaux. Il paraît qu'on adoptera le plan proposé par un ingénieur suédois, de préférence à ceux que des officiers français avaient présentés.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 février.

La réponse du roi de Prusse aux réclamations du prince de Valdeck, dont nous avons parlé dans notre dernier rapport, est connue. Ce monarque y donne au réclamant, ainsi qu'à tous les princes et Etats compris dans la ligne de neutralité, l'assurance de la protection la plus énergique et la plus active. Les préparatifs qu'il fait, la force imposante qu'il déploie, l'in-

time intelligence qui subsiste entre lui et le nouvel empereur de Russie ne peuvent qu'inspirer beaucoup de confiance en ses promesses. Aussi voit-on le nombre de ses cliens s'augmenter chaque jour, et les anneaux de la coalition germanique contre la France se détacher successivement. Le duc de Saxe-Cobourg vient de faire déclarer à la diète de l'Empire qu'il avait accédé au système de neutralité du cercle de Haute-Saxe.

Les Français ont déjà concerté leurs plans d'opérations en Allemagne. — Il paraît que les dernières victoires qu'ils ont remportées en Italie et la prise de Mantoue ont déterminé le Directoire à faire agir offensivement sur le Bas-Rhin.

Le 22 du mois dernier l'impératrice d'Allemagne accoucha d'une fille. — Le mariage du prince héréditaire de Hesse-Cassel avec la princesse auguste fille du roi de Prusse a été célébré, le 13 de ce mois, à Berlin.

ITALIE. De Modène, le 24 Janvier 1797.

CONGRÈS CISPADAN.

Séance du 23 janvier. Le congrès, ajourné à Modène, a repris ses séances, le 23 de ce mois, au milieu des réjouissances que causaient les victoires éclatantes des Français. Les députés du peuple cispadan se rassemblent dans la vaste salle du palais du ci-devant duc de Modène. — Le cit. Ignace Magnioni est nommé président à la place de cit. Facci. — Le cit. Isacchi demande qu'on mette en exécution les décrets rendus par le congrès, à Reggio, les 7, 8 et 9, et dont voici les principales dispositions : Qu'on place les armes de la République dans tous les endroits où l'on voyait ci-devant celles du prince; que le drapeau national rouge, blanc et vert porte l'empreinte d'un carquois, avec le mot, *Liberté sans révolution*; que tout se fasse au nom de la République Cispadane, et qu'on date du jour qu'elle a été proclamée *une et indivisible*; que l'on fasse le cens personnel de toute la République Cispadane, en chargeant de cette opération les gouvernemens provisoires. On fait ensuite la motion de procéder à la totale abolition des marques de l'esclavage, des titres de la noblesse, et de toute distinction héréditaire.

— Le cit. Isoloni s'y oppose, en disant que le congrès n'avait aucune faculté de prononcer contre une ancienne injustice, maintenue seulement par le despotisme, et abhorrée et pros- critte par tout le genre humain. — La motion est décrétée par le congrès, à l'unanimité, au milieu des plus vifs applau- dissemens des spectateurs. — On décrète ensuite que le congrès se bornera, quant à présent, à la seule constitu- tion, et qu'il ne discutera d'autres motions qu'en cas d'urgence.

Bertolani propose de ne rien décider par rapport à la constitution, jusqu'à ce que le plan en ait été soumis, par le moyen de l'impression, à l'examen de tous les citoyens.

Aldini combat cette motion, alléguant pour motif que l'im- pression du projet pourrait compromettre le comité de cons- titution. — Le congrès, sans avoir aucun égard à cette frivole opposition, décrète la motion de Bertolani.

Compagnoni insiste pour que le congrès s'occupe, en attendant, de la discussion et approbation des droits de l'homme et du citoyen. — Cette motion est décrétée après une courte discussion à laquelle donnent lieu les députés de Bologne. — On procède ensuite à la lecture du préambule de la constitution et de la déclaration des droits et des devoirs.

Aldini demande que, pour la lecture du premier article constitutionnel, le congrès se forme en comité secret.

Le président propose la formation de la carte topographique de la République. — Le congrès adopte la proposition, et charge de l'examen les cit. Pollari, Ghedini, Guidiccini, Vandelli, Cassiani et Ré.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 21 février.

Dans la séance du 11 de ce mois, l'Assemblée nationale a décrété la composition du Pouvoir exécutif, ainsi qu'il suit:

Le Pouvoir exécutif de la République est confié à un conseil d'état composé de cinq membres.

Sont seulement éligibles pour membres du conseil d'état, ceux qui réunissent les qualités suivantes: 1°. Être citoyen ayant droit de suffrage. 2°. Avoir atteint l'âge de 35 ans accomplis; 3°. être né dans cette République; 4°. et y avoir eu son domicile pendant les deux dernières années.

Les conditions pour être électeur ont été déterminées dans la séance du 13. — Pour être électeur, il faudra en outre être propriétaire ou usufruitier d'un bien situé dans la République, etc., ou locataire d'un bien situé dans la République, et don-

nant par an un loyer , dans une commune de 2,500 habitans et au-dessous, 30 flor. ; de 2,500 à 5,000, 50 fl. ; de 5,000 à 15,000, 75 fl. ; de 15,000 à 35,000, 100 fl. ; de 35,000 à 50,000, 150 fl. ; et au-dessus de 50,000, 200 fl.

Il a été décrété , dans la séance du 14 , que pour la formation du conseil d'état la chambre des Anciens fera la nomination d'un nombre double de candidats. L'élection définitive appartiendra aux électeurs des assemblées primaires de toute la République.

ESPAGNE. De Madrid , le 18 février.

Pour obliger les Catalans à payer leurs contributions arriérées , on a employé des moyens coercitifs qui touchent de bien près à la vexation. Ils ont demandé quelques diminutions pour les indemniser des pertes et des dépenses que leur a occasionné une guerre à laquelle ils ont contribué avec beaucoup de zèle , et dont leur province a été un des principaux théâtres. On n'a eu aucun égard à leurs plaintes. La rupture avec l'Angleterre , quoiqu'approuvée en général par l'animosité nationale , a paru , aux Catalans sur-tout , un nouveau fléau qui a lait prolonger la stagnation de leur commerce et de leur industrie. Enfin , pour achever d'aigrir leurs mécontentemens , une foule d'artisans français sont venus , depuis peu , apporter à Barcelonne leur adresse et leur activité , et en travaillant mieux et moins cherement que les artisans du pays , ils sont devenus pour ceux-ci des rivaux aussi odieux que redoutables.

Tous ces griefs avaient excité beaucoup de mécontentemens en Catalogne. Pour les apaiser , le gouvernement s'était déjà porté à quelques condescendances. On sait qu'en tems de paix , c'est sur les côtes de Catalogne principalement que les Anglais versent une prodigieuse quantité de morues. On a permis que ces versemens continuassent , quoiqu'en les empêchant , on eût tari une des sources les plus abondantes des profits des Anglais en Espagne. Mais lorsque , le 13 de ce mois , on apprit que la malle de Barcelonne n'était point arrivée , et que d'un autre côté , on répandait que les bataillons des Gardes-Walannes , à l'exclusion des troupes nationales , avaient reçu l'ordre de marcher vers cette ville , on put croire que la fermentation qui y existait avait éclaté par un soulevement. Cependant nos alarmes sont maintenant presque entièrement calmées. On sait que tout est assez tranquille en Catalogne. Les Gardes-Walannes , qu'on présumait avoir été envoyées contre elle , n'étaient

n'étaient qu'au nombre de 400, et sont, à ce qu'il paraît, uniquement destinées à purger la vieille Castille des brigands qui l'infestent. Cette destination expliquerait le soin qu'on a eu de ne pas mêler de troupes nationales à cette troupe étrangère.

On infère de quelques changemens qui s'opèrent dans les bureaux, que M. de Varela, qui a passé récemment du ministère de la marine à celui des finances, ne jouit pas d'une grande faveur. On donne d'honorables retraites à ses créatures, et on remet en place ceux qu'il en avait écartés.

Nous apprenons que le roi a pris la résolution de déclarer la guerre au Portugal. En conséquence, l'ordre vient d'être donné de lever au plutôt en Castille une armée de 30 mille hommes, et une de 20 mille en Galice, et de fournir, sans délai, l'une et l'autre, de l'artillerie nécessaire.

ANGLETERRE. De Londres, le 27 février.

La situation de nos affaires, dit le *Courier* d'aujourd'hui 27, est devenue véritablement effrayante. La dépréciation, sans exemple, de nos fonds publics est d'une nature si alarmante que le gouvernement vient d'être forcé de recourir à des mesures extraordinaires. Un messenger a été envoyé à Windsor, avant-hier, pour prier sa majesté d'arriver promptement ici le lendemain matin. Le roi s'est rendu en conséquence ici, hier matin. Le conseil a été convoqué sur-le-champ au palais de St. James : huit ministres étaient présens. L'état du crédit public, la chute des fonds, la demande du numéraire, etc. ont été pris en considération, et le résultat de ce conseil a été de recommander à la banque d'Angleterre de ne faire aucun paiement en numéraire, jusqu'à ce qu'on ait pris sur ce sujet l'avis du parlement.

Une assemblée des principaux banquiers et négocians doit avoir lieu aujourd'hui, pour prendre en considération l'état du crédit public, et adopter les résolutions qui paraîtront les plus convenables à la situation actuelle des choses.

On sait que la banque de Londres ne peut être dans l'embarras, sans que les banques des provinces n'en éprouvent le contre-coup ; aussi voit-on arriver ici tous les jours des agens de ces banques particulières, qui viennent exposer leur triste situation et le péril dont elles sont menacées.

Le *Courier* du 23 dit que ce jour-là les fonds consolidés étaient à 51 $\frac{7}{8}$. Cette dépréciation sera encore plus forte, parce qu'on sait que le gouvernement a besoin de fonds considérables pour le service de l'armée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 Ventôse.

Un prêtre condamné au célibat par les lois civiles et religieuses de l'ancien régime, avait fait donation de ses biens à sa niece; ce prêtre s'est marié depuis la révolution, il est devenu père. Il demande si la naissance de son enfant ne révoque pas sa donation. La question paraît problématique aux uns et claire pour les autres. Un membre conclut de ce débat qu'elle mérite l'examen d'une commission, ce qui est adopté.

Une assemblée électorale qui nommerait un citoyen absent, ne pourrait-elle pas nommer un second citoyen pour le remplacer, dans le cas auquel il n'accepterait pas? Telle est la question proposée par Dumolard. Il observe que ce n'est point faire renaître les suppléans, défendus par la constitution, puisque ces secondes nominations ne seraient que conditionnelles, et n'auraient d'effet que dans l'hypothèse de non acceptation du premier nommé.

Pastoret et Siméon appuient la proposition de Dumolard; Guillemardet, Lefranc et Hardi la combattent. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Bergier demande, le 7, qu'il soit nommé une commission, pour examiner la question, si le domicile de ceux qui sont chargés d'une fonction publique, soit militaire, soit civile, est tellement leur domicile naturel que ceux qui y rentrent, après avoir rempli l'une ou l'autre de ces fonctions, pendant le cours d'une ou plusieurs années, aient le droit de voter dans l'assemblée primaire de leur canton, de quelque durée qu'ait été leur absence.

On la renvoie à l'examen d'une commission composée de Dauou, Dumolard et Bergier.

Daubermesnil, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie, morts en combattant.

Ces honneurs, selon la commission, doivent être, selon la différence des services, ou l'installation du héros au Panthéon, ou l'inscription de son nom sur une colonne, appelée *colonne de la loi*, ou l'institution d'une fête annuelle en son honneur, ou son oraison funèbre.

Bailleul combat ce projet comme insuffisant, et sujet à une foule d'inconvéniens. Il en présente un autre, qui consiste principalement à établir dans chaque administration centrale deux registres, qui seraient appelés l'un le *registre sacré*, l'autre le *registre d'opprobre*.

Sur le registre sacré seraient inscrits honorablement les noms de ceux qui seraient morts en combattant pour la patrie ; 2°. les noms de ceux que leurs blessures mettraient hors d'état de la servir ; 3°. les noms de ceux faits prisonniers de guerre ; 4°. enfin, les noms de ceux qui, après avoir rempli honorablement leurs devoirs, auraient obtenu des congés définitifs. Ce livre porterait en tête : *Aux défenseurs de la patrie, la patrie reconnaissante.*

Sur le registre d'opprobre seraient inscrits les noms des fuyards ou déserteurs, avec ce titre : *Aux lâches qui ont déserté leurs drapeaux, ou abandonné leur patrie.*

Un an après la paix serait élevé également, dans le chef-lieu de chaque administration centrale, un édifice public où on inscrirait les noms de ceux qui se trouveraient portés au livre sacré, avec une pierre au pied de cet édifice où seraient gravés les chants *de la Marseillaise et du Départ.*

Outre cet édifice public serait élevé, au pied de la maison nationale de chaque défenseur qui aura bien mérité de la patrie, une pierre où il serait fait mention de son nom, de ses blessures ou de sa mort.

Les défenseurs survivans et honorablement inscrits au registre sacré, auraient une place distinguée dans les fêtes publiques.

Les discours de Daubermesnil et de Bailleul seront imprimés, et leurs projets ajournés après la distribution.

Chasset soumet à la discussion le projet de résolution, tendant à excepter des peines qu'aurait en-

courues un prévenu qui révélerait les auteurs, fauteurs ou complices des crimes dont il est accusé.

Plusieurs orateurs parlent pour ou contre le projet.

Camus observe qu'il est trop important pour ne pas le mûrir. Lehardi desire qu'il soit resserré, et que la commission se borne à examiner si le Corps législatif n'a pas le droit de prendre, à l'égard des conspirateurs seulement, une mesure qui puisse mettre le gouvernement à portée de connaître tous les fils d'une conspiration. Cette observation est renvoyée à la commission.

Girod (de Nantes) fait approuver, le 6, par le conseil des Anciens, la résolution qui porte qu'il ne sera accordé d'indemnité qu'à ceux des jurés d'accusation et de jugement qui se déplaceront.

Rallier, au nom d'une commission, propose le rejet de celle qui fixe les assemblées électorales dans les chefs-lieux de départemens, sauf quelques exceptions, attendu que ces exceptions donneraient lieu à plusieurs réclamations de la part d'autres départemens. La résolution est rejetée.

Organe d'une commission spéciale, Siméon présente, le 8, un projet tendant à empêcher l'évasion des individus détenus dans les maisons de force, soit condamnés, soit prévenus. Tous ceux à la garde desquels ils sont confiés seraient personnellement responsables de leur évasion, et subiraient la peine de deux années de détention, s'ils étaient convaincus de l'avoir favorisée par négligence ou connivence. Impression, ajournement.

Sur le rapport de Duchâtel, il est mis 5 millions à la disposition du ministre des finances, pour acquitter les dépenses de son département pendant le trimestre de nivôse à germinal de la présente année.

Gilbert-Desmolieres met sous les yeux du conseil les détails de la dépense énorme que cause au trésor public la fabrication des sous. Les dix millions qu'une loi ordonne de fabriquer coûteront à l'Etat plus de 5 millions, savoir : 3 millions 197 mille 278 livres 15 sous 8 deniers de frais de fabrication, et 2 millions 722 livres 13 sous de frais de fonte de cloches.

Ces observations sont renvoyées à la commission des finances.

Doulcet fait adopter son projet de résolution sur les élections de Saint-Domingue.

1°. Les nominations faites par une prétendue assemblée électorale, tenue à Saint-Domingue le 21 fructidor, an IV, et jours suivans, sont déclarées nulles.

2°. Les citoyens que cette assemblée a nommés au Corps législatif n'y seront point admis.

Sur la motion de Treilhard, une commission présentera un projet de résolution qui fixe le nombre des députés que chaque département devra élire pour chaque conseil.

On a repris, sans rien terminer, la discussion sur les droits de successibilité des enfans naturels.

On a repris, le 9, la discussion sur le rétablissement de la contrainte par corps. Les deux articles suivans sont adoptés, 1°. la loi du 9 mars 1793 qui abolissait la contrainte par corps est rapportée; 2°. les obligations qui seront contractées postérieurement à la promulgation de la présente, et pour le défaut desquelles les lois antérieures prononçaient la contrainte par corps, y seront assujetties comme par le passé.

L'ordre du jour appelant chez les Anciens la discussion sur la question intentionnelle, Tronchet répond aux objections qui ont été faites contre le rapport de la commission.

Elles sont divisées en cinq parties qui se rapportent aux différentes questions résolues par la résolution des Cinq-cents. La première et la plus importante est celle de savoir s'il est nécessaire de maintenir la question intentionnelle. Le rapporteur continue à soutenir l'affirmative: c'est au jury seul qu'il appartient de porter le jugement, et le jugement n'est complet que lorsque le jury a prononcé sur le fait et sur l'intention. Le juge n'est chargé que d'appliquer la peine; il ne peut l'appliquer avec équité sur la déclaration d'un fait vague et dépouillé des diverses circonstances qui en atténuent ou en aggravent la criminalité.

Détruire la question intentionnelle, c'est exposer les citoyens à tous les dangers de l'arbitraire sur ce qu'ils ont de plus précieux, l'honneur et la vie. Le

jugement d'un jury qui n'aurait point prononcé sur la question intentionnelle serait, non-seulement incomplet, mais inconstitutionnel, puisqu'il laisserait aux juges le choix des différentes peines prononcées contre un semblable délit, selon les divers degrés de culpabilité, de celui qui l'a commis.

Les lois sur l'institution de la procédure par jury ont en effet donné aux juges le pouvoir de direction; mais elles n'ont point voulu qu'il influât sur la prononciation du jugement, et il est dans l'esprit de cette institution de restreindre ce pouvoir.

On a dit qu'il y avait des actes dont l'immoralité était tellement évidente, tellement inséparable du fait en lui-même qu'il était inutile de poser la question intentionnelle, et que d'ailleurs le texte des lois ne portait point que cette question serait posée dans tous les jugemens du jury.

Trouchet répond que la constitution défend de poser des questions complexes, et que ce serait en poser évidemment une que de faire prononcer le jury à la fois sur le fait et sur sa moralité. Au reste, s'il y a des cas où cette question peut devenir inutile, au moins n'est-elle pas dangereuse, et l'inutilité est préférable à l'illégal. Le conseil rejette la résolution.

Golez fait prendre une résolution qui fixe la suspension provisoire de l'action en rescision pour les contrats de vente.

Jean-Debry prend la parole au nom d'une commission spéciale, chargée, par le conseil, de faire un rapport sur les pièces relatives à la conspiration royaliste, découverte le 12 pluviôse.

L'esprit dans lequel ce rapport est composé, se manifeste dès les premières lignes: on y voit éclater l'intention de ramener la concorde au sein du Corps législatif, et de rallier tous les Français autour de la constitution de l'an III. Les prévenus de la conspiration appartiennent aux tribunaux; la recherche de leurs complices doit occuper le Directoire: la seule fonction du législateur est d'éclairer l'opinion publique sur les caractères, les manœuvres, les projets des factions ennemies de la liberté nationale: tel est le but du discours de Jean-Debry.

Un parti habile à se revêtir de tous les masques,

travaille à diviser les républicains pour les asservir : ce parti se compose de tout ce qui vivait des abus monarchiques ou révolutionnaires que la constitution a détruits. Ce parti est-il payé par l'étranger ? J'en crois, dit le rapporteur : des indiscretions ministérielles, échappées au sein du parlement d'Angleterre, ont assez dévoilé la part active que cette puissance n'a cessé de prendre à nos fongs désastres.

Jean-Debry a mis en parallèle la faction des anarchistes et celle qui arbore les couleurs de la royauté. L'esclavage du peuple est la fin de l'une et de l'autre ; leurs moyens ont toujours été les mêmes ; l'assassinat des fonctionnaires publics, le massacre de tout ce qui a servi la révolution : les plans de Babœuf et de Lavoisier sont également formés sur ce patron. L'orateur est persuadé que ce fut pour tuer la liberté, qu'on donna au peuple français la fièvre de la licence. Il ne peut voir que des royalistes déguisés, dans les agitateurs les plus effrénés de 93, dans les Gusman, les Péreya, les Cloots, étrangers comme Poly, et comme lui couverts des livrées du jacobinisme. En Angleterre, après la chute de Charles I^{er}, les cavaliers qui avaient été ses plus zélés partisans, changèrent tout-à-coup de langage ; ils dirent qu'ils avaient été trompés, qu'ils reconnaissent dans la liberté, le bien le plus cher aux humains ; mais qu'ils la voulaient dans sa plénitude et sans limite. Ils se livrèrent, en effet, aux excès les plus criminels ; et lorsqu'ensuite Charles II monta sur le trône, ces mêmes cavaliers se firent, auprès de lui, un mérite des manœuvres anarchiques par lesquelles ils avaient déshonoré la révolution, et provoqué le retour de la tyrannie : ils furent les premiers esclaves de ce nouveau maître.

Ce trait d'histoire n'est pas le seul dont le rapporteur ait fait usage, pour expliquer, par d'ingénieux rapprochemens, ces horribles jeux des passions humaines qui créent les troubles politiques, les éternisent, en multiplient les ravages, et empêchent de retirer, après de longs malheurs, les fruits qui pourraient consoler un peuple de tant d'épreuves, d'afflictions et de sacrifices. Jean-Debry s'est appliqué

sur-tout à démontrer que la plus légère, atteinte à la constitution actuelle, rouvrirait devant la nation, devant tous les partis, l'abyme des calamités révolutionnaires. Il n'est point de faction dont le succès ne fût une proscription pour toutes les autres, et un grand péril pour elle-même. Il n'y aurait sur-tout, au milieu d'un bouleversement nouveau, aucune chance pour les sectateurs de ces opinions mitoyennes, qui, voulant allier en quelque sorte la royauté avec la république, espèrent, avec trop d'imprudence, d'amener jamais à de telles transactions les partisans déterminés de l'une ou de l'autre. La constitution de l'an III est la seule digne contre le débordement des crimes et des vengeances de ces partis extrêmes, auxquels toute révolution vaut toujours un triomphe, au moins éphémère.

Jean-Debry n'a point contesté l'existence d'une faction d'Orléans; mais il a pensé que, pour déjouer les projets de celui qui ne s'est pas encore montré, il y aurait peu de bonne-foi à vouloir laisser faire celui qui se montre. Environner du soupçon d'orléanisme tous ceux qui repoussent Louis XVIII, c'est conspirer pour ce dernier, et calomnier la nation française, en la représentant comme divisée pour le choix d'un maître, lorsque ses quatorze armées nous ont si bien conquis le droit de n'en plus avoir. Des conspirateurs pour la maison du méprisable Philippe, ne trouveront ici aucun défenseur, lorsqu'on aura saisi entre leurs mains, comme entre celles de Babeuf et de Brotier, les preuves et les instrumens de leurs machinations impies; que si, avant ce terme, et dans les ténèbres des conjectures, on veut ouvrir des listes de proscription, Robespierre et les siens en ont donné l'exemple en 1793, et il n'y a qu'à copier tout ce qui a été dit et fait à cette époque contre ces fédéralistes prétendus, dont le véritable crime était d'avoir désiré, appelé la république, et de la vouloir constituer.

Des vœux ardents pour la paix extérieure, comme pour la concorde entre les Français, ont terminé ce rapport, qui a duré près d'une heure et demie, et dont nous regrettons de ne pouvoir offrir qu'une si courte analyse à nos lecteurs. Il a été entendu avec

le plus vif intérêt, sans un seul murmure, sans la moindre interruption; le conseil en a ordonné unanimement l'impression et la distribution au nombre de six exemplaires à chaque membre. On y remarquera cette fécondité d'idées morales et de sentimens républicains, ces formes franches et souvent énergiques qui caractérisent les discours de Jean-Debry: il a parlé de la liberté, de la révolution, de la constitution de l'an III, comme on parle des objets auxquels on a irrévocablement attaché tous ses vœux, toutes ces espérances.

La discussion s'ouvre, le 9, au conseil des Anciens sur la résolution relative au droit de passe. Lacuée vote avec la commission pour le rejet; mais il entre dans quelques détails afin d'indiquer les améliorations qu'il serait possible de faire entrer dans un nouveau projet. Dupont parle aussi contre la résolution. La discussion est ajournée.

Fourcroy, rapporteur de la commission chargée de l'examen de la résolution concernant les poudres et salpêtres, déclare que la commission persiste à en demander l'adoption. Les magasins sont aujourd'hui pleins à la vérité; mais la grande consommation de salpêtre que nous faisons aux armées, nous oblige à entretenir cette grande quantité qui paraît à quelques personnes inexpuisables. Donc il est de l'intérêt public de protéger les raffineries particulières.

Fourcroy justifie ensuite successivement les différens articles de la résolution, qui lui paraissent remplir le but que l'on a voulu atteindre. Ils sont conformes à l'ancienne législation sur cette matière. Ils doivent être adoptés comme formant un système de loi bien ordonné pour assurer cette récolte.

Il répond ensuite aux craintes manifestées sur le peu de succès des nitrières artificielles. Il oppose aux doutes les certitudes acquises par les nombreuses expériences des chymistes les plus recommandables, tels que Lavoisier, Priestley, Vauquelin, Berthollet, les succès des nitrières artificielles de Suède, de Prusse, de Suisse, de Malte, des Indes, de la Chine. On continuera la discussion.

Un membre, organe d'une commission, a fait, le

dit au conseil des Cinq-cents le rapport sur la question de savoir s'il ne faut pas lever la suspension provisoire de toute action et toute instance en rescision des contrats de vente, ou équipollens à vente pour cause de lésion d'outre-moitié, ordonnée par l'article III de la loi du 13 fructidor an III. Il a observé que le papier-monnaie n'ayant plus cours forcé, le motif qui a fait prononcer cette suspension devient sans objet, et il a proposé la levée de cette suspension, ce qui est adopté.

L'on a ensuite discuté le projet de résolution portant que les dispositions de l'article III de la loi du 16 fructidor an III, ne sont point applicables aux individus portés sur des listes d'émigrés, après leur mort légalement constatée en France. L'on a considéré que si les lois sur les émigrés doivent être sévèrement exécutées, elles ne peuvent cependant point atteindre ceux qui n'existaient plus lorsque leurs noms ont été inscrits sur des listes d'émigrés. La résolution a été prise d'après ces principes.

Couppillaud dénonce, le 19, un écrit ayant pour titre : *Ordo breviarum Lingonensis pro anno 1797*. On y lit, page 10, ces mots : *Omni diebus dominicis ac festis, cantatur, Domine, saluum fac regem*. Il demande que cet écrit soit renvoyé au Directoire pour en poursuivre l'auteur et l'imprimeur. Adopté.

On reprend la discussion sur le projet d'Eschassériaux, concernant l'imprimerie de la République. Barillon et Savary ont présenté quelques observations contre ce projet. Le conseil s'est formé à deux heures en comité général pour entendre la suite du rapport de Marc, commencé hier, sur la situation de Saint-Dominique. Ce comité a continué le lendemain 3.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui réunit la principauté de Montbelliard au département du Mont-Terrible. On ouvre, le 19, la discussion sur la résolution relative à l'avancement, l'administration et la police du corps de la gendarmerie. Dumas discute successivement les divers articles de la résolution, et conclut en demandant son approbation. Le conseil ordonne l'impression de son discours. Il approuve ensuite la résolution sur les baux à longues années.

Le conseil des Cinq-cents, sur la proposition de Fabre (de l'Aude), prend deux résolutions par lesquelles 583,000 francs sont mis à la disposition des commissaires de la trésorerie, pour les dépenses de leur département, et 6600 francs à la disposition du ministre de la justice, pour les dépenses du bureau de l'envoi des lois et la traduction de ces lois en italien.

Par une autre résolution, la contribution foncière pour l'an V^e. est fixée à 240 millions, et les contributions personnelle et somptuaire à 60 millions.

Les sols additionnels seront, pour la contribution foncière, de 3 sols par franc, et de 5 sols pour les contributions somptuaire et personnelle.

Audouin, par motion d'ordre, expose que le moment est arrivé de faire exécuter la constitution dans tous ses articles. Il ne faut pas, dit-il, que les sermens des magistrats qui lui ont juré fidélité soient de vaines et dérisoires formules. Les hommes exempts d'esprit de parti nous pardonneront d'avoir entouré le berceau de la constitution de quelques précautions extraordinaires ; ils sentiront qu'il y avait du danger à tuer la révolution tout-à-coup ; il fallait la laisser mourir d'inanition. Mais veut-on la paix ? Veut-on de bons choix dans les prochaines assemblées primaires ? Veut-on rallier à la République ce grand nombre d'hommes qui ne craignent que le retour du régime révolutionnaire ? Il faut faire exécuter les lois constitutionnelles ; là est le salut de la chose publique, comme de tous les citoyens.

Audouin propose que, dans la séance du 16, il soit nommé au scrutin une commission qui, dans le courant de germinal, présentera le tableau de toutes les lois contraires à la constitution.

Cette proposition est vivement appuyée et adoptée sur-le-champ.

Le conseil s'est ensuite formé de nouveau en comité général, toujours pour s'occuper des colonies.

Organe d'une commission spéciale, un membre propose de rapporter la loi du 21 floréal an IV, qui éloigne de Paris les ex-conventionnels non réélus. Dumolard observe qu'ils doivent être soumis à cette loi, ainsi que les autres qu'elle atteint. Cholet pro-

pose de charger la commission nommée hier, d'examiner quelles sont les lois qui, contraires à la constitution, sont dans le cas d'être rapportées. Cette proposition est adoptée.

On lit quelques nouvelles piéces relatives à la conspiration de Dunan. Le conseil ordonne ensuite l'impression du discours de Maret sur les colonies.

L'ordre du jour du 15 appelant le tirage au sort, Freilhard, en exécution de la loi du 20 nivôse, dépose sur le bureau 167 numéros pour les membres restans, et 146 pour les sortans; le conseil procede ensuite à leur vérification et à l'appel nominal.

Sur le rapport de Lacoste, le conseil des Anciens a approuvé la résolution relative aux biens d'émigrés indivis avec la nation et d'autres propriétaires.

Le tirage au sort s'y est également effectué le 15 et avec les mêmes formalités.

Liste des Députés du Conseil des Cinq-cents qui doivent sortir au 1^{er} prairial prochain.

Albert, Andrey, Auger.
 Babey, Balland, Balmain, Bancal, Baucheton, Beffroy, Bellefleur, Berlier, Bertezene, Bézard, Blanqui, Blondel, Bodin, Boissy-d'Anglas, Bonet, Bonnemain, Bordas, Borie-Cambort, Cambacerès, Camboulas, Camus, Carpentier, Casenave, Cassanyès, Cavaignac, Cazeneuve, Chabanon, Charrel, Chassey, Chastelin, Chauvier, Chauvin, Chiappe, Christiani, Clédel, Collombel, Compé (de l'Oise), Couturier.
 Babray, Daubermesnil, Daunou, Defermont, Delamarre, Delaunay, Deleasso, Delectôy, Despinassy, Deville, Dornier, Drouet, Dubois-Grancé, Dubouloz, Dumas, André Dumont, Dupuis, Claude Duval, J. P. Duval.
 Eschassériaux l'ainé,
 Ferrand, Fleury, Fricot,
 Gamon, Garnot, Gossuin, Goupilleau (de Montaigne), Gourdan, Gonzy, Guillerault, Guiter, Guyardin, Guyomard, Guyton-Morveau.
 Eloy Hourier, Hubert.
 Ingrand, Isnard, Isoard.
 Jard-Pauvillier, Jeannest-Lanoue, Jouenne.
 Karcher.
 Laforest, Lakanal, Lanthenas, Lorençor, Lecointe-Puyraveau, Legot, Lemaignan, Lémance, Lesage-Senault, Lespihassé, Littée, J.-B. Louvet, P.-Fl. Louvet, Loozeau.

Maithe, Maisse, Marboz, Marcoz, Maret, Marfiette, Mathieu, Maulde, Méaulle, Mercier, Montégur, Morissot, Obelin.

Pacros, Pelet (de la Lozere), Penieres, Pepin, Perrin (des Vosges), Picqué, Pierret, Pinel, Piazanet, Prost.

Quiaette.

Raffron, Réal, Réverchon, Richard, Richaud, Rivery, Roberjot, Rquault, Roux (de la Marne), Rouyer, Ruault, Ruelle.

St.-Martin (Ardèche), St.-Martin (Valogne), Salmon, Saurine, Savorain, Serveau.

Texier, Thabaud, Thibaut, Toudic, Treilhard.

Liste des Députés du Conseil des Anciens qui doivent sortir au 1^{er} prairial prochain.

Allafort, Amyon.

Bar, Barrot, Belin, Beraud, Besnard, Blanc, Bolot, Bonnesœur, Boucher-Saint-Sauveur, Bouillerot, Bouret, Bourgeois.

Cabaroc, Campmartin, Castilhon, Chambon-Latour, Conrè, Corbel, Coren-Fustier, Coruilleau, Courtois, Creuzé-Pascal.

Dandenac aîné, Dandehac jeune, Delcher, Delmas, Derazey, Devars, Deverité, Durand-Maillane.

Fouscroy.

Gagos, Olivier Gérente, Gibergues, Girard (de l'Aude), Girard-Villars, Giraud (des C. du N.), Gouly, Goupilleau (de Fontensy), Guermeur, Guttard, Gumery, Florent Guyot, Johannot.

Lanjuinais, Laurent (de Lot et Garonne), Lehault.

Maignien, Mazade, Pierre Michel, Guillaume Michel, Mills, Moysset, Musset.

Nioche. — Plaichard-Cholliere, Poullain-Grandprey, Regnault-Bretel, Reguis, Roy, Rudel.

Sallèles, Sauvé, Serres (de l'isle de France).

Thierriet. — Varlet, Vernerey, Vincent, Viquy.

PARIS, Nonidi 19 ventôse, l'an 5^e. de la République.

Décadi dernier, le général Augereau a présenté au Directoire les 60 drapeaux pris sur les Autrichiens à Mantoue. Ce général a exprimé, dans un discours plein de civisme, les sentimens de la brave armée d'Italie, qui, en onze mois, a livré 64 combats et 27 batailles. Le président du Directoire, après lui avoir donné l'accolade fraternelle, lui a remis le drapeau tricolor que lui a décerné le Corps législatif, et lui a fait don d'un armure, au nom de la République.

La veille, Angereau avait assisté à un grand dîner et à une fête, où s'étaient trouvés plus de 300 députés. Le père de ce général qui, comme on sait, est un marchand fruitier du faubourg St. Marceau, était placé à côté du président du conseil des Anciens, et son fils à côté de celui des Cinq-cents. On y a célébré, par des toast et des hymnes patriotiques, les victoires de nos armées, et sur-tout de celle d'Italie. Un frère de Buonaparte, âgé de 12 à 13 ans, y a reçu également les témoignages de reconnaissance et d'admiration que l'on doit à ce général, qui, dans une seule campagne, a égalé la gloire des plus grands capitaines anciens et modernes.

Depuis le tirage au sort dans les deux conseils, on remarque que les esprits sont plus calmes, que l'opinion s'épure, et que tout se prépare pour faire, lors des élections prochaines, des choix conformes aux véritables intérêts de la République. Le sort a fait sa tir, comme on devait s'y attendre, plusieurs députés qui probablement seront réélus, tels que Boissy-d'Anglas, Daumou, Cambacérès et quelques autres. C'est ce qui arrivera toutes les fois que des hommes auront bien mérité de l'estime publique.

Chenier avait été insulté au théâtre de la République, par un ancien page d'Orléans, nommé Amédée Kerbourg. Celui-ci s'était vanté, par une lettre signée de lui et insérée avidement dans d'infâmes journaux, qu'il avait frappé Chenier d'une manière outrageante. Chenier a appelé en duel Amédée Kerbourg; ils se sont battus au pistolet, et Chenier a blessé grièvement son adversaire.

On fait sur le Rhin tous les préparatifs pour recommencer promptement la campagne. Mais la suspension des paiements de la banque d'Angleterre, amenera infailliblement la paix. Dans peu nous saurons les résultats de cet événement inouï depuis un siècle.

On assure que les envoyés du pape sont arrivés ici pour solliciter la ratification des conditions de paix imposées à sa sainteté.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE. *Le général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Macerata, le 27 pluviôse, an V.*

Citoyens directeurs, nos troupes seront, j'espère, ce soir à

Foligno, et passeront la journée de demain à se réunir à celles que j'ai fait marcher par Sienne et Cortone.

Loretto contenait un trésor d'environ trois millions de livres tournois : on nous y a laissé à-peu-près la valeur d'un million. Je vous envoie la Madona avec toutes les reliques ; cette caisse vous sera directement adressée, et vous en ferez l'usage que vous croirez convenable : cette Madona est de bois.

La province de Macérata, connue plus communément sous le nom de *Marche d'Anône*, est une des plus belles, et, sans contre-dit, une des plus riches des Etats du pape.

Il n'y a rien de nouveau dans le Tyrol, ni sur la Piave.

Du 30 pluviôse, au quartier-général de Tolentino.

Nos troupes se sont emparé de l'Umbrie et du pays de Pérugia ; nous sommes maîtres aussi de la petite province de Canorino.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. — Du 1^{er} ventôse.

Citoyens directeurs, je vous enverrai incessamment les dix drapeaux que nous avons pris au pape dans les différentes actions qui ont eu lieu contre ses troupes.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'a écrite le saint-père ; et de la réponse que je lui ai faite.

Signé, BUONAPARTE.

P I E P P. V I.

Cher fils ; salut et bénédiction apostolique.

Desirant terminer à l'amiable nos différends actuels avec la République Française, par la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, parfaitement connu de vous, et monseigneur Caleppi ; et deux seculiers, le duc don Louis Biaschi, notre neveu, et le marquis Camille Messini, lesquels sont revêtus de nos pleins pouvoirs pour concorder avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant sous notre foi et parole de les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout tems. Assurés des sentimens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome, et par-là vous serez persuadé combien grande est notre confiance envers vous.

Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an 22^e. de notre pontificat.

Signé, PIE P^P. VI.

Pour copie conforme,

Signé, BUONAPARTE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à sa sainteté, le pape Pie VI. — Au quartier-général de Tolentino, le 1^{er}. ventôse, an V.

Tres-saint-pere, je dois remercier votre sainteté des choses obligéantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donnée la peine de m'écrire.

La paix entre la République Française et votre sainteté vient d'être signée : je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

J'engage votre sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des Etats.

Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de votre sainteté. La République Française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à votre sainteté l'estime et la vénération parfaite que j'ai pour sa personne ; et je la prie de croire au desir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur.

Signé, BUONAPARTE.

Pour copie conforme,

Le général en chef, signé, BUONAPARTE.

Idem. — Au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Tolentino, le 1^{er}. ventôse, an V.

Citoyens directeurs, la commission des savans a fait une bonne récolte à Ravenne, Rimini, Pesaro, Ancône, Loretto et Perugia : cela sera incessamment expédié à Paris. Cela joint à ce qui sera envoyé de Rome, nous aurons tout ce qu'il y a de beau en Italie, excepté un petit nombre d'objets qui se trouvent à Turin et à Naples.

Signé, BUONAPARTE.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 VENTÔSE, l'an cinquième de la République.

(Lundi 20 mars 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

An account of Indians serpents collected on the coast of Coromandel, etc. Histoire des serpens de l'Inde, recueillis sur la côte de Coromandel : contenant la description et le dessein de chaque espece, avec des expériences et des remarques sur l'effet de leurs différens venins ; par PATR. RUSSEL. Grand in-folio.

CET ouvrage intéresse également les naturalistes et toutes les personnes qui s'occupent de l'art de guérir. Il n'existait pas encore de description détaillée et systématique des serpens de l'Inde ; et tout ce qu'on a dit jusqu'à ce jour, soit touchant les effets du venin de ceux dont la morsure est véritablement dangereuse, soit sur les moyens curatifs qu'on emploie avec succès pour le combattre, est toujours fort incomplet, souvent très-vague, et quelquefois même entièrement fabuleux.

Il paraît que l'on peut donner une entière confiance aux descriptions de Russel, et aux faits qu'il raconte. Son ouvrage, dédié à la société littéraire et philosophique de Calcutta, non-seulement est publié sous les auspices et par les soins de cette

Tome XXVII.

X

société; mais il a, pour ainsi dire, été composé sous ses yeux.

Les gravures en couleur dont il est orné, ne sont gueres moins précieuses que le texte qui les explique: elles sont exécutées avec un grand soin; et le naturaliste y peut étudier les objets par leurs faces extérieures, à peu de chose près, comme sur la nature elle-même.

L'auteur n'a pas seulement donné les caractères des diverses espèces de serpens en général, en distinguant ceux de ces caractères qui peuvent être accidentels, de ceux qui sont constans et certains; il s'est attaché sur-tout à faire bien connaître le venin particulier de chaque espèce, à décrire les organes où il se prépare, les armes qui font la blessure, la manière dont il y coule; enfin, il a rassemblé beaucoup d'expériences touchant ses effets sur les animaux, et un nombre non moins considérable d'observations, que des accidens malheureusement trop communs, l'ont mis à portée de faire lui-même sur l'homme, ou de recevoir toutes faites des mains les plus fidèles et les plus sûres.

Il décrit quarante espèces, la plupart inconnues, et qu'il a toutes observées vivantes. Il les rapporte aux genres *boa*, *coluber* et *anguis*; mais il leur conserve en même temps le nom qu'elles ont reçu dans le pays.

Sa description commence par quatre espèces de *boa*, dont les trois premières sont vénéreuses, ce qui contredit l'opinion que ce genre est tout-à-fait innocent, opinion assez généralement établie, quoique le *crotalus mutus* de Linné, qui doit être rangé parmi

les *boa*, la rendit déjà fort douteuse. La troisième espèce, le *bungarum pam*, est remarquable par les trois petites dents situées dans le fond de la gueule, sous celles qui distillent le poison ; elles semblent en former le supplément, et pouvoir les remplacer au besoin.

Il y a trente-trois espèces qui se rapportent au *coluber*. Les quatre premières sont vénérées.

C'est avec le venin du serpent à lunettes ou du *lunettier*, que la plupart des expériences de Russel ont été faites.

Les autres espèces appartiennent à l'*anguis*.

Tant que les serpents vivent encore, la couleur et les taches, ou rayes, en sont les caractères distinctifs les plus sûrs.

Les serpents non vénérés ont à la mâchoire supérieure trois rangs de dents, deux situés au fond de la gueule, et un sur le bord de la mâchoire. Au lieu du troisième rang, les serpents vénérés ont les dents particulières, au moyen desquelles ils font leurs morsures, et portent le poison dans le fond de la plaie. L'endroit qu'elles occupent est en général très-variable, ainsi que leur forme et leur grosseur : cependant il y en a deux pour l'ordinaire ; et comme nous l'avons observé pour le *bungarum pam*, d'autres plus petites les entourent à la racine, comme des espèces de rejetons. La glande, ou les glandes qui filtrent le venin, son réservoir, le conduit qui le porte au lieu de sa destination, sont décrits avec beaucoup d'exactitude, et représentés dans les planches d'une manière qui rend tout ce mécanisme extrêmement sensible.

Les dents vénéneuses sont à-peu-près flottantes et mobiles en tout sens : mais des fibres musculaires les redressent et les fixent dans le moment de la morsure. Le follicule ou réservoir du venin est alors comprimé; et le venin coule, par un canal membraneux, dans la rainure de la dent. On voit que la nature n'a pas à cet égard, beaucoup varié ses moyens.

Les accidens produits par la morsure des serpens paraissent assez uniformes chez les hommes et chez les animaux. Mais pour en évaluer les effets avec quelque précision, il faut évaluer aussi la force de l'animal mordu. La même espece de serpent peut occasionner des accidens très-divers; mais les accidens different sur-tout quant à leur intensité. Il paraît que le venin du serpent à lunettes est celui qui, toutes choses égales d'ailleurs, produit les effets les plus violens. Cependant il n'a pas toujours été mortel, il n'a pas même été toujours dangereux dans les expériences tentées sur les animaux. Celui qu'on introduit dans les humeurs, par des blessures artificielles, n'a plus sans doute les mêmes qualités que pendant la vie du serpent; il ne peut sur-tout avoir celles que la colere du reptile lui communique au moment de la morsure. Les petits animaux sont plus vite et plus fortement affectés que les grands, soit des morsures mêmes, soit des blessures artificielles; les oiseaux le sont plus aussi que les quadrupedes. La premiere morsure est toujours plus dangereuse que les suivantes; celle d'un serpent vigoureux et bien nourri, plus que celle d'un serpent faible, où qui a long-tems supporté la faim.

L'auteur a constaté, par des expériences directes,

que le *mangus* (1), pour éviter la mort, n'a pas besoin de prévenir le serpent. Dans les expériences, la morsure de ce dernier n'a paru dangereuse, ni pour le *mangus*, ni pour aucune des autres espèces de serpens vénéneux des Indes; ce qui n'est pas d'accord avec les observations faites sur ceux d'Europe. Le venin de toutes les espèces examinées par l'auteur, offre, en sortant de la vésicule qui le contient, absolument les mêmes apparences; il a dans toutes la même couleur et le même degré de ténacité. Il est sans goût et sans acrimonie: ce n'est proprement qu'un simple mucus (2). En se desséchant, il devient plus tenace; et quand il est tout-à-fait sec, il se dissout encore en entier, aussi bien dans l'eau, que dans l'esprit-de-vin.

Mais ce qu'il y a de plus curieux et de plus intéressant, c'est le moyen employé par les Indiens pour

(1) Le *mangus*, ou *mango*, est un animal très-commun dans le nord de l'Afrique et dans le midi de l'Asie: c'est le *Nehneumon* des Egyptiens, la *mangouste* des naturalistes français, le *serpenticida* de Rimpnius, etc. Il ressemble à la *civet*, ou plutôt à la *genette*, et il poursuit avec fureur tous les reptiles. Kaempfer prétend que la *mangouste* se guérit de la morsure des serpens vénéneux, par le secours d'une racine appelée *hampadutanah*, ou *fiel de la terre*, et qui porte aussi le nom de cet animal.... Russel assure que l'ail et l'aristoloche des Indes ne tuent point, comme on l'avait dit, les serpens de ce climat.

(2) Il faut que ce ne soit pas un vrai mucus: celui-ci ne se dissout point dans l'esprit-de-vin.

arrêter les effets des morsures vénéneuses. Sa maniere d'agir ou plutôt son utilité, qui ne paraît gueres pouvoir être révoquée en doute, mérite toute l'attention des physiologistes et des gens de l'art. Ce moyen est l'arsenic pris intérieurement, mais l'arsenic à dose forte; car les pilules dans lesquelles on l'administre, et qui portent le nom de *tanschouri*, en contiennent chacune trois quarts de grain; et souvent on fait prendre à la fois plusieurs de ses pilules, sans qu'on ait jamais observé aucun des accidens dont l'emploi de l'arsenic aux plus petites doses, est constamment accompagné dans toute autre circonstance. C'est un remede dont on se sert également, et avec le même succès, pour les hommes et pour les animaux; mais il faut qu'il soit donné sur-le-champ, attendu que les morsures des serpens vénéneux sont promptement fatales dans les pays chauds.

Il y a déjà long-tems qu'en Europe, on a voulu faire entrer l'arsenic dans la matiere médicale, et qu'on l'a proposé, soit en application extérieure, soit même en préparation interne, dans le traitement de plusieurs maladies rebelles. On l'a préconisé comme rubéfiant et épispastique dans les maladies de la peau repercutées, dans la goutte atonique, et dans certains cas d'engourdissement du système cérébral. Des observateurs dignes de confiance ont assuré s'en être servis alors avec succès, en dissolution et sous forme de pédiluve. On a cru sur-tout qu'il pouvait, par différentes associations, devenir un excellent caustique, et produire en cette qualité, des effets particuliers qu'on ne saurait obtenir des caustiques ordinaires. Depuis un tems presque immémorial, de hardis empi-

riques en faisaient usage pour l'extirpation des loupes. On a pensé que leur audace pouvait être rendue plus méthodique, et ramenée à des règles sûres. En conséquence, on a tantôt associé l'arsenic avec la pierre à cauterer ordinaire; tantôt on l'a combiné avec les plantes stupéfiantes, telles que la belladone, le stramonium, la mandragore; et dans ces dernières préparations, on l'a cru capable d'emporter d'emblée les squirres et les cancers, c'est-à-dire d'y faire tomber subitement en gangrene, toutes les parties dégénérées ou squirreuses. Je me suis assuré que c'était le moyen mis en usage par quelques agyrtes qui passaient, dans le midi de la France, pour opérer des cures admirables; et j'ai des raisons de présumer qu'un homme qui depuis plusieurs années remplit dans Paris, les journaux et les affiches, de l'histoire de ses miracles, se sert aussi de ce même moyen.

Mais des praticiens éclairés, et sur lesquels on peut faire plus de fonds, ont appliqué, non sans quelque apparence de succès, la dissolution d'arsenic au traitement des ulcères cancéreux: ils l'ont employée quelquefois pure, quelquefois mêlée avec le suc du phytolacca, de la jusquiame, de la morelle. Odhélius vient même d'annoncer dans les *Mémoires de l'Académie de Stockholm*, la guérison d'un cancer du nez par la dissolution d'arsenic. Enfin, un médecin allemand n'a pas craint de le donner à l'intérieur, combiné avec l'alcali fixe végétal, ou la potasse, pour arrêter les fièvres intermittentes opiniâtres, qui résistent quelquefois, comme on sait, aux traitemens les plus méthodiques; et il a cité des faits nombreux à son appui.

Mais des expériences tentées par des observateurs plus sages rendent l'usage de ce remède fort suspect.

D'abord on a vu que, donné à l'intérieur dans les fièvres intermittentes, il arrêtait, il est vrai, sur-le-champ les accès, mais qu'il produisait toujours des maladies consomptives incurables. Stoerck, qu'on ne peut sûrement pas accuser de timidité, fut bientôt contraint de laisser là ce perfide fébrifuge. Les malades sur lesquels il l'avait essayé, tomberent tous dans l'espece de phthisie qu'on observe chez les ouvriers employés à l'exploitation des mines de cobalt. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et moyennant le rappel de la fièvre, qu'il parvint à les sauver.

Dans les applications extérieures aux cancers, ou autres ulcères pernicieux, l'arsenic occasionné souvent des accidens graves. Des érosions à la peau suffisent quelquefois pour rendre les simples pédiluves, ou les autres lotions dans lesquelles on le fait entrer, d'un usage dangereux : on l'a vu produire alors des convulsions mortelles. Les dépilatoires mêmes, composés, pour l'ordinaire, d'un mélange d'arsenic en nature, ou d'orpiment et de chaux vive, ne sont pas tout-à-faits sans inconvéniens : je connais plusieurs exemples d'incommodités très-sérieuses produites par leur application inconsidérée. En un mot, jusqu'à ce jour, aucune expérience bien sûre et bien faite ne nous porte à croire que l'arsenic puisse être employé comme remède, avec cette sécurité que commande l'intérêt de la vie des hommes.

Ainsi donc, le fait rapporté par Patr. Russel est

extrêmement curieux. Peut-être fournira-t-il quelques vues sur le traitement de certaines affections cérébrales fixes, accompagnées d'une grande insensibilité du canal alimentaire, et contre lesquelles, à raison de cette circonstance, tous les moyens connus viennent souvent échouer. Car la surface interne de ce canal offre l'espace le plus généralement utile, pour établir des points d'irritation artificielle, quand il s'agit de remédier à la concentration ou au mauvais emploi des forces nerveuses.

Quoique nous ne soyons pas encore assez avancés dans la connaissance de la nature, pour tenter d'expliquer la manière d'agir des remèdes, il est cependant impossible de n'être pas frappé de cette espèce de neutralisation réciproque de deux causes délétères, et de ne pas vouloir remonter aux lois du système vivant, qui font que l'une de ces causes cesse d'agir, aussi-tôt que l'autre est appliquée au corps; et que cependant celle-ci n'exerce alors son action, que pour suspendre l'effet de la précédente, sans aller jusqu'au point de devenir elle-même destructive et fatale. Ne semble-t-il pas que les poisons et la plupart des remèdes altérans héroïques, qui peuvent être considérés véritablement comme *des poisons à différens degrés*, ne détruisent l'impression morbifique antérieure, qu'en introduisant de nouvelles impressions qui seraient morbifiques elles-mêmes dans tout autre cas. C'est du moins d'après cette vue, qui n'avait point échappé à la sagacité des anciens, qu'Hippocrate établit sa règle générale *αδυνατον αμα παρ'ενα παθειν*: *Il est impossible que tout sente, ou souffre à-la-fois*: c'est aussi là-dessus qu'était fondée la pratique de

tes premiers médecins, relative aux fortes diversions de la sensibilité, dont ils avaient retiré tant d'avantages dans le traitement des maladies les plus graves et les plus opiniâtres. La lecture attentive de leurs écrits le fait voir évidemment; et leurs idées à cet égard, étaient parfaitement justes. En effet, les plus utiles moyens de l'art n'agissent, pour l'ordinaire, qu'en changeant l'état ou la direction de la sensibilité; et les remèdes mêmes qui paraissent opérer le plus mécaniquement, en altérant le degré de tension des solides, en changeant le volume et la distribution des humeurs, ou le plus chimiquement (1), en faisant subir à ces mêmes humeurs diverses dégénéralions et transformations particulières directes, n'ont d'action véritable qu'autant qu'ils peuvent modifier les organes sensibles. En un mot, tous les effets produits sur le corps vivant, dépendent de la faculté de sentir ou de la vie; et lorsque la sensibilité n'y existe plus, c'est un assemblage de matière, qui peut conserver l'empreinte de son organisation, mais qui désormais est soumis à de nouvelles lois.

(1) La pierre à cauter et l'arsenic, qui dans certains cas corrodent les parties animales mortes, ne font pas même exception; car on peut s'en servir, en dissolution fortement saturée, pour conserver ces mêmes parties, comme on se sert de l'eau alumineuse, de l'esprit-de-vin, etc.

B I B L I O G R A P H I E.

Mémoire sur l'état actuel de nos Bibliothèques, lu au Lycée des Arts, le 30 nivôse, an V^e. de la République Française (19 janvier 1797, vieux st.). Par F. V. MULOY, membre du Lycée des Arts, et conservateur d'un des dépôts nationaux littéraires de Paris. In-8^o. , 40 pages.

C E mémoire serait vraiment curieux, si le titre en était bien rempli. On comptait à Paris, avant la révolution, dix bibliothèques publiques, dont trois seulement existent aujourd'hui, savoir; la bibliothèque nationale, la bibliothèque mazarine et celle de la commune. La bibliothèque du Panthéon ne devait sa publicité qu'à l'honnêteté de MM. de Sainte-Genevieve. Depuis la révolution, les bibliothèques qui ont été créées ou considérablement augmentées, sont celles du Corps législatif, du Muséum d'histoire naturelle, de l'École de santé, etc. En traçant l'état actuel de toutes ces bibliothèques, on eût été sûr d'exciter un vif intérêt. Il est vrai que le public ne jouit pas encore de toutes les augmentations qu'elles ont reçues. Mais ces augmentations sont connues des conservateurs de nos dépôts littéraires. Avec quelle joie les amis des lettres eussent vu la description d'une partie des richesses littéraires transportées de la Belgique et de l'Italie ! avec quelle satisfaction ils eussent appris où se trouvent aujourd'hui les ouvrages précieux que possédaient les bibliothèques supprimées ! personne n'était plus capable de leur

rendre ce service que le cit. Mulot, conservateur du dépôt littéraire de la Pitié ; mais à la satisfaction de décrire de vraies richesses , il a préféré celle de dénoncer les abus qu'il croit exister dans la distribution qu'on en fait.

Après avoir rappelé l'utilité des bibliothèques en général , l'orateur en cite quelques-unes qui dans le cours de la révolution ont été négligées ou dilapidées par ceux-mêmes qui devaient les conserver. Il avoue ensuite que nous possédons encore dans ce genre des richesses immenses qui pourront réparer une partie de nos pertes. Elles sont contenues dans les dépôts littéraires où l'on s'occupe de les utiliser. Cependant tous les dangers ne sont pas évités ; et dans l'organisation même des moyens de conservation, le cit. Mulot craint qu'il ne se soit glissé des causes de destruction inévitable. « J'oserai, dit-il » page 23 , regarder comme une de ces causes , le » triage ordonné dans tous les dépôts, confiés à des » mains qui ne sont pas toutes également exercées à » cette importante opération, et qui semblent quel- » quefois guidées par un esprit systématique , op- » posé presque toujours à la bonté des choix. Ce » triage , destiné à séparer les livres utiles , les livres » rares , les livres précieux , d'une foule d'autres livres » dont les éditions grossières sont souvent multi- » pliées à l'infini sous toute espèce de formats , et » de ceux qui , quoique moins communs , le sont » encore trop pour la gloire de l'esprit et l'utilité » du cœur humain ; ce triage semblerait exiger dans » ceux qui le font les plus amples connaissances , et » des catalogues régulièrement faits , soumis ensuite

» à deux ou trois connaisseurs en bibliographie,
 » rempliraient bien mieux, et sans aucun risque, le
 » but vraiment intéressant qu'on se propose. »

Il est étonnant que le cit. Mulot présente d'une manière aussi inexacte une opération sur laquelle il lui était si facile d'obtenir de justes renseignemens. Voici ce qu'en disent au ministre de l'intérieur, dans leur dernier rapport, les deux citoyens chargés de la diriger.

« Nous séparons en trois portions la classe de théo-
 » logie ; nous plaçons dans la première les bonnes
 » éditions de la Bible, des Pères Grecs et Latins, des
 » Conciles, etc. Au recensement général qui sera
 » fait des collections de ce genre contenues dans
 » les différens dépôts, on verra si le nombre des
 » exemplaires de chacun, susprime les besoins de
 » l'instruction publique ; dans ce cas, l'excédent sera
 » mis en vente ; dans le cas contraire, tous les exem-
 » plaires seront soigneusement conservés.

» Nous plaçons dans la seconde portion les col-
 » lections des théologiens scholastiques et moraux.
 » Ces ouvrages n'ayant aujourd'hui presque aucune
 » valeur dans le commerce, les mettre en vente, ce
 » serait s'exposer à n'en tirer aucun fruit. Ne vau-
 » drait-il pas mieux les conserver encore pendant
 » un an, et profiter de cet intervalle pour annoncer
 » aux départemens et aux étrangers que la Répu-
 » blique est disposée à s'en défaire à des prix mo-
 » dérés ; et qu'en conséquence, elle recevra les sou-
 » missions qui seront faites par des particuliers ou
 » par des compagnies.

» La troisième portion contient tous les ouvrages

» de théologie réputés mauvais, ou si communs, que
 » le commerce n'y attache pas de prix. Cette portion
 » est la plus considérable; elle ne peut qu'être
 » vendue au poids, ou employée à la refonte du
 » papier. Il est toujours essentiel de la tirer des
 » dépôts.

» Nous avons commencé par marquer à la craie
 » tous les ouvrages de théologie. Plus de cent mille
 » volumes sont ainsi marqués. Mais le classement
 » nous a paru nécessaire pour éviter les erreurs. Il
 » s'opère par le moyen des cartes dont le travail est
 » fort avancé dans la plupart des dépôts. En faisant
 » passer ces cartes sous les yeux de plusieurs per-
 » sonnes versées dans la bibliographie, on par-
 » viendra sans doute à ne laisser dans la troisième
 » portion que des ouvrages incapables d'exciter les
 » regrets des connaisseurs. Quant aux deux premières,
 » comme notre dessein est d'en faire dresser des
 » notices, il sera encore plus facile d'y éviter toute
 » erreur préjudiciable, etc. »

Les commissaires parlent ensuite d'un second tirage qui portera sur les ouvrages de sciences, de littérature et d'histoire qui se trouvent excéder les besoins de la République. Cette seconde opération est encore éloignée.

Une autre cause de destruction de nos richesses littéraires, alléguée par le cit. Mulot, est la formation des bibliothèques des ministres; mais l'orateur, au lieu de présenter un mode de responsabilité pour les différens ministères, se contente d'avancer, avec une malignité qui n'a pas même le mérite de la justice, que *les ministres de l'ancien régime avaient tout*

formés au ministère, et qu'ils pourroyent eux-mêmes en délaissément de leur esprit.

Ce mémoire contient des vues sur la réforme que les bases de notre constitution prescrivent de faire dans le système bibliographique le plus suivi. Le cit. Mulot voudrait classer tout ce qui tient à la religion, de manière qu'on n'en fasse plus l'objet premier de nos catalogues. Je ne vois pas même la nécessité de ce déplacement. Car rien n'empêche de faire de la religion en général, la première classe de notre système bibliographique. Ses principales sections seroient les religions naturelle, patriarcale, juive, chrétienne, mahométane, chinoise, indienne, etc. Cet arrangement quadre parfaitement avec nos articles constitutionnels sur la liberté des cultes, et alors notre système bibliographique pourroit être réduit à ses quatre grandes classes: Religion, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire.

On voit que ce mémoire ne répond pas à son titre, il ne répond pas non plus à l'idée que les gens de lettres avoient conçue des talons littéraires du citoyen Mulot.

HISTOIRE NATURELLE,

ET

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Voyages d'un Philosophe par PIERRE POIVRE. Nouvelle édition. In-12 de 180 pages. L'an F.

Ce titre ambitieux ne doit point être reproché au modeste Poivre. Les premiers édités de 1768 le

donnerent à ses *Observations sur les Mœurs et les Arts des Peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*. Les nouveaux n'ont pas cru devoir le changer; sans doute pour ne pas dépayser leurs lecteurs. Ils ont mieux mérité de ceux-ci en ajoutant dans cette édition, 1^o. une notice sur la vie de l'auteur; 2^o. ses deux discours aux habitans et au conseil supérieur de l'Isle de France; 3^o. la relation d'un voyage aux Moluques fait par ses ordres, pour la recherche des arbres à épicerie. C'est à ces trois morceaux que nous nous attacherons.

Né à Lyon en 1719, Poivre prit le goût du dessin dans les riches fabriques de cette ville. Ce goût se fortifia en lui, lorsqu'il se vit destiné à parcourir les contrées éloignées, par les supérieurs des missions étrangères, société de prêtres à laquelle il s'était affilié. Parti pour la Chine, il reçut dans une relâche qu'il fit avant d'arriver à Canton, une lettre de recommandation écrite en chinois. Quelle fut sa surprise de se voir jetter dans une prison par le mandarin auquel il la présenta. Cette lettre venait d'un Chinois, qui ayant été offensé par un Européen; dénonçait cet Européen, qu'il croyait devoir être le porteur de l'écrit, à la nation chinoise, en implorant sa vengeance.

Poivre apprit le chinois pendant sa captivité; c'est ainsi que depuis, un des représentans de la République Française a étudié l'allemand dans sa prison en Autriche. Le vice-roi de Canton, touché de ses bonnes qualités, et affligé de la trahison, devint son protecteur, et lui donna pour voir l'intérieur de la Chine, les facilités que l'on refuse à tous

les

les Européens. Poivre ne borna pas ses observations à la Chine ; il voyagea dans la Cochinchine , et revint à Canton , où il s'embarqua en 1745 pour retourner en France.

Un vaisseau anglais , supérieur en force à celui qui portait le jeune Poivre , l'attaqua dans le détroit de Banca. On se battit avec acharnement. Un boulet emporta le poignet de notre écrivain , et il perdit dans cette occasion le journal de tout ce qu'il avait observé à la Chine , à la Cochinchine , à Macao , avec des dessins précieux. Ces deux pertes l'affectèrent également. Cependant l'Anglais vainqueur rendit la liberté à ses prisonniers qu'il ne pouvait nourrir , il les abandonna à Batavia. Ce fut pendant le séjour forcé que Poivre fit dans cet établissement hollandais , qu'il prit des renseignemens sur les arbres à épices , et qu'il forma le projet de les transporter dans les colonies françaises. Ce noble projet fut la grande occupation de sa vie. S'il est vrai , que tout homme célèbre peut être caractérisé par une de ses idées , une de ses découvertes , ou un de ses projets les plus marquans ; la conquête des arbres à épices formera le *caractéristique* de Poivre.

De retour en France , après différens relâches dans le royaume de Siam , à la côte de Malabar , à l'Isle-de France , à la côte d'Afrique , à la Martinique , à l'isle Saint-Eustache chez les Hollandais , il fit connaître au gouvernement la masse imposante d'observations qu'il avait faites dans les quatre parties du monde. Elles avaient eu pour but principal l'agriculture , d'après l'état de laquelle il avait jugé constamment le degré de bonheur de chaque peuple. Mais

il n'avait pas oublié les autres moyens de l'économie politique, tels que l'administration civile et rurale, les arts et l'emploi des productions territoriales. Les mœurs aussi avaient fixé l'attention d'un voyageur, pour qui la morale avait été un des premiers sujets de méditation.

Le gouvernement l'envoya en 1749, en qualité de ministre de France, à la Cochinchine, pour y établir une nouvelle branche de commerce. La connaissance de la langue du pays lui donna de grandes facilités pour réussir dans sa mission. Il rapporta à l'Isle-de-France les plantes les plus utiles, entr'autres le poivrier, le canellier, plusieurs arbres de teinture, ceux qui fournissent le vernis et les résines, plusieurs arbres fruitiers; et enfin, le riz sec. Il faut avoir vu les visages décolorés et livides des hommes qui cultivent le riz ordinaire, plante dont la tige baigne pendant trois mois dans des eaux croupissantes, pour sentir le prix de la dernière acquisition. Le riz sec est cultivé à la Cochinchine sur les montagnes, et il n'exige qu'une chaleur modérée, sans autre irrigation que les pluies ordinaires. On en fit quelques récoltes à l'Isle-de-France; mais après le départ de Poivre, l'incurie des Colons les empêcha de surveiller cette culture, les esclaves l'arroserent comme le riz ordinaire; et il dégénéra entièrement.

La compagnie des Indes lui fit faire quelques voyages à Manille, à Timor, etc., et il en rapporta plusieurs fois à l'Isle-de-France les arbres à épicerie. Mais par une suite du caractère insouciant des Colons, on les laissa périr. Poivre revint en France, et se retira auprès de Lyon dans une maison de campagne,

où il se livra, sans distraction, à la culture des lettres et des végétaux étrangers. C'est alors qu'il écrivit pour l'académie de Lyon les deux mémoires intitulés : *Observations sur les Mœurs et les Arts des Peuples de l'Afrique et de l'Asie*. L'académie voulut les faire imprimer ; mais le gouvernement s'y opposa. Cependant quelques copies passerent chez les libraires étrangers qui en firent jouir le public.

Depuis que le crédit de la compagnie des Indes avait arraché aux Isles de France et de Bourbon, et fait mourir dans les cachots de la Bastille, l'infortuné Labourdonnaie, l'administration de ces isles n'avait été qu'un tissu d'inepties et de fautes. Le gouvernement chercha à les réparer, et il y envoya Poivre. Celui-ci répondit à son attente. Il s'occupa du soin de propager les comestibles dans les deux isles. Il fit venir de Madagascar, du cap de Bonne-Espérance et de l'Inde, tous les animaux domestiques et tous les végétaux propres à la consommation des habitans et des navigateurs. Les escadres françaises envoyées dans l'Inde profitèrent souvent des fruits de cette prévoyance. Voici l'énumération des végétaux : L'arbre à pain, le mûrier à gros fruit vert de Madagascar, l'arbre à huile essentielle de rose, l'arbre à suif, le thé de Chine, le bois de campêche, le bois immortel, toutes les variétés du cocotier, du dattier et du manglier, l'arbre des quatre-épices, le chêne, le sapin, la vigne, le pommier, le pêcher d'Europe, l'avocat des Antilles, le mabolo des Philippines, le sagoutier de Moluques, le savonnier de Chine, le maran d'Iolo, le mahé ou arbre de mâturation, et

le mangoustan dont le fruit est regardé comme le meilleur de l'Asie et du monde.

Mais la plus riche acquisition de ce genre que fit l'Isle - de - France , et celle dont elle fit part à la Guyane française , fut la collection de tous les arbres à épicerie. Poivre envoya en 1770 et 1771 de petits bâtimens aux isles Moluques , et à celles qui les avoisinent. Les deux expéditions comblèrent les vœux des Colons ; et leurs produits furent cultivés avec soin dans le jardin de Monplaisir , que Poivre céda au gouvernement. Après divers changemens d'administration , qui ont nui souvent aux végétaux précieux , il est rentré sous la direction du citoyen Céré , dont les talens sont connus de tous les savans botanistes.

En 1775, Poivre quitta l'administration des deux isles , et emporta les regrets de tous les habitans. Cependant Versailles le reçut comme un homme disgracié. Mais deux ans après son retour , Turgot , digne par ses lumieres d'apprécier les administrateurs probes et intelligens , ouvrit les yeux du gouvernement. Poivre obtint des témoignages honorables de satisfaction et une pension. Il se retira ensuite dans sa campagne chérie près de Lyon , où il vécut heureux , modeste , et recherché par tous les étrangers instruits qui passaient dans son voisinage. Il mourut paisiblement le 6 janvier 1786 , laissant deux filles et une veuve estimable , qui a épousé le cit. Dupont , l'un des représentans du peuple.

Les discours qu'il prononça au commencement de son administration , et qu'il adressa soit aux Colons , soit aux membres du conseil supérieur , nous montrent

un philosophe pénétré dès-lors des principes sur lesquels a été fondée la constitution française. « Vous êtes, disait-il, aux cultivateurs, les colonnes de cet établissement; il est fondé sur l'agriculture nourricière, et il ne saurait avoir un meilleur fondement. Les travaux auxquels vous vous livrez sont par toute la terre les plus nobles et les plus honorables de ceux qui peuvent occuper l'homme. Par tout ils intéressent le genre humain, qui, sans eux, ne saurait subsister. Ici vous exercez, comme tous les cultivateurs du monde, les fonctions sublimes, non-seulement de coopérateurs de la Providence, de bienfaiteurs de l'humanité; mais de plus, celles de soutiens de la patrie, de protecteurs de ses établissemens en Asie.... »

« Animé de son esprit (du gouvernement) et dépositaire de sa confiance, je vous offre tous les secours que vous pouvez réclamer. L'autorité que je vais exercer, ne sera employée que pour favoriser vos travaux. Comme, malgré la droiture de mes intentions, je pourrais me tromper dans les moyens, je compte trouver en vous les lumières dont j'aurai besoin pour vous être utile. Je vous demande avec instance vos conseils, pour porter cette colonie au plus haut degré d'abondance et de prospérité. Ne craignez pas, messieurs, de me fatiguer, de m'importuner; mon tems est à vous. Je ne suis venu ici que pour servir notre commune patrie, en contribuant de toutes mes forces à votre bonheur. Instruisez-moi hardiment de mes erreurs, soyez persuadés qu'elles seront involontaires.... »

Voici ce qu'il pensait sur l'esclavage et les esclaves...

» Une isle aussi importante ne pouvait manquer d'être jalouée par les nations rivales de notre puissance ; elle était exposée à être attaquée à chaque guerre , et trop éloignée de la métropole pour en recevoir des secours prompts. Il ne convenait donc pas d'y multiplier de malheureux esclaves qui , n'ayant rien à perdre , et ayant tout à espérer d'une révolution , ne pouvaient , dans un cas d'attaque , qu'embarasser ses défenseurs.... Quoi qu'il en soit , le mal est fait ; mais heureusement il n'est pas sans remède ; vous prévindrez , messieurs , tous les maux que traîne après soi l'esclavage introduit dans cette isle , en suivant exactement l'esprit de la loi , qui a permis aux Français d'avoir des esclaves dans leurs colonies (le code noir). Cette loi , qui depuis le dernier siècle seulement , tolere parmi nous un usage inhumain , anciennement établi chez des peuples barbares , contre le droit naturel , ne le tolere qu'à condition que.... La même loi exige encore que le maître favorise le mariage parmi les esclaves , qu'il les nourrisse , les habille et les traite avec humanité.. On assure néanmoins qu'il est des maîtres qui non-seulement ne favorisent pas les mariages , mais qui s'y opposent ; qu'il en est qui ne leur (aux esclaves) fournissent d'autre nourriture que les racines caustiques et insalubres qu'ils leur permettent d'aller arracher sur les bords des rivières ; que plusieurs maîtres les surchargent sans pitié de travail. Qu'enfin , on voit dans l'isle beaucoup de ces malheureux qui ne sont point habillés , et que l'on en compte plus

de six cents que les mauvais traitemens ont rendu fugitifs dans les bois. Si de tels rapports étaient vrais,..... nous vous déclarons, messieurs, que dans ce cas nous ferons valoir toute la sévérité des lois pour protéger et venger l'humanité outragée. Pourrions-nous faire un meilleur usage de notre autorité ?.... »

Sur le luxe.... « Si nous examinions les mœurs particulières, un luxe étonnant se présente à nos yeux. Quoi, le luxe ! le luxe le plus scandaleux dans une île qui manque de pain ; et qui n'a aucun objet de commerce. Ah ! messieurs, n'en cherchons pas davantage ; et convenons franchement que si cette colonie est misérable, si, avant même d'avoir existé, elle est sur son déclin, elle doit l'attribuer non au physique du climat, mais à la corruption des mœurs, aux vices d'une partie des habitans.... »

C'est dans le même esprit qu'il dit au conseil supérieur..... « Point de nation vraiment puissante, point d'empire durable, point de trône solidement établi, point de société florissante, point d'homme heureux, sans la vertu. Rapportons-nous-en à l'expérience des siècles passés. L'histoire de toutes les nations nous les montre constamment heureuses et puissantes, sous l'empire de la vertu ; faibles, et bientôt détruites, après l'avoir abandonnée.... »

L'Isle-de-France doit à ces sages principes de morale et d'économie politique, d'avoir puse passer de la métropole pendant la révolution ; et d'avoir été en état de nuire au commerce de nos ennemis, bien loin d'avoir eu leurs attaques à craindre.

L I T T É R A T U R E .

Thus, they from heaven remote to heaven shall move,
With strenght of mind, and tread th'abyss above.

K E I L .

La Sphere, poëme en huit chants, qui contient les élémens de la Sphere terrestre avec des principes d'Astronomie physique, accompagnée de notes, et suivi d'une notice des poëmes grecs, latins et français, qui traitent de quelque partie de l'Astronomie; par DOMINIQUE RICARD. Un volume in-8°. de 500 pages. Prix, broché, 4 liv.; et 5 liv. 10 sous, franc de port, pour les départemens. On en a imprimé un petit nombre sur papier vélin, grand-raisin; prix, 12 liv. pour Paris; et 14 liv. pour les départemens, port franc. A Paris, chez LECLERE, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, près la rue aux Ours. (1796.)

S E C O N D E X T R A I T .

DANS le premier (inséré dans le précédent No.), nous avons commencé par offrir à nos lecteurs quelques détails pour les mettre à portée de juger de la versification du poëte de *la Sphere*; actuellement nous allons reprendre l'ouvrage en masse. A la lecture suivie et entiere de ce poëme, voici l'impression qu'elle nous a faite. D'après un axiôme, et qui est vrai, qu'un auteur se peint dans ses ouvrages, on peut avancer qu'on voit dans celui-ci la plus belle ame. On y lit une morale pure et sublime qui inspire l'attrait de la vertu. Avec lui et à sa lecture, on

respire l'amour de ses semblables et de son pays ; la passion de faire du bien ; le goût des sciences et des beaux-arts ; en un mot, la pratique de toutes les vertus sociales qui font le vrai bonheur des hommes. L'invocation à l'amitié qui commence le VII^e. chant, est belle et touchante : en la lisant, on voudrait être le frère, le voisin, l'ami du poète qu'elle a si bien inspiré.

Quant aux qualités de l'esprit de l'auteur, ce poème sur l'*Astronomie*, le premier d'une certaine étendue, entrepris dans notre langue et avec succès, (et qui pouvait lui faire dire avec une sorte d'orgueil et quelque vérité :

*Avia pieridum perago loca nullius ante
Trita solo :*

LUCRET, *Lib. IV.*)

prouve, dans le poète, de la hardiesse, du courage et du génie. On y remarque un plan bien dessiné et bien rempli, une infinité de détails difficiles à exprimer, même en prose, bien rendus en vers, et richement rimés ; des épisodes ingénieux et pleins de sentimens ; une versification généralement soignée ; point de ces vers durs que l'on reproche à plusieurs de nos poètes modernes ; enfin, on y remarque, avec satisfaction, des coupures de vers, des repos artistement ménagés qui rompent la monotonie du metre et des rimes extrêmement fatigantes dans tout poème de longue haleine, et sur-tout d'une poésie descriptive, non dramatique et dialoguée.

Par cette raison, je ne suis pas de ceux qui regardent comme un défaut, si dans un poème d'une

certaine étendue il se rencontre quelques rimes *breves* correspondantes à des rimes *longues*, comme *promettre, naître; dame, flamme*, etc. : sur-tout, si ces rimes, moins exactes, y sont clair semées. C'est une licence qu'ont prise tous nos plus grands poètes. C'est comme une dissonance en musique, qui ajoute à l'harmonie. C'en est une en poésie, mais qui, dans une longue série de rimes, y produit une agréable variété et un délassement pour l'oreille. On dira que c'est ici une hérésie littéraire : je ne le crois pas : mon goût jusqu'ici trop difficile à contenter me dit le contraire.

D'après cette analyse du poème de *la Sphere*, il résulte, et l'on peut juger, que si la pratique des vers artificiels, ingénieusement adaptée aux élémens des sciences par Buffier et par MM. de Port-Royal, a été avantageuse à la jeunesse; on peut juger qu'un poème régulier, d'une diction pure, élégante, et généralement soignée, a dû remplir le but de l'auteur, énoncé dans sa *Préface* : d'inspirer à la jeunesse le goût d'une science abstraite et si rebutante à cet âge; de lui en applanir, en vers, la route, et de la lui rendre même agréable; d'enlever les épines aux premiers élémens; et par le charme de la poésie, de les lui rendre faciles à saisir, à se graver d'abord dans sa mémoire, et à les y retenir un long-tems. Le chantre de *la Sphere* a fait plus. Son poème, composé en faveur des jeunes gens, non-seulement peut en les amusant, les instruire; mais tout son livre offre à-la-fois et de l'agrément et de l'instruction à bien des classes de lecteurs, parmi les personnes déjà faites et les plus instruites.

D'après une lecture suivie et entière de ce volume, voilà ce que nous y avons justement admiré. Mais la même vérité qui nous a dicté ces éloges, nous force de dire qu'un critique difficile aurait peut-être à désirer dans ce poëme, plus de chaleur et de verve poétique; quelques-unes de ces belles comparaisons d'une certaine étendue, qui sont la richesse et le principal ornement des meilleurs poëmes, et même des discours oratoires. On dira que les poëmes didactiques de Virgile et d'Horace n'en offrent pas un très-grand nombre. Mais ces deux premiers poëtes du plus beau siècle de la latinité, assez riches d'eux-mêmes, n'en avaient pas besoin. Leur langue et leur canevas, d'ailleurs plus poétiques, exigeaient moins cette parure empruntée. Mais ici, dans notre langue, dans un poëme sur *la Sphere*, d'une beaucoup plus longue étendue; sur un sujet si ingrat et si aride, c'était, je pense, le cas de s'efforcer de le faire briller d'un éclat étranger. L'auteur de l'*Anti-Lucrece*, et Pope dans ses *Poëmes didactiques*, ont usé de cette source d'ornemens et de beautés épisodiques; car on l'a dit, qu'une comparaison est un court épisode, qui sert tantôt à expliquer, à développer le sens et les difficultés des préceptes didactiques; tantôt à en corriger l'âpreté et la sécheresse, qui les orne et les embellit; et par-là réveille, rafraîchit et récréé un lecteur fatigué par le fond d'un sujet scientifique et abstrait. Ces comparaisons sont dans la poésie, dans l'art oratoire, ce que font dans une botanique ordinaire et indigène, quelques plantes rares et exotiques; elles en augmentent l'agrément et le prix. Nous remarquons à cet égard, que dans un seul épi-

sode de deux cents vers d'un nouveau poëme de l'abbé Delille, que nous aimons à citer (*Amélie et Voluis*), on y compte jusqu'à douze comparaisons.

Revenons sur nos pas, on pourrait reprocher à l'auteur du poëme de *la Sphere*, un nombre de phrases beaucoup trop longues en vers; et dans plusieurs endroits de son poëme, que les mêmes objets de *l'Astronomie*, exprimés fortement en cinq à six vers par quelques-uns de nos poëtes modernes, sont ici affaiblis, en se trouvant paraphrasés en quinze, vingt-cinq ou trente vers.

Quoique dans sa *Préface*, l'auteur de *la Sphere* ait eu le soin de prévenir ses lecteurs contre le reproche suivant, on l'inviterait à retrancher un nombre de mots techniques nullement faits pour la poésie. Il n'était échappé à l'auteur de nos *Géorgiques françaises*, dans tout son poëme, que deux expressions de ce genre, qu'il s'est bien gardé d'y laisser; auxquels il a substitué un autre tour et d'autres mots équivalens; mais plus poétiques. C'était en parlant des zones, *livre I*, vers correspondant au 239^e. vers latin.

Et terminant l'espace où la *ligne écliptique*
S'étend obliquement jusqu'au double *tropique*.

Vers qu'il a corrigés de la manière suivante :

Et dans son cours brillant bornent l'oblique voie
Où du Dieu des saisons la marche se déploie.

Cette recherche, cette délicatesse de goût qui a de la peine à se contenter soi-même, exigent sans doute beaucoup plus de travail; mais aussi, on a le mérite de la difficulté vaincue, celui qui constitue

la véritable poésie : alors on grave sur le marbre et sur l'airain en caractères impérissables, et l'on écrit pour la postérité.

Enfin, le dernier reproche qu'on pourrait faire à l'auteur de *la Sphere*, est que l'on cherche dans ce poëme, de ces vers heureux et de génie qui frappent d'abord l'imagination, et qui se fixent naturellement dans la mémoire de manière à n'être jamais oubliés ; de ces vers qui ne sont point rares dans le poëme de Roucher, et tels qu'on en trouve plusieurs dans ceux de le Mierre, de Rosset, de quelques autres de nos poëtes modernes, et une foule dans tous les poëmes de l'abbé de Lille ; tels que ceux ci-après, que tout le monde sait par cœur, mais qu'on ne se lasse point de répéter.

En parlant des astres qui ont une révolution annuelle :

Le ciel devint un livre où la terre étonnée
Lut en lettres de feu l'histoire de l'année.

ROSSET.

Le poëte, après avoir peint énergiquement les désastres de la famille de Louis XIV, s'écrie au départ pour l'Espagne, de son petit-fils le duc d'Anjou :

Où va-t-il ?

Sa pompe annonce un trône, et ses pleurs un exil.

LE MIERRE.

La lune cause du flux et reflux :

Souleve l'Océan, produit du haut des airs,
Par accès réguliers, cette fièvre des mers...

Le même, en ses Fastes.

Le même poète, dans le même poème, parlant de St. Paul :

Tombe persécuteur , et se relève Apôtre.

Ce dernier vers me rappelle celui de la Motte, dans un sujet chrétien, où décrivant les miracles du Christ, il dit :

Le muet parle au sourd étonné de l'entendre :

Et enfin celui-ci de le Mierre, un des plus heureux que je connaisse dans notre langue ; que les Anglais regardent comme leur devise, et qui fait toute leur ambition.

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Voilà peut-être tout ce que la critique la plus sévère pourrait trouver à redire dans ce nouveau poème, qu'on peut améliorer sans doute, comme tout ce qui sort de la main des hommes ; mais qui, tel qu'il est, est un des plus beaux présens fait à notre littérature française.

Je ne puis passer sous silence une chose dont je crains de parler, et sur laquelle je ne sais si je dois émettre ici ma façon de penser. L'auteur du poème de *la Sphere* cite, dans ses notes, deux beaux fragmens d'une *Traduction nouvelle des Géorgiques de Virgile*. Ce projet est courageux sans doute, après celle de l'abbé de Lille, qui brille d'une foule de beautés poétiques, de vers heureux, de détails charmans.... ; et ce qui était bien plus difficile encore dans notre langue, et très-rare chez la plupart des traducteurs en vers, qui lutte presque vers à vers contre le latin, en harmonie imitative. La nouvelle traduction dont on parle,

est, donc une entreprise courageuse, hardie; mais est-elle bien louable? Ces deux morceaux, il est vrai, se font lire avec intérêt; ils offrent une versification fidele, facile; en un mot, ils sont dignes d'éloges. Cependant méritent-ils des encouragemens? Il faut dire la vérité, sur-tout si le poëte est jeune, et si son ouvrage n'est pas encore avancé.

Il est dans tous les arts, dans la poésie, dans la traduction en vers, un degré de perfection au-delà duquel il est impossible de s'élever, et imprudent peut-être de vouloir atteindre. Boileau dans toutes ses *Œuvres* osa risquer deux fables déjà mises en vers par le premier de nos fabulistes; mais il se garda bien d'entreprendre de les retraduire toutes, et d'aller rivaliser l'inimitable Lafontaine. Racine a bien pu, en même tems que le vieux Corneille, exposer sur la scene une seconde *Bérénice*; et dans la suite, Voltaire une seconde tragédie d'*Œdipe*; mais Racine ne tenta point de refaire les chefs-d'œuvres du pere du théâtre français; ni Voltaire, ceux de ses deux maîtres dramatiques. Le sujet de l'*Amphytrion*, imité d'après les comiques grecs et latins, comme celui des *Ménachmes*, appartenait également à Regnard, comme à Moliere; mais ce dernier ne songea point à y toucher, et quand cette idée lui eût souri, il se fût gardé de s'y livrer par respect pour l'auteur du *Tartuffe*, et pour sa propre gloire. Je trouve chez les Anglais, un fait qui vient à l'appui de l'assertion que j'avance, et qui doit être une grande leçon pour ceux qui oseraient courir les mêmes risques. Je veux parler de la belle traduction en vers des *Poëmes d'Homere* par Pope. Cette version, toujours admirée

par les connaisseurs, lue, relue, et mille fois réimprimée; critiquée, je l'avoue, dans quelques endroits, n'a point été exempte d'être rivalisée. Qu'en est-il arrivé? Ses nouveaux concurrens n'ont fait que montrer au grand jour leur propre faiblesse; et leur défaite n'a servi qu'à rehausser et à rendre plus éclatante la supériorité du plus habile de tous les traducteurs en vers que l'on connaisse dans aucune langue. Au reste, elle est bien loin de moi l'intention de déprimer, de décourager les heureux essais du nouveau traducteur des *Géorgiques*; mais, jeune, il déploie déjà de grands talens; et pour cela même, il inspire le plus grand intérêt. Il serait donc à désirer pour lui-même, au lieu d'aller se consumer vainement sur un travail qui pourrait ne lui laisser que des regrets, qu'il le dirigeât plus heureusement vers une fin plus satisfaisante, et qui lui montrât des succès plus assurés, et les plus brillans. Quel malheur pour les lettres, si les premiers génies de la France, au lieu d'avoir atteint, chacun dans leur genre, le sommet de la gloire et de la perfection, se fussent obstinés à se rivaliser les uns les autres! Tel est mon sentiment que j'ose hasarder, en quoi je puis me tromper; mais si je me trompe, si c'est une erreur, je puis du moins protester de la droiture et de la pureté de mes intentions.

Ce nouvel ouvrage fait honneur aux presses du cit. Leclerc: les exemplaires en papier velin, plus soignés encore, sont parfaitement beaux.

E. B.

ÉPIQUE.

É P I T R E A U X F E M M E S .

Par *CONSTANCE D. E. PIPELET*. A Paris, chez *DESENNE*,
libraire , palais Égalité. An V.

La colere suffit, et vaut un Apollon.

LA citoyenne Pipelet a pris ce vers pour épigraphe, mais la colere est une passion emportée (*ira furor brevis est*) qui jette l'ame, pour ainsi dire, hors d'elle-même; et l'auteur de *Sapho*, accoutumée à recevoir et à donner des impressions douces, ne peut éprouver que du désavantage à sortir de son assiette ordinaire. Le sujet qui enflamme sa bile est d'ailleurs un peu rebattu, et, en vérité, il n'est point digne du ton grave et solennel qu'elle emploie. Si les femmes manquent en général d'instruction ou de génie, est-ce sérieusement qu'elles prétendent en rejeter le blâme sur un sexe jaloux, orgueilleux, tyrannique, qui a pris soin

De les claquemurer aux choses du ménage,

de peur que, dans une plus haute sphere, elles ne vînsent à l'égaliser ou à le surpasser. Il faut rire, et non se fâcher, lorsqu'on soutient une pareille these. Alors les hommes se prêtent de bonne grace à la plaisanterie, et applaudissent les premiers aux sarcasmes de leurs aimables antagonistes. Autrement, ils n'opposent point l'humeur à l'humeur, mais ils

Tome XXVII.

Z

s'avisent de raisonner, et ils n'ont pas besoin d'une forte logique pour triompher.

Nous épargnerons à la citoyenne Pipelet l'ennui d'une discussion (1), mais nous l'inviterons à relire tout cet admirable V^e. livre de l'*Émile*, intitulé : *Sophie, ou la Femme*. C'est-là que les conformités et les différences des deux sexes, leur destination particulière, leurs avantages, leurs devoirs, leurs droits respectifs, sont tracés en caractères simples, vrais et précis. On n'a jamais rien dit, on ne dira jamais rien de mieux sur cette matière; et c'est peut-être, pour les choses et pour le style, ce qui est sorti de plus parfait de la plume de Rousseau. Nous y puiserons quelques ré-

(1) La citoyenne Pipelet n'aime pas les discussions. Voici comment elle s'exprime dans son *Avertissement*. « Dans tous les tems les hommes ont cherché à nous éloigner de l'étude et de la culture des beaux-arts; mais aujourd'hui cette opinion est devenue plus que jamais une espèce de mode. Dans quelque endroit qu'on aille, de quelque côté qu'on se tourne, on a l'oreille fatiguée par les discussions qui s'élèvent à ce sujet. » Nous observerons que, si la citoyenne Pipelet n'eût pas écrit dans le trouble et la confusion, elle se serait aperçue que sa première phrase est défectueuse, qu'elle n'offre point à l'esprit le sens que l'auteur a voulu lui imprimer. Quelle est, selon elle, l'opinion qui est devenue une espèce de mode? C'est celle-ci : *Il faut nous éloigner de l'étude et de la culture des beaux-arts*; et la construction de la phrase amène ceci : *Dans tous les tems les hommes ont cherché à nous éloigner*, etc.; ce qui est, non pas une opinion, mais un point de fait à éclaircir. Quant à la seconde phrase, il faut convenir que cette manière de parler, *Dans quelque endroit qu'on aille, de quelque côté qu'on se tourne*, etc., pêche un peu contre l'élégance.

ponses à la citoyenne Pipelet, dans le court extrait que nous allons donner de son *Épître*; et sans prétendre déprécier son talent poétique, la prose du philosophe ne sera point déplacée à côté de ses plus beaux vers.

L'auteur débute par une apostrophe véhémement à son sexe, et d'un ton qui approche du lyrique.

O Femmes, c'est pour vous que j'accorde ma lyre !
 O femmes, c'est pour vous qu'en mon brûlant délire,
 D'un usage orgueilleux *bravant les vains efforts*,
 Je laisse enfin ma voix exprimer mes transports !
 Assez et trop long-tems la honteuse ignorance
 A jusqu'en vos vieux jours prolongé votre enfance ;
 Assez et trop long-tems les hommes égarés
 Ont craint de voir en vous des censeurs éclairés ;
 Les tems sont arrivés ; la raison vous appelle.
 Femmes, réveillez-vous, et soyez dignes d'elle !

Ne croyez-vous pas entendre la muse de l'Opéra ?
 Les tems sont arrivés, Cessez, triste chaos, etc.

(*Ballet des Éléments.*)

Vient ensuite un morceau plus tempéré, où des détails, peu propres à la poésie, sont rendus avec assez de précision :

Si la nature a fait deux sexes différens,
 Elle a changé la forme, et non les élémens.
 Même loi, même erreur, même ivresse les guide ;
 L'un et l'autre propose, exécute ou décide ;
 Les charges, les pouvoirs, entre eux deux divisés,
 Par un ordre immuable y restent balancés ;
Tous deux pensent régner, et tous deux obéissent ;
Ensemble ils sont heureux, séparés ils languissent ;

Tour-à-tour l'un de l'autre enfin guide et soutien,
Même en se donnant tout ils ne se doivent rien.

Ce sont deux vers qui méritent d'être retenus que ceux-ci :

Tous deux pensent régner, et tous deux obéissent ;
Ensemble ils sont heureux , séparés ils languissent.

Il n'en est pas de même des deux suivans qui ne présentent rien de net à l'esprit , et qui ne mettent la femme et l'homme sur la même ligne que pour les affranchir de leurs devoirs réciproques.

« La femme et l'homme sont faits l'un pour l'autre , dit Rousseau, mais leur mutuelle dépendance n'est pas égale : les hommes dépendent des femmes par leurs desirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs desirs et par leurs besoins ; nous subsisterions plutôt sans elles, qu'elles sans nous. Pour qu'elles aient le nécessaire , pour qu'elles soient dans leur état, il faut que nous le leur donnions , que nous voulions le leur donner, que nous les en estimions dignes ; elles dépendent de nos sentimens , du prix que nous mettons à leur mérite , du cas que nous faisons de leurs charmes et de leurs vertus. Par la loi même de la nature, les femmes , tant pour elles que pour leurs enfans , sont à la merci des jugemens des hommes : il ne suffit pas qu'elles soient estimables, il faut qu'elles soient estimées ; il ne leur suffit pas d'être belles, il faut qu'elles plaisent ; il ne leur suffit pas d'être sages, il faut qu'elles soient reconnues pour telles , etc. etc. De la bonne constitution des meres , ajoute-t-il un peu plus bas , dépend d'abord celle des enfans ; du soin des femmes dépend la première

éducation des hommes; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même. Ainsi, toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaisir, leur être utile, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les tems, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance. »

Ce langage d'une raison supérieure, ne dispose gueres à écouter les déclamations de la citoyenne Pipelet contre l'homme *tyran*, contre l'homme *parjure*, qui feint de ne voir dans sa compagne qu'un *objet créé pour son caprice*. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de citer les tirades les plus frappantes, celles sur-tout qui ont un rapport direct au sujet principal de l'*Épître*.

Portons-nous sur nos fronts, écrit en trait de flamme,
L'homme seul doit régner et soumettre la femme ?

Un ascendant secret vient-il nous avertir

Quand il faut admirer, quand il faut obéir ?

La nature pourtant aux êtres qu'elle opprime

Donne de leur malheur le sentiment intime :

L'agneau sent que le loup veut lui ravir le jour ;

L'oiseau tombe sans force à l'aspect du vautour...

Disons-le : l'homme, enflé d'un orgueil sacrilège,

Rougit d'être égalé par celle qu'il protège ;

Pour ne trouver en nous qu'un être admirateur,

Sa voix dès le berceau nous condamne à l'erreur ;

Moins fort de ce qu'il sait, que de notre ignorance,

Il croit qu'il s'agrandit de notre insuffisance ;

Et sous les vains dehors d'un respect affecté,

Il ne révere en nous que notre nullité.
 C'en est trop ; secouons des chaînes si pesantes ;
 Livrons-nous aux transports de nos âmes brûlantes ;
 Livrons-nous aux beaux-arts. Eh ! qui pourrait ravir
 Le droit de les connaître à qui peut les sentir ?

Laissons l'anatomiste , aveugle en sa science ,
 D'une fibre avec art calculer la puissance ,
 Et du plus ou du moins inférer sans appel
 Que sa femme lui doit un respect éternel.
 La nature a des droits qu'il ignore lui-même :
 On ne la courbe pas sous le poids d'un système ;
 Aux mains de la faiblesse elle met la valeur ;
 Sur le front du superbe elle écrit la terreur ;
 Et dédaignant les mots de sexe et d'apparence ,
 Pese dans sa grandeur les dons qu'elle dispense.
 Mais quel nouveau transport ! quel changement soudain !
 Armé du sentiment l'homme paraît enfin ;
 Il nous crie : « Arrêtez , femmes , vous êtes meres !
 A tout autre plaisir rendez-vous étrangères !
 De l'étude et des arts la douce volapté
 Deviendrait un larcin à la maternité. »
 O nature , ô devoir , que c'est mal vous connaître !
 L'ingrat est-il aveugle , ou bien feint-il de l'être ?
 Feint-il de ne pas voir qu'en ces premiers instans
 Où le ciel à nos vœux accorde des enfans ,
 Tout entières aux soins que leur âge réclame ,
 Tout ce qui n'est pas eux ne peut rien sur notre ame ?
 Feint-il de ne pas voir que de nouveaux besoins
 Nous imposent bientôt de plus glorieux soins ,
 Et que pour diriger une enfance timide ,
 Il faut être à-la-fois son modele et son guide ?

Insensés ! vous voulez une femme ignorante ;
 Eh bien ! soit ; confondez l'épouse et la servante ;
 Voyez-la mesurant ses leçons sur ses goûts ;
 Élever ses enfans pour elle , et non pour vous ;
 Voyez-les , dans un monde à les juger habile ,
 De leur mère porter la tache indélébile ;
 Au sage , à l'étranger , à vos meilleurs amis ,
 Rougissez de montrer votre femme et vos fils ;
 Dans les épanchemens d'un cœur sensible et tendre ,
 Que personne chez vous ne puisse vous comprendre ;
 Traînez ailleurs vos jours et votre obscurité ;
 On ne vous plaindra pas , vous l'aurez mérité .

Il y a du talent et un certain feu dans ces vers , mais
 la citoyenne Pipelet paraît toujours aux prises avec
 le *Christal* des femmes sçavantes , qui pense
 . . . Qu'une femme en sait toujours assez ,
 Quand la capacité de son esprit se hausse
 A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse .

Mais c'est avec Rousseau que nous osons , en quel-
 que sorte , la confronter ; et voici encore un passage
 de ce philosophe , écrit sans passion , plein de vérité ,
 et qui répond à tout .

« Toutes les facultés communes aux deux sexes ne
 leur sont pas également partagées ; mais prises en
 tout , elles se compensent ; la femme vaut mieux
 comme femme ; et moins , comme homme ; par-tout
 où elle fait valoir ses droits , elle a l'avantage ; par-
 tout où elle veut usurper les nôtres , elle reste au-
 dessous de nous . On ne peut répondre à cette vérité
 générale que par des exceptions ; constante maniere
 d'argumenter des galans partisans du beau sexe .

» Cultiver dans les femmes les qualités de l'homme, et négliger celles qui leur sont propres, c'est donc visiblement travailler à leur préjudice : les rusées le voient trop bien pour en être les dupes ; en tâchant d'usurper nos avantages, elles n'abandonnent pas les leurs ; mais il arrive de-là que, ne pouvant bien ménager les uns et les autres, elles restent au-dessous de leur portée sans se mettre à la nôtre, et perdent la moitié de leur prix. Croyez-moi, mere judicieuse, ne faites point de votre fille un honnête homme, comme pour donner un démenti à la nature, faites-en une honnête femme, et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous.

» S'ensuit-il qu'elle doive être élevée dans l'ignorance de toute chose, et bornée aux seules fonctions du ménage ? L'homme fera-t-il *sa servante de sa compagnie* ? Se privera-t-il auprès d'elle du plus grand charme de la société ? Pour mieux l'asservir l'empêchera-t-il de rien sentir, de rien connaître ? En fera-t-il un véritable automate ? Non, sans doute ; ainsi ne l'a pas dit la nature, qui donne aux femmes un esprit si agréable et si délié ; au contraire, elle veut qu'elles pensent, qu'elles jugent, qu'elles aiment, qu'elles connaissent, qu'elles cultivent leur esprit comme leur figure ; ce sont les armes qu'elle leur donne pour suppléer à la force qui leur manque, et pour diriger la nôtre. Elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir. »

Que la citoyenne Pipelet cesse donc de déclamer, au nom des femmes, contre une oppression imaginaire, et de vouloir les transformer toutes en beaux-

esprits de profession , en *virtueuses*. Elle connaît à-présent leur véritable destination et le développement qu'il convient de donner à leurs facultés. Celles que tourmente le besoin de la célébrité littéraire , et qui réussissent dans leur essor , doivent être mises au nombre des *exceptions* dont parle Rousseau. La citoyenne Pipelet , récitant publiquement ses vers au Lycée des arts et au Lycée républicain , est même une *exception* parmi les *exceptions*, et peut-être , malgré l'agrément de sa figure et le charme d'une voix douce et flexible , aurait-elle à gagner quelque chose , pour sa gloire comme pour son talent , à se renfermer davantage. Qu'elle donne des sœurs à *Sapho* , nous irons lui porter nos applaudissemens ; mais qu'elle ne vienne pas les chercher , et , pour ainsi dire , les provoquer en se montrant. C'est pour ses ouvrages , et non pour sa personne , que sont réservés les battemens de mains du théâtre.

P O É S I E.

Vers à ceux qui préfèrent une seule chandelle à cinq.

CHACUN a son empire aussi bien que son goût.
 Mais faut-il pour cela de sanglantes querelles ?
 Non , ce serait folie et nous pousser à bout,
 Je voudrais sur ma table avoir plusieurs chandelles :
 Dans mes prospérités nouvelles ,
 Comme je verrais clair sur tout !
 Vous , mes amis , vous n'en desirez qu'une :
 Des rentiers n'en ont pas du tout.
 Vous savez , je le vois , borner votre fortune.
 Pour moi l'obscurité n'eut jamais des appas ;
 Avec une chandelle on a lieu de la craindre :
 En voulant la moucher souvent on peut l'éteindre ;
 Et pour la rallumer on est dans l'embarras.

Par le cit. J. B. NOUGARET.

É N I G M E.

Je ne fus point, je suis, et ne serai jamais.
Tu peux, mon cher lecteur, me connaître à ces traits.

L O G O G R I P H E.

Avec six pieds l'on m'a fait naître ;
Perchez-moi sur les trois premiers,
Des ressorts de mon petit être
Je tirerai les trois derniers.

A N N O N C E S.

Annales de Chimie, par les citoyens Guyton, Monge, Berthollet, Fourcroy, Adet, Séguin, Vanquelin, Pelletier, C. A. Prieur, Chaptal et Van-Mons. In-8°. ; année 1797. 1^{er}. numéro, 30 janvier. On souscrit, pour l'année, à raison de 15 liv. pour Paris ; et de 18 liv., franc de port, pour les départemens ; et pour six mois, à raison de 7 liv. 10 sous pour Paris, et 9 liv. pour les départemens. Il en paraîtra un numéro par mois. On souscrit également, pour les tomes XIX et XX du même ouvrage, à raison de 7 liv. 10 sous pour Paris, et de 9 liv. pour les départemens. A Paris, chez Guillaume, imprimeur-libraire, rue du Bacq, n°. 940 ; et chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

Essai sur les moyens de procurer à l'Europe une pacification générale ; par le cit. D***. A Moulins (Maine). An V. Brochure in-8°. de 72 pages. Prix, 1 liv. 5 sous. A Paris, chez Aubry, libraire et directeur du cabinet bibliographique, rue Baillet, n°. 2, près celle de la Monnaie.

Révélations d'amour par Henriou. Un volume in-18. Prix, 1 liv., et 1 liv. 4 sous franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue des Petites-Écuries, n°. 44 ; Knapen, fils, rue St.-André-des-Arcs, n°. 46 ; et chez tous les marchands de nouveautés.

Histoire de la Révolution de Pologne en 1794, par un témoin oculaire. Un volume in-8°. de 300 pages. Prix, 3 liv., et 4 liv. franc de port. A Paris, chez Magimel, libraire, quai des Augustins, n°. 73.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 5 mars 1797.

P A R M I toutes les réformes auxquelles se livre l'empereur de Russie, on doit regarder comme une des plus utiles la suppression des gouvernemens qui faisaient sortir 50 millions de roubles par an du trésor impérial, sans qu'il en résultât aucun avantage pour le peuple.

Dans un pays d'esclavage, tel que la Russie, mais dans lequel cependant il existe quelque distinction de naissance, la classe privilégiée exerce sur toutes les autres le plus insolent despotisme, et ne daigne apporter dans les relations qu'elle a avec elles aucun des sentimens de la probité la plus commune. C'est là véritablement que la noblesse semble n'être que le droit de piller impunément. Les seigneurs russes, qui permettaient à leurs vassaux d'exercer quelque industrie, exigeaient de ces malheureux, sous le nom de capitation, un tribut qui excédait quelquefois ce qu'ils pouvaient économiser. C'était souvent par des injures, par des coups de bâton, qu'ils répondaient aux humbles représentations de leurs créanciers. Paul I^{er}. a fait cesser ces désordres. Il a réduit à 5 roubles le taux de la capitation; et l'accès qu'il a ouvert aux plaintes de tous ses sujets, par l'établissement dont nous avons parlé précédemment, a rendu tous les seigneurs extrêmement affables envers leurs créanciers.

Ce prince a fait publier une *ukase* relative au commerce, par laquelle il permet l'introduction dans ses Etats, sur des vaisseaux neutres, des boissons cot-

inestibles qu'on était dans l'usage de tirer de France. Mais les marchandises de luxe sont interdites ; cependant les certificats qui étaient exigés autrefois , ne seront plus nécessaires ; cette disposition rend la prohibition illusoire. Dans cette même *ukase* , qui rappelle celle du mois d'avril 1793 , il est défendu aux Russes de communiquer avec les Français tant que *ceux-ci n'auront pas établi un gouvernement et un ordre légal de choses*. Cette défense et les motifs d'après lesquels elle est portée pouvaient être compris en 1793. Mais ils doivent paraître fort étranges aujourd'hui. Cependant en considérant à quelle distance de la France Paul I^{er}. est placé , autant par les principes , les mœurs et les habitudes , que par la localité même , en se rappelant par combien d'intermédiaires trompés , ou intéressés à le tromper , la connaissance des faits a pu parvenir jusqu'à lui , peut être parviendra-t-on à expliquer comment il ignore que la France a un gouvernement , ou comment il doute que ce gouvernement soit légal et régulier. Au reste , on doit remarquer que le langage qu'il tient est celui de l'Autriche. Il se peut qu'ayant mécontenté cette puissance par le refus des secours qu'elle attendait de lui , il ait voulu du moins ménager son opinion , et paraître y rester attaché. Quoi qu'il en soit , on doit croire , qu'instruit par la Prusse , et même par l'Angleterre , qui par la mission du lord Malmesbury a solennellement reconnu la République Française , il renoncera à ces petites tergiversations diplomatiques , peu analogues au caractère qu'il a annoncé , et que le rôle qu'il est appelé à jouer sur le théâtre de l'Europe , doit lui faire dédaigner.

Le couronnement de ce monarque doit avoir lieu à Moscou dans les premiers jours du mois prochain. On voit par l'*ukase* qu'il a publiée pour annoncer cette cérémonie à ses sujets , qu'il veut y faire participer son épouse , et faire en quelque sorte consacrer la dignité de cette princesse aussi bien que la sienne. Cette circonstance prouve que le souvenir du règne précédent n'a jeté dans son cœur , ainsi que quelques personnes l'avaient supposé , ni défiance , ni soupçon.

On répand que les mesures prises en 1783 pour faire respecter la neutralité maritime des cours du Nord, sur les mers, vont être de nouveau exécutées; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une grande activité dans tous les ports de ces puissances. Le roi de Suede sur-tout paraît porter sa principale attention sur sa marine.

Tous les obstacles qui ont retardé le mariage de ce jeune monarque avec une des grandes-duchesses de Russie; ne sont point encore aplanis. Le principal est le changement de religion, sur lequel il paraît difficile de concilier les deux cours. Paul I^{er}. consent à ce changement; mais il voudrait qu'il ne se fit qu'en Suede; Gustave, au contraire, exige qu'il ait lieu en Russie. On peut deviner les motifs de l'empereur. On ne devine pas de même ceux du roi de Suede. Chez un peuple aussi superstitieux que le peuple russe, une abjuration permise, ordonnée par l'empereur à sa fille pour un intérêt purement terrestre, doit être un grand scandale, qu'il est d'une bonne politique d'éviter. Mais ce même acte serait en Suede un sujet d'édification.

De Francfort-sur-le-Mein, le 8 mars.

L'archiduc Charles, après avoir fait une très-courte apparition en Italie, qui n'a été signalée par d'autres événemens que quelques revues, est reparti tout-à-coup pour Vienne. Toutes les gazettes de nos contrées retentissent des acclamations qui se sont fait entendre à l'arrivée de ce jeune prince dans la capitale des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, et sont remplies de la description des fêtes qui lui ont été données; mais ces fêtes ne se sont pas passées sans quelques désordres, et pour les réprimer on a été obligé de recourir aux mesures les plus sévères de la police militaire. L'objet de son voyage n'était pas au reste de recueillir des félicitations; mais de concerter le plan d'une nouvelle campagne. Dans les rapports qu'il a présentés à l'empereur, on assure que les généraux qui commandaient en Italie

ont été gravement inculpés. C'est une manière de se consoler des désastres qu'ils ont éprouvés; et l'on pourrait voir sans peine que l'on adoptât cette espèce de consolation, si elle ne donnait pas l'espérance qu'il suffit de changer les chefs des armées pour en changer les destines; espérance fatale qui prolonge l'horrible fléau de la guerre.

Cependant aucune puissance ne paraît plus intéressée à le faire cesser que l'Autriche, en considérant la position dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. Placée entre un ennemi, dont elle a, par de nombreuses défaites, appris à connaître les immenses ressources, le génie, et le courage, et un ancien rival jaloux de la considération et de l'influence dont elle jouissait dans l'empire germanique, et qui profite habilement de ses embarras pour lui faire perdre cet antique héritage, ou pour le partager du moins avec elle, il semble qu'elle devrait aller au devant de toutes les propositions de paix. L'on assure qu'au contraire elle persiste à n'en vouloir écouter aucune.

Si l'on en croyait quelques bruits, sa persévérance aurait une explication simple; car il faudrait effacer une partie du tableau que nous avons tracé de sa situation. On dit en effet que l'on a profité de l'état d'affaiblissement et de langueur où se trouve le roi de Prusse, pour l'environner de gens intéressés à le tromper; que l'on a semé autour de lui la défiance, les craintes, les soupçons, qu'on est parvenu à lui faire regarder les Français comme des ennemis de son autorité et de la splendeur de sa maison; et que ce monarque alarmé, voit maintenant sa perte dans une neutralité, dont il a cependant recueilli déjà d'immenses avantages. On ajoute que pour le déterminer plus sûrement à s'engager de nouveau dans la coalition, on a fait briller à ses yeux l'espoir de voir réunir, avec le consentement de l'Empire, les électors ecclésiastiques à ses Etats, à condition toutefois qu'il fera rentrer l'Autriche dans les possessions qu'elle a perdues. Quelqu'absurdes que soient ces bruits, qui supposeraient dans le roi de Prusse autant de démenche que de perfidie, ils ont été accueilli-

lis ; mais on doit croire que ce n'est que parmi ceux qui auraient un intérêt direct à ce que l'événement les justifîât. Tous les observateurs, exempts d'esprit de parti, les ont rejettés avec dédain.

Mais il est d'autres conjectures, qui ont à leurs yeux un grand caractère de vraisemblance ; telle est celle d'une médiation de la part de la Russie. C'est, dit-on, le comte de Stackelberg qui est chargé d'en faire, au nom de Paul I^{er}., la proposition aux puissances belligérantes. Si elle est accueillie, et s'il est possible que le monarque russe se montre dans les négociations avec le désintéressement, et, si l'on ose s'exprimer ainsi, l'impassibilité qui conviennent à un médiateur, il attachera, de la manière la plus glorieuse, son nom à un des plus grands événemens de l'histoire moderne.

ITALIE. *De Bologne, le 28 février.*

Un ami de la liberté, prévoyant les obstacles que rencontrerait l'établissement d'une constitution républicaine en Italie, si les Italiens étaient chargés eux-mêmes de la faire, désirait que le conquérant nous imposât la liberté comme on impose un joug. Il prétendait que les droits du peuple n'auraient pas été violés, puisque l'exercice de tous ses droits lui aurait été assuré par la constitution imposée, et qu'il aurait été libre de la changer : il ajoutait que ces procédés auraient été aussi avantageux à l'Italie qu'à la France, parce qu'on épargnait à l'une les crises d'une révolution, et parce que l'autre ne trouvera un allié utile dans les peuples conquis, qu'autant qu'ils auront une constitution, et qu'ils formeront une véritable République.

Tout ce qui se passe aujourd'hui dans les provinces cispadanes, prouve que cette opinion n'était rien moins qu'absurde.

On a vu d'abord l'aristocratie de Bologne, qui n'avait embrassé la révolution que dans l'espérance de recouvrer ses anciens privilèges, se presser de se donner une constitution, sans attendre que Reggio, Modène et Ferrare pussent se joindre à Bologne. Les aristocrates bolonais espéraient, avec fondement, que si leur ville restait isolée, ils conserveraient tout le pouvoir, malgré les formes démocratiques qu'on pourrait adopter. Ils convoquèrent les assemblées primaires, et firent accepter la nouvelle constitution, lorsque le congrès des peuples cispadans avait déjà été fixé à Reggio. Ils se flat-

taient que les Modenois, les Reggiens, les Ferrarois suivraient leur exemple, et que les provinces cispadanes ne seraient liées que par le fédéralisme. La fermeté des braves Reggiens et des autres patriotes éluda les intentions perfides des aristocrates bolonais. Le congrès décréta l'unité indivisible, et empêcha l'établissement de la nouvelle constitution de Bologne. Les actes du congrès contiennent les preuves de tous les efforts que les représentans de l'aristocratie ont faits pour rendre nul le décret de l'unité. Ils ont épuisé tous les sophismes, tous les subterfuges, toutes les ruses de la chicane et de la mauvaise foi.

Aujourd'hui le grand objet qui occupe les mêmes représentans, c'est de prévenir la réunion de la Lombardie et des nouvelles conquêtes avec la république cispadane. C'est dans cette vue qu'ils se pressent de fabriquer une constitution quelconque, et de la présenter à l'acceptation du peuple. Ils espèrent que la nouvelle constitution, une fois établie, ils pourront repousser l'union avec les autres pays, et conserver leur influence aristocratique. Personne ne peut nier que telles sont leurs vues, puisque eux-mêmes ne prennent pas la peine de les cacher.

Le député de Carrara, Lizzoli, à peine arrivé au congrès, y débita un discours naïvement sophistique, dans lequel il soutint qu'il fallait, à l'exemple de la France, se donner vite une constitution quelconque; qu'il est question non d'en avoir une bonne, mais d'en avoir une. En d'autres termes, cela veut dire que le congrès et le peuple doivent approuver l'œuvre aristocratique que présenteront les prétendus Républicains qui dominent au congrès, et ne pas attendre que la Lombardie et les pays conquis soient réunis, et envoient leurs députés au congrès, ce qui ferait perdre la majorité aux aristocrates cispadans.

Lizzoli, pour prouver son étrange proposition, ne se contente pas de citer l'exemple de la France, comme si elle avait fait et établi sa constitution dans l'espace d'un mois. Avec la même bonne-foi et la même justesse d'esprit, il tire plusieurs argumens de l'état et des intérêts politiques des puissances belligérantes. Il soutient que la France ne pouvant obtenir la paix qu'en accordant des compensations, rendra la Lombardie; et que quant aux provinces cispadanes, elle n'a aucun intérêt à maintenir leur indépendance, etc. On est étonné d'un pareil excès d'impudence, lorsque l'on considère que ce discours a été prononcé le 31 janvier, après les dernières victoires décisives des Français; lorsque Mantoue demandait

demandait déjà à capituler, et que Buonaparte marchait en Romagne. Mais on trouve tout simple ce langage du prétendu citoyen Lizzoli, lorsqu'on sait qu'il est fils d'un chambellan du duc de Modene, qu'il faisait assidûment sa cour à l'archiduc de Milan, et qu'il aspirait à être conseiller de la régence de Massa.

On espère que le général Buonaparte, de retour de ses nouvelles conquêtes, intimera au congrès de suspendre ses travaux constitutionnels. Le projet de constitution que la majorité du congrès adopterait aujourd'hui serait nécessairement mauvais; il serait de plus inutile, puisque les députés des provinces qui vont se réunir à la République Cispadane, ne pourraient pas adopter ce qui ne serait pas leur ouvrage, et qu'il faudrait le recommencer, etc.

ANGLETERRE. De Londres, le 4 mars.

Le lord Spencer, l'un des lords de l'amirauté, a envoyé, ce matin, au lord maire, la lettre suivante, en date du 3.

« J'ai la satisfaction de vous informer que le capitaine Calder est arrivé en ce moment avec des dépêches de l'amiral sir John Jervis, datées de la baie de Lagos, le 16 du mois dernier, qui annoncent que, le 14, il a rencontré la flotte espagnole consistant en 27 vaisseaux de ligne, et qu'après une action d'environ cinq à six heures, il a eu le bonheur de s'emparer de deux vaisseaux de l'ennemi, de 112 canons, d'un de 80, et d'un de 74. L'escadre anglaise, consistant en quinze vaisseaux de ligne, n'a éprouvé aucun dommage considérable, et la perte des officiers et hommes des équipages n'a pas été grande, etc. »

Les vaisseaux espagnols qui ont été pris, sont *Salvador del Mundo*, de 112 canons; *San-Josef*, de 112; *San-Nicolas*, de 84; *San-Isidoro*, de 74.

D'après la liste envoyée par l'amiral Jervis, il y a eu sur ces vaisseaux 261 hommes tués, et 342 blessés; total, 603. Parmi les morts est le général don Francisco-Xavier Winthuysen, chef d'escadre. Les Anglais ont eu 73 hommes tués, et 227 blessés; total, 300.

L'escadre espagnole était composée de 27 vaisseaux, dont un de 130 canons, six de 112, un de 84, et dix-neuf de 74.

La chambre des communes, dans la séance du 4, a voté unanimement sur la motion de M. Dundas, « des remerciemens à sir John Jervis, chevalier du Bain, pour la brillante et décisive victoire, obtenue le 14 février par la flotte qui est sous son commandement. »

M. Fox, en secondant la motion du ministre, a dit que c'était le plus brillant exploit qui ait jamais honoré la marine anglaise.

M. Martin a observé que cette victoire prouvait combien il serait avantageux pour nous que nos opérations fussent bornées aux affaires de mer.

M. Keene ayant fait ensuite la motion « que la chambre présentât une adresse au roi, pour le prier de donner quelque marque signalée de faveur à sir John Jervis, pour l'habile, vaillante et glorieuse conduite avec laquelle la flotte qu'il commande a obtenu une si brillante victoire, » M. Dundas, et ensuite M. Pitt, ont dit à la chambre que présenter une telle adresse, ce serait faire une sorte d'injure au Pouvoir exécutif; ce serait le supposer moins reconnaissant, ou moins attentif et moins prompt à récompenser le mérite que la chambre même, etc.

La motion de M. Keene a été retirée, quoique M. Grey eût observé qu'elle n'était pas sans exemple, et eût rappelé une pareille adresse de la chambre des communes, en 1704, en faveur du duc de Marlborough.

Sur la motion de M. Dundas, la chambre a voté ensuite des remerciemens au vice-amiral Thompson, au vice-amiral Parker, au capitaine Nelson, et aux autres capitaines de la flotte de John Jervis. La chambre a passé aussi une résolution par laquelle elle approuve hautement la conduite des équipages à bord des différens vaisseaux de cette flotte, et charge les capitaines de ces vaisseaux de les lui faire connaître.

Dans la même séance du 4, le comité, nommé la veille par la chambre pour prendre des informations sur les engagements de la banque, a fait son rapport, dont voici la substance :

Le 25 février dernier, ces engagements se montoient à 13,770,390 liv. sterlings; et les fonds pour répondre à ces engagements, à 17,597,280 liv., non compris ce qui est dû par le gouvernement à la banque, et qui se monte à 11,686,800 l.; indépendamment de cette dette, la balance en faveur des fonds de la banque, est par conséquent de 3,826,890 liv. Si on ajoute la somme due par le gouvernement, la banque paraît avoir la somme de 15,513,690 liv. sterling au-delà de ce qu'elle a à payer pour toutes ses dettes.

Tel était l'état de la banque au 25 février dernier. Le comité dit que depuis ce tems la banque a fait une émission de billers, mais sur de bonnes sûretés, etc.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 Ventôse.

Dumolard : Plusieurs lettres particulières annoncent qu'une escadre française a débarqué, sur les côtes de la Grande-Bretagne, plusieurs centaines de forçats tirés des bagnes de Brest et de Rochefort; quel qu'ait été le succès de cette entreprise, elle doit fixer l'attention du législateur. Le ministre de la marine, le Directoire lui-même ont-ils le droit de soustraire ou de commuer la peine qu'ils ont encourue légalement? Cette mesure n'est-elle pas profondément immorale et violatrice du droit des gens? Sommes-nous au tems où l'on décrétait la guerre à mort; et si nos ennemis sont capables d'atrocités pareilles, est-ce à nous de les imiter ou de leur en donner l'exemple? Je présume que si les faits sont vrais, le gouvernement a été entraîné par le désir ardent de forcer à la paix le plus perfide et l'éternel ennemi de la France. Je demande qu'il soit fait au Directoire un message, tendant à obtenir des renseignements sur cet objet. Cette proposition amène une discussion assez vive, qui se termine néanmoins par son adoption.

Sur le rapport de Chassey, le conseil arrête que la résidence requise par l'art XVII de l'acte constitutionnel, pour voter aux assemblées primaires d'un canton, ne se perd point par le simple séjour hors de ce canton, quelle qu'ait été sa durée, s'il n'a été occasionné que par le service militaire, par l'exercice de fonctions publiques, ou par l'effet d'une force majeure. Réciproquement, il ne s'acquiert point par un pareil séjour, s'il a eu la même cause. En conséquence, les fonctionnaires publics et militaires rentrés chez eux par congé y seront admis aux assemblées primaires, quoiqu'absens depuis plus d'un an; et ils ne pourront voter dans les cantons qu'ils habitent pour exercer leurs fonctions, qu'autant qu'ils y auront transféré leur domicile depuis plus d'un an, en se faisant inscrire sur le registre civique.

A a a.

La discussion se rétablit, le 17, sur le projet de Chassey, relatif à la proposition faite par le Directoire, de commuer ou d'atténuer les peines que pourraient encourir des accusés qui découvriraient leurs complices.

Boissy-d'Anglas réclame la question préalable. La suite de la discussion est ajournée.

Organe d'une commission spéciale., Rouyer présente un projet tendant à ce que tous les citoyens de Toulon qui étaient employés dans les armées de la République, et qui ne se sont point trouvés dans cette commune, à l'époque de sa prise par les Anglais, puissent obtenir sur-le-champ la main-levée du séquestre apposé sur leurs biens, par ordre des représentans du peuple, alors en mission dans ces contrées.

Le général Rochambeau renouvelle ses instances auprès du conseil, pour s'occuper de son sort, et le prie de lui assigner des juges. Sur cette dernière demande, le conseil passe à l'ordre du jour, et renvoie le surplus de la pétition à la commission existante.

Une longue discussion s'élève sur le projet de résolution concernant l'affaire des frères Basterèche, relativement à la contestation de la prise du corsaire l'*Eclair*. Après deux heures de débats fort ennuyeux, le conseil a rapporté la loi du 28 fructidor dernier, par laquelle il avait confirmé l'arrêté des représentans Laignelot et Lequinio, et annullé la décision du conseil exécutif provisoire, relativement à la prise de l'*Eclair*.

On a ordonné l'impression de divers nouveaux projets présentés par Chassey, relativement aux transactions entre particuliers, et l'ajournement à trois jours.

Oudet fait, le 18, la seconde lecture de son projet d'organisation de la justice civile.

Treillard présente, sur les recettes et dépenses de l'an V, une foule de projets de résolutions et de tableaux, dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement. Il s'adopté que celui concernant le mode de perception d'un second cinquième sur le montant des contributions de l'an V., lequel sera

mis en recouvrement dans le mois de germinal prochain.

Parmi les projets ajournés, on en remarque un qui tend à diminuer les droits de timbre; et un autre qui tend à établir une loterie nationale, laquelle devrait produire une somme de 18 millions.

Organe de la commission des finances, Cambacérés présente deux projets de résolution, dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

L'un tend à accélérer la vente à l'enchère des bâtimens nationaux qui ne tiennent pas à des propriétés rurales, ou ne servent pas à leur exploitation: les acquéreurs auraient la faculté d'en payer le prix avec des inscriptions au grand livre de la dette publique.

L'autre est relatif à divers embellissemens à faire au jardin national des Tuileries et à l'achevemens de la grande galerie du Louvre.

Il y aura demain comité général pour entendre un rapport de la commission des dépenses, par Dubois (des Vosges), sur un message du Directoire.

Le conseil des Anciens ne s'est occupé, dans ses séances des 16 et 17 ventôse, que de résolutions relatives à des intérêts particuliers.

Plusieurs orateurs ont été entendus, le 18, pour et contre, dans la discussion relative au rétablissement de la contrainte par corps. Durand-Maillane l'a combattue. La discussion étant renvoyée au lendemain, Bar a soutenu qu'elle était contraire 1°. à l'art. IV de la déclaration des droits, qui dit que nul ne peut se vendre ni être vendu, et que l'homme qui se soumet à la contrainte par corps, ne fait pas autre chose; 2°. à l'art. CCCLXII de l'acte constitutionnel, portant que la loi ne reconnaît aucun engagement contraire aux droits de l'homme: or un de ces droits est sans contredit celui de jouir de sa liberté; 3°. à l'article CXXII, qui dit que nul ne peut être saisi que pour être traduit devant l'officier de police, et ne peut être détenu qu'en vertu d'un mandat d'arrêt, d'un décret de prise de corps d'un tribunal, ou d'un jugement de condamnation.

Creuzé-Latouche trouve, dans les dispositions de ce même article, la réponse aux objections de Bar.

Aa 3.

Il établit ensuite qu'elle n'est pas contraire à la constitution. Vous avez soumis, dit-il, les soldats à des règles plus sévères que les autres citoyens, sans blesser la constitution; pourquoi ne pourriez-vous faire également pour le commerce des lois particulières? La suite de la discussion est ajournée à demain.

Le conseil a ensuite approuvé diverses résolutions: 1^o. celle concernant les secours à domicile; 2^o. celle portant que les prochaines assemblées électorales se tiendront, sans exception, dans chaque chef-lieu de département; 3^o. celle qui ordonne la perception prochaine d'un second cinquième des contributions de l'an V.

Simeon donne, le 19, au conseil des Cinq-cents, la seconde lecture de son projet de résolution sur les peines à infliger aux gardiens et gendarmes qui, par négligence ou autrement, favorisent l'évasion des détenus confiés à leurs soins. En conséquence de son arrêté d'hier, le conseil se forme en comité général.

Lamarque fait, le 20, un rapport sur les suspensions ou annulations de ventes de biens nationaux, prononcées par le ministre des finances et le Directoire. Une foule de réclamations se sont élevées sur cette matière; on peut les ranger en cinq classes.

Les uns se plaignent que les ventes d'un grand nombre de maisons nationales ont été suspendues.

Les autres réclament contre la suspension de la vente des biens nationaux, appartenant aux ci-devant chevaliers de Malte.

Un grand nombre de soumissionnaires exposent qu'après leur soumission et le paiement par eux fait des trois premiers quarts, leurs ventes ont été suspendues et même annullées.

La quatrième classe comprend les suspensions motivées sur des irrégularités ou vices de forme.

Enfin, une cinquième classe de suspension a élevé cette question importante: La loi ayant déclaré nationaux et aliénables les biens possédés, dans le territoire de la République, par les princes étrangers qui se trouvaient en guerre contre elle, ou au service de ses ennemis, a-t-on pu suspendre les ventes sur des considérations politiques?

Le rapporteur se livre à l'examen des lois relatives à l'aliénation des domaines nationaux. Il pense 1°. que l'on ne pouvait excepter de la vente que les maisons nationales qui, par une loi, étaient affectées à quelque service public; 2°. que les biens des ci-devant chevaliers de Malte, d'après la loi du 19 septembre 1792, doivent être vendus comme les autres biens nationaux; 3°. que les tiers réclamans ne peuvent prétendre qu'à des indemnités; 4°. que des vices de forme ne peuvent être allégués, qu'autant qu'ils sont le fait des acquéreurs; 5°. que les lois des 14 mai et 3 juin 1793 ordonnent formellement le sequestre et la mise en vente des biens possédés, sur le territoire de la République, par les princes étrangers.

Il soutient que des considérations politiques, ou des négociations entamées par le gouvernement, n'ont pu autoriser l'ajournement de l'exécution de ces lois.

Il examine quelle mesure prendra le Corps législatif. Si d'une part la constitution lui interdit l'exercice du pouvoir exécutif; de l'autre, elle défend au Directoire de s'immiscer dans les fonctions législatives, et elle le rend responsable de la suspension ou de l'inexécution des lois.

Dans les suspensions de ventes qui ont été reconnues contraires aux lois, la commission n'a point vu de délit, mais seulement des erreurs, des irrégularités majeures et de fausses interprétations de la loi, qu'il est impossible de laisser subsister. Elle propose une mesure générale et législative, d'après laquelle, par la force des lois subsistantes, interprétées, s'il le faut, toutes ces suspensions pourront être rapportées par les autorités de qui elles sont émanées, ou rectifiées par les autorités supérieures.

Le rapporteur propose un projet conforme à ces principes. Ajourné.

Dumolard dénonce un arrêté du Directoire, portant que les prévenus d'émigration sont privés du droit de voter dans les assemblées primaires. Il dit que cette faculté appartient à tous ceux que la constitution n'en dépouille point; qu'il y a des milliers

de citoyens inscrits à tort sur des listes d'émigrés, qui réclament depuis long tems en vain; qu'on peut encore en inscrire d'autres, et qu'il ne dépendrait ainsi que du Directoire de frapper d'une incapacité politique ceux qui lui déplairaient. Il demande le renvoi de cet arrêté à une commission qui l'examinera. Adopté. Le conseil se forme de nouveau en comité général.

Paradis propose, le 19, au conseil des Anciens, d'approuver la résolution relative aux fonctionnaires publics et militaires. La commission a trouvé qu'elle était conforme à la constitution, et juste dans l'interprétation qu'elle donne à l'art. XVII de l'acte constitutionnel. Il n'est pas convenable de priver du droit de voter dans les assemblées primaires de leur domicile, ceux qui ne se sont absentés que pour remplir des fonctions publiques, ou défendre l'Etat.

Duprat a, le 21, la parole au nom de la commission qui a été chargée hier d'examiner l'arrêté du Directoire, par lequel il a déclaré que les personnes inscrites sur les listes d'émigrés qui n'ont pas obtenu leur radiation, ne pouvaient pas voter dans les assemblées primaires.

Le rapporteur établit que cet arrêté est contraire aux lois constitutionnelles; il les lit.

Le respect pour les droits du peuple a dicté cet article de la constitution, qui veut que les difficultés sur la capacité politique des citoyens ne puissent être jugées même par le Corps législatif: à plus forte raison ne peuvent-elles l'être par le Directoire exécutif. C'est au peuple seul, réuni dans les assemblées primaires, qu'il a été réservé de prononcer sur ces sortes de difficultés; et c'est une des bases les plus sacrées comme les plus solides de sa liberté.

Duprat discute ensuite le rapport du ministre de la justice, et s'attache à montrer qu'il n'est fondé ni en raison, ni en justice, et qu'il n'est nullement conforme aux dispositions de l'acte constitutionnel.

Cependant il ne propose pas d'annuler l'arrêté; la commission a pensé que le Directoire s'empresserait de le rapporter ou de le circonscire dans les limites marquées par la constitution.

Duprat propose ensuite un projet de résolution

portant que les citoyens compris dans les articles I et II de la loi du 16 frimaire an V, ne sont pas exclus de voter dans les assemblées primaires.

La présente résolution serait portée dans les départemens par des couriers extraordinaires.

Cette dernière disposition excite de vifs murmures; on demande la question préalable sur tout le projet.

Villetter a soutenu que l'arrêté du Directoire est conforme à la loi; si conforme, dit-il, que cette loi est rappelée et transcrite en entier dans la proclamation que le Directoire a faite : le gouvernement eût donc été coupable s'il n'eût pas pris les mesures nécessaires pour l'exécution de cette loi.

Après de longs débats, et sur la proposition de Berlier, le conseil a décidé que les prévenus d'émigration qui ont obtenu leur radiation provisoire, seront admis à voter dans les assemblées primaires.

D'après un rapport de Delleville, il est résolu, le 22, que tous les membres provisoires des corps judiciaires et administratifs dans les neuf départemens réunis, seront renouvelés dans les formes prescrites par la loi, et que ces fonctionnaires pourront être réélus. Sur la proposition de Camus le conseil se forme en comité général.

Cambacérés soumet à la discussion trois projets de résolution qu'il a présentés il y a quelques jours, et dont l'objet principal est d'admettre les inscriptions au grand livre en paiement de maisons nationales que le gouvernement serait autorisé à aliéner.

Jourdan s'est fortement opposé au projet de Cambacérés.

Boissy, Thibaudeau et plusieurs autres membres ayant voté pour l'impression de son discours, il en est résulté de vifs débats, qui se sont terminés par l'ordre du jour sur l'impression.

La discussion sera continuée demain 24.

Sur le rapport de Ligeret, le conseil des Anciens adopte la résolution qui ordonne le remplacement des membres du dernier tiers du Corps législatif, morts ou démissionnaires.

On a repris, le 22, la discussion sur la contrainte par corps.

Goupil consentirait à ce qu'elle fût admise pour

affaires de commerce ; mais il la regarde comme inconstitutionnelle et injuste , dès qu'elle s'étend à d'autres. Thibaut parle en sa faveur.

On ajourne au lendemain.

Baudin ayant ledit jour la parole , trouve la résolution contraire à la constitution et aux principes d'égalité et de liberté qui lui servent de base. Ce serait établir un privilège en faveur d'une classe de citoyens, celle des commerçans, dont on ferait bientôt un ordre d'autant plus puissant dans l'Etat, qu'il aurait de grandes richesses. Baudin aimerait mieux voir établir la contrainte par corps pour toutes les affaires civiles, que de ne la voir admettre que pour les affaires commerciales seulement. Il vote contre la résolution. Regnier pense que ce n'est pas en ce moment, où la mauvaise foi des débiteurs est de notoriété publique, qu'il faut abolir la contrainte par corps, ou maintenir son abolition.

Plusieurs orateurs, ont dit que la résolution était trop vague ; mais Regnier leur objecte qu'en ce moment une commission du conseil des Cinq-cents s'occupe des objets de détails, qu'une loi étendue remédiera à tous les inconvéniens que l'on craint. La contrainte par corps est nécessaire aujourd'hui, indispensable même, non pas seulement pour la prospérité du commerce, mais encore pour sa conservation.

La contrainte par corps, dans l'origine, n'a pas été établie pour le bien d'une classe de créanciers, mais pour l'intérêt général. En effet, un débiteur ne paie pas son créancier, celui-ci ne peut par-là même payer le sien, ainsi de suite, de-là il résulte une confusion, un trouble qui gêne la société entière. Sans doute la contrainte par corps a ses inconvéniens, mais ce n'est que par-là que le sage juge. Il met dans la balance la somme des avantages d'un côté ; de l'autre, la somme des désavantages, et il juge par le résultat ; et dans cette question : il est de fait, et l'assentiment de toutes les nations de l'Europe le prouve, que la contrainte par corps a plus d'avantages que de désavantages. D'après ces considérations Regnier vote pour l'adoption.

Cornilleau trouve la résolution injuste, en ce

qu'elle frappe le malheur autant que l'escroquerie ; inexécutable , en ce qu'elle ne peut marcher qu'à l'aide d'une autre loi qu'on promet. Il vote pour le rejet. La discussion est interrompue un instant , et le conseil reçoit et approuve de suite trois résolutions d'hier. La première porte que les départemens réunis nommeront , cette année , aux places administratives et judiciaires, dont la nomination appartient au peuple.

La seconde accorde une indemnité de 3 liv. par jour , aux électeurs qui seront obligés de se déplacer.

La troisième porte que la division en départemens de la Belgique , faite par le comité de salut public , est provisoirement maintenue.

Portalès parle ensuite en faveur de la résolution. Nous donnerons son opinion.

La commission chargée d'examiner s'il ne serait pas convenable d'accorder une indemnité aux électeurs , fait son rapport au conseil des Cinq-cents. Elle pense qu'il est juste de les dédommager de leur déplacement , et de les mettre à portée de se rendre au poste où ils seront appelés par la confiance de leurs concitoyens , et elle propose à cet effet une indemnité de 30 sous par jour , et 15 sous par lieue pour frais de voyage.

Plusieurs membres se récrient sur la modicité.

Le conseil , en la reconnaissant , arrête que les électeurs recevront 3 liv. par chaque jour de présence à l'assemblée électorale , et 15 sous par lieue. Ceux qui sont domiciliés dans les communes où se tiendront les assemblées électorales , n'auront droit à aucune indemnité.

Les articles CCCCIV et DXIV du code des délits et des peines du 3 brumaire an IV , porte que tout juré qui ne se rendra pas sur la sommation à lui faite , sera condamné à la privation de son droit de suffrage et d'éligibilité pendant deux ans. Ils donnent lieu à l'examen de la question , s'ils ne sont pas contraires à la constitution , et dans le cas d'être rapportés.

La majorité du conseil étant de cet avis , le rapport est ordonné , et il est en outre décidé que les jugemens rendus ne pourront être opposés aux jurés qui seraient dans ce cas.

Les militaires isolés par leurs places des corps de

troupes, auront-ils droit de voter dans les assemblées primaires ? Telle a été la question agitée ensuite, et résolue en ces termes : Conformément à l'art. III de la résolution du 16 ventôse, tout individu attaché au service des armées de terre et de mer, ne faisant partie d'aucun corps armé, soit en garnison dans le lieu, soit en rade, ayant d'ailleurs les qualités requises, pourra voter dans les assemblées primaires et communales des cantons où il exerce ses fonctions, s'il y avait précédemment son domicile, ou s'il l'y avait transféré, depuis au moins un an, par son inscription sur le registre civique de l'administration municipale.

On a repris, le 24, la discussion sur les projets présentés par Cambacérés. Ils ont été adoptés après avoir éprouvé quelques amendemens.

Aujourd'hui 25, il y a eu une longue discussion sur la question de savoir si les électeurs qui vont être nommés, seront tenus, comme l'a proposé Fabre, de prêter le serment de haine à la royauté. Cette discussion continuera demain.

Le conseil des Anciens a approuvé, 1^o. la résolution relative aux jures qui ne se sont pas rendus à leur poste; 2^o. celle concernant les militaires isolés.

La discussion sur la résolution qui rétablit la contrainte par corps, a été reprise.

Après que Dupont (de Nemours) a été de nouveau entendu, le conseil a fermé la discussion, et la résolution a été adoptée.

PARIS. Nonidi 29 ventôse, l'an 5^e. de la République.

Le bruit s'était répandu au commencement de cette décade, qu'un envoyé extraordinaire de Londres était arrivé en cette ville; cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

On annonce que le cit. Chambonas, ci-devant ministre des relations étrangères dans les derniers tems de Louis XVI, est parti chargé par le Directoire d'une mission particulière auprès de la cour de Berlin. On a publié qu'il avait pour objet de demander les motifs des préparatifs immenses que fait le roi de Prusse, et qui sont de nature à inquiéter le gouvernement français. Ceux qui donnent cette destination à la mission du cit. Chambonas, sont les mêmes qui avaient annoncé que le roi de Prusse était rentré dans la coalition. Il n'est pas probable que le Directoire ait envoyé un ministre extraordinaire

pour un objet que pouvait remplir facilement son ministre ordinaire à Berlin ; et il est moins probable encore que le roi de Prusse méconnaisse assez ses véritables intérêts pour se rengager dans une coalition qui n'aurait pour but que de secourir la maison d'Autriche qui est son ennemi naturel.

Tout est en mouvement sur le Rhin pour recommencer de part et d'autre les hostilités. Les généraux français Moreau, Hoche et autres ont de fréquentes conférences entr'eux, et des fonds considérables ont été expédiés par la trésorerie pour nos armées qui sont sur ces frontières.

Les mêmes préparatifs se font sur les frontières du Tyrol. Les armées républicaines y reçoivent journellement de nouveaux renforts. On annonce que l'archiduc Charles, qui s'était rendu à Vienne le 19 février, en est reparti le 27 pour se rendre dans le Tyrol, accompagné du marquis de Bellegarde. Il y a apparence que Buonaparte aura rejoint également son armée. Cependant on parle de nouvelles ouvertures de paix faites par le cabinet de Vienne, et que l'on dit être plus acceptables.

On apprend que le traité de paix arrêté entre Buonaparte et les envoyés du pape a été ratifié par sa sainteté. En voici les principales conditions :

1°. Le pape se retire de la coalition. 2°. Il fermera ses ports aux vaisseaux de guerre et aux corsaires des puissances armées contre la République, etc. Il renonce à tous ses droits sur Avignon et le comtat vénais-in, et cède à la République les légations de Bologne, Ferrare et de la Romagne. 4°. Le port et la ville d'Ancône resteront à la République jusqu'à la paix continentale, et le pape payera 30 millions, tant en numéraire qu'en diamans et autres effets précieux, et en fourniture de 800 chevaux de cavalerie, et 800 de trait. 6°. Il remettra les statues, tableaux et autres objets d'art convenus par le premier armistice. 7°. Il fera désavouer, par son ministre à Paris, l'assassinat de Basseville, et payera 300 mille liv. pour être réparties entre ceux qui ont souffert de cet attentat. 8°. L'école des arts instituée à Rome pour tous les Français, y sera rétablie, et continuera à être dirigée comme avant la guerre.

CONSEIL MILITAIRE.

Le conseil militaire a continué ses séances les 25 et 26 de ce mois.

Le capitaine rapporteur rend compte des interrogatoires qu'il a fait subir aux divers accusés. Broutier a dit qu'il ne prétendait pas renverser le gouvernement, mais seulement le concilier avec les droits et l'autorité légitime de Louis XVIII.

Dunan a d'abord refusé de répondre, en traitant le tribunal d'incompétent : mais sur l'observation du rapporteur, que ses réponses ne pourraient lui nuire ; et qu'il serait toujours le maître de faire ses protestations en présence des juges, il a consenti à parler. Il a nié tout ce qui peut avoir rapport à la conspiration, et a soutenu n'avoir été chez le chef de brigade Malo que pour y conclure un marché d'eau-de-vie.

Lavilleurvois a refusé de répondre au rapporteur, en protestant de l'incompétence du conseil. Il lui a cité l'article de la constitution, qui porte : Que nul citoyen ne pourra être soustrait à ses juges naturels. Il a dit : Qu'il ne cesserait pas d'invoquer cette constitution, et qu'il ne souffrirait pas qu'elle fût violée dans sa personne. « Je ne répondrai ni au rap-
 » porteur, ni au conseil militaire ; si on persiste à vouloir
 » me juger, je me pourvoirai en cassation. Lisez l'article
 » du code militaire, il porte : Que nul ne pourra être traduit
 » devant un conseil de guerre, à moins qu'il ne fasse une
 » une partie intégrante de l'armée, ou qu'il ne soit un emba-
 » cheur. Où sont les soldats que j'ai embauchés ? où sont les
 » puissances étrangères pour lesquelles j'ai fait des enrôle-
 » mens ? »

On a lu les interrogatoires subis par Poly, Debar, Labarriere, Lachaussée et Leveux, qui nient tout ce qui leur est imputé.

Le 26, le capitaine-rapporteur a continué la lecture des interrogatoires. Ils n'offrent aucun intérêt. Ceux des femmes, sur-tout, sont très-insignifiants ; et on voit avec peine figurer, devant un tribunal terrible, des religieuses avec des hommes qui ont voulu corrompre la fidélité des chefs de la force armée de Paris. Si elles sont coupables, il existe pour elles d'autres tribunaux.

Le rapporteur lit un nouvel interrogatoire qu'il a fait subir à Dunan. Il a dit à cette accusée que toutes les recherches faites dans le département de la Nièvre, dont il se dit natif, ont été infructueuses, et qu'il n'existe point de famille Dunan. Cet accusé a répondu que son père était huissier et protestant, et que sa mère accoucha de lui à Saint-Sauve, dans un voyage que faisaient ses parens, relatif à leur profession, et qu'il peut se faire qu'ils aient négligé les formalités. On lui a demandé s'il attendait un porte-feuille de Calais. Il a répondu oui. Est-ce le vôtre ? Non. Et on lui a présenté celui dans lequel se trouvait la note signée Louis XVIII, dans laquelle ce prince reconnaît le chevalier Duxerne de Pesele et M. Brottier, pour ses seuls agens à Paris. Il a ajouté ne connaître Leveux que pour l'avoir vu une seule fois à Hambourg.

Les autres interrogatoires n'ont présenté aucun intérêt.

HAUTE-COUR DE JUSTICE, tenue à Vendôme.

Les accusés ne cessent de discourir, d'interrompre et d'injurier accusateur, témoins, juges et jurés. Voici le procès-verbal que la Haute-cour a adressé au Corps législatif.

Cejourd'hui 19 ventôse, de l'an V de la République Française une et indivisible, nous, Yves-Nicolas-Marius Gandon, Charles Pajon, Joseph Cothihal, Etienne-Vincent Moreau, et Bruno-Philibert Audier-Massillon, président et juges composant la haute-cour de justice, étant rentrés dans la chambre du conseil, en exécution de l'arrête pris à l'audience de cejourd'hui, avons rédigé le procès-verbal qui suit :

« Depuis l'ouverture des débats, chaque séance a été marquée par les écarts de plusieurs accusés et de quelques-uns de leurs défenseurs ; les lois relatives à la haute-cour ne sont appelées que de prétendues lois ; tous ceux qui ont concouru aux actes d'accusation, sont qualifiés de tyrans, de royalistes, d'ennemis des patriotes, d'opresseurs du peuple ; les membres de la haute-cour sont présentés comme des esclaves employés par le gouvernement, pour égorgier les démocrates et consommer la contre-révolution.

» On était cependant parvenu, avec beaucoup de patience, à commencer, dans la séance d'hier, qui était la troisième, à entendre le commencement de la déposition du cit. Guillaume, second témoin, lorsque des interpellations multipliées, tant de la part des accusés que de leurs défenseurs, l'ont tellement interrompue, qu'il a été impossible aux juges et aux jurés d'en saisir les résultats ; la séance a fini dans cet état de choses.

Les accusateurs nationaux, à l'entrée de celle d'aujourd'hui, ont cru devoir faire sentir combien il était nécessaire de s'occuper du rétablissement de l'ordre dans un débat de cette importance ; ils ont, en conséquence, conclu à ce que le cit. Guillaume ne fût point interrompu dans le cours de sa proposition commencée, et ont requis le tribunal d'en délibérer.

» Leur discours a été à peine prononcé que le cit. Réal a demandé la parole, qui lui a été refusée, et la haute-cour a ordonné qu'elle allât se retirer pour délibérer, et les accusateurs nationaux et les juges suppléans sont restés dans la salle d'audience.

» La haute-cour rentrée, a prononcé le jugement dont l'expédition est ci-jointe : il y a eu un instant de silence, le président a fait remettre au cit. Guillaume les pièces, et lui a dit de continuer sa déposition.

» Le cit. Réal a demandé la parole, elle lui a été refusée : plusieurs des accusés ont formé la même demande, le président leur a déclaré qu'ils n'auraient la parole qu'après que le témoin aurait achevé sa déposition.

» Des accusés ont prétendu qu'ils avaient toujours le droit d'adresser la parole aux jurés sans la demander; ils ont commencé à parler; le président les a rappelés à l'ordre et à l'exécution du jugement qui venait d'être rendu; il a été continuellement interrompu par les cris des autres accusés. Les cit. Réal et Ballyer pere ont également pris la parole à plusieurs reprises, malgré les efforts du président pour les en empêcher,

» Le cit. Bailly, un des accusateurs nationaux, a demandé et obtenu la parole pour faire des requisitions tendantes au rétablissement de l'ordre, mais à peine a-t-il commencé son discours, que sa voix a été couverte par les cris de deux des défenseurs et d'un grand nombre des accusés. Le président a fait en vain tous ses efforts pour obtenir le silence et pour les faire rentrer dans l'ordre.

» Dès que l'accusateur national reprenait la parole, des cris multipliés couvraient sa voix; le tumulte allait toujours en augmentant; la voix du président et celle des accusateurs nationaux ne pouvait plus être entendue; les huissiers réclamaient en vain le silence, au nom de la loi. Tous les moyens autorisés par la loi étaient épuisés; la haute-cour n'a pu faire cesser ce tumulte scandaleux, qu'en déclarant qu'elle renvoyait la continuation de la séance au lendemain, et qu'elle se retirerait dans la chambre du conseil pour dresser procès-verbal; et à l'instant où les membres de la haute-cour se disposaient à se retirer, plusieurs des accusés ont chanté la strophe de la Marseillaise, *Tremblez tyrans, et vous perfides*, en dirigeant le poing fermé vers les membres de la haute-cour, et ont terminé par le refrain: *Aux armes, citoyens, etc.*

» Les juges étant arrivés dans la chambre du conseil, les juges suppléans et les accusateurs nationaux sont entrés, et ont déclaré que le même désordre avait eu lieu pendant que les juges étaient à délibérer dans la chambre du conseil; que les accusateurs nationaux avaient vainement rappelé à l'ordre les perturbateurs, et que tous les efforts qu'ils avaient faits, au nom de la loi, n'avaient fait qu'augmenter l'agitation et le scandale.

» De tout ce que dessus, nous avons dressé procès-verbal, qui a été signé par tous les membres de la haute-cour, les juges suppléans et les accusateurs nationaux. »

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

T A B L E

Des matieres contenues dans le N^o. 13.

INSTITUT NATIONAL.

NOTICE des travaux de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut, etc. 4

B O T A N I Q U E.

Description du Strelitzia reginae. . . . 20

M O R A L E.

De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations, etc. . . . 24

P O É S I E.

Le Chat du Teinturier. [Fable.] . . . 36

Enigme. 37

Logogriphe. 38

S P E C T A C L E S.

Théâtre de l'Opera comique. 39

A N N O N C E S. 42

N O U V E L L E S E T R A N G E R E S.

Etats-Unis d'Amérique. Philadelphie. . . 43

Allemagne. Hambourg. 48

Angleterre. Londres. 52

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Corps Législatif. 53

Paris.---Nouvelles. 60



